



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Rapport de gestion

Résultats 2021 d'AXA Bank

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
AXA BANK BELGIUM SA	7
ACTIVITÉ DE DÉTAIL	7
GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF (ALM)	7
TRÉSORERIE	7
INFORMATIONS NON FINANCIÈRES	8
GUIDE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE D'AXA	8
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	8
ENTREPRISES INSTITUTIONNELLES DU GROUPE AXA	8
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	11
RÉSULTATS 2021	15
PARCOURS DES CLIENTS CRÉDITS	15
PARCOURS DES CLIENTS INVEST	16
PARCOURS DES CLIENTS DAILY BANKING ET DÉPÔTS	17
GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	18
TRÉSORERIE	18
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS IFRS CONSOLIDÉS 2021	19
BILAN ET HORS BILAN	20
<i>Bilan</i>	20
<i>Hors bilan</i>	21
<i>Périmètre de consolidation</i>	22
COMMENTAIRES SUR LES COMPTES STATUTAIRES ET L'AFFECTATION DES RÉSULTATS	23
ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS APRÈS 2021	24
IMPACT DE LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE SUR LES PORTEFEUILLES DES BANQUES	24
<i>Risque de gros - portefeuille d'investissement</i>	24
<i>Impact direct sur le portefeuille de crédit</i>	24
<i>Impact général</i>	25
SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ	27
SOLVABILITÉ	27
LIQUIDITÉ/FINANCEMENT	27
RISQUES ET INCERTITUDES PRINCIPAUX	29
ORGANES DE DIRECTION ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	31
COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION	31
MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2021 (JUSQU'AU 30/12/2021)	32
COMPÉTENCE DU COMITÉ DE DIRECTION	33
COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU COMITÉ DES RISQUES	34
COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DU COMITÉ DE NOMINATION ET DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	35
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	37
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	37
RÉMUNÉRATION DU « IDENTIFIED STAFF »	38

DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
ENVIRONNEMENT ET STRATÉGIE COMMERCIAUX.....	50
<i>Changement climatique</i>	51
<i>Social et gouvernance d'entreprise</i>	55
GESTION DU RISQUE	58
<i>Gouvernance ESG</i>	58
<i>Processus d'évaluation des risques</i>	59
4. DÉVELOPPEMENT DURABLE DPEF	1

Message du Président-directeur général

En 2021, AXA Bank Belgium est parvenue à obtenir de très bons résultats grâce à l'augmentation de ses revenus et à la diminution de ses coûts, mais aussi grâce à la libération d'une provision préalablement constituée due à la qualité améliorée de notre portefeuille de prêts. Le bénéfice net consolidé s'est amélioré à 93 millions d'euros. Ce résultat a été obtenu au cours d'une année à nouveau difficile pour le secteur bancaire, en raison d'un environnement continu de taux d'intérêt bas, alors que les investissements dans de nouveaux outils et applications se poursuivent à un rythme élevé ainsi que l'intégration de nombreuses exigences réglementaires et de conformité. Mais, et c'est peut-être plus important encore, nous avons tous été touchés par la crise de la COVID-19. Nous aimerions remercier sincèrement nos agents bancaires et employés, qui ont fait preuve d'une flexibilité et d'une résilience sans égal en continuant d'offrir un service de qualité élevée à nos clients en cette période difficile.

Ces résultats financiers ont été réalisés grâce à d'excellents résultats commerciaux dans plusieurs secteurs d'activité clés :

En ce qui concerne les Crédits, AXA Bank Belgium a géré des volumes élevés de crédits hypothécaires, assurant une part de marché stable en dépit de l'impact du moratoire (le gouvernement autorisant le report du remboursement des crédits) et du confinement, pendant lequel la banque a tenté d'être au service de ses clients et de les soutenir. La nouvelle approche multicanal continue de faire ses preuves, offrant une expérience client orientée avenir. Grâce à la croissance de la production de crédits, AXA Bank Belgium a réussi à limiter le repli de ses revenus d'intérêts en raison de l'environnement à bas taux continu qui a un impact aussi bien sur le refinancement des crédits que sur ses marges liées au passif.

Les revenus issus de commissions d'AXA Bank Belgium ont augmenté, en particulier grâce à la croissance des revenus d'Invest (croissance du flux entrant net de + 38 % par rapport à 2020) et à l'augmentation des revenus des activités bancaires quotidiennes. Lancé en pleine pandémie par AXA Banque (en 2020), le produit « Delegio Privileged Portfolio » pour les clients aisés a pratiquement triplé et généré 462 millions d'euros de flux entrant net.

Dans un contexte d'économie mondiale en perte de vitesse, de marchés d'actions volatils, le portefeuille Invest d'AXA Bank Belgium a augmenté de 4,9 milliards d'euros à 6 milliards d'euros.

Les frais généraux ont continué à diminuer à cause des processus de contrôle rigoureux des coûts et de l'accroissement de l'automatisation pour compenser l'impact de la COVID-19. Notre rythme d'investissement dans l'innovation et la transformation s'est toutefois maintenu au même niveau que les années précédentes, renforçant la capacité de la banque à mettre en œuvre sa stratégie. Les taxes bancaires (incluant la contribution au fonds de garantie des dépôts et la contribution SRF) s'élevant à 44,9 millions d'euros constituent toujours une grande partie des coûts opérationnels totaux (21 %).

Tout au long de l'année 2021, AXA Bank Belgium a poursuivi l'exécution de son plan de transformation lancé en 2017. Près de la moitié de notre clientèle utilise désormais nos canaux numériques, ce qui permet à notre réseau d'agents de se concentrer sur leur principale force : servir les clients à des moments clés en s'appuyant sur leur expertise grâce à des conseils et un accompagnement appropriés. AXA Bank Belgium a remporté le Bank Award 2021 de la meilleure banque innovante organisé par Guide-epargne.be, confirmant les améliorations numériques et leur valeur ajoutée pour nos clients.

Une expertise plus importante et un rythme plus élevé au sein des agences nécessitent des succursales plus grandes, quoique moins nombreuses, ces dernières étant épaulées par une digitalisation accrue. La réduction de 393 à 367 agences en 2021 n'a pas empêché la banque de réaliser des volumes commerciaux soutenus. La combinaison entre une plateforme en ligne flexible et hautement performante pour services bancaires et la proximité et l'expertise des agences locales se traduit par une appréciation globale de nos clients, comme l'illustre la nouvelle hausse du Net Promoter Score, qui est passé de 32 à 37.

Le Groupe Crelan a terminé l'année 2021 en beauté en faisant l'acquisition d'AXA Bank Belgium le dernier jour de l'année. Jusqu'à récemment, Crelan était une institution financière moins importante en

termes de taille, ce qui ne l'aura néanmoins pas empêchée de faire l'acquisition d'une banque plus importante sous la supervision de la Banque centrale européenne (BCE). C'est une première en Belgique, et un fait rare à l'échelle européenne.

L'acquisition fait du Groupe Crelan le cinquième plus grand groupe financier en termes d'actifs totaux parmi les banques de détail belges. Nous avons également obtenu le statut d'institution financière significative et serons dès lors directement surveillés par la BCE.

Nous sommes fiers et reconnaissants pour la confiance que nous témoignent les régulateurs et voulons agir de manière responsable.

Aucun changement n'interviendra dans le paysage urbain pour le moment. Crelan et AXA Banque restent des banques séparées. Mais en attendant, les équipes Crelan et AXA Banque préparent avec enthousiasme la fusion des deux banques.

Cette banque fusionnée est prévue pour le printemps 2024. Nous ambitionnons de réaliser la fusion des deux banques le plus fluidement possible pour nos clients et de leur offrir un service encore meilleur grâce à nos connaissances et expériences combinées.

Philippe Voisin
Président-directeur général



**« AXA Banque fait partie des
meilleures banques belges. Nos résultats
sont excellents : la satisfaction de nos
clients et le résultat net sont en
amélioration, malgré le contexte difficile
de la covid-19 »**

AXA Bank Belgium SA

AXA Bank Belgium est avant tout une banque de détail, qui se concentre sur les opérations bancaires, d'épargne et de crédit quotidiennes, c.-à-d. qu'elle répond aux besoins de financement de ses clients et facilite les possibilités d'épargne et d'investissement.

ACTIVITÉ DE DÉTAIL

AXA Bank Belgium offre une vaste gamme de produits financiers aux clients particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau d'agences bancaires exclusives et indépendantes qui soutiennent également la vente des produits d'assurance d'AXA Belgique ainsi que des produits d'AXA Investment Managers. La gamme de produits est facile à comprendre et couvre tous les besoins bancaires fondamentaux. Les principaux produits sont un compte courant et le compte d'épargne correspondant, les prêts hypothécaires, les prêts à la consommation, les prêts professionnels et les fonds d'investissement.

Étant donné que le bilan d'AXA Bank Belgium est principalement composé de prêts hypothécaires et de dépôts de clients, une partie importante des revenus d'AXA Bank Belgium provient des revenus nets d'intérêts. Afin d'accroître la diversification de ses revenus, AXA Bank Belgium redouble ses efforts et se concentre sur le développement de sources de revenus de commissions par l'intermédiaire de produits d'investissement, ainsi que sur la production de crédits professionnels.

GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF (ALM)

L'ALM d'AXA Bank Belgium se charge du suivi et de la couverture des risques découlant des décalages entre l'actif et le passif, de l'optimisation du profil de financement, et de la protection de la marge commerciale (négociation et application du Fund Transfer Pricing ou FTP).

L'ALM d'AXA Bank Belgium gère également le portefeuille d'investissement. Ce portefeuille obligataire existe afin de garantir un niveau minimum d'actifs liquides non grevés de haute qualité et de fournir une couverture naturelle pour les prêts hypothécaires à taux variable par l'intermédiaire des OLO.

TRÉSORERIE

Le principal objectif de la trésorerie est la gestion des liquidités à court terme (depuis l'intra-day à l'année complète).

Informations non financières

GUIDE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE D'AXA

AXA Bank Belgium s'engage à mener ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'équité les plus élevées : cet engagement vise non seulement à garantir le respect des lois et des réglementations applicables, mais aussi à gagner - et à conserver - la confiance des clients et des partenaires commerciaux.

Le guide de conformité et d'éthique, publié sur www.axabanque.be, établit les principes régissant les actions de la banque.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

AXA Banque est bien consciente des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement des activités terroristes. Par conséquent, elle applique une politique d'acceptation des clients et contrôle les transactions conformément à la législation applicable et à la politique du Groupe.

La banque a mis en place une fonction indépendante qui identifie, évalue, conseille, surveille et rend compte du risque de non-conformité de la banque.

ENTREPRISES INSTITUTIONNELLES DU GROUPE AXA

Dans l'annexe à ce rapport, le Groupe AXA présente ses engagements institutionnels, qui s'inscrivent dans sa stratégie de développement durable, en mettant l'accent sur les droits humains et la protection de l'environnement. AXA crée de la valeur par son travail et joue un rôle clé dans le développement économique à travers le monde.

AXA Atout Cœur, le programme de bénévolat d'AXA, n'est pas une initiative isolée. Elle est fermement ancrée dans la philosophie de base d'AXA. Elle repose sur l'idée que nous sommes tous responsables les uns envers les autres. Cela signifie que nous soutenons les personnes et les thèmes qui nous tiennent à cœur et que nous œuvrons ensemble pour un avenir meilleur, partageons nos connaissances et notre expérience et aidons les plus vulnérables. Notre personnel dévoué représente notre principale arme en la matière ! En 2021, 49 % de nos

collaborateurs (y compris AXA Belgium) ont participé à différentes activités, pour un total de 10 820 heures de bénévolat.

TADA en constitue un magnifique exemple. AXA Belgium est partenaire depuis le début. L'organisation lutte contre l'exclusion sociale et offre à plus de 1 500 enfants défavorisés de Bruxelles la possibilité d'apprendre auprès de professionnels, notamment de nos collaborateurs.

Pour la 9^e année consécutive, nous sommes partenaire national du Relais pour la vie, une initiative de la Fondation contre le cancer. La récolte de fonds et la solidarité, dont dépend le Relais pour la vie, permettent à des milliers de malades du cancer d'espérer un avenir. Nos employés ont été encouragés à courir/faire du vélo/marcher afin de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer.

Chaque année, pas moins de 1 400 sauveteurs interviennent sur la côte de la mer du Nord pour assurer la sécurité des nageurs. Ils sont de véritables ambassadeurs de la prévention des risques ! Cet objectif commun -- avec la prévention comme cœur de métier -- est le point de départ du partenariat entre AXA et l'intercommunale des services de sauvetage de la côte (belge) de Flandre-Occidentale (IKWV). À l'exception de quelques journées chargées, les côtes n'ont pas été très fréquentées la saison dernière. Une situation qui a induit une réduction du nombre d'interventions par nos sauveteurs par rapport aux années précédentes. Les sauveteurs ont dû intervenir 395 fois et ramener 860 personnes perdues à leurs parents ou membres de leur famille.

Lors des petits-déjeuners d'échange de Noël, les employés d'AXA ont reçu un petit-déjeuner en échange d'un montant en espèces ou d'un don en nature à des associations. Cette année, nous donnons un cadeau de Noël éducatif à un enfant dans la région affectée pour chaque participant à nos petits-déjeuners de Noël célèbres, mais malheureusement encore virtuels. Au total, 1 932 enfants recevront un cadeau de Noël éducatif. Quelle bonne idée !

Nous avons doublé les dons de nos employés aux régions affectées, arrivant à un total de plus de 28 000 €.

Tous ces projets inspirants visent un seul et même but : rendre quelque chose à la société, d'une manière ou d'une autre



Contexte économique

« À mesure que la reprise se confirme, il convient d'intensifier les réformes économiques ainsi que les investissements publics dans le capital humain et les infrastructures écologiques et numériques afin de favoriser la réaffectation des ressources et de réduire autant que possibles séquelles à long terme. En s'orientant vers un avenir plus inclusif, plus numérique et plus respectueux de l'environnement, les pays du monde entier peuvent parvenir à une croissance plus élevée et plus durable. » Rapport annuel FMI 2021



Le contexte économique et financier

Un an et demi après l'éclatement de la pandémie de covid-19, l'économie mondiale connaît un rebond exceptionnel en 2021 (+5,9 % par rapport à -3,1 % en 2020), la reprise connaissant une vigueur inédite par rapport aux autres récessions enregistrées au cours de huit décennies. Cette reprise se caractérise toutefois par de fortes disparités : les grandes économies ont signé une croissance durable, tandis que nombre d'économies en voie de développement ont pris du retard.

Le redressement de l'activité mondiale en 2021, conjugué à des interruptions de la chaîne d'approvisionnement et à une hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, pousse l'inflation globale vers le haut dans nombre de pays. Plus de la moitié des économies émergentes et en voie de développement ayant adopté des cibles de maîtrise de l'inflation ont été confrontées à des hausses de prix supérieures à leurs objectifs en 2021, incitant les banques centrales à relever leurs taux directeurs.

2021 a été l'année de la reprise, mais l'économie mondiale commence 2022 dans une position plus faible que prévu. La montée d'une nouvelle variante de la covid-19, Omicron, entraîne une nouvelle fois l'imposition de restrictions en matière de voyage. Sans oublier que la guerre en Ukraine a ajouté une instabilité politique. En raison de la hausse des prix de l'énergie et des perturbations dans l'approvisionnement, le redressement est plus lent qu'attendu, tandis que l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu.

Un taux d'inflation élevé devrait persister plus longtemps qu'attendu d'ici la fin de 2021, et les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et les prix de l'énergie élevés devraient persister en 2022.

L'émergence de nouvelles variantes de la covid-19 pourrait prolonger la pandémie et provoquer de nouvelles perturbations économiques. Le relèvement des taux directeurs par les pays avancés pourrait mettre en péril la stabilité financière et constituer des risques pour les flux de capitaux, les devises et les finances publiques dans les pays émergents et en voie de développement. D'autres risques mondiaux, comme les tensions géopolitiques (entre la Russie et

l'Ukraine) ou la probabilité élevée de catastrophes naturelles majeures influenceront l'année à venir.

ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, face à la généralisation de la pression sur les prix et les salaires en 2021, la Réserve fédérale a décidé d'accélérer la réduction de ses rachats d'actifs et a clairement fait comprendre qu'elle allait encore relever ses taux. Le fort repli du taux de chômage s'est accompagné d'une croissance soutenue des salaires nominaux, signe que le marché de l'emploi américain s'est quelque peu resserré, alimentant donc une hausse des prix. La croissance aux États-Unis atteint environ +5,6 % en 2021 (contre -3,4% en 2020).

L'indice S&P 500 a connu une progression stable en 2021, atteignant un niveau record de 4 793 points fin décembre (contre 3 572 fin 2020).

CHINE

En Chine, la croissance a atteint environ +8.1 % en 2021 (contre + 2,3 % en 2020), enregistrant un redressement durable dans les commandes mondiales. Au vu de sa politique zéro covid stricte, qui restreint régulièrement la mobilité et dégrade les perspectives d'emploi dans le domaine de la construction, la consommation privée et les investissements dans l'immobilier se trouvent dans un ralentissement plus général.

JAPON

Le Japon a introduit des mesures de soutien fiscal fin 2020, mais elles n'ont pas permis de compenser l'impact des mesures exceptionnelles adoptées pour lutter contre le virus. Dès lors, la croissance en 2021 était limitée à 1,6 % (contre les 3,1 % prévus). Les prévisions pour le pays sont toutefois en hausse, en raison d'améliorations anticipées dans la demande externe et d'un soutien fiscal continu.

RUSSIE

La Russie a enregistré une croissance de +4,5 % en 2021 (contre - 3 % en 2020). Ce rebond a été freiné à la fin 2021 par des mauvaises récoltes et une troisième vague pire que prévu. De plus, les vues de la Russie sur le territoire ukrainien ont généré une forte instabilité

géopolitique au début de 2022, ce qui a eu des répercussions sur les marchés. Des sanctions internationales à l'encontre de la Russie devraient également lourdement peser sur la croissance en 2022.

INDE

L'Inde est l'un des pays à avoir signé l'une des croissances les plus élevées au monde en 2021 (+ 9,0 %), également après avoir enregistré l'un des replis les plus marqués en 2020 (-7,3 %). Il convient de noter l'amélioration au niveau de la croissance des crédits, et dès lors des investissements et de la consommation, que l'on doit entièrement au secteur financier, qui a signé des résultats supérieurs aux attentes.

ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, la croissance s'est élevée à +6,8 % en 2021 (contre -9,8 % en 2020). Les perturbations liées au variant Omicron et aux contraintes au niveau de l'approvisionnement (surtout sur les marchés de l'emploi et de l'énergie) ont lourdement entaché la reprise à la fin de 2021 et devraient continuer d'avoir un impact négatif l'année prochaine.

EUROPE

La croissance de la zone euro est tombée à -6,4 % en 2020 avant de se redresser à +5,2 % en 2021. L'Allemagne, freinée par des chocs du côté de la chaîne d'approvisionnement, a signé une croissance faible de +3,1 % (contre -4,6 % en 2020). Les restrictions en matière de mobilité imposées à la fin de 2021 devraient également ralentir davantage encore la croissance dans la zone euro au début de 2022.

L'Euro Stoxx 50 a commencé l'année 2021 à 3 565 points pour ensuite atteindre progressivement 4 306 points fin décembre, après avoir atteint un record de 4 400 points à la mi-novembre.

BELGIQUE

Grâce aux campagnes de vaccination successives fructueuses (76,5 % de la population était entièrement vaccinée à la fin du mois de décembre 2021) et à la réouverture progressive de son économie, la Belgique est parvenue à compenser la croissance négative de 2020 (-5,7 %) en réalisant une croissance économique de +6,1 % en 2021.

BNB Revue économique 2021	Revue déc.	2020	2021	2022 Prévisions
		PIB (évolution)	belge	-5,7

L'inflation a augmenté ces derniers mois pour atteindre des niveaux encore jamais vus récemment, principalement en raison de la flambée inattendue des prix de l'énergie. Elle a atteint 3,2 % en 2021 et devrait poursuivre sa progression en 2022.

Le redressement de la demande mondiale post-covid est particulièrement solide dans le domaine du carburant, et une sorte de goulet d'étranglement s'est formé au niveau de la capacité de raffinage. Les prix du pétrole ont flambé tout au long de l'année 2021 pour atteindre 86\$ le baril (Brent) fin décembre, soit l'équivalent du pic d'octobre 2018.

Par l'interaction de mécanismes d'indexation, des taux d'inflation élevés poussent les coûts de main-d'œuvre vers le haut.

Le taux de chômage harmonisé a augmenté en 2021 pour atteindre environ 6,3 % (contre 5,7 % en 2020).

Les taux d'OLO (10 ans) ont augmenté pour atteindre -0,02 % en 2021 (contre -0,14 % en 2020). Le taux interbancaire est resté aux alentours de 0 % en 2021, fluctuant entre - 0,37 % et +0,24 %.

La consommation des ménages a réalisé un mouvement de rattrapage assez marqué au troisième trimestre de 2021, lui permettant de renouer avec un niveau antérieur à la crise. Soutenu par les mesures de support, le taux d'épargne des ménages, qui avait atteint un pic de 20,2 % en 2020, est tombé à 15,6 % en 2021.

L'arrivée d'argent frais sur les comptes d'épargne a atteint un nouveau record en juin 2021, avec 295 milliards € de dépôts de ménages belges. Depuis lors, il a légèrement reculé à 293 milliards à la fin de l'année (contre 292 milliards EUR en 2020 et 282 milliards EUR en 2019)⁽⁵⁾.

Au troisième trimestre de 2021, le nombre total de crédits accordés, hors refinancement externe, a augmenté de près de 20 % en comparaison au troisième trimestre de 2020. Le montant correspondant a augmenté de près de 30 %⁽⁴⁾.

L'année dernière, le marché immobilier belge est resté très actif. Le taux d'inflation annuel observé pour les prix des logements(5) s'élève à 8,2 % au T3 2021, contre 7,4 % au T3 2020. L'indice de prix du logement était de 129,46 points (2015 = 100) au T3 2021, contre 125,71 points au T3 2020.

(1) *Source des données : Rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale*

(2) *Source des données : Bureau fédéral du Plan*

(3) *Source des données : BNB : le taux d'inflation est l'indice des prix à la consommation harmonisé*

(4) *Source des données : BVK*

(5) *Source des données : Statbel*

(6) *Source des données : Bloomberg*

(7) *Source des données : Stoxx*

(8) *Source des données : Le Soir*



Résultats 2021

« En 2021, la croissance nette dans les investissements est florissante »



4,2 milliards €

Production de prêts hypothécaires

713 millions €

Production de prêts professionnels

749 millions €

Croissance nette des investissements

429 000

Utilisateurs actifs numériques

Résultats 2021

PARCOURS DES CLIENTS CRÉDITS

Prêts hypothécaires – En 2021, la production de nouveaux prêts a atteint un niveau de 4,2 milliards d’euros, sans assouplissement des normes de crédit. Nous avons réussi à obtenir une part de marché d’environ 9 % en 2021, résultat relativement stable par rapport à 2020. Le portefeuille de prêts hypothécaires en cours a continué de croître, atteignant 22,4 milliards d’euros. Par ailleurs, celui-ci est d’excellente qualité. Grâce au lancement des prêts hypothécaires dans Homebanking et Mobile banking, nous offrons à présent une approche entièrement omnicanal. Un important jalon a été atteint pour offrir une expérience client orientée avenir à nos clients, en ligne avec notre stratégie : les prêts hypothécaires sont un produit de conseil qui est désormais soutenu sur le plan numérique.

Prêts professionnels - L’amélioration des activités commerciales sur le segment des indépendants et des microentreprises ainsi que le renouvellement de l’offre en matière de prêts professionnels ont débuté en avril 2015. Depuis lors, la production de prêts professionnels a augmenté chaque année avec un pourcentage à deux chiffres jusqu’en 2019. Cette année cependant, la pandémie de COVID-19 nous a forcés à nous concentrer davantage sur nos clients professionnels existants plutôt que sur l’extension du portefeuille de crédit, et le taux de croissance a ralenti à des pourcentages à un chiffre au cours des deux dernières années. Depuis la pandémie de coronavirus, nous avons réussi à adapter le plan Go 2 Market original à la nouvelle situation et différentes initiatives ont été lancées à l’aide de webinaires au lieu de séminaires en direct, destinés au réseau d’agents afin d’accompagner nos clients professionnels à l’aide de bons conseils. Les événements classiques pour experts-comptables, qui depuis l’an dernier étaient déjà convertis, avec fruit, en événements numériques attirant plus de 1 000 experts-comptables de l’ensemble du Royaume, ont été organisés sous une forme hybride pour la première fois au cours du second semestre. L’expert-comptable avait le choix entre une participation en présentiel ou en distanciel.

Le déploiement du Business Banking Model s’est poursuivi à un rythme soutenu, donnant lieu à la nomination à la fin de l’année de 37 agents portant le label Business Banking, qui ont atteint l’objectif de production de 6 millions de prêts professionnels.

La croissance des prêts professionnels de 7 % cette année (de 665 millions d’euros en 2020 à 713 millions d’euros en 2021) est supérieure à celle de l’année dernière (4 %) et nous sommes convaincus qu’après la crise de covid-19, nous renouerons avec une croissance à deux chiffres dans le segment des prêts professionnels. Les efforts commerciaux soutenus entrepris ces dernières années et les investissements continus dans l’expertise et la proactivité de notre réseau d’agents ces dernières années continueront de porter leurs fruits. Deux années de croissance légèrement inférieure en termes de production se traduisent toutefois par un rythme de croissance moins élevé du portefeuille en cours (augmentation de 10 % de 2 112 millions d’euros à 2 332 millions d’euros au lieu de 6 % en 2020). L’impact de la COVID-19 sur la qualité du portefeuille d’un point de vue du risque du crédit

est très limité pour l'instant, essentiellement grâce au choix de la banque de soutenir ses clients en cette période difficile.

Prêts à la consommation – Le marché des prêts à la consommation a été lourdement impacté en 2021 par la crise des semi-conducteurs sur le marché automobile, et surtout lors de la deuxième partie de l'année. Cette crise a lourdement touché le volume des prêts automobiles lors des derniers mois de 2021. Cependant, en raison d'un bon positionnement commercial, une production annuelle de 345 millions a tout de même su être réalisée. Soit une hausse de 3 % par rapport à la production de 2020. Notre part de marché est restée stable à 4,2 %. En 2021, nous nous sommes concentrés sur les prêts à la consommation pour clients existants. La proportion des demandes de prêts introduites par voie numérique a connu une hausse substantielle.

PARCOURS DES CLIENTS INVEST

2021 a été une année record pour l'activité d'investissement. Grâce à une combinaison entre des flux entrants nets record et la solide performance du portefeuille des clients, l'encours total du portefeuille hors bilan a progressé de 24 % en glissement annuel, passant de 4,9 à 6,1 milliards d'euros

En 2021, le Total Net New Money (NNM) dans Invest s'est élevé à 749 millions d'euros, soit une hausse de 38 % par rapport à 2020. Il s'agit du résultat net d'une forte croissance positive solide en fonds ouverts d'un montant de 819 millions d'euros, combinée à une sortie nette en produits EMTN de 45 millions d'euros et à une croissance négative nette dans les produits tiers de 24 millions d'euros.

Fonds ouverts – La très forte croissance d'argent frais (NNM) est surtout due au très grand succès de la formule Delegio lancée en 2020 - une solution de fonds profilée tout inclus visant le segment du personal banking - avec une croissance nette de 462 millions d'euros. Une partie importante de cette croissance est due aux excellents résultats commerciaux du portefeuille Delegio Privileged. Les flux entrants dans d'autres fonds ouverts de l'offre AXA Banque s'élevaient à 335 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 6 % par rapport à 2020. Ces fonds ont assisté à une activité en hausse suite à l'extension de l'offre avec 3 nouveaux fonds ESG.

En plus du segment retail, AXA Banque a étoffé son offre en investissement au segment professionnel et a lancé une solution DBI dédiée pour ce segment. Même si le projet a été livré à la fin du troisième trimestre et était donc disponible uniquement au quatrième trimestre, le segment professionnel a contribué à hauteur de 17 millions au NNM total.

EMTN (en tant que produits de tiers) - En 2021, et en raison de la conjoncture de marché compliquée, seulement deux nouveaux EMTN ont été émis, représentant une production de 20 millions. Si on y ajoute les échéances des

EMTN et les rachats anticipés limités, le flux entrant net s'élève à 38 millions, contre une diminution nette de 45 millions d'euros en 2020.

Produits de tiers – La volatilité sur les marchés financiers à cause de la pandémie de COVID-19 a stimulé l'activité de courtage dans les lignes d'actions individuelles en 2020, même si cette offre ne faisait plus l'objet d'une promotion active. En 2021, cette tendance a légèrement ralenti, mais avec un volume restant largement supérieur à avant la pandémie. Un volume total de 156 millions d'euros (-25 % par rapport à 2020, mais + 62 % par rapport à 2019) en actions s'est échangé, donnant lieu néanmoins à des sorties nettes (- 16 MM). Si on y ajoute les entrées solides dans les produits d'épargne-pension (+16 MM) et des sorties limitées des fonds externes et des obligations en euros (- 24 MM), les produits de tiers ont signé une croissance négative de 24 millions d'euros, en ligne avec les attentes.

PARCOURS DES CLIENTS DAILY BANKING ET DÉPÔTS

Daily Banking - les indicateurs révèlent une croissance continue.

Le nombre de comptes courants a augmenté de 12 872 (croissance nette). Pour ce qui est des comptes privés, la croissance du portefeuille s'est principalement concentrée sur les comptes comfort2bank (générateurs de frais) (+9 093). Le portefeuille de comptes start2bank (gratuits) a augmenté de 1 791.

Le nombre de clients connectés a progressé de 16 693 (273 202 fin 2021 contre 256 509 fin 2020). Un client connecté est un client privé qui dispose à la fois d'un revenu récurrent sur son compte à vue et d'un nombre suffisant de transactions et qui est actif sur le plan numérique (à savoir qu'il a utilisé le home banking ou le mobile banking au cours des trois derniers mois). Comme l'an dernier, l'accent portait en 2021 sur l'accroissement du nombre de clients actifs numériquement, en créant des fonctionnalités supplémentaires dans l'application mobile et dans homebanking.

Le portefeuille de carte de crédit a augmenté de 4 734 cartes, dont 1 872 cartes Visa Premium Plus.

Les actifs sous gestion (AUM) des comptes courants ont continué leur croissance avec 538 millions d'euros, contre une hausse de 514 millions d'euros en 2020, pour un solde de clôture de 3 913 millions d'euros. L'augmentation du Total Net New Money (NNM) (aussi bien pour les comptes courants que pour les comptes d'épargne) peut notamment s'expliquer par la hausse des ratios d'épargne pendant les périodes de confinement.

Dépôts - Les actifs sous gestion ont augmenté de 467 millions d'euros en 2021, contre 210 millions en 2020. Cette augmentation s'est composée d'une hausse des comptes d'épargne (591 millions d'euros), mais d'une diminution des certificats de dépôt (-7 millions d'euros) et des dépôts à terme (-117 millions d'euros). La baisse des dépôts à terme peut s'expliquer par le fait que les arrivées à échéance n'ont pas été réinvesties dans des nouveaux dépôts à terme en raison des bas taux d'intérêt.

Commissions Daily Banking & Dépôts - Principalement grâce à une hausse des volumes de transactions par carte, due à l'assouplissement des mesures liées au coronavirus, conjuguée au succès de la nouvelle proposition de

valeur, les commissions totales pour les comptes à vue et d'épargne ont augmenté de 2,5 millions. Elles ont atteint un total de 36,6 millions d'euros en 2021, contre 34,2 millions d'euros en 2020.

GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

La gestion de l'actif et du passif (ALM) d'AXA Bank Belgium constitue une composante essentielle de la gestion du bilan de la banque. Son objectif principal consiste à chiffrer correctement les risques du compte de résultats, par le biais du FundTransfer Pricing, et de gérer l'exposition d'AXA Bank Belgium aux risques liés aux taux d'intérêt, aux liquidités et aux taux de change. Ces risques sont gérés dans le cadre de l'appétit pour le risque, défini par le Conseil d'administration d'AXA Bank Belgium dans le respect des contraintes réglementaires applicables.

En 2021, l'accent a tout particulièrement été mis sur la gestion de la liquidité et du financement en raison du délai incertain concernant la clôture avec le Groupe Crelan. Nous avons continué à diversifier nos sources de liquidités et préparé l'émission d'instruments utilisables pour un renflouement interne prévue pour 2022. Nous avons préparé un nouveau modèle de couverture comptable pour nos plafonds intégrés à des prêts hypothécaires à taux variable et les ajustements nécessaires à notre portefeuille de swaptions à appliquer à partir de 2022. Nous avons continué de travailler sur l'amélioration de notre modèle de paiement anticipé.

Géré dans des limites strictes, le portefeuille d'investissement se compose exclusivement d'emprunts souverains européens de grande qualité, garantis par des obligations supranationales et des obligations sécurisées. Dans un contexte de spreads de crédit extrêmement serrés et afin d'améliorer le ratio de levier financier d'AXA Bank Belgium et pour réduire les risques, la taille du portefeuille a continué d'être réduite à 0,439 milliard d'euros (valeur comptable) fin 2021.

TRÉSORERIE

La Trésorerie de la Banque gère la liquidité à court terme et le risque de taux d'intérêt de la banque, optimisant le financement à court terme à tout moment. La Trésorerie a été tout particulièrement active dans le maintien d'un tampon de liquidité suffisant en 2021 tout en réduisant au maximum ses frais.

Commentaires sur les résultats IFRS consolidés 2021

PROFITS ET PERTES

En millions d'euros	2020	2021
Produits et charges financiers et opérationnels	323	341
Frais administratifs et amortissements	-227	-223
Modification des profits ou pertes	-1	
Provisions	-8	10
Bénéfice total <i>(des activités continuées avant impôts et intérêts minoritaires)</i>	87	128
Bénéfice net	66	93

Produits et charges financiers et opérationnels - Globalement, les produits et charges financiers et opérationnels ont augmenté de 18 millions d'euros par rapport à 2020. Malgré un environnement de taux d'intérêt difficile et l'élimination de l'activité d'intermédiation, conduisant à une érosion de la marge d'intérêt, AXA Bank Belgium est parvenue à stabiliser son produit bancaire net grâce à une hausse des revenus provenant des commissions (+14,3 millions d'euros)

Frais administratifs et amortissements - Les frais administratifs (-1,9 millions d'euros) se sont encore réduits et les amortissements (-2 millions d'euros) ont reculé en raison de la finalisation des investissements du plan de transformation, étant donné que la migration avec Crelan introduira un nouveau plan de développement d'intégration IT. La diminution des frais administratifs est la conséquence de la poursuite des mesures de réduction des coûts structurels et liées à la COVID-19 qui permettent de poursuivre des investissements ciblés dans nos principales activités.

Provisions – Alors que l'année 2020 a été caractérisée par une hausse notable des provisions sur le portefeuille de crédit à la suite de la crise de COVID-19 et de l'incertitude macroéconomique correspondante, une libération de provisions de 5,2 millions d'euros a été enregistrée en 2021, l'impact de la crise de COVID-19 s'étant révélé inférieur à ce qui était prévu. Des modèles de risque de crédit internes indiquent que la qualité du portefeuille de crédit a atteint un niveau record. Des surcouches managériales (Management Overlays) restent présentes à la fin

de 2021 pour couvrir les incertitudes macroéconomiques restantes et atténuer l'effet positif sur le comportement du client en 2021 des différentes interventions gouvernementales qui pourraient donner une image déformée de la qualité intrinsèque du portefeuille de crédit. De plus, une partie du delta peut également s'expliquer par quelques autres reprises de provisions (par ex. reprise de provision pour crédits hongrois, réduction de la provision pour consolidation des agences).

Bénéfice total des activités continuées avant impôts et intérêts minoritaires – Le bénéfice total ou la perte totale des activités poursuivies avant impôts et intérêts minoritaires s'élève à 128 millions d'euros, soit une augmentation de 41 millions d'euros par rapport à 2020.

Bénéfice net – Le bénéfice net s'élève à 93 millions d'euros, soit une hausse de 27 millions d'euros par rapport à 2020.

BILAN ET HORS BILAN

Bilan

En millions d'euros	2020	2021
Avoirs en caisse	3 738	1 784
Actifs financiers	25 394	26 815
<i>Détenu à des fins de négociation</i>	<i>64</i>	<i>46</i>
<i>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	<i>733</i>	<i>405</i>
<i>Au coût amorti</i>	<i>24 597</i>	<i>26 364</i>
Investissements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées	9	9
Produits dérivés – Comptabilité de couverture	0	1
Variations de juste valeur	1 101	558
Autres actifs	216	113
Total des actifs	30 458	29 281

Actifs – Le bilan a reculé de 1,2 milliard d'euros, la croissance au niveau du portefeuille de crédits retail (+ 1,9 milliard d'euros) étant largement compensée par le repli au niveau des soldes de trésorerie (-2 milliards d'euros), du portefeuille obligataire (-328 millions) et le recul et la réévaluation moins significative des portefeuilles de prêts hypothécaires couverts à la juste valeur (-543 millions), qu'on explique principalement par la hausse des taux d'intérêt du marché au cours de l'année et d'autres actifs (-103 millions). Il convient de noter que le recul des espèces et du portefeuille obligataire est partiellement compensé par +1,5 milliard d'euros en obligations liquides

empruntées.

En millions d'euros	2020	2021
Passifs financiers	28 872	27 754
<i>Détenu à des fins de négociation</i>	73	43
<i>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	882	743
<i>Au coût amorti</i>	27 917	26 968
Produits dérivés – Comptabilité de couverture	47	20
Provisions	234	101
Autres passifs	83	95
Actions	1 222	1 313
Total des passifs et des capitaux propres	30 458	29 281

Passifs – Veuillez voir la section consacrée à la liquidité et au financement.

Fonds propres – Les fonds propres ont augmenté de 91 millions d'euros, principalement en raison du bénéfice net de l'exercice.

Hors bilan

En milliards d'euros	2020	2021
Produits dérivés d'intermédiation	0,04	0
Couvertures du portefeuille ALM	7,34	6,04
Couvertures commerciales	23,32	29,08
Produits dérivés de trésorerie	2,25	1,89
Total produits dérivés	32,96	37,03
Engagements de financement donnés	1,59	2,06
Autres engagements & garanties donnés	0,06	0,06
Total hors bilan	34,61	39,15

Le portefeuille hors bilan a augmenté de 4,54 milliards d'euros pour s'établir à 39,15 milliards d'euros (2021 par rapport à 2020), suite à la couverture habituelle du bilan expliquée par les transactions effectuées pour couvrir le risque de taux d'intérêt de la banque.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation d'AXA Bank Belgium se compose des compagnies suivantes : AXA Bank Belgium SA, AXA Bank Europe SCF, AXA Belgium Finance BV, CASPR et Royal Street SA.

Commentaires sur les comptes statutaires et l'affectation des résultats

Les bénéfices statutaires s'élèvent à 68,5 millions d'euros pour 2021. Les bénéfices cumulés s'élevaient à 135,8 millions d'euros à la fin 2020. Par conséquent, au 31 décembre 2021, les bénéfices cumulés s'élèvent à 204,3 millions d'euros

La principale différence entre le résultat des comptes statutaires (68,5 millions d'euros) et les comptes consolidés (92,7 millions d'euros), concerne :

- **Le périmètre de l'entité juridique** (AXA Banque solo versus AXA Banque consolidé) expliquant un écart de 25,4 M € (résultat SCF de 25,2 M €) ;
- **Les différences de cadre** (normes GAAP locales versus IFRS), expliquant une différence de -1,3 M €. Cette dernière est tirée par la différence concernant la méthodologie de dépréciation liée à l'intégration des prêts IFRS9 phase 1 dans IFRS, l'amortissement des commissions activées, les indemnités et les frais de dossier par le biais de la méthode du taux d'intérêt en vertu d'IFRS et les intérêts sur l'obligation convertible conditionnelle comptabilisés par le biais des bénéfices non répartis, partiellement compensés par des impôts différés.

Le Conseil d'administration propose, après dotation à la réserve légale (-3,4 millions d'euros) et une prime de partage de bénéfices (-0,4 millions d'euros) de reporter le résultat de 2021 à l'exercice suivant.

Événements significatifs après 2021

Impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur les portefeuilles des banques

Risque de gros - portefeuille d'investissement

Le portefeuille de la banque se compose d'obligations d'État et d'entreprise, mais ce portefeuille ne contient actuellement aucune exposition directement liée aux deux pays. Dans le contexte actuel, nous ne nous attendons à aucune perte liée à cette guerre. Au contraire, nous pensons que les investisseurs vont se tourner vers des obligations à bas risque (« refuge vers la qualité »), ce qui poussera les taux d'intérêt vers le bas.

En ce qui concerne les marchés des actions, nous pensons que les cours des actions vont plonger, et que les investisseurs vont se tourner vers l'or et d'autres matières premières. Le recul des prix des actions aura un impact négatif sur les portefeuilles des clients, ce qui conduira à une diminution des commissions reçues et potentiellement à une diminution de l'appétence au risque. Nous assistons matériellement à davantage de transactions de vente et à un report des décisions d'investissement par nos clients de détail. Reste à voir quelle sera l'évolution dans les semaines à venir.

Impact direct sur le portefeuille de crédit

1. Segment Retail

Sur la base du rapport Finrep, nous avons vérifié les expositions et les dépôts d'ABB par rapport aux clients dont le pays de résidence est la Russie ou l'Ukraine.

k€	Fédération de Russie	Ukraine
Dépôts		
- Ménages	11	74
Crédits		
- Prêts hypothécaires à des ménages	81	

Sur la base de ce tableau, on peut en conclure que les impacts directs sur les crédits et les dépôts sont extrêmement limités par rapport aux portefeuilles de la banque. Il n'y avait aucune exposition ou passif significatif sur le Bélarus.

Nous sommes toujours en train de réaliser une vérification sur les actifs/passifs de clients de nationalité russe/ukrainienne.

2. Segment agricole

Au niveau du portefeuille agricole, 2 secteurs sont ceux à avoir les liens historiques les plus étroits avec la Russie, à savoir les cultivateurs de pommes et de poires et le secteur porcin.

2.1. Cultivateurs de pommes et de poires

La Russie était jadis un important importateur pour les cultivateurs belges de pommes et de poires. Cependant, depuis les sanctions imposées contre la Russie en 2014, la Russie a banni l'importation de fruits européens. Dans l'intervalle, les cultivateurs belges ont développé d'autres marchés et ce secteur n'est dès lors actuellement pas touché par le conflit.

À titre d'information, l'encours total des risques couverts pour ce secteur s'élève à 63 millions d'euros.

2.2. 2.2 Secteur porcin

En fait, la même chose vaut pour le secteur porcin, pour lequel la Russie était jadis un marché important pour les éleveurs belges. Cependant, une fois encore en raison des sanctions de 2014, la Russie est devenue auto-suffisante dans le secteur porcin.

À titre d'information, l'encours total des risques couverts pour ce secteur s'élève à 100 millions d'euros.

2.3. Impact général

La Russie et l'Ukraine sont, notamment, des importateurs importants de céréales et de fertilisants. Il est évident que ces produits vont voir leur prix sensiblement augmenter à cause de la guerre, ce qui aura une influence négative sur la structure de coûts de certains éleveurs. D'un autre côté, la situation aura un effet positif sur les cultivateurs de céréales belges.

3. Segment professionnel

Dans le secteur professionnel, nous ne voyons aucun secteur spécifique ou client individuel lourdement impacté par la guerre (à tout le moins pas plus que l'économie générale, voir plus bas). Pour l'heure, nous n'avons identifié qu'un nombre limité de transactions sur nos comptes avec la Russie et l'Ukraine. Cependant, nous savons que nous ne sommes pas la seule (et première) banque de nombre de nos clients professionnels. Donc, il se peut que nous ayons plusieurs clients réalisant des transactions importantes sur les comptes d'une autre banque.

Impact général

De manière globale, on peut dire que cette crise aura probablement une incidence négative sur les perspectives économiques. L'amplitude du choc et la durée de l'impact dépendront en large mesure de l'évolution sur le terrain et d'une potentielle escalade.

De manière plus concrète, les prix de l'énergie devraient continuer d'augmenter, ce qui aura un impact notable sur plusieurs clients professionnels à dépendance énergétique élevée (culture en serre/horticulture) et un impact plus général sur l'ensemble des clients, ménages inclus. Même si l'impact sur le budget des ménages sera partiellement atténué par l'indexation automatique des salaires, nous devrions prendre en compte un impact négatif potentiellement important sur la capacité de remboursement de tous les segments de clients.

L'incertitude pourrait conduire à un ralentissement des investissements, des ruptures de la chaîne d'approvisionnement, un déficit en ressources, un scénario de stagflation, etc. avec toutes les conséquences qui en découlent. Pour l'heure, rien ne permet de prédire concrètement quel sera l'impact économique mondial ; nous appliquons dès lors la méthode « espérer le meilleur mais se préparer au pire » et allons intensifier les tests de stress (y compris des tests inverses et des prises en considérations du pire des cas) et

Risk continuera de suivre ce sujet dans les semaines à venir. Les évolutions auront certainement un impact sur les exercices suivants :

- En termes de provisions, il est fort probable que le management overlay existant en rapport avec la COVID-19 soit transformé suite à cette nouvelle crise.
- Le test de résistance au climat (TRC) en cours servira de base pour déterminer l'adéquation des niveaux de dépréciation IFRS9 étant donné que certains scénarios qui se déroulent actuellement sont similaires à certains scénarios du TRC.
- ICAAP/ILAAP : autre type de scénario à prendre en considération, ayant un impact sur la solvabilité/la liquidité.

Solvabilité et liquidité

Solvabilité

Les ratios de capital d'AXA Banque terminent à un niveau solide de 21,6 % (capital total) et 20 % (capital CET1) au 31/12/2021, continuant de se renforcer par rapport à 2020 (le ratio de capital total était de 19,9% et le ratio CET1 de 18,38 %).

Le capital CET1 a atteint 1 192 millions d'euros au 31/12/2021 (de 1 102 millions € en 2020), que l'on doit principalement aux revenus nets de 93 millions d'euros entièrement inclus dans le capital vu que le Conseil d'administration a décidé de ne pas verser de dividende sur le revenu net de 2021.

Le capital Tier 1 affiche 90 millions € de plus que le capital CET1 grâce à des obligations convertibles contingentes en circulation, émises par AXA Banque en 2014 et rachetées par Crelan au Groupe AXA.

Les actifs pondérés en fonction des risques (APFR) étaient à la fin de l'année pratiquement stables à 5 949 millions € (5 995 millions € en 2020), ce qu'on doit principalement à la hausse du portefeuille de crédits de détail (+ 1,9 milliard €), toutefois compensée par une diminution des pondérations du risque grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

Le ratio de levier d'AXA Bank Belgium augmente à 4,3 % (3,9 % en 2020). Cette augmentation s'explique par la hausse des fonds propres de niveau 1, et par l'évolution à la baisse de l'exposition à l'effet de levier déclarée. L'exposition à l'effet de levier déclarée a diminué de 2,5 milliards d'euros environ pour atteindre un niveau de [28,4 milliards €] (venant de 30,9 milliards € en 2020), dont 1,7 milliard d'euros sont expliqués par l'exclusion des expositions aux banques centrales au 31/12/21 (alors que ces expositions étaient incluses au 31/12/20). Le solde de -0,8 milliard d'euros s'explique principalement par une diminution de la trésorerie (-2 milliards d'euros) et une réévaluation moins importante du portefeuille de prêts hypothécaires couverts à la juste valeur (-0,5 milliard d'euros), partiellement compensées par une augmentation des prêts et créances (+ 1,8 milliard d'euros). Il convient de noter que la diminution de la trésorerie est largement compensée par l'emprunt de 1,5 milliard d'euros d'obligations très liquides.

Liquidité/financement

En 2021, ABB a géré sa réserve de liquidité à des niveaux relativement élevés, avec un ratio de couverture de liquidités atteignant 186 % au 31/12/21 (197 % en décembre 2020).

En termes de financement :

- Le financement de détail a augmenté sensiblement de 950 millions au cours de l'année, ce qu'on explique principalement par un contexte économique et sanitaire continuellement incertain.

- Le niveau de financement de la BCE a diminué de 1,5 milliard environ, en raison essentiellement de l'arrivée à échéance de PLTRO de 1 an.
- Il convient de noter qu'ABB n'a pas émis d'obligations publiques garanties en 2021.

De plus, en termes de liquidité :

- le portefeuille de crédits de détail d'AXA Bank Belgium a augmenté de 1,9 milliard € en 2021.
- ABB a emprunté environ 1,5 milliard d'obligations hautement liquides.

Risques et incertitudes principaux

L'environnement macro-économique, et en particulier le niveau et la forme de la courbe de rendement en euros, le marché immobilier belge ou l'état de l'économie belge (PIB, taux de chômage, marché de l'immobilier résidentiel, etc.), affectent la rentabilité de la banque, qui se concentre sur le marché retail belge : c.-à-d. la transformation des dépôts belges en prêts à l'économie belge, principalement des prêts hypothécaires et, dans une moindre mesure, des prêts professionnels et des prêts à la consommation. Le modèle d'affaires d'AXA Bank Belgium entraîne également un certain risque de concentration sur les prêts hypothécaires belges et donc sur le marché belge de l'immobilier résidentiel. En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué d'être source d'incertitude concernant les conditions macro-économiques. Des interventions gouvernementales majeures ont soutenu la santé financière des ménages et sociétés belges en 2020 et 2021, ce que confirme le faible taux de défaut sur le portefeuille de crédits d'ABB en 2021. Néanmoins, une incertitude continue de planer sur l'impact sans précédent qu'aura la pandémie de COVID-19 sur la qualité du portefeuille de crédit à moyen terme, lorsque les mesures du gouvernement seront progressivement supprimées, une attention particulière étant apportée aux indépendants et aux sociétés dont les business models sont vulnérables aux restrictions sanitaires. Au vu de la politique de crédit prudente se concentrant sur les prêts hypothécaires résidentiels, les récentes évolutions en 2021 indiquent que l'impact de la pandémie de COVID-19 sera moins important que prévu à la fin de 2020. En ce qui concerne le risque de marché (non sensible au taux d'intérêt) et le risque de crédit hors détail, ABB reste peu exposée à ces risques de gros après avoir supprimé l'activité d'intermédiation en 2020. Ce qui donne un impact réduit des paramètres de marché tendus sur la rentabilité d'ABB et sa position en capital.

L'évolution du **paysage bancaire** en Belgique est un facteur important de risque d'activité. Le comportement des clients ou les attentes des clients dans leurs interactions avec leur partenaire bancaire évoluent. Bien qu'il s'agisse en fait moins d'un risque, le degré, ou la vitesse de matérialisation du changement reste incertaine. L'utilisation croissante des technologies et la numérisation du secteur bancaire impliquent également une attention particulière à la **sécurité de l'information, au cyber-risque et à la fraude en ligne**. De plus, les banques sont aussi confrontées au risque **ESG (Environnement, Social et Gouvernance)**, notamment en raison des conséquences négatives du changement climatique et au risque de transition connexe.

L'environnement réglementaire et fiscal a un impact important sur les activités d'AXA Bank Belgium. Les changements de réglementation ou de fiscalité peuvent avoir un impact important, surtout si l'on prend en compte le modèle économique simple d'AXA Bank Belgium, à savoir une concentration dans un nombre limité d'activités. À titre d'illustration, les mesures réglementaires suivantes ont notamment touché les banques retail qui transforment les dépôts en prêts hypothécaires : (a) la limite inférieure légale de 11 points de base sur les comptes d'épargne belges (malgré un environnement de taux d'intérêt négatifs) ou (b) la mesure prudentielle de la BNB visant à augmenter les exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires. Autres exemples de réglementations ou de normes en évolution : les exigences MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities), la finalisation de Bâle III, IFRS9 (International Financial Reporting Standards), EMIR (European Market Infrastructure Regulation), MiFID II (Directive sur les marchés d'instruments financiers), AMLD IV et V (Directive antiblanchiment des capitaux), RGPD (Règlement général sur la protection des données) et des nouvelles réglementations potentielles concernant les monnaies numériques de la banque centrale.

AXA Bank Belgium tient particulièrement à mettre en œuvre une approche de tolérance zéro à l'égard des **risques de mauvaise conduite et de conformité**. À cette fin, AXA Bank Belgium met en place un programme pluridisciplinaire, combinant cours de formation, certifications, contrôles, incitations ou sanctions.

Dans l'ensemble, AXA Bank Belgium supervise et gère les risques dans le cadre de l'appétit pour le risque fixé par le Conseil d'administration et conformément à la gouvernance des risques prescrite. Des informations supplémentaires sont disponibles au chapitre 4 du rapport annuel.

Impact de la COVID-19

Depuis le mois de mars 2020, AXA Bank Belgium, tout comme les autres acteurs économiques, est impactée par la pandémie de Covid-19 dans son fonctionnement quotidien. En tant que partie intégrante de sa gestion de la crise, la banque a immédiatement pris les mesures nécessaires dans le domaine de l'organisation, des procédures, de la gestion et de la santé afin d'une part garantir la continuité des activités bancaires mais surtout en premier lieu de garantir la santé de ses collaborateurs et de ses clients. Dans ce cadre, AXA Bank Belgium a régulièrement testé la mise en œuvre des procédures de continuité des affaires : le niveau de digitalisation ainsi que notre flexibilité dans l'organisation du travail ont contribué à l'implémentation adéquate de ces procédures et joueront encore un rôle important à l'avenir. Le mode de gestion de la crise était applicable pendant la majeure partie de 2021 et s'est terminé en septembre 2021, lors du passage à un mode BAU.

Le niveau élevé d'incertitude a donné lieu à une hausse des pertes de crédit attendues en ligne avec les normes comptables IFRS9 à la fin de 2020. En 2021, les pertes de crédit attendues sont révisées à la baisse au vu du consensus selon lequel l'impact sur la qualité du portefeuille de crédits est inférieur à ce qui était attendu en 2020, conformément à la description dans la section « Commentaires sur les résultats IFRS consolidés 2021 - Provisions »

Nous allons continuer de suivre l'évolution de la pandémie sur les activités de la société et restons vigilants face à tout risque qui pourrait survenir dans le courant de 2022.

Organes de direction et gouvernance d'entreprise

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

Applicable jusqu'au 31/12/2021

Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de nomination	Comité de rémunération
Jef Van In, président				Président	Président
Peter Devlies	Président				
Philippe Rucheton (directeur indépendant)		✓	Président		
Michael Jonker (directeur indépendant)			✓		✓
Patrick Keusters (directeur indépendant)		Président		✓	
Patrick Lemoine		✓	✓		
Marie-Cécile Plessix					
Benoît Claveranne (jusqu'au 18/11/2021)				✓	✓
Emmanuel Vercoustre	Vice-président				
Peter Philippaerts	✓				
Jeroen Ghysel	✓				
Frank Goossens	✓				
Pieter Desmedt	✓				

Auditeurs : PwC Bedrijfsrevisoren cvba / PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, représentés par Gregory Joos (auditeur agréé)

AXA a pour ambition de devenir la société la plus inclusive du secteur des services financiers dans le monde. Par conséquent, nous sommes opposés à toute forme de discrimination.

Applicable à partir du 31/12/2021 après clôture avec Crelan fin 2021:

Conseil d'administration NV Crelan:

	Luc Versele Voorzitter		Jean-Pierre Dubois Ondervoorzitter		Philippe Voisin CEO		Joris Cnockaert CCO
	Agnes Van den Berge onafhankelijk bestuurder		Jan Annaert onafhankelijk bestuurder		Jean-Paul Grégoire CHRO/COO		Pieter Desmedt CRO
	Paul Thysens onafhankelijk bestuurder		Eric Hermann onafhankelijk bestuurder		Jeroen Ghysel CIO		Emmanuel Vercoustre CFO
	Hendrik Vandamme vertegenwoordiger landbouw- organisaties		Marianne Streel vertegenwoordiger landbouw- organisaties		Xavier Gellynck vertegenwoordiger CrelanCO cv		Robert Joly vertegenwoordiger CrelanCO cv
	Clair Ysebaert vertegenwoordiger CrelanCO cv		Benoît Bayenet vertegenwoordiger CrelanCO cv		Alain Diéval niet uitvoerend bestuurder		Bernard De Meulemeester niet uitvoerend bestuurder

MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2021 (jusqu'au 30/12/2021)

Conseil d'administration :

- Démission de Benoît Claveranne en tant qu'administrateur non dirigeant à partir du 18/11/2021

Comité de direction :

- Aucune

Comité d'audit :

- Aucune

Comité des risques :

- Aucune

Comité de nomination :

- Démission de Benoît Claveranne en tant que directeur non exécutif à partir du 18/11/2021

Comité de rémunération :

- Démission de Benoît Claveranne en tant que directeur non exécutif à partir du 18/11/2021

COMPÉTENCE DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction est créé par décision du Conseil d'administration et gère AXA Bank Belgium et toutes ses succursales et filiales.

Le Comité de direction est un organe de décision collégial. Le rôle du Comité de direction est de proposer la stratégie de l'entreprise au Conseil d'administration et de mettre en œuvre cette stratégie. Le Comité de direction est responsable de la gestion des opérations de la banque. Sa gestion est régie dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'administration. Le Comité de direction exerce ses activités sous la supervision du Conseil d'administration, qui conserve le pouvoir exclusif de déterminer la stratégie et pour toutes les questions qui sont réservées exclusivement au Conseil d'administration par la loi.

Membres du Comité de direction (qui votent) : applicable until 31/12/2021

- CEO (président) : Peter Devlies
- Deputy CEO/CFO (vice-président) : Emmanuel Vercoustre
- CRO : Pieter Desmedt
- Head of Customer Journey Invest: Peter Philippaerts
- Head of Customer Journey Daily Banking & Savings: Jeroen Ghysel
- Head of Customer Journey Credits: Frank Goossens
- Invités permanents : Secrétaire d'entreprise du Comité de direction (secrétaire)
- Invités : le cas échéant

Applicable à partir du 1/1/2022 après clôture Crelan:

Comité de direction:



COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DU COMITÉ D'AUDIT ET DU COMITÉ DES RISQUES

Ce chapitre est uniquement applicable à la situation avant le 31/12/2021. Le nouveau dispositif est intégré dans le rapport annuel de Crelan.

Le comité d'audit d'AXA Bank Belgium se compose de Patrick Keusters, qui le préside, de Philippe Rucheton et de Patrick Lemoine. Il est donc composé d'une majorité de personnes indépendantes afin de répondre aux exigences de l'article 27, alinéa 1er de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Ses membres disposent de compétences collectives dans les domaines de la banque, de la comptabilité et de l'audit et un membre au moins dispose de compétences en matière de comptabilité et/ou d'audit.

Le Comité des risques est opérationnel depuis le 1er janvier 2015 et se compose de Philippe Rucheton (président), Michael Jonker et Patrick Lemoine, tous trois étant des directeurs indépendants. Ses membres ont le statut de directeurs non exécutifs.

Chacun de ses membres possède les connaissances, les compétences et l'expérience requises pour comprendre et identifier la stratégie de la banque et son niveau de tolérance au risque. Ils sont appelés à conseiller les membres du Comité de direction sur ces sujets et à les assister dans leur rôle de supervision de la mise en œuvre de la stratégie par le Comité de direction.

Philippe Rucheton, Patrick Keusters et Michael Jonker satisfont à chacun des critères d'indépendance énoncés à l'article 3, 83° de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

En termes de compétences, Philippe Rucheton a été nommé directeur indépendant d'AXA Banque Belgique au

24 avril 2014. Il est diplômé de l'École Polytechnique, de l'Institut Supérieur des Affaires et de la Sorbonne. Il a été directeur et directeur financier de Dexia entre décembre 2008 et mars 2014. Avant cela, il a travaillé à la Société Générale en qualité de directeur financier de Newedge Group, une société de courtage et en qualité de vice-président de sa filiale bancaire tchèque entre 1995 et 2002, comme directeur ALM. Il a commencé sa carrière à la banque Louis-Dreyfus et à la BERD et a été directeur pendant 20 ans de Bernard Controls, une société industrielle. Philippe Rucheton peut donc se targuer d'une vaste expérience dans les secteurs de la banque et des investissements, de la gestion générale ainsi que de la gestion et du contrôle financiers, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Patrick Keusters a été nommé directeur indépendant d'AXA Bank Belgium en date du 1er janvier 2016. Il est diplômé en droit et titulaire d'un master en gestion de la Vlerick School. Il a commencé sa carrière en 1985 à la Citibank, où il s'est spécialisé dans les services bancaires aux entreprises. Il est entré à la Banque Degroof en 1992 où, en 2000, il est devenu directeur et membre du Comité exécutif. En 2002, il a endossé le rôle de Directeur général, d'abord à la Banque Degroof Luxembourg, puis, entre 2004 et 2015, à la Banque Degroof Belgique. Ses responsabilités dans la banque couvraient les opérations, la comptabilité, la conformité, les prêts, les affaires juridiques et fiscales ainsi que les installations. Il était également président de la section des banques spécialisées de Febelfin.

Michael Jonker a été nommé directeur indépendant d'AXA Bank Belgium le 29 janvier 2018. Michael Eduard Jonker est titulaire d'un MBA en finance de l'Université de l'Oregon. Il a commencé sa carrière en 1978 chez ABN Bank avant de rejoindre Bank of America. Il a ensuite été Senior Account Manager chez Paribas Pays-Bas. Chez ING, il a développé son expérience dans les départements liés aux crédits. Il y a exercé les fonctions de Global Head of Credit Risk Management. De 2002 à 2016, il a occupé le poste de Chief Risk Officer et était membre du Comité exécutif d'ING Belgique. Il a également acquis de l'expérience en tant que Président du Conseil de surveillance d'ING Lease Belgium et en tant que membre du Conseil d'administration de Record Bank.

Patrick Lemoine a été nommé directeur indépendant d'AXA Bank Belgium le 1er janvier 2010. Il est Ingénieur des Mines (EMSE), titulaire du diplôme d'Étude comptables supérieures, d'un MBA de l'INSEAD et il est actuaire. Il a commencé sa carrière en 1981 auprès du Crédit Lyonnais et a acquis depuis une large expérience en tant que directeur technique en assurances dommages et en tant que directeur financier dans le secteur de l'assurance, en France et au Canada. Récemment, il a été nommé à la tête du département des opérations du groupe AXA P&C.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'administration est en mesure de justifier la compétence individuelle et collective des membres du Comité d'audit et du Comité des risques.

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DU COMITÉ DE NOMINATION ET DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nomination se compose de Jef Van In, Benoît Claveranne (jusqu'au 18.11.2021) et Patrick Keusters.

Le Comité de rémunération se compose de Jef Van In, Michael Jonker et Benoît Claveranne (jusqu'au 18.11.2021).

Le Comité de rémunération s'est réuni 3 fois en 2021.

Les deux comités sont présidés par Jef Van In et se composent uniquement de directeurs non exécutifs. Chaque comité compte un membre indépendant qui satisfait à chacun des critères d'indépendance prévus par l'article 3, 83° de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Pour les compétences des directeurs indépendants, Michael Jonker et Patrick Keusters, cf. ci-dessus pour les compétences décrites pour les Comités d'audit et des risques.

Le président des comités, Jef Van In, est ingénieur commercial (K.U.L.) et titulaire d'un Executive MBA de la FlandersBusiness School. Après une carrière nationale et internationale chez ING Banque, il est devenu PDG d'AXA Bank Belgium en 2011. En outre, en 2012, il a été nommé responsable des activités d'assurance-vie d'AXA en Europe centrale et orientale. En juillet 2016, Jef Van In devient PDG d'AXA Belgique et, début 2017, il prend la présidence du Conseil d'administration d'AXA Bank Belgium. Le 29 mars 2019, Jef Van In est confirmé comme membre et président des Comités de nomination et de rémunération.

Benoît Claveranne est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est titulaire d'un Master en économie de l'Université de Paris. Il rejoint AXA en 2009 en qualité de Directeur des affaires européennes et institutionnelles du Groupe, après avoir travaillé comme directeur au sein du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et du ministère des Finances. De 2011 à 2013, il est Directeur général d'AXA Prévoyance & Patrimoine, un réseau d'agents exclusifs d'AXA France. De 2014 à 2016, Benoît Claveranne occupe le poste de Directeur général de l'activité Vie, épargne et pension pour la région Asie. En juillet 2016, il devient Directeur de la transformation du groupe et membre du Conseil exécutif du groupe AXA. Depuis le 1er décembre 2017, il exerce les fonctions de Président-directeur général International et nouveaux marchés.

Par conséquent, le Conseil d'administration est en mesure de soutenir que les Comités de nomination et de rémunération sont composés de manière à leur permettre de procéder à des évaluations pertinentes et indépendantes, tant sur les politiques et pratiques de nomination et de rémunération que sur le fonctionnement des organes d'administration et de gestion d'AXA Bank Belgium.

Politique de rémunération

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les membres du Conseil d'administration sont considérés comme du « Identified Staff » (catégorie 1). En conséquence, les principes énoncés au point 2 ci-dessous leur sont pleinement applicables.

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS

Pour la rémunération des directeurs indépendants et non exécutifs d'AXA Bank Belgium, c'est leur contribution aux travaux du Conseil d'administration et des comités au sein du Conseil d'administration qui sera prise en considération. Et ce, en conformité avec les normes du marché.

Les Directeurs concernés sont remboursés sous forme d'indemnités et d'avantages en nature fixés par le Conseil d'administration, tant pour l'exercice de leur mandat au sein du Conseil d'administration que pour leur mandat au sein des comités qui ont été créés au sein du Conseil d'administration.

Le mandat au sein du Conseil d'administration d'AXA Bank Belgium des directeurs non indépendants et non exécutifs qui font partie d'une entité du groupe AXA ne leur donne droit à aucune rémunération supplémentaire.

Les directeurs non exécutifs ne reçoivent aucune rémunération variable.

DIRECTEURS EXÉCUTIFS

La politique de rémunération appliquée par AXA Bank Belgium repose sur la politique de rémunération du groupe AXA, et est conforme à la loi relative aux statuts et au contrôle des établissements de crédit du 25 avril 2014, connue sous le nom de Loi bancaire. L'objectif principal consiste à aligner les principes et la structure des rémunérations d'AXA Bank Belgium sur une gestion saine et efficace de l'entreprise (y compris le contrôle des risques).

Afin de garantir la conformité à la politique de rémunération, celle-ci est régulièrement revue par le Comité de rémunération et de gouvernance du groupe, et par le Comité de rémunération du Conseil exécutif concerné.

La politique en matière de rémunération des directeurs doit permettre :

- d'attirer, de développer, de retenir et de motiver les talents ;
- d'encourager et de récompenser les meilleures performances,
 - tant au niveau individuel que collectif ; et
 - à court, moyen et long termes
- d'aligner le niveau de rémunération sur les résultats de l'entreprise ;
- de garantir une gestion des risques adéquate et efficace.
- Les orientations en matière de rémunération suivent trois grands principes directeurs :
 - la compétitivité et l'adéquation au marché des rémunérations ;
 - la cohérence et l'équité interne, fondées sur les performances individuelles et collectives, afin de garantir une rémunération juste et équilibrée reflétant les résultats et l'impact quantitatifs et qualitatifs de chaque collaborateur ;
 - les résultats et la capacité financière de l'entreprise.

RÉMUNÉRATION DU « IDENTIFIED STAFF »

« IDENTIFIED STAFF »

Considérant l'article 67 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et les arrêtés d'exécution et le règlement délégué, et sous réserve de critères supplémentaires, le Conseil d'administration d'AXA Bank Belgium a déterminé le périmètre du « Identified Staff » comme suit :

- **Catégorie 1** : Les membres du Conseil d'administration ;
- **Catégorie 2** : Les membres du Higher Management ;
- **Catégorie 3** : Les membres du personnel dont la position implique une prise de risque déterminée conformément au Règlement délégué et aux autres règlements ;
- **Catégorie 4** : Les fonctions de contrôle responsables des fonctions de contrôle opérationnelles indépendantes ;
- **Catégorie 5** : Les membres du personnel déterminés conformément au Règlement délégué, dont la rémunération totale les place au même niveau de rémunération que le Senior Management et les personnes occupant un poste impliquant une prise de risque.

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DE L'« IDENTIFIED STAFF »

La politique de rémunération est structurée de façon à ce que l'ensemble de la rémunération soit réparti de manière

équilibrée entre la composante fixe et la composante variable.

La composition du package global est conçue de manière à ne pas encourager une prise de risque excessive. La composante fixe du package total de rémunération est suffisamment importante pour récompenser les membres du personnel pour leur travail, leur ancienneté, leur expertise et leur expérience professionnelle ainsi que pour garantir une politique de rémunération variable totalement polyvalente, et notamment la possibilité de ne payer aucune rémunération variable.

Rémunération fixe

Détermination de la rémunération fixe

Le salaire de base de l'« Identified Staff » est déterminé en tenant compte des responsabilités organisationnelles, comme définies dans la description du poste et du positionnement par rapport au référentiel externe.

Certaines catégories d'« Identified Staff » reçoivent une indemnité périodique basée sur le rôle. Celles-ci sont attribuées de manière transparente, non discriminatoire, sur la base de paramètres objectifs et ne sont pas associées ni soumises à des critères de performance. Si la personne change de poste pour en occuper un qui n'est pas considéré comme « Identified Staff », elle pourrait ne plus avoir droit à l'indemnité basée sur le rôle.

La rémunération fixe peut également inclure des avantages en nature.

Évolution de la rémunération fixe

Les décisions concernant l'évolution de la rémunération fixe de l'« Identified Staff » sont basées sur la performance (exécution durable du travail) et le positionnement par rapport au référentiel externe.

Des augmentations individuelles sont octroyées sur la base des principes suivants :

- un traitement équitable ;
- des règles strictes de délégation ; et,
- un double contrôle systématique par la hiérarchie et le département des RH.

Chaque exercice, AXA Bank Belgium détermine le budget disponible pour l'évolution de la rémunération fixe de l'« Identified Staff ».

Les résultats de l'exercice écoulé d'AXA Bank Belgium (par rapport aux objectifs définis) constitueront un élément déterminant pour la fixation du budget de l'évolution de la rémunération fixe.

Si les résultats statutaires d'AXA Bank Belgium pour l'exercice écoulé sont négatifs ou nettement inférieurs aux objectifs fixés, ou pour des raisons de restrictions légales, AXA Bank Belgium peut décider de limiter le budget alloué aux augmentations qui sont dues sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

Rémunération variable

Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable est déterminée dans les limites du budget disponible et en fonction des pratiques locales et/ou professionnelles du marché, des bénéfices générés par l'activité et de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs au niveau individuel et au niveau de la banque et de la ligne d'activité, ainsi que de la contribution à la gestion des risques et au respect des règles de conformité.

Détermination du budget des primes

Chaque année, AXA Bank Belgium définit le budget total disponible.

La réserve de primes est déterminée sur la base d'un processus de décision qui repose sur les résultats de l'entreprise ainsi que sur les résultats des risques. Les vérifications et les équilibres sont essentiels à cet égard.

Les enveloppes budgétaires pour la rémunération variable sont déterminées sur la base :

- des résultats générés par l'activité (réserve de primes annuelles) ;
- du marché et des réalisations, notamment en ce qui concerne le risque ;
- de la situation financière d'AXA Bank Belgium, y compris la base et les exigences de capital et la liquidité ;
- des bénéfices obtenus ; et,
- des attentes en matière de bénéfices et attentes sur le long terme.

Chaque année, AXA Bank Belgium fixe, dans le cadre de la procédure budgétaire, les réserves de primes en concertation avec le département Finances et le General Management sous la surveillance et avec l'approbation du Conseil d'administration sur avis du Comité de rémunération. Ce faisant, on tient compte des indications directes de Risk Management sur le « coût du risque » (performance ajustée au risque) ou des mesures de risque équivalentes, en fonction de la portée du budget.

Seuls les résultats réalisés par les institutions au sein du groupe AXA auxquelles s'appliquent la CRD IV et la Loi bancaire sont pris en considération.

Dans le cadre d'un ajustement des risques ex ante, une analyse des risques est exécutée au niveau de l'entreprise et au niveau de la ligne d'activité ou d'une section particulière de celle-ci, sans préjudice de l'évaluation au niveau individuel.

Les réserves variables de primes pour les fonctions de soutien et les fonctions de contrôle intégrées sont - en dérogeant à ce qui précède - déterminées indépendamment de la performance de la ligne d'activité qu'elles valident ou contrôlent.

En cas de mauvaise performance de l'entité, les rémunérations variables individuelles déterminées dans le cadre

du financement disponible seront automatiquement réduites en proportion.

Performance (individuelle)

La **performance d'AXA Bank Belgium** est prise en considération au moyen du résultat de la grille STIC (Short Term Incentive Compensation). Cette « grille STIC » se compose d'indicateurs clés d'activités et de résultats, qui reçoivent chacun une certaine pondération et tiennent compte de critères de risque.

La performance (individuelle) est évaluée en fonction de la réalisation de critères de performance (individuels) financiers et non financiers, définis comme :

- des objectifs quantitatifs (pris en compte pour au moins 25 % de la rémunération variable) ; et
- des objectifs qualitatifs (attitude générale, sensibilisation aux risques, harmonisation avec les intérêts du client, du collaborateur et de l'actionnaire).

Ils sont évalués au cours de diverses périodes (réalisations sur une base annuelle, mais aussi sur une base pluriannuelle) pour les années à venir sur la base des performances observées et des évaluations individuelles par rapport aux objectifs fixés.

Ces objectifs sont déterminés selon un système fixe, selon lequel les objectifs sont :

- déterminés sur la base du principe « SMART » : Specific, Measurable, Assignable, Realistic, Time-related (spécifié, mesurable, acceptable, réaliste, situé dans le temps) ;
- déterminés par des « critères de réussite » ;
- équilibrés ;
- validés par les deux parties ; et
- formalisés dans le document de performance « People In » en respectant l'échéance d'AXA Bank Belgium.

Le plan de performance individuel s'applique à l'« Identified Staff » dans toutes les lignes d'activité de la banque et consiste en une composante individuelle liée à la note de performance, qui tient compte des résultats et du risque/des objectifs de gestion des risques.

Ratio rémunération fixe – rémunération variable

La rémunération variable de chaque membre de l'« Identified Staff » est limitée au maximum des deux montants suivants :

- 50 000 euros, sans que ce montant ne puisse dépasser celui de la rémunération fixe
- 50 % de la rémunération fixe

Cette restriction de la différence entre la rémunération fixe et la rémunération variable s'applique également aux allocations de rémunération variable si les objectifs sont dépassés (« au-dessus de l'objectif ») ou en cas de prestations extraordinaires.

Processus d'attribution et d'individualisation – évaluation individuelle

Au sein d'AXA Bank Belgium, la performance de l'équipe à laquelle appartient l'« Identified Staff » et sa performance individuelle (la performance est mesurée sur la base du niveau de bénéfice et de risque par rapport à ce bénéfice) sont évaluées (une **évaluation individuelle annuelle** obligatoire effectuée par le supérieur hiérarchique) sur la base d'au moins les éléments suivants :

- les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, des exigences de conformité et des procédures applicables à AXA Bank Belgium en conformité avec les valeurs et les attitudes de leadership du Groupe (« AXA Leadership Framework ») ;
- la contribution à la gestion des risques, y compris le risque opérationnel ;
- le comportement de la personne en matière de gestion, le cas échéant.

Le Conseil d'administration, sur avis du Comité de rémunération, procédera à une évaluation supplémentaire pour tous les membres du personnel identifié (« Identified Staff ») en tenant compte de :

- la contribution au cadre de contrôle permanent de la Banque ;
- l'implication dans les risques matériels et des décisions qui en découlent ;
- tout incident survenu au cours de l'exercice et des mesures correctives prises par l'individu ou ses responsables.
- Cette évaluation peut avoir un impact sur la rémunération variable.

L'évaluation sera effectuée autant que faire se peut au moyen de formules et de règles prédéterminées et pertinentes concernant l'évaluation. Des cartes de score ou d'autres méthodes équivalentes seront utilisées à cette fin, et une évaluation formelle sera effectuée à partir de 2017 en ce qui concerne :

- les critères de conformité ;
- une gestion efficace des risques.

Le niveau de réalisation de chaque objectif et des attitudes de leadership pertinentes sera indiqué, entre autres, sur la carte de score par un score et des remarques concrètes. Par ailleurs, un score global (relatif au QUOI et au COMMENT) et un score total de performance seront attribués avec une motivation qualitative dans les champs de commentaires pertinents.

En fonction des objectifs quantitatifs et qualitatifs atteints, des propositions de décisions seront déterminées.

Païement de la rémunération variable

Conformément à la Loi bancaire, au moins 40 % de la rémunération variable (jusqu'à 60 % pour la rémunération variable la plus élevée) est accordée sous forme de **rémunération variable différée**, et au moins 50 % de la rémunération variable doit être versée en « **instruments financiers** ».

Ce mode de rémunération, étayé par une participation aux bénéficiaires à long terme des collaborateurs, permet de différer une partie importante de la rémunération variable, le tout conformément aux exigences des lois et des réglementations nationales et internationales, ainsi qu'aux exigences des régulateurs nationaux et internationaux.

Espèces conditionnelles

Les 50 % en « instruments financiers » seront versés sous forme d'« espèces conditionnelles ».

Afin de garantir la différenciation avec la rémunération variable en espèces, les espèces conditionnelles sont soumises à une période de rétention et à des objectifs après la période de rétention fixée en ce qui concerne

- la solvabilité (limite inférieure 2021 : 10,75 %), la liquidité (limite inférieure 2021 : 100 %) et l'effet de levier (limite inférieure 2021 : 3 %)
- Une période de rétention d'un an (à compter de l'acquisition/attribution) avant que le paiement conditionnel en espèces ne soit effectivement effectué.

Il en résulte le régime de paiement suivant :

HYPOTHÈSES	
Exercice	Année N
À l'avance	60 %
Différé	40 %
Ventilé sur (années)	5
Liquidités	50 %
Espèces conditionnelles	50 %

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6
À l'avance							
Liquidités	30 %						
Espèces conditionnelles		30 %					
Différé							
Total des différés accordés		8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	
Liquidités		4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	
Espèces conditionnelles			4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
Profil du flux de trésorerie total	30 %	34 %	8 %	8 %	8 %	8 %	4 %

Exception pour les rémunérations variables inférieures à 75 000 euros et supérieur à 200 000 euros

Les circulaires administratives actuelles de la BNB autorisent une exception à cette règle pour les membres de l'« Identified Staff » dont la rémunération variable est inférieure à 75 000 euros. Cette exception a été appliquée.

Le salaire variable supérieur à 200 000 euros sera différé de 60 %

Les dispositions de la Banque en matière de malus et de clawback permettent au Conseil d'administration de déterminer que, le cas échéant, les éléments non acquis dans le cadre du plan de bonus différé peuvent être perdus/ajustés ou la rémunération variable déjà payée/investie récupérée dans certaines situations.

AXA Bank Belgium réduira les parts de la rémunération variable qui ne sont pas encore acquises et payées auprès de l'ensemble (éventuellement des anciens) de l'« Identified Staff » (malus) si AXA Bank Belgium a un retour financier sur investissement diminué ou négatif ou si l'une des situations suivantes est découverte :

- l'« Identified Staff » ne respecte pas les normes d'expertise et d'intégrité professionnelle applicables ;
- l'« Identified Staff » est impliqué dans des pratiques qui ont entraîné des pertes considérables pour AXA Bank Belgium ou est responsable de telles pratiques ;
- l'« Identified Staff » est impliqué dans un mécanisme spécial qui a pour objet ou pour effet de promouvoir la fraude fiscale par des tiers ;
- toute circonstance qui implique que le paiement de la rémunération variable constitue une violation des bonnes pratiques de rémunération d'AXA Bank Belgium ou de la stratégie de gestion des risques ou de son profil de risque limité à moyen.

AXA Bank Belgium recouvrera la rémunération variable déjà payée ou acquise auprès de l'ensemble (éventuellement des anciens) de l'« Identified Staff » (clawback) si AXA Bank Belgium a un retour financier sur investissement diminué ou négatif ou si l'une des situations suivantes est découverte, et ce, dans les trois ans suivant le paiement ou, le cas échéant, l'acquisition de la rémunération variable.

- l'« Identified Staff » ne respecte pas les normes d'expertise et d'intégrité professionnelle applicables ;
- l'« Identified Staff » est impliqué dans des pratiques qui ont entraîné des pertes considérables pour AXA Bank Belgium ou est responsable de telles pratiques ;
- l'« Identified Staff » est impliqué dans un mécanisme spécial qui a pour objet ou pour effet de promouvoir la fraude fiscale par des tiers ;

L'utilisation d'une réduction (malus) ou d'une récupération (clawback) doit être opportune. En cas d'attribution d'une rémunération variable dans le cadre d'un changement de contrôle ou de structure (p. ex., fusion), qui n'est pas basée sur les performances, mais sur une condition de présence (p. ex., prime de rétention), l'utilisation d'une réduction (malus) ou d'une récupération (clawback) basée sur la situation de rendement financier réduit ou négatif d'AXA Bank Belgium ou d'une unité opérationnelle est uniquement considérée comme appropriée si l'« Identified Staff » a contribué de manière significative au rendement financier réduit ou négatif.

En cas de licenciement pour faute grave (ou pour les collaborateurs qui ont déjà quitté AXA Bank Belgium ou ses entreprises affiliées, le comportement qui aurait conduit à un licenciement s'il avait été découvert alors que le collaborateur était encore collaborateur) et en particulier lorsqu'il y a violation des procédures de gestion des risques ou une violation des règles de conformité ou de conduite ou une dissimulation ou une action qui a entraîné une distorsion des conditions dans lesquelles la rémunération variable qui a été initialement attribuée a été fixée,

tout ou partie des droits sur les parties différées de la rémunération variable initialement allouée sont immédiatement perdus (« malus ») et tous les éléments de la rémunération variable déjà versés sont éventuellement récupérés (« clawback »). Ce principe sera inscrit dans chaque plan qui sera soumis à l'approbation d'un membre de l'« Identified Staff ».

Règles spécifiques relatives à la rémunération variable de l'« Identified Staff » employé dans le cadre des activités d'intermédiation et ALM

La réserve de rémunération variable est déterminée chaque année, sur la base de critères de référence internes et externes. La réserve est influencée par la réalisation des objectifs d'AXA Bank Belgium ainsi que par la réalisation des objectifs du Head of Treasury & Intermediation et du Head of ALM. La répartition de la réserve entre les collaborateurs concernés relève de l'appréciation de la direction, et repose sur la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs respectifs fixés en début d'année, y compris le strict respect des limites de risque et des contrôles.

Règles spécifiques concernant la rémunération variable de fonctions de contrôle indépendantes

Les principes de rémunération mentionnés ci-dessus sont similaires pour la catégorie 4 de l'« Identified Staff », à savoir les personnes occupant des fonctions de contrôle indépendantes (et notamment le Chief Risk Officer) ; avec les exceptions suivantes :

- Les performances d'AXA Bank Belgium ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la rémunération variable effectivement versée.
- La rémunération variable non différée est entièrement et exclusivement déterminée sur la base de critères individuels spécifiques liés au poste (performance individuelle).

INDEMNISATION EN CAS DE RÉSILIATION DE CONTRAT

Sans préjudice de l'application des dispositions légales et réglementaires et des accords liant l'entreprise, l'indemnité de licenciement qui pourrait être convenue avec une personne affectée est déterminée de manière à ne pas récompenser un échec ou un comportement irrégulier.

Pour les membres salariés du personnel, AXA Bank Belgium s'engage à respecter l'application des dispositions légales.

Si un accord relatif à l'octroi d'une indemnité de départ est conclu avec un directeur non salarié, le total des indemnités accordées ne peut excéder 12 mois de rémunération fixe et variable. Une clause de dérogation est uniquement possible sous réserve d'un avis motivé du Comité de rémunération et de l'approbation préalable de l'Assemblée générale.

GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

AXA Bank Belgium dispose d'un plan de rémunération sur le long terme dont les règles sont déterminées par la politique de rémunération. Ces règles peuvent faire l'objet d'adaptations régulières, notamment en fonction des décisions prises au niveau du Conseil d'administration d'AXA Banque et de l'évolution du cadre réglementaire (inter)national.

Le Conseil exécutif dispose d'une compétence décisionnelle concernant l'établissement de la politique de rémunération et la prise de décision relative à la rémunération individuelle des personnes concernées. En la matière, il est assisté par 2 comités : le Comité de rémunération et le Comité des risques.

Le Comité de rémunération contribue activement à la mise en œuvre de la politique de rémunération. Il se compose de directeurs non exécutifs, dont au moins un est indépendant au sens du Code des sociétés. Sa composition lui permet de porter un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, ainsi que sur les incitants créés en matière de contrôle des risques, d'exigences de fonds propres et de position de liquidité.

Le travail du Comité de rémunération consiste à proposer, sous forme d'avis et conformément à la politique de rémunération, les décisions à prendre par le Conseil exécutif concernant les principes et les procédures de rémunération. Il a également pour mission de préparer les décisions à prendre par le Conseil exécutif, en tenant compte des répercussions sur les risques de l'entreprise et la gestion des risques, d'une part, et des intérêts sur le long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de l'institution, d'autre part, ainsi que de l'intérêt public.

La politique de rémunération peut, à tout moment, faire l'objet d'une révision par décision du Conseil exécutif sur proposition du Comité de rémunération et notamment en cas de modification législative liée au droit du travail, au droit comptable et au droit fiscal ainsi que de changement des règles de gouvernance.

Son application est sujette, au moins une fois par an, à une évaluation interne visant à vérifier si elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil exécutif. Le cas échéant, le Comité de rémunération formulera les propositions d'adaptation nécessaires.

Le Comité des risques, composé de directeurs non exécutifs, dont au moins un est indépendant au sens du Code des sociétés, examine si les incitants prévus par le système de rémunération tiennent compte de manière appropriée du contrôle des risques, des exigences en matière de fonds propres et de la position de liquidité d'AXA Bank Belgium, ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement des bénéfices, et ce, afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, en évitant que la prise de risque ne dépasse le niveau toléré par AXA Bank Belgium.

INFORMATIONS QUANTITATIVES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS OCTROYÉES À L'« IDENTIFIED STAFF » POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Rémunération totale de l'« Identified Staff » en 2021 (à l'exclusion de la rémunération des membres non exécutifs du conseil)

Les informations quantitatives reprises ci-après concernent les rémunérations attribuées pour l'exercice 2021 à l'« Identified Staff » au sens de la CRD IV et de la Loi bancaire belge, mais ne reflètent pas les rémunérations attribuées aux autres collaborateurs :

Unité d'entreprise*	Nombre de personnes concernées	Montant de la compensation totale	Montant de la compensation fixe	Montant de la rémunération variable octroyée
CEO & CEO adjoint	6	2 684 483 €	1 889 267 €	795 217 €
Affluent & Distribution	2	668 945 €	452 432 €	216 513 €
Credits & Customer Care	4	1 038 757 €	737 394 €	301 363 €
Risque & Conformité	5	954 043 €	773 422 €	180 621 €
Retail & Transformation	2	655 376 €	468 305 €	187 071 €
Total	19	6 001 604 €	4 320 819 €	1 680 785 €

*Les unités d'entreprise se basent sur le modèle commercial Customer Journey d'AXA Banque.

Structure de la composante variable de la rémunération

		Rémunération fixe	Rémunération variable	Bonus de bienvenue	Indemnité de licenciement		
					Payée	Accordée	Le plus élevé octroyé
Membres du Conseil d'administration	Montant (euros)	2 494 815 €	1 152 512 €	€ -	1 185 828 €	€ -	€ -
	# personnes concernées	6	6	0	3	0	0
Higher management	Montant (euros)	1 063 172 €	348 073 €	€ -	€ -	€ -	€ -
	# personnes concernées	7	7	0	0	0	0
Autre Identified Staff	Montant (euros)	762 832 €	180 200 €	€ -	€ -	€ -	€ -
	# personnes concernées	6	6	0	0	0	0

Total	Montant (euros)	4 320 819 €	1 680 785 €	€ -	1 185 828 €	€ -	€ -
	# personnes concernées	19	19	0	3	0	0

	Formes de rémunération variable (octroyée)				Rémunération différée en souffrance		Rémunération différée		
	Liquidités	Actions	Instruments liés à des actions	Autres types(*)	Acquis	Non acquis	Octroyé	Payé	Réduit
Membres exécutifs du Conseil d'administration	611 256 €	N/A	N/A	541 256 €	290 405 €	636 247 €	557 235 €	238 557 €	€ -
Higher management	348 073 €	N/A	N/A	€ -	35 762 €	53 130 €	€ -	€ -	€ -
Autre identified staff	180 200 €	N/A	N/A	€ -	50 105 €	26 542 €	€ -	€ -	€ -
Total	1 139 528 €	€ -	€ -	541 256 €	376 272 €	715 918 €	557 235 €	238 557 €	€ -

*Espèces conditionnelles

Nombre de collaborateurs MRT dont la rémunération totale pour 2021 a dépassé 1 million d'euros

Compensation totale	Nombre de MRT pour l'exercice 2021
Entre 1 million et 1,5 million d'euros	1
Entre 1,5 million et 2 millions d'euros	0
Entre 2 millions et 2,5 millions d'euros	0

Directeurs avec des mandats externes

Senior manager d'AXA à partir du 31/12/2017	Position chez AXA	Société où le mandat externe est exécuté	Siège social	Secteur d'activité	Enregistrement sur un marché réglementé	Poste occupé en externe	Liste des actionnaires détenant plus de 5 % d'AB
Patrick Keusters	Directeur indépendant et président du Comité d'audit	Tribeca AIFM	Avenue Louise 65 boîte 12 1050 Bruxelles Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non dirigeant, Président du Conseil	Non
		Orcadia Asset Management SA	13, rue de l'Industrie, L-8699 Windhof GD Luxembourg	Société d'investissement	Non	Administrateur non dirigeant	Non
		Stoll Security SA	Z.A.R.E. Ilot Ouest L 4384 Ehlerange Luxembourg	Sécurité	Non	Administrateur non dirigeant, Président du	Non
Philippe Rucheton	Directeur indépendant et président du Comité des risques	Bernard Controls SA	4, rue d'Arsonval BP 76091 95505 Gonesse France	Électrique et mécanique	Non	Administrateur non dirigeant	Non
		Société générale SFH	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Société de financement immobilière	Non	Administrateur non dirigeant	Non
		Société générale SCF	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Société hypothécaire	Non	Administrateur non dirigeant	Non

Développement durable

AXA Bank Belgium (ABB) promeut les valeurs d'une société où la durabilité et la responsabilité des entreprises sont une composante centrale de toutes nos actions. Dans ce contexte, AXA Bank Belgium reconnaît le rôle qu'elle doit jouer en tant qu'établissement de crédit en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les gouvernements, organisations internationales et régulateurs se préoccupent de plus en plus des questions ESG et de l'intégration par les participants au marché financier de questions ESG dans leur stratégie, leur business model et le cadre de gestion des risques. En 2015, les Nations Unies ont publié leurs Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030. Alors que les ODD se concentrent sur des objectifs de durabilité généraux, les Nations Unies ont également adopté un traité légalement contraignant sur le changement climatique en décembre 2015 (l'Accord de Paris). Son objectif est de limiter le réchauffement climatique sous les 2°C, et de préférence sous 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre cet objectif de température à long terme en Europe, l'UE a présenté son Pacte vert pour l'Europe en 2019, qui décrit la manière dont l'Europe entend devenir neutre sur le plan climatique d'ici 2050. ABB, intermédiaire financier important dans le secteur financier belge, reconnaît son rôle au sein de la société dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité des entreprises. Dès lors, la banque a intégré la durabilité et la responsabilité des entreprises dans son business model, la stratégie de la banque et le cadre de gestion des risques.

Jusqu'en 2021, ABB faisait partie d'un groupe d'assurance mondial et a contribué aux objectifs ambitieux et indicateurs clés de performance du Groupe AXA tout en reconnaissant le contexte bancaire spécifique dans lequel elle opère. Le 31/12/2021, le Groupe AXA a terminé la vente d'ABB et ABB est devenu membre du groupe Crelan. En raison de la nature récente de la conclusion de l'affaire, la section suivante décrira la politique de durabilité d'ABB en tant que membre du Groupe AXA. ABB et Crelan souhaitent travailler sur une stratégie et une gouvernance conjointes en matière de durabilité dans le courant de 2022.

ABB a déployé une stratégie qui englobe la durabilité et la responsabilité des entreprises par le biais de l'intégration d'indicateurs clés de performance sur les opérations propres d'ABB : l'année 2019 servant de référence, ABB souhaite réduire son empreinte CO2 (mesurée comme étant la somme de l'empreinte CO2 issue de l'énergie, du transport (flotte automobile et voyages d'affaires) et du papier de 26 % d'ici 2025.

ABB vise également à améliorer l'impact environnemental de ses activités financées (produits d'investissement et crédits) : elle a étendu son offre en produits de détail verts et a fixé des objectifs stratégiques clés sur ces activités financées. ABB entend augmenter son offre actuelle en fonds d'investissement ESG à ses clients pour atteindre 60 % de la nouvelle production et 30 % du total des actifs sous gestion durables d'ici 2025 (mesurés par le label belge « Towards Sustainability » de Febelfin ou le label français ISR). En outre, ABB souhaite augmenter son offre en produits de crédit de détail par rapport à sa production globale de crédit, en commençant par les prêts à la consommation : Objectif de 20 % de prêts automobiles verts (sur l'ensemble des prêts automobiles) et prêts pour la rénovation durable, 56 % de l'ensemble des prêts à la consommation pour la rénovation d'ici 2024.

En 2021, ABB est passée à la vitesse supérieure en termes de durabilité et a intégré avec fruit les facteurs ESG dans la manière de conduire ses activités. Cependant, la voie vers la neutralité CO2 d'ici 2050 fixée par l'UE est encore longue, et nécessitera un effort de taille de la part de tous les acteurs du marché. Dès lors, ABB ambitionne d'améliorer continuellement son impact sur la durabilité. ABB a mis en place un plan pluriannuel qui permettra de continuer d'intégrer les facteurs ESG dans son business model et de mieux quantifier et surveiller les risques environnementaux.

Environnement et stratégie commerciaux

ABB considère la durabilité et la responsabilité des entreprises comme des composants centraux de son modèle d'affaires. Dès lors, ABB a analysé et défini une stratégie reposant sur l'environnement commercial dans lequel elle évolue.

ABB entend réduire sa propre empreinte carbone et lutter contre le risque climatique de ses propres activités de fourniture de crédits et d'investissements à des clients, aussi bien dans la lutte contre les causes du réchauffement climatique que dans l'adaptation à ses conséquences (atténuation et résilience).

ABB s'engage également à être un employeur responsable, s'efforçant de maintenir l'engagement des collaborateurs au cœur de sa stratégie et de créer un lieu de travail inspiré par ses valeurs, qui favorise la diversité et l'égalité des chances pour tous, promeut l'engagement, encourage le développement professionnel et soutient le bien-être des employés.

Le positionnement stratégique d'ABB a été défini en 2021 comme faisant partie du Groupe AXA mondial. ABB a fixé sa position stratégique et ses Key Performance Indicators (KPI) en ligne avec l'objectif ambitieux du Groupe AXA, tout en prenant en compte l'environnement bancaire dans lequel elle évolue. Fin 2021, le Groupe AXA a finalisé la vente d'ABB à Crelan. La stratégie exposée ci-après est celle d'ABB, membre du Groupe AXA mondial. ABB et Crelan souhaitent travailler sur une stratégie et une gouvernance conjointes en matière de durabilité dans le courant de 2022.

Changement climatique

Alors qu'ABB contribue à la stratégie globale du Groupe AXA en matière d'environnement, ABB devrait reconnaître sa position unique en tant qu'institution de crédit dans un groupe d'assurance. Dès lors, la stratégie devrait aller au-delà de la stratégie du Groupe (portée par les assurances) et approfondir les impacts spécifiques en fonction du business model de la banque.

Risques et opportunités liés au climat

Le changement climatique peut constituer un risque pour la banque et ses clients par le biais des effets physiques du changement climatique, comme des inondations ou tempêtes. À l'exception du risque physique, ABB est également exposée au risque de transition, c'est-à-dire le risque qui découle de la transition vers une économie résistante au climat.

À l'inverse, les institutions financières ont également un impact sur le climat. ABB a un impact direct par le biais des émissions de CO₂ de ses propres opérations (par ex. immeuble de bureaux) et a un impact indirect par le biais de ses activités financées (crédits et investissements). Cela donne à ABB l'opportunité de réduire son impact direct et indirect et de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. De l'autre côté, ABB peut réduire son empreinte carbone directe en diminuant les émissions de ses propres opérations comme l'immeuble de bureaux ou la flotte automobile. D'un autre côté, la banque peut contribuer à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci par le biais de ses activités financées. De manière plus spécifique, ABB peut offrir des prêts verts à des clients particuliers désireux d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation et aux clients professionnels soucieux de réduire l'empreinte carbone de leurs activités. ABB peut également encourager des investissements verts en proposant une offre en investissements durables à ses clients.

Dès lors, ABB a fixé des objectifs pour ses propres opérations et ses activités financées. Actuellement, l'accent de la banque porte sur les business lines les plus affectées : le département Crédits (via une offre en crédits durables aux clients ABB) et le département Invest (via l'offre en fonds durables).

Stratégie et impact sur les activités propres

ABB s'engage à réduire l'empreinte environnementale de ses propres activités, et a de manière plus spécifique fixé des objectifs en matière d'émissions provenant de son immeuble de bureaux, des transports et de l'utilisation de papier.

En ligne avec les objectifs du Groupe AXA, ABB entend réduire ses émissions de CO₂ totales de 26 % d'ici 2025 (année de référence 2019). Ces objectifs reposent sur l'approche promue par l'initiative « Science Based Targets » (SBT), à laquelle AXA a adhéré en 2015. Selon la SBT, les objectifs adoptés par les sociétés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont considérés comme basés sur la science s'ils sont en ligne avec ce à quoi la science du climat la plus récente s'attend de la part des sociétés pour qu'elles atteignent les objectifs de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux températures préindustrielles.

Le tableau suivant indique les émissions de CO₂ actuelles provenant des opérations propres d'ABB et la réduction ciblée d'ici 2025. Les sections suivantes expliquent les différentes initiatives qu'ABB a mis ou mettra en place au cours des années à venir pour réduire l'empreinte carbone de ses propres opérations.

	Impact expressed in units			Impact expressed in Ton eq. CO2 emissions		Target
	Unit	EOY 2019	EOY 2020	EOY 2019	EOY 2020	2019 - 2025
Power (Gas & Electricity)	MWh	3,376	2,592	517	378	-34%
Transportation	km	4,872	2,829	581	324	-25%
Paper	kg /FTE	50	27	36	19	-26%
Total				1,134	721	-26%

Tableau 1 – Opérations propres : Émissions de CO₂ et objectifs

Utilisation de l'énergie

ABB suit sa propre consommation par source d'énergie ainsi que les émissions de CO₂ découlant de l'énergie utilisée.

L'immeuble de bureaux à Berchem utilise du gaz naturel et de l'électricité. ABB mesure l'énergie utilisée en répertoriant les KWH utilisés chaque année. Ce montant est multiplié par l'intensité en CO₂ du type d'énergie afin d'arriver à un montant en tonne équivalent CO₂. ABB envisage de réduire le montant en tonne équivalent CO₂ de l'énergie de 34 % (par rapport à l'année de référence 2019).

Veillez noter qu'une partie du bâtiment de Berchem est sous-louée et qu'une grande partie est également utilisée par d'autres entreprises. Dès lors, ABB utilise les mètres carrés qu'elle occupe pour déterminer la consommation d'énergie.

ABB est en train de discuter des initiatives potentielles suivantes en 2022 pour atteindre ses objectifs d'ici 2025 :

- optimisation de l'espace de bureau ;
- installation de panneaux solaires au siège de Berchem ;
- achat de certificats verts ;
- préparation à l'objectif zéro émission nette via :
 - la réalisation d'une étude BREAAAM ou ECP. Même si l'impact direct sur les émissions de CO₂ est difficile à quantifier, le résultat de l'étude devrait mener à une feuille de route pluriannuelle assortie d'une liste des actions concrètes qui peuvent être adoptées pour réduire la consommation d'énergie ;
 - La réalisation d'une étude sur l'éclairage afin de remplacer les luminaires PL ou TL par des éclairages LED ;
 - Une étude sur les options de génération d'énergie renouvelable.

Transport

ABB mesure le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de voyages d'affaires (par avion ou train) et les kilomètres parcourus par la flotte automobile d'AXA. La flotte automobile est divisée en groupes sur la base du CO₂ émis par km par type de voiture. Le nombre de kilomètres est multiplié par l'intensité CO₂ du véhicule, pour arriver à un montant de tonne équivalent CO₂. ABB envisage de réduire son impact CO₂ total provenant du transport de 25 % d'ici 2025.

ABB entend atteindre cet objectif en prenant une décision sur des initiatives potentielles :

- ABB exécute sa politique de smart working. Avant la pandémie de coronavirus, les employés d'ABB pouvaient faire du télétravail 2 jours par semaine. Cette politique a été actualisée, éliminant les contraintes pesant sur le télétravail, mais avançant vers un format de smart working (combinaison entre télétravail et travail au bureau) basé sur les conventions établies au niveau de chaque équipe. Dans la pratique, cela a donné lieu à une hausse du télétravail, et dès lors à une baisse du nombre de km annuels parcourus par la flotte automobile d'ABB ;
- la mise à jour de la politique sur la mobilité rend obligatoire l'utilisation du train pour les voyages d'affaires à court terme ;

- augmentation de l'offre en véhicules électriques. Vu que le gouvernement belge accordera un allègement fiscal pour les véhicules électriques jusqu'en 2026, et que la déduction pour les véhicules traditionnels ne sera plus autorisée à partir de 2028, un incitatif fiscal a été mis en place pour actualiser la car policy et se concentrer uniquement sur les véhicules électriques. Cette actualisation va modifier la distribution de l'intensité CO2 de la flotte automobile d'ABB vers une faible intensité CO2 et entraînera dès lors également une réduction des émissions de CO2.

Utilisation du papier

ABB mesure la quantité de papier de bureau utilisée, ainsi que le papier utilisé à des fins de marketing et de distribution. Plusieurs mesures ont déjà été adoptées en 2019 et 2020, et ont effectivement permis de réduire la consommation de papier par ABB. Veuillez noter que les quantités de CO2 liées à l'utilisation de papier sont considérablement inférieures par rapport à celles de l'énergie et du transport.

Autre

Aucun plan d'action distinct n'a été mis en place concernant les déchets et l'eau. Cependant, la consommation d'eau et les déchets devraient également être affectés positivement par la réduction de l'espace de bureau.

Stratégie et impact sur les portefeuilles et activités

L'illustration suivante indique la composition relative du bilan d'ABB en tant qu'institution de crédit. Le business model d'ABB est structuré autour d'une business line principale : l'activité retail belge. ABB est avant tout une banque de détail, qui se concentre sur les opérations de prêt et de financement de détail, c.-à-d. qu'elle répond aux besoins de financement de ses clients et facilite les possibilités d'épargne et d'investissement.

L'activité retail belge d'ABB et son bilan sont principalement composés de prêts particuliers et de dépôts de clients, une partie importante des revenus d'ABB provient donc du résultat de la transformation. La stratégie d'ABB est d'accroître ses efforts et de se concentrer sur l'accompagnement des clients particuliers en fournissant des solutions sous la forme de conseils en investissement et du bon produit au bon client. Tout en améliorant le professionnalisme du réseau du groupe de Professional Masters (agents possédant une expérience en prêts professionnels), pour accroître l'attraction de nouveaux clients et la sensibilisation générale. Au final, tout cela conduit à une amélioration de l'efficacité et de la rentabilité par le biais d'une prise de décision décentralisée et d'une tarification personnalisée.

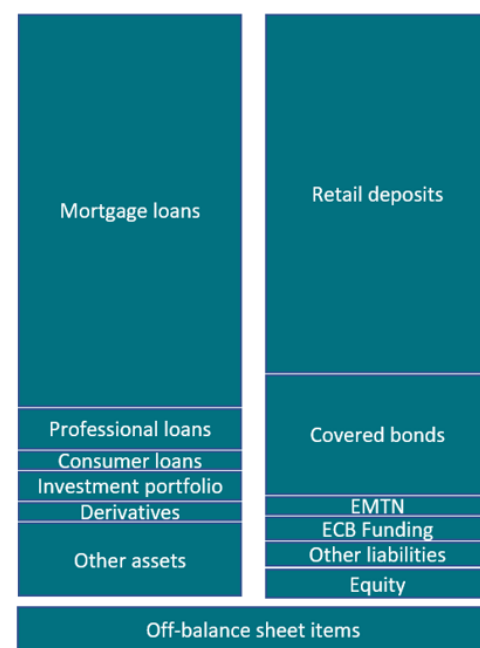


Figure 1 – Bilan d'ABB

Crédit de détail

Vu qu'une proportion importante des émissions de gaz à effet de serre provient des habitations et des transports des ménages, les banques jouent un rôle essentiel dans la réduction de ces émissions en accordant des crédits aux ménages. Ces crédits permettront aux ménages d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation, mais aussi d'acheter des véhicules moins polluants. Deuxièmement, les banques auront également un impact important en accordant des financements à des entreprises qui contribuent à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

ABB peut faire la promotion d'emprunts verts de deux façons : en sensibilisant ses clients à propos des investissements verts et en fournissant une offre en crédits verts.

Pour stimuler la sensibilisation des clients, ABB publie sur son site Web des blogs sur les habitations efficaces sur le plan énergétique ou les véhicules électriques. Selon une étude menée par ABB en 2019, les clients ont le sentiment de ne pas être suffisamment informés à propos des logements efficaces sur le plan énergétique. Dès lors, la banque a entrepris d'informer elle-même ses clients à propos de l'importance et des possibilités des logements efficaces sur le plan énergétique par le biais du partenariat « Construire Q-Zen » (une initiative du gouvernement wallon) et de « IedereenBEN » (initiative du gouvernement flamand). Q-ZEN et BEN sont les abréviations de « Quasi Zéro énergie » et « Bijna Energie Neutraal », et signifient toutes deux Nearly Zero Energy Building (NZEB). Selon la directive européenne EPBD (Energy Performance of Buildings Directive), chaque nouvelle habitation construite en Europe doit répondre aux normes NZEB d'ici 2021. Le but de l'initiative Q-Zen et BEN du gouvernement est de montrer aux personnes ayant l'intention de se lancer dans la construction d'une maison ou d'un appartement ce qu'implique exactement NZEB, ce que ces normes peuvent leur apporter et la manière dont s'y conformer. ABB est partenaire direct de Q-Zen et BEN et informe dès lors ses clients à propos de la possibilité de financer ces investissements. Pour que les produits d'emprunt verts soient les premiers à venir à l'esprit des clients, ABB lance 1 ou 2 campagnes par an pour faire la promotion du prêt voiture éco et de Energy@Home.

Deux prêts pour particuliers verts sont disponibles dans l'offre en produits d'ABB. Ces crédits s'accompagnent d'un taux d'intérêt inférieur en raison de l'investissement vert effectué par le client. Le crédit Energy@home peut être étendu à une rénovation éco-énergétique et le prêt voiture éco est utilisé pour des véhicules écologiques spécifiques. ABB a mis en place un KPI pour ces deux crédits :

- objectif pour le prêt auto éco de 20 % d'ici 2024 (par rapport à tous les prêts auto). Il est attendu que la croissance émanera d'une hausse de la demande en véhicules électriques. Au cours des années à venir, ABB s'attend à ce qu'une large proportion du marché automobile se compose encore de voitures à moteur à combustion, au vu de la différence avec les véhicules électriques et du fait que la plupart des constructeurs ne sont pas encore prêts pour une offre en voitures 100 % électrique.
- Proportion des rénovations efficaces du point de vue énergétique (Energy@Home) sur le total des prêts rénovation aux particuliers de 56 % en 2024. La croissance devrait être plutôt limitée par rapport au niveau actuel de 50 % environ :
 - la proportion des rénovations efficaces du point de vue énergétique sur le total des prêts rénovation aux particuliers est déjà élevée (50 %). De plus, aucune croissance naturelle n'a été enregistrée entre 2020 et 2021.
 - La part de marché actuelle d'ABB dans les rénovations efficaces du point de vue énergétique est de 10-11 % environ (dépassant notre part de marché des prêts hypothécaires).
 - Une croissance au niveau de Energy@Home pourrait être cannibalisée par des initiatives dans l'offre en produits crédits hypothécaires (à développer).

En ce qui concerne les prêts hypothécaires, ABB participe également au prêt rénovation flamand, une initiative du gouvernement flamand.

La stratégie des prêts professionnels est en ligne avec la stratégie globale de la banque. Actuellement, sur le marché belge, il existe peu d'opportunités de financement écologiques pour activités ou investissements professionnels. Depuis mai 2021, ABB a revu sa politique de crédits pour crédits professionnels, pour prendre en compte la durabilité environnementale d'un emprunteur potentiel lors de la réalisation de l'évaluation de la solvabilité. Le but de cette initiative est de sensibiliser à l'impact potentiel de la transition vers une économie plus durable sur certaines sociétés. De manière plus spécifique, cela veut dire que si un client professionnel venait à être impacté par des risques de transition ou physiques, il convient de clairement motiver et expliquer la raison pour laquelle un crédit a été accordé.

ABB va poursuivre le développement de sa stratégie de crédits durables au début de 2022. Elle va notamment déterminer s'il est nécessaire ou non d'établir des nouveaux KPI, d'offrir des nouveaux produits, si certains secteurs devraient être promus et si des incentives potentiels pour le réseau d'agents concernant les emprunts durables sont nécessaires.

Activité hors bilan

La stratégie globale d'ABB vise une croissance fructueuse de ses activités à commissions (par le biais de son offre Invest aux clients). En Belgique, ABB offre une vaste gamme de produits financiers aux clients particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau d'agences bancaires exclusives et indépendantes et de courtiers en crédit. Ces agents bancaires ont généralement une activité de courtage indépendante et soutiennent dès lors également la vente de produits d'assurance d'AXA Belgium et de produits d'AXA Investment Managers. La gamme de produits est facile à comprendre et couvre tous les besoins bancaires fondamentaux. Pour les fonds d'investissement, ABB applique un modèle consultatif, l'accent principal portant sur les fonds du Groupe AXA.

Le Customer Journey Invest d'ABB applique la politique d'investissement du Groupe AXA concernant le risque ESG. Ce qui implique certaines restrictions sur les investissements sectoriels non durables :

Coal mining and coal-based energy production*	Palm oil production*
Oil sands production and oil sands-related pipelines*	Food ("soft") commodities derivatives
Tobacco manufacturing	Controversial weapons manufacturing*
Oil extraction in Arctic region	Other ad hoc names raising reputational issues*

Figure 2 – secteurs exclus

ABB fait la promotion d'investissements durables en proposant une gamme de fonds d'investissement durables. Les fonds d'investissement sont considérés comme durables s'ils relèvent du label belge « towards sustainability » ou du label ISR français. En vertu de cette définition, 20,2 % de la production 2021 et 17 % des AuM totaux peuvent être considérés comme durables.

ABB a fixé un KPI pour son offre en investissements écologiques : 60 % de la nouvelle production et 30 % des AuM totaux devraient être durables (selon la définition d'ABB) d'ici 2025. À l'avenir, ABB suivra étroitement les nouvelles réglementations, étant donné que la possible introduction d'un écolabel européen pour les produits financiers pourrait avoir un impact sur l'offre Invest d'ABB.

Social et gouvernance d'entreprise

Informations sociales

AXA s'engage constamment à être un employeur responsable, s'efforçant de maintenir l'engagement des collaborateurs au cœur de sa stratégie commerciale. Pour atteindre cette ambition, il a fallu créer un lieu de travail inspiré des valeurs d'AXA, qui favorise la diversité et l'égalité des chances pour tous, promeut l'engagement, encourage le développement professionnel et soutient le bien-être des employés.

Relations avec les collaborateurs et conditions de travail

Assurer des pratiques employeur durables et responsables tout en entretenant le dialogue social et de bonnes conditions de travail sont des priorités pour AXA. Au cours de ces dernières années, AXA en tant qu'organisation

mature a développé des procédures et mis en place des instances permettant au dialogue social et aux conditions de travail de se développer dans l'ensemble de ses entités dans le monde.

- Un dialogue social et continu En tant que signataire du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, AXA s'est engagée à respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective. AXA est également signataire du Global Deal de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui entend lutter contre les inégalités, soutenir le dialogue social et faire la promotion d'une globalisation plus réglementée et durable. De plus, une communication efficace entre les collaborateurs et le management ainsi qu'un dialogue social constructif contribuent à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. C'est pourquoi chaque entité AXA s'organise pour dialoguer de façon régulière avec le personnel ou ses représentants. AXA s'est également dotée d'un Comité Européen de Groupe (CEG), dont les missions vont au-delà des obligations réglementaires en vigueur.
- Impliquer les personnes et construire une culture de feed-back : AXA s'engage à construire un environnement dans lequel les voix des collaborateurs sont entendues et des actions entreprises pour assurer le maintien de leur engagement. AXA fait appel à l'approche d'enquête Pulse, courte et ciblée, pour mesurer sa culture et rapidement identifier les points à améliorer.
- Conditions de travail responsables respectueuses de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle : Proposer un environnement de travail inspirant et inclusif est un élément important de la proposition de valeur aux employés d'AXA. En tant qu'employeur responsable, qui veille à ce que chacun se sente valorisé et habilité à contribuer à la réussite du Groupe, AXA a également mis en place des programmes pour prévenir le stress sur le lieu de travail et faire la promotion de la santé mentale et du bien-être. Le Groupe travaille également sur la construction d'un environnement de travail inclusif par le biais de l'approche Smart Working : un environnement qui supporte différentes formes d'arrangement de travail flexibles (télétravail, travail à temps partiel, hot desking, desk sharing, heures flexibles, semaine de travail compressée) et respecte l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- Des conditions de travail sécurisées et traitées : des normes sont mises en place au sein d'AXA sur des sujets comme la sécurité physique, la santé, la sûreté et la gestion de crise, permettant de créer une approche cohérente au sein de toutes les entités, sur la base des risques identifiés localement.

Environnement d'apprentissage et gestion des aptitudes

Dans un environnement de marché imprévisible, et avec l'émergence de nouveaux risques et concurrents, AXA a besoin de s'assurer que ses activités, son organisation et son effectif sont en mesure de relever des nouveaux défis. Le secteur bancaire et de l'assurance évolue rapidement, à mesure que les technologies et les attentes du client perturbent le marché. Dès lors, des fonctions commerciales et de support doivent constamment s'adapter à l'environnement, ce qui ouvre la porte à une multitude d'opportunités au personnel d'AXA pour l'amélioration de ses aptitudes. L'apprentissage n'est pas qu'un simple levier qui permet aux collaborateurs d'évoluer et de développer leurs aptitudes pour l'avenir. Un déficit en termes de carrière, d'aptitude et de gestion des talents pourrait, dans un environnement hautement compétitif, avoir un impact sur la compétitivité d'AXA.

- Cadre de gestion des talents et aptitudes : un processus de gestion des performances standard a été mis en place au sein d'ABB. Par le biais de la Revue de l'Organisation et des Talents (« OTR ») mise en place depuis 2005, AXA procède à un examen systématique de la structure organisationnelle requis par ses activités actuelles et ses besoins futurs. L'OTR consiste à passer en revue les postes de direction clés dans l'ensemble des marchés et fonctions d'AXA.
- Offre mondiale en apprentissage et développement : la fonction d'apprentissage et de développement d'ABB est dédiée à la transformation progressive d'AXA en une organisation adaptative et auto-apprenante. La vision d'ABB consiste à aider les personnes à apprendre continuellement à tout moment de leur journée de travail, individuellement et collectivement, et de favoriser des nouveaux modes d'apprentissage : pour apprendre continuellement afin de prospérer dans un environnement à changement constant. Cette ambition est soutenue par un écosystème numérique dédié facilement accessible depuis n'importe quel appareil :
- Mobilité : ABB a mis en place des politiques et processus de mobilité pour permettre aux personnes de se déplacer au sein de la société et de dès lors aider ABB à mieux trouver les bonnes personnes pour ses besoins commerciaux.

Diversité et inclusion

Pour relever les défis de demain, AXA entend créer et enrichir un environnement et une culture qui valorisent la

diversité et l'inclusion, pour tous les employés. L'effectif d'AXA devrait être le reflet de la diversité des marchés dans lesquels AXA est active, et les cadres intermédiaires et supérieurs ont un rôle central à jouer dans ces objectifs. Le Groupe AXA est en effet convaincu que la diversité et l'inclusion sont des éléments essentiels au talent et à l'innovation au sein de l'organisation et pour rester un acteur de premier plan sur le marché.

Vu que la diversité et l'inclusion sont des moteurs reconnus du talent et de l'innovation, de l'attraction et de la rétention des meilleurs talents et du maintien de sa position d'employeur préférentiel du marché, AXA fait la promotion de la diversité par le biais de ses processus de recrutement, d'apprentissage et de développement et de gestion des talents. Le Groupe AXA a mis en place une politique Diversité et inclusion (D&I) et a des engagements ambitieux pour orienter les initiatives, dont les engagements publics, dans le cadre des priorités D&I du Groupe. Les dirigeants d'AXA sont les défenseurs de ces engagements et s'engagent à soutenir le Groupe pour :

- atteindre l'égalité des genres à tous les niveaux de l'organisation ;
- sensibiliser au handicap ;
- préserver la dynamique d'inclusion de la communauté LGBT ;
- faire de nos cadres supérieurs des partisans de la diversité et l'inclusion.

Comportement commercial

AXA s'engage à mener ses activités dans le respect de principes éthiques élevés. Cet engagement vise à s'assurer du respect des lois et réglementations en vigueur dans les différentes juridictions où AXA exerce ses activités ainsi qu'à gagner la confiance de nos clients, actionnaires, collaborateurs et partenaires commerciaux. De plus, cet engagement s'étend souvent au-delà des obligations légales lorsqu'il s'agit de sujets pour lesquels AXA a de fortes convictions.

Éthique des affaires

Le Code de conformité et d'éthique d'AXA a pour objectif d'établir des règles et des directives globales afin de garantir que les sociétés et les employés du Groupe AXA bénéficient d'une même compréhension des standards de conformité et d'éthique requis par le Groupe. Le Code couvre un ensemble de questions dont des règles spécifiques concernant les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, le délit d'initié, la gestion d'informations confidentielles, etc. Pour prévenir ce risque de corruption, le Groupe AXA a introduit une Group ABC Policy qui fixe des normes minimales pour ABC qui doivent être mises en œuvre par des entités AXA.

Par conséquent, la réglementation en matière de protection des consommateurs est devenue un domaine de plus en plus important pour le secteur des services financiers et AXA a pris des mesures afin de se conformer à ces exigences pour l'ensemble des activités exercées au sein de l'Union européenne. Des évolutions réglementaires similaires concernant la conduite des affaires sont en cours dans de nombreuses autres régions du monde où AXA a des opérations, et des mesures similaires sont en place afin d'y répondre et de favoriser le partage d'expérience entre entreprises confrontées à des défis semblables. Les risques de conformité, liés à la conduite des affaires, sont évalués chaque année et les résultats, ainsi que les mesures d'atténuation nécessaires, sont développés et communiqués à la Direction Générale. Des processus de contrôle internes ont été mis en place pour garantir des contrôles efficaces et couvrir les activités propres des entités et celles des canaux de vente propriétaires.

Utilisation responsable des données et confidentialité

Dans le cadre de l'évaluation de ses risques en matière de durabilité, le Groupe a mis en place diverses initiatives visant à promouvoir l'utilisation responsable des données afin de répondre aux enjeux sociétaux et à assurer la protection des données clients.

AXA a mis en place une politique de confidentialité des données du Groupe dont les objectifs sont les suivants :

- Garantir la protection adéquate des données à caractère personnel et sensibles des clients et autres personnes obtenues dans le cadre de ses activités commerciales ;
- Minimiser le risque que des entités AXA violent les lois en matière de confidentialité et de protection des données applicables (comme le Règlement général sur la protection des données).

Achats responsables

Traduire la stratégie et les engagements d'AXA en matière de RE dans sa gestion des fournisseurs est une activité continue d'AXA. Cet alignement signifie qu'AXA inclut des sujets RE pour la sélection et le contrôle de ses fournisseurs. Cette approche s'articule autour de deux axes :

- Personnel et processus responsables : tous les professionnels AXA travaillant dans un département d'achat doivent, en plus du code de déontologie professionnelle du Groupe, signer un code de déontologie dédié et renforcé qui promeut l'équité, la neutralité, la confidentialité et la transparence de nos décisions d'achat. Ils ont également conscience de la stratégie RE d'AXA et de la politique d'achat responsable d'AXA par le biais de sessions de sensibilisation organisées par le réseau de Champions des achats responsables identifiés dans nos différentes entités ;
- Fournisseurs responsables : AXA s'attend à ce que ses fournisseurs soient responsables sur les plans social et environnemental par le biais de l'inclusion obligatoire d'une clause de responsabilité des entreprises dans l'ensemble de nos contrats.

Gestion du risque

Gouvernance ESG

Afin de soutenir l'intégration des principes ESG dans le business model et la stratégie d'ABB, ABB a mis en place une gouvernance saine autour de la durabilité. ABB a mis en place une structure organisationnelle pour assurer le suivi de la durabilité et de la responsabilité des entreprises, défini des rôles et responsabilités au sein de l'organisation et créé un Comité de pilotage dédié pour assurer le suivi des actions planifiées sur une base mensuelle.

La durabilité est également intégrée dans le cadre de gestion des risques d'ABB, qui se compose de trois lignes de défense : les Business lines représentent la première ligne de défense, le département Risk Management la deuxième et l'audit interne la troisième. Toutes les lignes de défense travaillent en collaboration avec différents comités et conseils.

L'illustration suivante indique leur application dans le contexte de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.

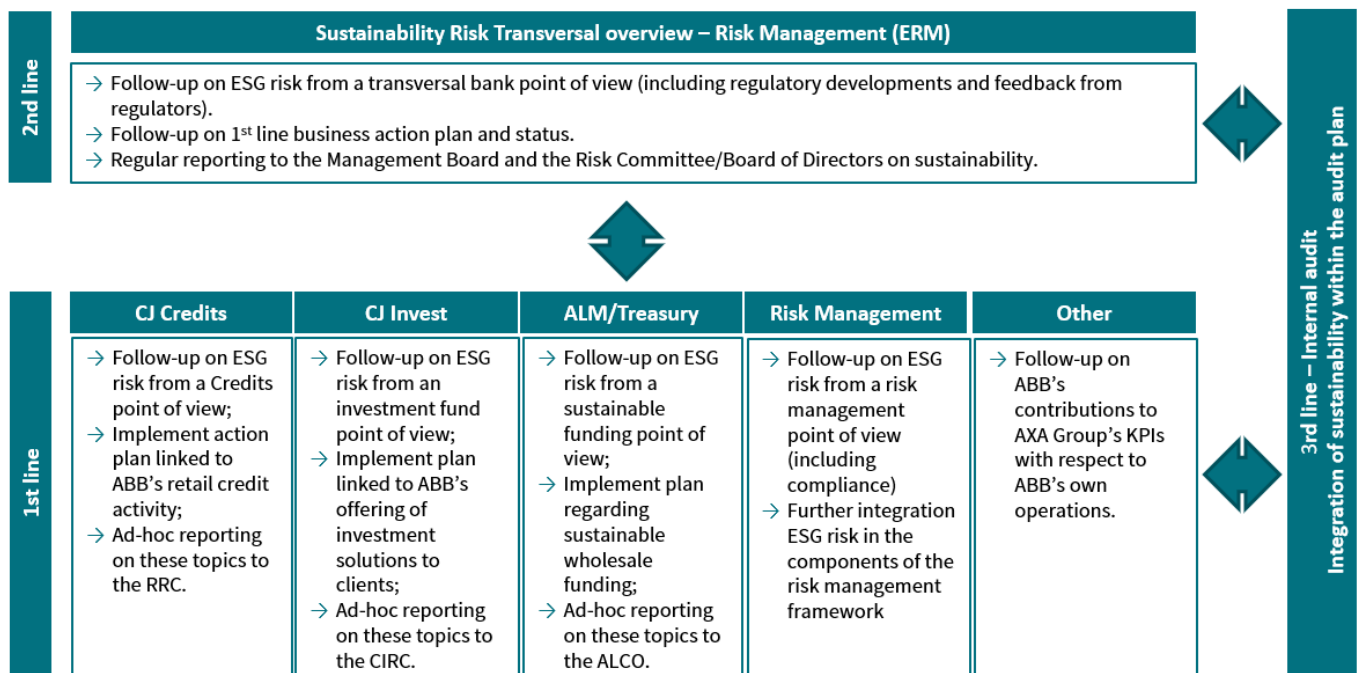


Illustration3 - Trois lignes de défense dans le contexte de la durabilité.

ABB a réparti la gouvernance des risques de durabilité entre les trois lignes de défense traditionnelles. En ligne avec la stratégie de durabilité et de responsabilité des entreprises d'ABB, les Customer Journeys d'ABB (et tout particulièrement ceux concernant les crédits et Invest) ainsi que les business lines correspondantes (ALM/trésorerie) assurent le suivi des risques ESG pour le périmètre qui leur est attribué. De plus, le plan d'action qui a été défini dans le cadre de la stratégie en trois étapes d'ABB est mis en place par les business lines pour leur périmètre. En plus des Customer Journeys et des business lines ALM/Trésorerie connexes, un rôle de première ligne est également dévolu à Risk Management. L'exécution du plan d'action lié aux éléments de gestion des risques en fait partie (par ex. appétence au risque, divulgation, identification des risques, évaluation des risques et déclaration des risques). Pour terminer,

d'autres équipes, comme l'équipe Buildings & Facilities d'ABB, assurent le suivi des opérations propres d'ABB et des KPI connexes en matière de durabilité et de responsabilité des entreprises.

ABB a mis en place un aperçu transversal du risque de durabilité au sein du département Risk Management (de manière plus spécifique, l'équipe Enterprise Risk Management). Cette équipe fait office de deuxième ligne de défense dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité des entreprises et veille à ce que :

un suivi des points ESG soit réalisé d'un point de vue transversal de la banque, incluant des initiatives réglementaires ou recommandations formulées par les régulateurs (par ex. sous la forme d'inspections, processus SREP, etc.), des audits internes ou externes ;

Un suivi et un deuxième avis soient réalisés sur l'exécution du plan d'action sur la durabilité par la première ligne de défense d'ABB ;

Un reporting régulier soit donné aux organes de gouvernance supérieurs d'ABB, au Conseil d'administration et au Comité des risques ;

La troisième ligne de défense est assurée par le département audit interne d'ABB ; L'Audit interne élabore un plan d'audit interne basé sur les risques, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires locales en vigueur et les exigences de la politique d'audit interne d'AXA. Elle prend en compte les anomalies internes, événements externes, changements au niveau de la stratégie ou toute crainte en termes de risque ou de contrôle significative identifiée par Audit interne d'AXA, des auditeurs externes, des régulateurs ou les Commissions/Comités pertinents. Audit interne veille à ce que le plan d'audit interne couvre chaque composant de l'univers d'audit dans l'horizon temporel fixé dans la politique du Groupe AXA et convenu par le comité d'audit pertinent et prend en compte la pertinence en cours du plan d'audit interne sur une base continue ; le reporting des annulations, ajouts et reports à Audit interne du Groupe et au Comité d'audit. La durabilité et la responsabilité des entreprises sont intégrées dans le plan d'audit interne d'ABB. Dans ce cadre, il fait office de contrôle supplémentaire sur le travail fourni par la première et la deuxième lignes de défense.

En plus de ce cadre général, ABB a également décidé de créer un Comité de pilotage spécifique pour assurer le suivi du plan d'action détaillé 2022-2024. Le Comité de pilotage est présidé par le CRO et se compose de parties prenantes de Risk Management, Crédits, Invest, Finance et d'autres équipes qui contribuent à la durabilité au sein de la banque. Le Comité de pilotage se réunit sur une base mensuelle pour assurer le suivi de l'exécution des actions spécifiques. Sur une base à tout le moins annuelle, une présentation dédiée et détaillée sur la durabilité (incluant le statut actuel du plan d'action) est donnée au Conseil d'administration et au Comité de direction d'ABB.

Il convient de noter que cette section ne décrit que la gouvernance d'ABB en tant qu'entité autonome. Vu qu'ABB fait partie du Groupe Crelan depuis le 31/12/2021, une structure de gouvernance conjointe, incluant la gouvernance ESG, sera établie dans le courant de 2022.

Processus d'évaluation des risques

Pour évaluer l'impact des risques liés au climat, une distinction est établie entre risques physiques et risques de transition. Les risques physiques découlent du changement climatique effectif donnant lieu à des événements disruptifs comme des événements climatiques (inondations par exemple) ou tendances environnementales extrêmes (par ex. hausse du niveau de la mer). La prévention et/ou l'atténuation de ces impacts physiques donne lieu à un risque de transition, qui découle de la transition vers une économie plus durable et à faibles émissions carbone, sous l'influence de changements politiques, de changements technologiques ou d'un sentiment de marché ou de préférences client changeantes. En Europe occidentale, les principaux risques à court terme découlent du risque de transition. Des risques physiques peuvent cependant également se manifester, comme cela a été le cas avec les inondations qui ont touché une grande partie de la Belgique à l'été 2021, raison pour laquelle il en est également tenu compte dans l'évaluation des risques.

Dans cette évaluation des risques, ABB identifie les facteurs de risque qui affectent d'autres risques au sein de la banque, en évaluant la matérialité de ces risques, en mettant en place des indicateurs clés de risque (KRI) et en mettant en place des processus de reporting. ABB a défini des KRI pour les risques principalement affectés par les facteurs de risque ESG et prévoit de définir d'autres KRI pour ces domaines.

Identification et mesure des risques

Alors qu'en 2020, les risques de durabilité étaient considérés comme des risques distincts (définis dans la taxonomie des risques d'ABB comme risques ESG), ils sont considérés en 2021 comme un ensemble de facteurs de risques affectant d'autres risques de la taxonomie des risques. L'exercice sera réalisé sur une base annuelle pour déterminer quels sont les principaux facteurs de risque au vu de la stratégie et du business model d'ABB et quels sont les risques qui sont affectés par ces facteurs de risques.

En qualité d'institution financière, ABB se considère comme fortement exposée à des risques climatiques et environnementaux. Sur le court et le moyen termes, il est attendu que le principal impact sur la banque proviendra du risque de transition. De manière plus spécifique, ABB pense que le risque de transition peut avoir un impact notable sur son portefeuille de crédits de détail et ses capacités de levée de fonds. Les sections suivantes se penchent en détail sur les principaux impacts liés aux risques climatiques et environnementaux.

Risque de crédit

Risque de transition

Le Pacte vert pour l'Europe veut rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici la fin de 2050, c'est-à-dire que les émissions nettes de GES seront nulles. Le Pacte requiert des changements drastiques pour s'assurer que les émissions de GES sont considérablement réduites ou compensées, par le biais par exemple de forêts ou d'innovations technologiques.

On peut s'attendre à ce que les impacts les plus rapides et les plus lourds proviendront des industries actuellement responsables de la majorité des émissions de GES, étant donné que ce sont celles qui bénéficient de la priorité en termes politique et environnemental. Les secteurs du transport, de la construction, de l'industrie lourde, de l'énergie et de l'agriculture sont considérés comme les principaux contributeurs, raison pour laquelle on peut s'attendre à ce que les principaux impacts de la transition sous la forme de changements politiques et technologiques se remarquent dans ces domaines.

ABB applique une stratégie très claire et stricte concernant les crédits professionnels. Avant toute chose, le groupe cible inclut principalement des entreprises familiales, des indépendants et des professions libérales. Comme stipulé dans la politique de crédit d'ABB, les sociétés ayant un bilan total ou un chiffre d'affaires de plus de 2 millions € et plus de 10 employés sont exclues. De plus, les sociétés agricoles et sociétés de construction générale sont en principe également exclues, même si tout dépend du profil du client. Le transport est, d'un autre côté, considéré comme un secteur présentant un risque accru dans la politique de crédit d'ABB, raison pour laquelle les demandes de crédit émanant de ce secteur sont traitées avec une plus grande attention.

En général, la stratégie et la politique susmentionnées font que la majorité de l'encours du portefeuille de prêts professionnels d'ABB est réputé contenir des secteurs moins sensibles au risque de transition. De plus, le portefeuille de crédits de la banque n'inclut pas les entreprises de taille moyenne, de grande taille ou à la tête de l'industrie. Les clients ABB pourraient toujours faire l'objet de changements technologiques et/ou politiques, dans une moindre mesure toutefois que ces grandes sociétés ou sociétés leader de marché.

L'illustration 4 présente une ventilation du portefeuille de crédits d'ABB. Cette segmentation détaillée permet d'évaluer l'exposition de la banque au risque de transition, sur la base de la vulnérabilité des secteurs par rapport à une possible transition abrupte vers une économie plus durable. Il ressort de cette illustration que 93 % de l'encours du portefeuille de prêts professionnels est considéré comme attribué à des secteurs moins sensibles au risque de transition. Parmi les 7 % de secteurs plus sensibles à ces risques, la plupart des prêts ont été accordés à des sociétés ou indépendants dans les secteurs agricole, de la construction générale, du transport et de l'automobile. La somme de l'encours total des emprunts aux secteurs de l'énergie, des carburants fossiles et de l'industrie lourde ne représente que 1 % de l'encours total du portefeuille de prêts professionnels de la banque.

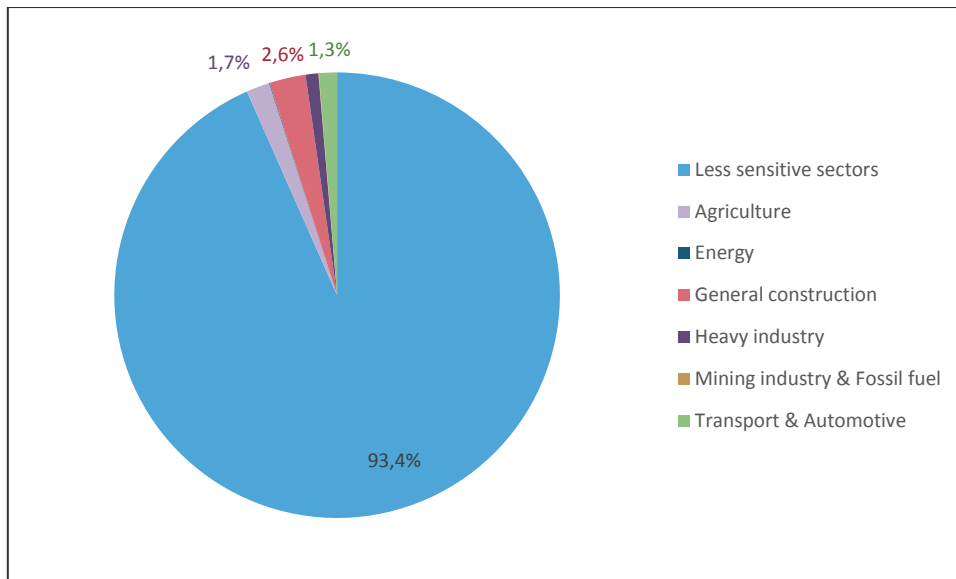


Illustration 4 - Distribution de l'exposition en prêts professionnels (mai 2021)

En plus de l'impact sur le portefeuille de prêts professionnels d'ABB, le risque de transition pourrait également s'observer au niveau de la position de garantie de la banque. Les bâtiments commerciaux et résidentiels sont des importants contributeurs aux émissions de GES générales en Belgique. En général, il est considéré que le risque de transition sur la position de garantie d'institutions financières est nettement plus important que le risque physique, surtout en Belgique, vu qu'il est probable que des mesures politiques fortes soient prises sur le court terme. Vu qu'ABB est une banque de détail et que son activité de prêt se concentre essentiellement sur des biens immeubles, la position de garantie de la banque est sa principale inquiétude lorsqu'il est question de risque de transition et de changement climatique.

L'impact sur les prêts hypothécaires et les prêts hypothécaires commerciaux est double. D'une part, les ménages peuvent être confrontés à des coûts de l'énergie supérieurs ou des coûts de rénovation s'ils possèdent des habitations inefficaces sur le plan énergétique, réduisant leur capacité à rembourser leurs mensualités. D'autre part, des réglementations plus strictes sur la performance énergétique pourraient conduire à une perte de valeur des bâtiments, et dès lors réduire la position de garantie de la banque.

L'impact potentiel du risque de transition sur la position de garantie d'ABB devrait être atténué par la position de garantie notable d'ABB. Cette valeur de garantie élevée se reflète dans le ratio prêt-valeur (Loan To Value ou LTV) : fin juin 2021, le LTV pondéré du portefeuille de prêts hypothécaires était de 58 %. En marge de la position de garantie substantielle d'ABB, le risque climatique est atténué par le portefeuille de prêts qualitatif et performant d'ABB, affichant un ratio de prêts non productifs (Non-Performing Loan ou NPL) de 1,05 % à la fin de 2021.

Risques physiques

Il est attendu que des risques physiques limités soient présents à court ou moyen terme pour la Belgique, si suffisamment d'actions tangibles sont adoptées par, notamment, les décideurs politiques et l'institution financière et si l'innovation technologique s'accélère.

ABB a déjà entrepris comme initiative d'intégrer ce risque dans son cadre de risque existant à l'aide de tests de stress, étant donné que l'analyse de scénario et les tests de stress contribueront à l'identification et à la mesure des risques liés au climat. Un nouveau test de stress portant sur les risques ESG vise à mesurer l'impact potentiel des risques environnementaux, en se basant sur un événement physique qui donne lieu à de lourds dommages et pertes.

Risque de liquidité et de financement

La majeure partie du financement d'ABB se compose de financement de détail, principalement sous la forme de dépôts à vue et d'épargne. D'un point de vue du financement de détail, un impact potentiel pourrait provenir d'un événement

lié à la réputation (aspects social et gouvernance) affectant ABB et donnant lieu à des sorties de dépôts personnels. Un tel scénario est intégré dans le cadre des tests de stress d'ABB. Les moteurs des risques environnementaux sont moins susceptibles d'avoir un impact idiosyncrasique sur ABB et ne sont dès lors pas considérés comme des facteurs essentiels de la sortie de financement personnel.

La deuxième source de financement la plus importante est celles des obligations couvertes émises en vertu du droit français par AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier. De plus, dans son planning de liquidité, ABB s'attend à rester dépendante de l'émission d'obligations couvertes. Pour l'heure, ABB n'émet pas d'obligations couvertes assorties d'un label de durabilité. Un risque qui pourrait émerger est un appétit croissant des investisseurs dans les années à venir pour des émissions d'obligations couvertes vertes, et tout particulièrement une fois que la taxonomie européenne et la norme EU Green Bond entreront en vigueur. Dans un scénario de ce type, ABB ne serait potentiellement plus en mesure de placer ses émissions ou devrait payer un prix supérieur à celui de ses concurrents dont les émissions relèvent du label européen Green Bond.

L'impact de risques ESG sur le risque de liquidité et de financement est dès lors considéré comme important. Pour y remédier, ABB :

- commence à examiner la possibilité d'émettre des obligations relevant du label européen Green Bond (qu'il s'agisse d'obligations couvertes, de titrisation et/ou d'instruments de la dette senior non privilégiés). Dans une première étape, cela implique l'application des critères de sélection techniques de la Taxonomie européenne aux actifs et à la nouvelle production d'ABB, étant donné que les produits d'une émission verte devraient uniquement profiter à des actifs conformes à la Taxonomie ;
- crée un indicateur de risque clé qui surveille la différence entre le coût de financement d'émissions durables et celui d'émissions non durables. Dès lors, ABB mesure ce risque en appliquant un indicateur de risque qui calcule l'écart entre ces deux types d'émissions (sur l'ensemble des courbes d'échéances). La limite de surveillance est établie à 3 points de base, la limite d'alerte étant fixée à 5 points de base.

Risque opérationnel

Des risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les risques opérationnels de la banque. Chaque année, ABB effectue une évaluation de l'impact des risques de durabilité sur le risque opérationnel. Dans cette analyse, l'impact de plusieurs menaces naturelles (par ex. vague de chaleur, inondations à Paris, inondations en Belgique) sur le risque opérationnel est évalué. Sur la base du potentiel impact financier, de réputation, juridique/réglementaire, opérationnel et en termes des données, un niveau de score de risque inhérent est calculé. Pour ABB, le risque principal découle d'une inondation à Paris qui affecterait le centre de données d'ABB. Cependant, ce risque opérationnel est atténué par un centre de données de sauvegarde non situé à Paris.

Tests de stress

Un test de stress est une analyse effectuée pour identifier les vulnérabilités de la banque afin de déterminer si la banque dispose de suffisamment de capital et/ou de liquidité pour résister à l'impact de développements défavorables, comme l'impact dans des scénarios économiques défavorables. Ces tests ont pour but de déceler les points faibles de la banque à un stade précoce, afin que des actions préventives puissent être adoptées par la banque. Ces tests jouent un rôle important pour :

- Offrir une évaluation prospective du risque ;
- Surmonter les limitations de modèles et/ou données historiques ;
- Alimenter des procédures de planification du capital et des liquidités ;
- Donner des informations sur la tolérance/l'appétence au risque d'une banque ;
- Faciliter le développement de plans de contingence ;
- Informer les autorités de supervision dans le cadre de l'évaluation SREP annuelle.

En ce qui concerne le risque ESG, ABB a défini un scénario de risque physique dans son cadre de tests de stress. Dans ce scénario, la Belgique est touchée par des inondations importantes dans plusieurs régions du pays. Une importante partie de la garantie des prêts hypothécaires d'ABB s'en trouve affectée. Les dommages aux biens immobiliers sont couverts par l'assurance incendie en Belgique, mais nombre de dommages ne sont pas couverts : les dommages aux

meubles extérieurs, aux abris de jardin, un logement alternatif si l'habitation devient inhabitable. Une partie des dommages est également couverte par le gouvernement (Fonds de Calamités).

Cette situation conduit à des pertes de crédit supérieures, étant donné que les clients éprouveront davantage de difficultés à rembourser leur emprunt (en raison des coûts des dommages). De plus, la valeur de la garantie recule en raison des inondations. Vu que le gouvernement doit payer une partie des dommages (couverts par le Fonds de Calamité, pour les dommages aux infrastructures publiques), le gouvernement est réévalué à la baisse par le marché étranger et le spread des OLO augmente. De plus, la Belgique est touchée par un effet secondaire : ralentissement de la croissance économique, taux de chômage supérieur, instabilité politique, etc.

Pour éviter une situation similaire à l'avenir, le gouvernement va entreprendre des mesures plus strictes dans les années à venir pour réaliser une transition vers un système d'énergie neutre en carbone, des habitations neutres sur le plan énergétique, etc. Résultat : l'immobilier qui ne répond actuellement pas à ces critères verra sa valeur sensiblement diminuer. Un autre effet secondaire d'une transition de la société vers un environnement plus conscient du climat est que les clients demanderont que leur épargne soit investie dans des investissements verts. Si ABB ne suit pas cette évolution, les clients retireront leur argent d'ABB.

La chaîne d'événements est représentée dans Illustration 5 – Scénario test de stress ESG Illustration 5:

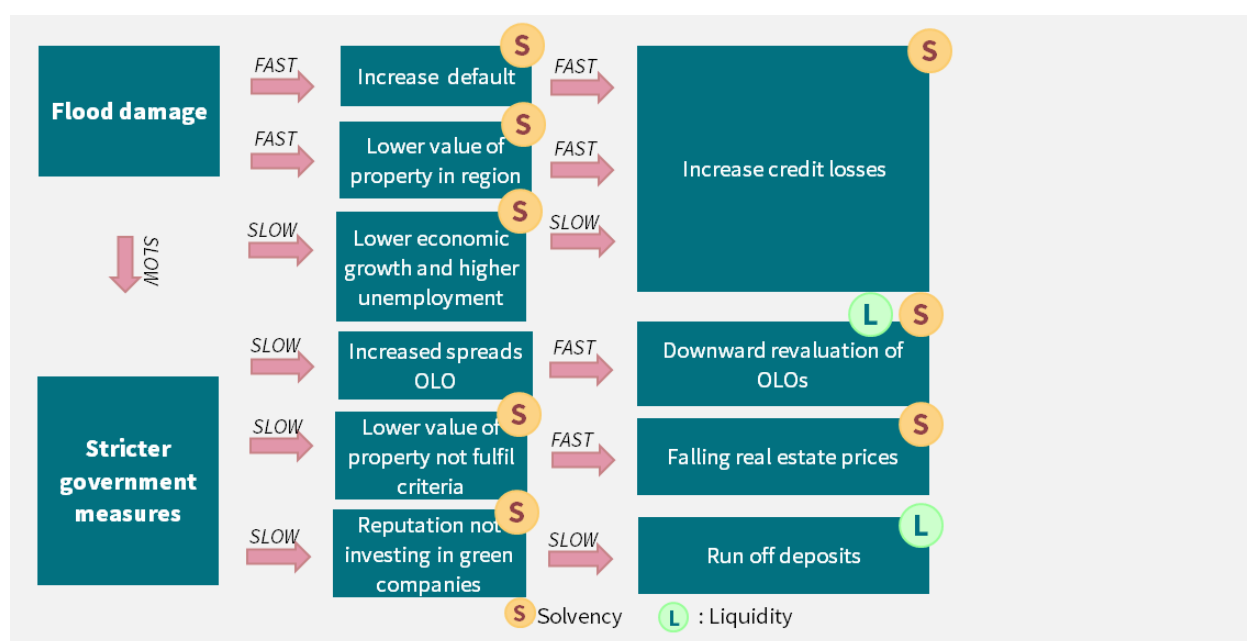


Illustration 5 – Scénario test de stress ESG

Le scénario de test de stress actuel ne prend en considération que le risque climatique physique, et ABB entend dès lors également développer un scénario de risque de transition à long terme et estimer les pertes de crédit dans un modèle de bilan dynamique. De plus, ABB envisage d'encore améliorer le scénario de risque physique en tenant compte de la sensibilité de certaines régions aux risques physiques (inondations, élévation du niveau de la mer, etc.).

Collecte de données

Un élément important dans l'évaluation des risques ESG est la collecte des données pertinentes. Afin d'identifier, de mesurer et de contrôler de manière adéquate les risques ESG, ABB va devoir collecter des données additionnelles comme le PEB de logements résidentiels/commerciaux, mettre en place des méthodologies pour mesurer les émissions de carbone de son portefeuille financé (prêts particuliers et fonds d'investissement) et rassembler des informations géographiques sur les risques physiques. Ces données permettront également à ABB de mettre en place des indicateurs des risques clés ESG et d'inclure ces risques dans son cadre d'appétence au risque.

Un élément important de la collecte de données ESG est l'évaluation de la durabilité des activités d'ABB. Elle est soutenue par la Taxonomie européenne, qui définit les critères à remplir pour qu'une activité soit considérée comme durable. La classification d'activités sur la base de la Taxonomie jouera un rôle important dans la mesure du risque

ESG, l'émission d'obligations vertes et l'attribution d'un label aux produits d'investissement proposés aux clients particuliers. La section suivante contient de plus amples informations sur la Taxonomie européenne et les étapes déjà entreprises par ABB.

Taxonomie européenne

L'une des actions incluses dans le plan d'action européen pour le financement de la croissance durable (mars 2018) est la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable. La Taxonomie européenne a été mise en place pour faciliter cet objectif. Elle offre un cadre clair pour évaluer si différentes activités économiques peuvent être considérées comme durables.

Dans la première étape, ABB se base sur le montant total d'actifs déclarés dans FINREP. Sur la base du EU Taxonomy Delegated Act, ABB scinde les actifs déclarés en catégories :

- éléments relevant du périmètre de l'évaluation d'éligibilité ;
- éléments inclus dans le dénominateur du green asset ratio (GAR), mais pas dans le numérateur ;
- éléments exclus du numérateur et du dénominateur du GAR.

ABB effectue ensuite l'évaluation d'éligibilité sur la base du périmètre du premier groupe.

Parmi les activités relevant du périmètre de l'évaluation d'éligibilité, ABB se penche principalement sur son portefeuille de prêts hypothécaires et de prêts à la consommation. Le portefeuille de prêts professionnels est considéré comme ne relevant pas du périmètre, étant donné qu'ABB n'accorde que des prêts professionnels à des indépendants et petites PME (non soumis à déclaration en vertu de NFRD). ABB peut attribuer une grande partie de l'activité de prêts hypothécaires et prêts à la consommation à la catégorie de taxonomie 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments et 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires. Cet exercice permet à ABB de définir le périmètre sur lequel elle va effectuer l'évaluation de l'alignement taxonomique.

Dans les années à venir, ABB va mettre au point une méthode d'alignement taxonomique pour déterminer si les prêts éligibles répondent aux critères de sélection techniques de la Taxonomie européenne et peuvent dès lors être considérés comme durables.

Le tableau suivant offre un aperçu des actifs totaux d'ABB au 31/12/2021. La première partie du tableau indique les actifs couverts dans les calculs du GAR et le montant d'actifs couverts qui sont considérés comme éligibles à la Taxonomie pour l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation au changement climatique. Pour ces actifs, il sera vérifié dans une phase ultérieure s'ils répondent aux critères de sélection techniques de la Taxonomie européenne (= alignement taxonomique). La deuxième et la troisième parties du tableau représentent les actifs exclus du calcul du numérateur et/ou du dénominateur du GAR.

	Gross carrying amount		Of which Taxonomy eligible
	In mln €	% of total assets	In mln €
1. Covered assets in GAR calculation	23 633.9	80.5%	22 801.0
Households	23 624.5	80.5%	22 801.0
of which lending for house purchase	22 078.4	75.2%	22 061.9
of which credit for consumption	870.2	3.0%	739.1
Credit institutions	0.0	0.0%	0.0
Other financial corporations	9.4	0.0%	0.0
Non-financial corporations	0.1	0.0%	0.0
2. Excluded from numerator of GAR calculation	3 565.4	12.1%	
SMEs	2 735.8	9.3%	
Derivatives	45.6	0.2%	
On demand interbank loans	64.9	0.2%	
Cash and cash-related assets	47.1	0.2%	
Other assets	671.9	2.3%	
3. Excluded from numerator and denominator of GAR	2 158.5	7.4%	
Sovereigns	485.7	1.7%	
Central bank exposure	1 672.4	5.7%	
Trading book	0.4	0.0%	
Total assets	29 357.8	100%	

Tableau 2 – Aperçu des actifs 31/12/2021

4. Développement durable DPEF

4.1 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AXA

Ce chapitre décrit la stratégie de développement durable du Groupe AXA. Il intègre la déclaration de performance extra-financière (DPEF) qu'AXA publie conformément aux dispositions de la directive 2014/95/UE relative au *reporting* extra-financier¹ et à la loi française². Cette déclaration comprend le modèle d'affaires du Groupe et des informations sur ses principaux risques extra-financiers (risques liés au développement durable) relatifs à l'environnement, aux enjeux de responsabilité employeur et sociétaux, aux droits humains, à l'évasion fiscale et aux enjeux liés à la corruption. Pour plus d'informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé, se référer à la Section 5.1 « Facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

Des informations approfondies sur les politiques et pratiques liées au développement durable du Groupe sont également disponibles dans le « Rapport Intégré », dans le « Rapport Climat/TCFD », dans le rapport en ligne « Capital Humain du Groupe » sur les données de responsabilité employeur³ et sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com), dans la rubrique « Développement durable ».

La raison d'être d'AXA intègre la création de valeur durable

La stratégie de développement durable d'AXA est un facteur clé de l'engagement des collaborateurs, de la confiance des clients et de l'image de marque. Le développement durable est à la fois un facteur de risque et d'opportunité pour le Groupe : il permet à AXA de réduire certains coûts et risques opérationnels (sociaux et environnementaux), tout en offrant des opportunités commerciales sur des segments de marché émergents ou en favorisant l'innovation. Par ailleurs, le développement durable est un domaine de plus en plus réglementé : en 2021, AXA a notamment commencé à mettre en œuvre le nouveau cadre SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) de l'Union européenne et le règlement sur la taxinomie (se référer aux Sections 4.3 paragraphe « sensibilisation et engagement en matière de climat, biodiversité et ESG » et « Taxinomie de l'Union européenne » du présent Rapport Annuel).

AXA s'engage également à être un employeur responsable, en s'efforçant de maintenir l'engagement des collaborateurs au cœur de sa stratégie et, inspiré par ses valeurs, à créer un environnement de travail qui favorise la diversité et l'égalité des chances pour tous, promeut l'engagement, encourage le développement professionnel et soutient le bien-être des collaborateurs.

Depuis 2020, notre stratégie de développement durable a également été impactée par la crise liée à la pandémie de COVID-19 : travail à distance pour la quasi-totalité des collaborateurs, engagement d'AXA dans la protection de l'emploi, investissements dans la recherche scientifique, mobilisation des collaborateurs pour soutenir le personnel soignant en première ligne, développement de services de télémédecine contribuant à soulager les services d'aide médicale d'urgence. AXA a également contribué au soutien de l'économie et à la relance verte, en réalisant d'importants investissements.

Renforcé par la crise dans la réaffirmation de ses valeurs sociétales, AXA a formulé sa raison d'être pour y inclure son rôle dans l'économie et ses engagements en tant qu'entreprise responsable au service de la société. Grâce à un processus collaboratif avec des représentants externes de la société civile et une large consultation et implication de l'ensemble des collaborateurs, la raison d'être d'AXA a été soumise au Conseil d'Administration du Groupe et lancée lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, en juin 2020.

La raison d'être d'AXA, « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte » implique la création de valeur durable dans le but de protéger l'environnement et la société de manière inclusive. L'essence même du métier d'assureur – la mutualisation des risques – fait d'AXA un maillon essentiel de l'entraide et du lien social. La compréhension du Groupe des risques permet à toutes ses parties prenantes d'anticiper l'avenir et de devenir plus résilientes. AXA permet aux individus et aux collectivités d'aller de l'avant en protégeant leurs besoins fondamentaux : protection de l'environnement,

¹ Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

² Article L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

³ Aucune information, document ou élément contenu dans le Rapport Intégré 2021 d'AXA et le Rapport Capital Humain du Groupe 2021, ou disponible sur le site Internet de la Société en lien avec ceux-ci, n'est incorporé par référence dans le présent Rapport Annuel.

accès aux soins, prospérité et qualité de vie. Les décisions et engagements d'AXA s'appuient sur des données scientifiques objectives, tout en adoptant une vision globale des enjeux.

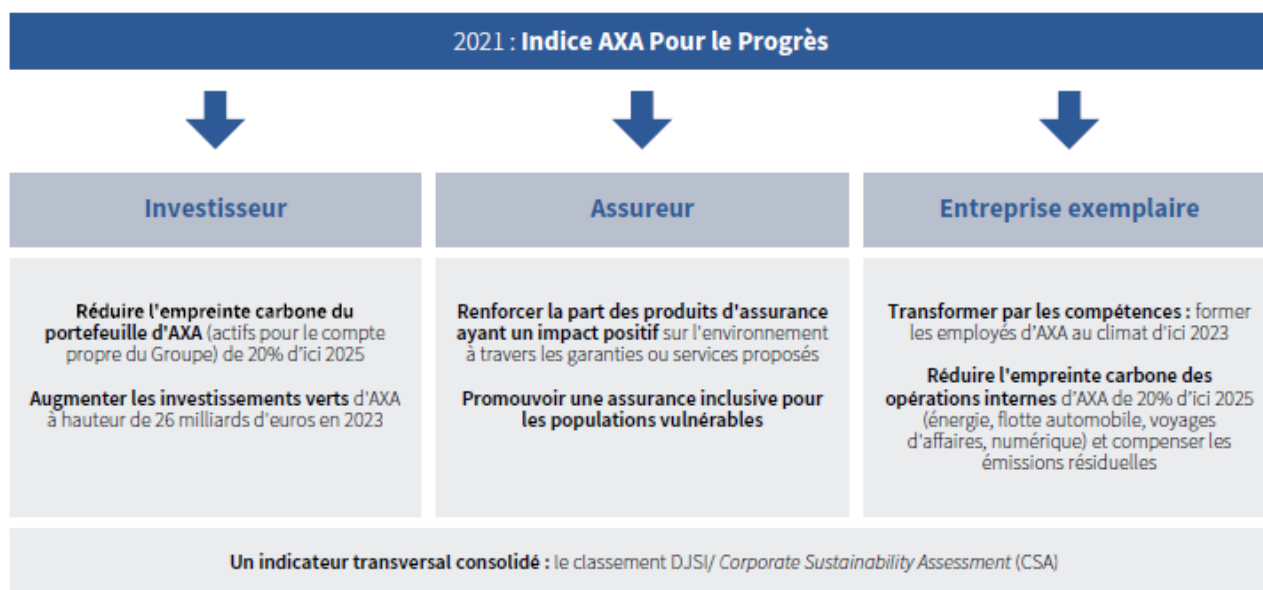
Pour plus d'informations sur le modèle d'affaires d'AXA, se référer à la Section « Informations préliminaires concernant le Rapport Annuel », sous-section « Une création de valeur durable ».

2021 marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable d'AXA

En 2021, AXA a débuté un nouveau cycle stratégique dans le cadre du plan « *Driving Progress 2023* ». En considérant à la fois le niveau de maturité atteint et en anticipant l'accélération des sujets ESG dans toutes les activités du Groupe, le Comité de Direction a décidé d'y consacrer un pilier de sa stratégie globale – se référer à la Section « Informations préliminaires concernant le Rapport Annuel », sous-section « Orientations stratégiques » du présent Rapport Annuel. Intitulé « Poursuivre notre leadership sur les enjeux climatiques », cet axe est aligné avec la raison d'être du Groupe et implique que tous ses secteurs d'activité soient désormais concernés par cette priorité. AXA mobilise ainsi différents leviers, en lien avec son expertise et ses métiers : l'investissement, l'assurance, ses partenariats et ses activités philanthropiques, ainsi que son empreinte écologique.

La stratégie de développement durable d'AXA a été mise à jour en conséquence. Elle s'articule désormais autour de deux priorités : le changement climatique et la protection inclusive. Ainsi, la stratégie de développement durable du Groupe vise à remplir deux objectifs principaux : agir en tant que force motrice contre le changement climatique et développer des activités de santé et de protection en tant qu'assureur inclusif.

Afin de rendre ce nouveau pilier stratégique plus tangible pour toutes ses parties prenantes, AXA a mis en place « l'Indice AXA Pour le Progrès », un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer et suivre ses progrès réalisés sur chacun des volets de ses activités. Lancé en avril 2021, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, cet indice est composé de sept engagements, traduits en objectifs chiffrés et partagés par l'ensemble du Groupe pour intégrer davantage le développement durable dans ses activités : en tant qu'investisseur, en tant qu'assureur et en tant qu'entreprise exemplaire.



Des groupes de travail spécifiques ont été mis en place avec les principales parties prenantes au niveau des entités et du Groupe pour définir les plans d'action permettant de réaliser les engagements du Groupe pour 2023 et au-delà, certaines questions nécessitant une vision à plus long terme. AXA fixe actuellement des objectifs pour les offres d'assurance verte et de produits de protection inclusive. Les résultats des sept engagements au sein de l'indice seront publiés chaque année.

Résultats et Objectifs

Moyens ou indicateurs clés de performance pour le pilotage	Unité	Résultats et Objectifs				
		Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Cible	Horizon
Réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'AXA (actifs pour le compte propre du Groupe)	t CO ₂ /EV €m	Calcul en cours (a)	66,06	69,84	- 20 %	2019-2025
Augmenter les investissements verts d'AXA	Milliards d'euros	22,6	16,1	11,7	26,0	2023
Renforcer la part des produits d'assurance ayant un impact positif sur l'environnement à travers les garanties ou services proposés	Milliards d'euros	Calcul en cours (a)	1,1	ND	Objectif en cours	2023
Promouvoir une assurance inclusive pour les populations vulnérables	Millions de clients	10,6	ND	ND	Objectif en cours	2023
Réduire l'empreinte carbone des opérations internes d'AXA (énergie, flotte automobile, voyages d'affaires, numérique) et compenser les émissions résiduelles	t CO ₂ eq	84 945	110 017	216 536	- 20 %	2019-2025
Transformer par les compétences : former les employés aux enjeux du climat d'ici 2023	Part des Employés actuellement en CDI (b)	ND	ND	ND	100 %	2023
Le classement DJSI/ Corporate Sustainability Assessment (CSA)	Classement DJSI en percentile	97 ^{ème}	99 ^{ème}	97 ^{ème}	95 ^{ème} - 99 ^{ème}	Annuel

ND : donnée non disponible

(a) Le résultat de cet indicateur sera disponible dans le Rapport Climat/TCFD 2022 d'AXA.

(b) Sur le périmètre SDR (Social Data Reports).

En 2021, les trois indicateurs clés de performance suivants figuraient parmi les critères qui permettaient de calculer la performance conditionnant l'acquisition d'actions de performance au profit des dirigeants et d'environ 7 000 collaborateurs du Groupe (se référer à la Section 3.2 « Rémunération et participation dans le capital des dirigeants – Actions assorties de conditions de performance (Performance Shares et Performance Shares internationales, Restricted Shares et Restricted Shares Internationales) – Modalités d'acquisition des actions assorties de conditions de performance – Performance Shares » du présent Rapport Annuel) :







- classement dans le DJSI/ Corporate Sustainability Assessment (CSA) ;
- réduction de l'empreinte carbone ;
- réduction de l'empreinte carbone liée aux investissements (actifs du fonds général d'AXA).

La contribution d'AXA aux objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2018, le Groupe a développé un cadre stratégique pour identifier ses engagements vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (17 ODDs – se référer au site sustainabledevelopment.un.org) en s'appuyant sur son expertise en matière d'analyse de risques. Les engagements ont été identifiés sur la base de la capacité d'AXA à avoir un impact significatif à travers ses activités et ses opérations.

En 2019, le Groupe a aligné les objectifs de sa stratégie de développement durable avec les 8 principaux ODDs que les initiatives du Groupe influencent de façon significative. Cet alignement a été approuvé en 2019 par le Comité Consultatif des parties prenantes. Ce référentiel est toujours en place en 2021.

La stratégie de développement durable d'AXA contribue de façon significative aux 8 ODDs suivants :

Climat et environnement	ODD n° 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		<p>Comme décrit dans la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel.</p> <p>AXA intègre les mesures relatives au changement climatique dans ses politiques, stratégies et plans d'action (ODD 13.2).</p> <p>Par la nature de ses activités d'assurance, AXA contribue à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (ODD 13.1).</p> <p>En tant qu'expert des risques, AXA agit pour l'éducation, la sensibilisation et l'amélioration des capacités d'adaptation des individus et des institutions vis-à-vis des effets du changement climatique, et le développement de systèmes d'alerte (ODD 13.3). Le lancement de l'AXA <i>Climate Academy</i> en 2021 (se référer à la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel) a renforcé la contribution à cet objectif.</p>
	ODD n° 14 – Vie aquatique		<p>Depuis 2019, AXA prend des initiatives pour mieux prendre en considération la biodiversité. Le programme Océan développé par l'entité AXA XL contribue directement à gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers (ODD 14.2), à lutter contre l'acidification des océans et ses effets (ODD 14.3). En adhérent à la déclaration UNPSI- Oceana, AXA contribue également au respect de la réglementation de la pêche, et à la lutte contre la surpêche et la pêche illégale (cible SDG 14.4). Le plan d'action d'AXA pour la Biodiversité est présenté à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Biodiversité » du présent Rapport Annuel.</p>
	ODD n° 15 – Vie terrestre		<p>Le partenariat avec le WWF et le Fonds à impact pour le « climat et la biodiversité » (décrit dans la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel) amorcent la contribution d'AXA à « mobiliser les ressources financières et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes » (SGD 15.a). Le plan d'action sur la biodiversité a été renforcé en 2020 et 2021 renforçant la contribution d'AXA à l'ODD 15, notamment par un investissement de 1,5 milliard d'euros dans les forêts (se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel).</p>
	ODD n° 7 – Énergie propre et d'un coût abordable		<p>L'objectif d'investissements verts d'AXA de 26 milliards d'euros d'ici 2023 (tel que décrit dans la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel), contribue directement à accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial d'ici 2030 (ODD 7.2).</p>
Inégalités sociales et inclusion	ODD n° 1 – Pas de pauvreté		<p>Les volontaires d'AXA Atout Cœur portent assistance aux personnes en situation de pauvreté extrême (ODD 1.1 et 1.2). Ces actions sont décrites à la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel.</p>
	ODD n° 3 – Bonne santé et bien être		<p>Les initiatives d'AXA visant à exclure l'industrie de la cigarette de ses activités d'investissement et d'assurance (se référer à la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel) sont conformes à l'objectif de mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. En outre, les initiatives d'AXA en matière de santé sont fortement axées sur la prévention des maladies non transmissibles. Le partenariat avec l'UNICEF (décrit dans la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel) vise à lutter contre la double épidémie mondiale d'obésité et de diabète (ODD 3.4). En 2020 et 2021, AXA a également concentré ses efforts sur la pandémie de COVID-19 (accès à la vaccination avec Covax) et sur la santé mentale (ces actions sont décrites dans la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel).</p>

**ODD n° 5 – Égalité
entre les sexes**

AXA mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'inclusion et de diversité (décrite dans la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel) : mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles (ODD 5.1), garantir la participation des femmes à parité aux postes de direction (ODD 5.5). Le programme « Les femmes dans l'assurance » décrit à la Section 4.4 « Assurance Inclusive » du présent Rapport Annuel constitue le volet business de cette politique, offrant aux femmes des solutions de protection financière adaptées.

**ODD n° 10
– Inégalités
réduites**

Les programmes à destination des femmes et des clients émergents (décrits dans la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel), contribuent à l'autonomisation de tous et à la promotion de leur intégration sociale, économique et politique, sans distinction d'âge, de sexe, de handicap, de race, d'ethnie, d'origine, de religion ou de statut économique ou autre (SDG 10.2). Ces programmes permettent un meilleur accès à la protection financière pour les communautés vulnérables et réduisent les écarts de protection.

Les partenariats philanthropiques d'AXA et les activités d'AXA Atout Cœur contribuent également à la réduction des inégalités. Ces actions sont décrites dans la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel.

Gouvernance développement durable et dialogue avec les parties prenantes

AXA a établi un cadre de gouvernance solide pour développer et mettre en œuvre sa stratégie de développement durable. Chaque année, le Comité de Rémunération et de Gouvernance du Conseil d'Administration examine cette stratégie de développement durable. Elle est également présentée plusieurs fois par an au Comité de Direction du Groupe pour la présentation des avancées et la prise de décision.

Dans les entités, un réseau de Directeurs du Développement Durable supervise la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et diffuse les meilleures pratiques.

Avec le début du plan stratégique « *Driving Progress 2023* », la gouvernance a évolué en ligne avec l'ambition d'AXA. Le *Role in Society Steering Committee* (RISSC), coprésidé par le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur des Investissements du Groupe et le Directeur de la Communication, de la Marque et du Développement Durable du Groupe, a été mis en place en juin 2020. Ce comité assure la coordination de toutes les parties prenantes internes dans la formulation de la stratégie globale de développement durable d'AXA, qu'il soumet au Comité de Direction du Groupe pour examen et approbation. En 2021, un nouvel organe de gouvernance a été mis en place pour assurer le succès du plan stratégique. L'*Acceleration Team ESG*, composée de membres du Comité de Direction et de représentant des fonctions Stratégie et des marchés (Asie, Europe), est orientée vers la mise en œuvre de la nouvelle stratégie au sein des entités et l'anticipation des prochains défis à relever. La stratégie et les initiatives d'AXA en matière d'entreprise responsable sont également présentées au moins une fois par an aux autorités sociales du Groupe.

Le Groupe entretient également un dialogue régulier avec les ONGs par le biais de réunions ou de réponses à des sollicitations (par exemple, des questionnaires). En outre, AXA participe à plus d'une cinquantaine de coalitions, travaux collectifs et charte d'engagement, regroupant à la fois des ONGs et des autorités publiques, autour des thèmes du climat et de l'inclusion (se référer aux Sections 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » et 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel). Les parties prenantes externes sont également régulièrement invitées à des séances de dialogue avec les membres des différentes gouvernances décrites ci-dessus. Ces nombreux échanges permettent à AXA d'intégrer les enjeux majeurs et émergents dans sa stratégie.

Évaluation des risques liés au développement durable

Conformément aux exigences de la Directive 2014/95/UE relative au *reporting* extra-financier, AXA a procédé à une évaluation interne des risques afin d'identifier ses principaux risques en matière de responsabilité d'entreprise.

METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'évaluation des risques liés au développement durable a été mise à jour en 2021 pour tenir compte des changements intervenus dans l'univers des risques. L'approche mise en œuvre repose toujours sur un travail collaboratif entre les équipes de Gestion des Risques et de Développement Durable, avec l'implication d'autres départements ¹. Les facteurs de risque pour chaque domaine lié au développement durable (responsabilité de l'employeur, respect des droits de l'homme, environnement, impact sur la société et comportement des entreprises) sont identifiés, sur la base des risques liés au développement durable étudiés au cours des années précédentes et dans l'enquête *AXA Future Risks Report 2021*, qui décrit les principaux risques émergents prospectifs pour la société dans son ensemble (voir la Section 5.8 « Autres risques matériels – Risques émergents du présent Rapport Annuel et www.axa.com/fr/presse/publications/future-risks-report-2021). Les intérêts exprimés par nos parties prenantes internes et externes sont également inclus. Ces risques ont enfin été croisés avec le Profil de Risque Opérationnel du Groupe AXA (pour plus d'informations, reportez-vous à la Section 5.7 « Risque opérationnel ») et comparés au *Corporate Sustainability Assessment (CSA)*.

Ces risques sont évalués en interne par un panel d'experts. L'évaluation est faite en utilisant les directives des risques opérationnels du Groupe pour noter la fréquence et la gravité potentielles. Les impacts de chaque risque sur les intérêts et les attentes des parties prenantes ont été pris en compte. Dans un premier temps, ces risques sont évalués par les experts internes, identifiés sur la base de leur connaissance des risques spécifiques liés au développement durable. Ensuite, des experts transversaux évaluent la pertinence de ces évaluations. Ces experts internes sont identifiés sur la base de leur connaissance transversale de l'univers des risques non financiers.

En 2021, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la matérialité de nos principaux risques de développement durable a été estimé. Cette évaluation spécifique n'a pas modifié de manière significative le profil de risque de développement durable d'AXA.

La cartographie des risques de développement durable a été approuvée par le Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité du Groupe (l'ARRC ²) avec 18 risques ESG considérés comme matériels pour AXA.

La mise à jour de cette année a permis de dégager les éléments suivants :

- l'analyse des risques liés au climat a été complétée avec la double perspective de matérialité ³ pour les activités d'AXA en tant qu'assureur, investisseur et entreprise, reconnaissant que les risques liés au changement climatique sont matériels et doivent donc être publiés (se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel) ;
- le thème « Responsabilité de l'employeur » était structuré autour des risques « Employeur de choix et avenir du travail », « Développement des employés » et « Inclusion et diversité, sélection des talents et innovation ». En 2021, ces risques ont été reformulés en « Environnement sûr », « Inclusion et diversité » et « Gestion des talents/Perte de personnel clé ». L'objectif était de permettre un meilleur alignement avec l'analyse des risques de la Direction des Risques du Groupe (GRM).

Finalement 18 risques liés au développement durable ont été identifiés en 2021 autour de quatre thèmes principaux :

- **gouvernance** : l'engagement avec les parties prenantes ;
- **responsabilité employeur** : un environnement de travail sûr, l'inclusion et la diversité, la gestion des talents/politique de rétention des salariés clés ;
- **changement climatique et biodiversité** : l'impact des investissements d'AXA sur le climat, l'impact du climat sur les investissements d'AXA, l'impact des activités assurantielles d'AXA sur le climat, l'impact du climat sur les activités assurantielles d'AXA, l'impact d'AXA sur la biodiversité, l'impact des opérations propres d'AXA sur le climat, l'impact du climat sur les opérations propres d'AXA ;
- **assurance inclusive** : l'assurance inclusive, les partenariats et le mécénat ;
- **conduite des affaires** : la lutte contre la corruption, l'éthique des affaires, l'utilisation responsable des données (la protection et sécurité des données), les achats responsables et la politique fiscale.

Dans les chapitres suivants, les risques sont définis, les politiques et initiatives d'atténuation sont décrites, et les résultats exposés (indicateurs quantitatifs ou qualitatifs). « L'indice AXA pour le Progrès » remplace le tableau de correspondance publié en 2020, il est centré sur les risques climatiques qui font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique « *Driving Progress 2023* ».

¹ Notamment les ressources humaines, la conformité, la protection des consommateurs, les normes d'épargne et de santé, le risque et la valeur, la protection des données, la sécurité et la sensibilisation, le risque fournisseur et l'approvisionnement responsable, la fiscalité, la réputation, le développement de l'entreprise et la communication.

² L'ARRC est un comité de hauts dirigeants qui examine les risques les plus matériels au niveau du Groupe.

³ La double matérialité recouvre les informations nécessaires pour comprendre les impacts de l'entreprise sur les questions de développement durable, et les informations nécessaires pour comprendre comment les questions de durabilité affectent le développement, les performances et la position de l'entreprise.

Évaluations et notations

Les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du Groupe sont évaluées par des agences de notation spécialisées. Le Groupe se classe généralement en *leader* de son secteur et est également inclus dans les principaux indices internationaux d'investissement responsable. Ces scores sont décrits plus en détail dans la Section 1 « Le Groupe AXA » du présent Rapport Annuel.

Vérification de l'Organisme Tiers Indépendant

PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux comptes d'AXA SA, nommé en tant qu'organisme tiers indépendant (OTI), présente dans son rapport joint en Section 4.7 du présent Rapport Annuel, un avis modéré sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière aux dispositions prévues par la réglementation française (article R.225-105 du Code de commerce) et sur la sincérité des informations fournies.

Méthodologie de *reporting*

L'évaluation des impacts de responsabilité employeur, environnementaux, sociétaux, d'éthique des affaires et sur les Droits de l'Homme, des activités du Groupe a permis de définir les indicateurs de performance appropriés conformément aux exigences du Code de commerce français.

PERIMETRE

Pour les périmètres définis ci-dessous, les indicateurs sont consolidés à 100 %, sauf indication contraire.

Périmètre des indicateurs sociaux

Les données sociales prévues à la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel sont collectées auprès de 253 entités actives du Groupe AXA, dans lesquelles AXA détient au 31 décembre 2021, directement ou indirectement, le contrôle managérial, et qui sont incluses dans le périmètre de consolidation d'AXA.

Périmètre des indicateurs environnementaux

Le périmètre du *reporting* environnemental est basé sur un périmètre identique à celui du *reporting* social à l'exception des sites AXA de moins de 50 ETP qui ne sont pas inclus dans le périmètre de collecte de données. Ces sites font l'objet d'un processus d'extrapolation. En 2021, les indicateurs environnementaux ont été collectés pour 94 885 ETP (Équivalent Temps Plein) travaillant sur les sites AXA (sauf indication contraire) et ont ensuite été extrapolés, continent par continent, pour couvrir l'ensemble des 114 749 ETP (tous types de contrats – effectif moyen annuel) travaillant dans le Groupe AXA en 2021.

Périmètre des indicateurs sociétaux

Notre *reporting* des actions de mécénat et de bénévolat décrites à la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel, couvrent 99 % des ETP salariés d'AXA.

PERIODE

Les indicateurs couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, sauf mention contraire. Afin de faciliter leur collecte et leur traitement, certaines données peuvent être collectées plus tôt dans l'année. Les données relatives aux mois restants (maximum 6 mois) sont alors estimées conformément à la méthodologie préconisée par le Groupe.

COLLECTE DES DONNEES

Collecte des données sociales

Les données sociales présentées à la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel sont collectées à travers un processus de *reporting* défini par des procédures associées à une liste d'indicateurs partagés avec toutes les entités du Groupe AXA. Ce processus est mis à jour et communiqué à chaque entité sur une base annuelle. Les données sociales sont fournies par les correspondants locaux dans un outil dédié au processus de *reporting* des

données sociales. Des contrôles de cohérence et de qualité sont effectués avant et pendant le processus de collecte des données. Un processus de validation de ce *reporting* est également réalisé localement. Aucune estimation ou extrapolation n'est faite sur les données fournies. En ce qui concerne les données publiées sous forme de ratios et de pourcentages, le numérateur et le dénominateur sont réalignés pour chaque calcul afin d'exclure toute entité dont une partie des données est manquante.

Collecte des données environnementales

Les données environnementales sont collectées depuis 2002, à partir d'un outil de *reporting* alimenté par le réseau de 300 gestionnaires de l'empreinte environnementale des sites d'AXA comptant plus de 50 ETP ainsi qu'auprès des *data centers* appartenant à AXA. La procédure de *reporting* inclut des principes et instructions de *reporting* et de contrôle, et des règles de calculs. AXA gère la réduction de son empreinte environnementale avec des objectifs. La procédure de *reporting* est actualisée annuellement et les contributeurs y sont formés chaque année. Pour chaque site, les contributeurs précisent si les données ont été mesurées ou estimées sur la base des règles de calcul définies dans les procédures de *reporting* du Groupe. En 2021, les données environnementales ont été collectées pour 83 % du total des ETP, et les 17 % restants ont été extrapolées. Pour plus d'informations, se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG » du présent Rapport Annuel – et aux notes de bas de tableaux d'indicateurs.

Collecte des données sociétales

Les informations d'engagement sociétal qui sont présentées en Section 4.4 « Assurance inclusive – Mécénat et engagement des collaborateurs » du présent Rapport Annuel sont collectées grâce à un outil de *reporting*, incluant les définitions des différentes pratiques d'engagement. Le nombre de bénévoles est basé sur une estimation réalisée par les entités en fonction des actions de bénévolat organisées.

LIMITES

En outre, le montant de certains indicateurs peut présenter des limites en raison :

- de l'absence de définitions reconnues au niveau national et/ou international, concernant les différentes catégories de contrats de travail ;
- des estimations nécessaires, la représentativité des mesures effectuées ou la disponibilité limitée des données externes nécessaires aux calculs comme la mise à jour annuelle requise des facteurs d'émission ;
- des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations.

En conséquence, dans la mesure du possible, les définitions, les méthodologies et, le cas échéant, les marges d'incertitude associées sont précisées pour les indicateurs concernés.

Les thèmes « économie circulaire », « gaspillage alimentaire », « lutte contre la précarité alimentaire », « respect du bien-être animal » et « alimentation responsable, équitable et durable » ne constituent pas des risques non financiers principaux pour AXA et ne sont pas retenus dans la déclaration de performance extra-financière.

RECOURS A DES REFERENTIELS INTERNATIONAUX

Afin de développer sa stratégie de développement durable et de rendre compte de ses performances extra-financières, AXA se conforme volontairement à certains référentiels internationaux, tel qu'indiqué dans ce chapitre. Il s'agit par exemple des ODDs de l'Organisation des Nations Unies (comme développé ci-dessus), le *Greenhouse Gas Protocol* (www.ghgprotocol.org) pour le calcul des émissions de CO₂ et la *Science Based Target Initiative* pour la réduction de l'empreinte environnementale. D'autres référentiels sont mis en évidence dans les Sections correspondantes, le cas échéant.

4.2 RESPONSABILITE EMPLOYEUR

Avant-propos

Au cours de l'année 2021, les salariés et la culture d'entreprise d'AXA ont représenté un atout essentiel lui permettant de traverser avec succès la pandémie. L'entreprise a continué d'améliorer l'engagement de ses collaborateurs, et accéléré le déploiement de sa stratégie de gestion des ressources humaines, au travers de programmes majeurs tels que la responsabilisation des salariés et le travail hybride, le programme Santé & Bien-être et l'inclusion et la diversité.

En 2021, la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe s'est portée sur :

- la protection de la santé et du bien-être de ses salariés en leur apportant un soutien continu tout au long de la pandémie et à travers la mise en place de « *Healthy You* », le programme mondial d'avantages en matière de santé et bien-être d'AXA ;
- le renforcement d'une culture de la responsabilisation, *via* le lancement du programme global « *Smart Working* », permettant aux salariés qui le souhaitent de travailler à distance 2 jours par semaine en moyenne, et fournissant un accompagnement au changement pour les managers et salariés sur leur nouvel environnement de travail hybride ;
- le lancement de l'« *Inclusion Survey* » (enquête sur l'inclusion) au mois de septembre, permettant de mesurer la perception des salariés sur les sujets d'inclusion et de diversité au sein de l'entreprise. AXA s'est ainsi positionné en *leader* sur ce thème, tant au travers du lancement de l'enquête que dans ses engagements sur la mise en place de plans d'actions au niveau global et local.

Les paragraphes suivants décrivent dans le détail les principales réalisations d'AXA en 2021 dans les domaines (i) du « *Smart Working* » (travail hybride), (ii) de l'inclusion et de la diversité, (iii) de la santé et du bien-être, (iv) de l'expérience collaborateur et de la formation et du développement. AXA est fière de maintenir un haut niveau d'engagement et de continuer à responsabiliser ses plus de 110 000 collaborateurs, qui donnent vie à ses valeurs au sein de chaque entité. AXA se trouve désormais en excellente position pour renforcer sa stratégie de gestion des ressources humaines en 2022.

CHIFFRES CLES : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ^(a) ET AGES MOYENS ^(b)

Continents	Effectifs	Répartition	Évolution	Âge moyen
Europe	64 057	58,0 %	(+ 0,4 pt)	43,3
Asie-Pacifique	27 932	26,8 %	(- 1,5 pt)	38,4
Amériques	12 035	10,9 %	(+ 0,6 pt)	39,2
Afrique	6 453	5,8 %	(+ 0,5 pt)	33,9
TOTAL	110 477	-	-	41,1

(a) Effectif du personnel en contrat permanent et temporaire.

(b) Âge moyen du personnel en contrat permanent.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble du personnel du Groupe AXA représentait 110 477 salariés (en contrats permanents et temporaires), en diminution de près de 4 % par rapport à 2020. Cette diminution est principalement liée à la cession des activités dans la région du Golfe, de la Grèce, chez AXA Banque Belgique et chez Kamet.

Mise en place du « Smart Working » : l'approche emblématique d'AXA sur le travail hybride

LE « SMART WORKING » RENFORCE LA CULTURE DE RESPONSABILISATION D'AXA

Au début de l'année 2020, 38 % des salariés d'AXA avaient déjà expérimenté le travail à distance. Suite à la pandémie de COVID-19, AXA a évolué avec succès vers un modèle de télétravail à temps plein pour l'ensemble de ses salariés, s'appuyant pour cela sur l'expérience acquise précédemment, les investissements significatifs réalisés dans ses systèmes informatiques, ainsi que l'engagement de ses équipes. Afin de développer le potentiel de cette nouvelle culture du travail tout en responsabilisant ses salariés et en améliorant leur bien-être, AXA a lancé en janvier 2021 son programme « *Smart Working* » permettant de combiner le travail à distance et en présentiel dans chacune de ses entités.

Chaque équipe au sein du Groupe peut désormais définir la meilleure combinaison regroupant travail à distance et en présentiel, optimisant ainsi la productivité, la créativité et le bien-être individuel. Le programme « *Smart Working* » permet désormais à l'ensemble des collaborateurs de travailler deux jours par semaine en moyenne depuis leur domicile.

Afin d'accompagner le changement culturel et de développer la vision d'AXA quant à la responsabilisation de ses salariés, un ambitieux plan d'accompagnement du changement a été mis en place. En 2021, AXA a lancé l'« *AXA Managers Academy* », dont le premier module s'est focalisé sur le développement du *leadership* et l'exemplarité des managers au sein de la nouvelle culture du travail hybride. En aidant ses managers à mieux appréhender le changement culturel, et à assumer leur rôle en tant qu'influenceurs internes, l'« *AXA Managers Academy* » leur a permis de mener à bien la transition. À ce jour, plus de 4 500 managers dans 18 entités ont bénéficié de cette expérience de formation sociale et collaborative, qui continuera à être déployée au cours de l'année 2022.

SMART WORKING : UN PROGRAMME GLOBAL PERSONNALISE AU NIVEAU DES ENTITES ET DES EQUIPES

La politique de « *Smart Working* » d'AXA permet à chaque entité de développer l'approche la plus pertinente en fonction des spécificités de son marché du travail, tout en s'appuyant sur une méthodologie commune. Au niveau des équipes, le « *Smart Working* » a pu être implémenté *via* des accords spécifiques, dans un souci d'équilibre entre travail à distance et en présentiel, tout en prenant en compte les besoins de chaque membre mais également du client.

Accélération des progrès d'AXA sur l'inclusion et la diversité

MISE EN PLACE DE L'ENQUETE SUR L'INCLUSION D'AXA

Aller plus loin sur les sujets d'inclusion et de diversité est et sera toujours une priorité pour AXA. Dans ce but, l'année 2021 a connu une avancée majeure avec le lancement de la première enquête sur l'inclusion, partagée avec l'ensemble des collaborateurs. L'inclusion se trouvant au cœur de la stratégie d'AXA, cette enquête – qui sera désormais déployée chaque année – a ainsi permis de mesurer la perception des collaborateurs sur les sujets d'inclusion et de diversité. Sur une base volontaire et confidentielle, l'enquête a également laissé l'opportunité aux collaborateurs de s'identifier avec un ou plusieurs des piliers de l'inclusion et de la diversité chez AXA : le genre, l'âge, les origines ethniques, l'identité ou expression de genre (LGBT+), le handicap et la santé mentale. Dans l'ensemble, AXA a veillé avec attention à ce que chaque question reflète les nuances et les sensibilités culturelles de chacun des pays dans lesquels l'initiative a été lancée.

AXA est ainsi fière d'annoncer un taux de réponse à l'enquête à 56 %, et malgré leur caractère facultatif, 97 % des participants ont répondu à l'ensemble des questions. 86 % des personnes interrogées ont par ailleurs déclaré se sentir incluses et le taux d'engagement des salariés sur l'inclusion (score i-NPS)¹ a atteint un total de 37. À cela s'ajoutent plus de 16 000 commentaires individuels. Les résultats de l'enquête, s'appuyant sur la politique actualisée « Inclusion et Diversité » d'AXA, permettent désormais la mise en place de plans d'actions au niveau local et global.

¹ L'*Inclusion Net Promoter Score (i-NPS)* est un indicateur mesuré *via* une question simple posée aux collaborateurs : « À quel point recommanderais-je AXA pour son environnement de travail inclusif ? ». La réponse est basée sur une échelle qui s'étend entre 0 et 10. Le i-NPS est ensuite calculé en prenant le pourcentage de promoteurs (réponses 9 et 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (réponses entre 0 et 5). Le pourcentage de réponses neutres (réponses 6-8) n'est pas pris en compte. Ce calcul produit un indice de mesure compris entre -100 et +100.

DES PROGRES VERS L'EGALITE FEMMES/HOMMES ET L'EQUITE SALARIALE

L'égalité entre les femmes et les hommes au sein du « *Global Leadership Network* » (GLN) a poursuivi sa trajectoire positive : les femmes en représentent désormais 36 % (contre 34 % en 2020). La proportion de femmes dans le Comité de Direction a quant à elle augmenté à 21 % contre 15 % en 2020. Par ailleurs, les femmes représentent également 37 % des GLN dans des rôles de Directeur Général contre 30 % en 2020 et 21 % en 2019. S'il reste une marge de progrès, AXA est convaincu que le vivier de successeurs potentiels, ajouté aux processus renouvelés de recrutement, de rémunération et de promotion, garantit une évolution durable vers le progrès. AXA s'est engagé à atteindre la parité femmes/hommes au sein du GLN d'ici à la fin de 2023. Dans ce but, l'ensemble des membres du Comité de Direction et les Directeurs Généraux d'entités ont reçu des objectifs clairement axés sur l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs organisations respectives.

	Comité de Direction ^(a)			Comité Partners ^(b)			Global Leadership Network ^(c)		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Femmes	21 %	15 %	15 %	27 %	27 %	23 %	36 %	34 %	32 %
Hommes	79 %	85 %	85 %	73 %	73 %	77 %	64 %	66 %	68 %
TOTAL	14	13	13	45	48	47	243	253	263

(a) Veuillez vous reporter à la Section 3.1 « Structure de gouvernance » du présent Rapport Annuel pour plus d'information.

(b) Le Comité Partners est composé des membres du Comité de Direction ainsi que plus d'une trentaine d'autres dirigeants du Groupe. Veuillez vous reporter à la Section 3.1 « Structure de gouvernance » du présent Rapport Annuel pour plus d'informations.

(c) Le réseau GLN est constitué des Directeurs Généraux et des membres de Comités Exécutifs des plus grands marchés, grandes entités et des principales entités transversales d'AXA, ainsi que de hauts responsables des fonctions centrales, et certains Directeurs Généraux d'entités locales.

La définition d'AXA d'un « salaire juste et égal » va désormais au-delà du genre. Afin de s'assurer que chaque employé est rémunéré équitablement sur la base de critères professionnels objectifs et quantifiables, et de s'assurer qu'aucune discrimination n'est faite sur des facteurs sans rapport avec les fonctions, la Politique de Rémunération du Groupe et les Standards du Groupe AXA signés par chaque Directeur Général ont été mis à jour.

En 2019, AXA s'était engagé à supprimer les inégalités de salaire d'ici à 2023 dans l'ensemble du Groupe. Fin 2021, les femmes et les hommes du réseau GLN d'AXA sont mieux rémunérés que le marché, sur la base des données de référence fournies par Willis Tower Watson. Aussi, des progrès significatifs ont été réalisés pour l'ensemble des salariés d'AXA. Dans le cadre de cet engagement, les entités suivent annuellement la situation et la rectifient le cas échéant avec des budgets dédiés afin d'atteindre une équité salariale totale d'ici 2023. Tous les processus associés (recrutement et promotion) sont également renforcés afin de veiller à ce que de tels écarts n'aient plus lieu à l'avenir.

Se positionner en champion de la santé et du bien-être des employés

DE NOUVEAUX SERVICES AJOUTES A L'OFFRE DE SANTE GLOBALE « HEALTHY YOU »

En novembre 2020, AXA a lancé un programme global visant à améliorer la santé et le bien-être de ses collaborateurs. Nommé « *Healthy You* », ce programme a été étendu en 2021, permettant un accès à de nouveaux services de soin et d'accompagnement qui seront pleinement mis en œuvre d'ici fin 2023. Le Groupe AXA a souhaité y impliquer les partenaires sociaux, tant dans la mise en place du programme que *via* la signature d'une charte avec son Comité d'Entreprise Européen.

Ce programme prévoit un bilan de santé physique complet tous les quatre ans pour l'ensemble des collaborateurs âgés de 40 ans et plus, ainsi qu'un bilan digital pour tous, tous les deux ans. En septembre, les salariés ont été invités à participer à un bilan de santé digital global : 33 000 collaborateurs dans 49 pays ont participé. Certains risques en matière de santé ont été identifiés et AXA travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action pour y remédier, au niveau du Groupe et des entités.

Pour favoriser la prévention, tous les collaborateurs peuvent désormais se faire vacciner chaque année contre la grippe et participer à des journées de sensibilisation dans les locaux d'AXA, afin de mieux prévenir les risques médicaux. AXA propose également l'accès à un service de téléconsultations médicales, contribuant ainsi à rapprocher médecins et

patients. Afin de mieux soutenir les collaborateurs atteints d'une maladie grave, AXA proposera par ailleurs un service de second avis médical afin de leur garantir le meilleur traitement. Dans le cas d'un cancer, AXA offrira également une assistance financière en couvrant au minimum 75 % des frais médicaux, en plus d'un service d'assistance psychologique. Enfin, les employés pourront accéder en un seul endroit à toutes les informations dont ils ont besoin : avantages, services et droits disponibles dans leur pays.

S'ATTAQUER AU TABOU DE LA SANTE MENTALE

Depuis 2020, AXA a renforcé son programme d'accompagnement de la santé mentale. Au travers de « *Healthy You* », AXA offre désormais un service d'aide et de soutien aux salariés (EAP) dans chaque pays. AXA souhaite mettre fin aux préjugés qui entourent les problèmes de santé mentale en s'appuyant sur des discussions ouvertes et des partages d'expériences. Parmi les initiatives de l'an passé, on trouve ainsi la formation sur le bien-être mental pour les managers via des modules LinkedIn dédiés, abordant les pathologies courantes et l'aide à apporter. Plus de 5 500 managers ont bénéficié de ces formations et le programme va se poursuivre au cours de l'année 2022. On retrouve également des conférences sur la santé mentale, ainsi que la campagne « *Walk and Talk* » qui promeut les avantages de la marche pendant les interactions entre collègues pour favoriser la santé et le bien-être. Enfin, un programme ambitieux de *leadership* en matière de santé mentale a été créé à destination du Comité *Partners* du Groupe (les 50 principaux dirigeants) en partenariat avec la *Mailman School of Public Health* de l'Université de Columbia. À la suite de ce programme, 12 d'entre eux sont désormais ambassadeurs au sein des entités et chargés de sensibiliser sur le sujet en partageant des histoires personnelles inspirantes lors d'événements locaux et internationaux.

Renforcer l'expérience collaborateur

LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROMESSE EMPLOYEUR

Le lancement de la nouvelle « Promesse Employeur » d'AXA compte parmi les réussites majeures de 2021. Afin de répondre aux ambitions d'être l'employeur le plus inspirant et inclusif, d'accroître l'engagement des collaborateurs et d'attirer les talents, il était important de décrire la façon dont AXA s'engage pour ses salariés et de définir ce que signifie travailler chez AXA. Contrairement à de nombreux employeurs qui ont réinventé dans la précipitation leur marque employeur post-COVID, AXA travaillait déjà sur la nouvelle promesse avant la pandémie, en lien avec son plan stratégique 2023. La promesse de « Réaliser votre potentiel pour favoriser le progrès » et les piliers qui la soutiennent, « Développer votre potentiel », « Façonner votre façon de travailler », « S'épanouir dans une communauté diverse », « Faire avancer le monde » ont été créés à partir des propositions recueillies au sein de groupes de discussion internes et externes. Ces piliers permettent d'harmoniser la vaste gamme d'initiatives et de politiques existantes pour l'ensemble des collaborateurs et de fournir un cadre pour favoriser la transformation de l'expérience salarié dans toute l'organisation. Soutenu par une campagne LinkedIn avec des témoignages d'ambassadeurs AXA partageant leurs histoires personnelles, le lancement a été un succès.

	2021	2020	2019	2018	2017
Cible eNPS ^(a)	37	25	14	0	-
Score eNPS ^(a)	36	35	21	7	(5)
COLLABORATEURS PARTICIPANT	100 %	100 %	90 %	85 %	82 %

(a) L'Employee Net Promoter Score (eNPS) est un indicateur mesuré via une question simple posée aux collaborateurs : « Recommanderiez-vous AXA à un ami ou collègue ? ». La réponse est basée sur une échelle qui s'étend entre 0 et 10. Elle est calculée en prenant le pourcentage de promoteurs (réponses 9 et 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (réponses entre 0 et 5). Ce calcul produit un résultat qui s'étale de - 100 à + 100.

2021 a également vu le lancement du nouveau site carrière basé sur l'intelligence artificielle et disposant de fonctionnalités CRM supplémentaires, afin de créer une expérience fluide pour les collaborateurs internes et les candidats externes. En parallèle, AXA France a développé un plan de communication pour l'ensemble de ses filiales dans le pays grâce à 16 canaux de communication digitale distincts. Afin d'attirer et recruter les meilleurs talents, l'entité a partagé des conseils et tutoriels sur la plateforme de mobilité « *MOVE* », des articles d'experts sur des blogs, des webcasts, de nombreux posts, ainsi que des vidéos et jeux sur les réseaux sociaux. L'ensemble des entités AXA en France compte désormais plus de 200 000 *followers* sur les réseaux sociaux, avec 1 100 publications et plus de 25 millions de vues. Par ailleurs, AXA France a revu la totalité de son programme d'intégration, afin d'offrir le bon niveau d'information, au bon moment et par le bon canal. L'initiative d'AXA Mexique « *Perilando tu Futuro* » s'est concentrée quant à elle sur le développement des jeunes

talents avec quatre programmes conçus pour les étudiants en double cursus, les stagiaires juniors, les stagiaires et les collaborateurs existants.

PLATEFORME DE MOBILITE GLOBALE ET PROGRAMMES DE GESTION DE CARRIERE

AXA poursuit ses efforts sur le développement de carrière et la mobilité au sein du Groupe. En 2021, la mobilité interne inter et intra-entités s'élevait à 8,3 % (supérieure à 2020). La nouvelle plateforme de mobilité « MOVE » a été lancée dans six entités, plus de 40 pays et pour plus de 30 000 collaborateurs, et va permettre d'accompagner le changement culturel et de favoriser la mobilité tout en garantissant un accès égal aux opportunités disponibles au sein du Groupe. La plateforme a été très bien reçue, comme l'attestent les 50 % de collaborateurs du siège d'AXA qui s'y sont connectés les premières semaines. La mobilité interne se maintient au même rythme qu'auparavant, malgré la pandémie, avec une ancienneté moyenne des collaborateurs se situant entre 10 et 12 ans.

La formation et le développement font partie des priorités

DES FORMATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE POUR TOUS

Si la pandémie a obligé AXA à repenser son approche de la formation et du développement, elle a aussi été une grande source d'innovation pour les équipes qui ont fait preuve de résilience, de flexibilité et d'agilité. L'ambition de « la formation pour tous » conserve une place centrale dans l'approche d'AXA, où chacun a accès à des opportunités de formation en autonomie, permettant de développer ses compétences à son propre rythme. Ainsi, la plateforme *LinkedIn Learning* par exemple est disponible depuis 2020 pour tous les collaborateurs en sept langues et propose des modules vidéo sur plus de 16 000 sujets. Plus de 56 000 collaborateurs ont activé leur compte et ils sont plus de 42 000 à l'avoir utilisé en 2021. L'adoption de *LinkedIn Learning* par les entités a contribué à augmenter le nombre total de jours de formations dispensés de 2,7 % (335 268,7 jours en 2020 contre 344 195,3 jours en 2021). Ce socle de base permettant à tous les collaborateurs de se perfectionner en continu est complété par des programmes spécifiques aussi bien globaux que locaux. Un collaborateur salarié d'AXA se forme ainsi 3 jours par an en moyenne.

LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES SALARIES D'AXA SUR LE CLIMAT ET L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, AXA s'est engagé à ce que l'ensemble de ses salariés bénéficient de la formation sur le climat d'ici à la fin 2022. En octobre 2021, dans le cadre de la « AXA Learning Week », AXA a lancé la « AXA Climate Academy », un programme conçu pour développer une meilleure compréhension des enjeux climatiques. Le programme présente les dernières théories scientifiques décrivant le changement climatique, décrit en quoi le changement climatique est de plus en plus impactant pour les entreprises et les clients, rassemble les principaux risques liés au changement climatique et présente leur impact tout au long de la chaîne de valeur de l'assurance et des investissements. Il se concentre également sur la manière dont les collaborateurs peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise en développant certains comportements dans la sphère privée et professionnelle. Durant l'AXA Learning Week 2021, plus de 11 400 salariés d'AXA ont pris part – à distance ou en présentiel – à l'événement international en direct *Real Talk : comment le changement climatique a remodelé notre activité d'assurance* diffusé sur LinkedIn. Fin 2021, plus de 14 400 employés avaient obtenu leur certification, c'est-à-dire qu'ils ont complété tout le contenu inclus dans le parcours d'apprentissage de la formation d'AXA Climate Academy.

Dans le cadre de l'*Indice de progrès d'AXA* comme indiqué dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA » du présent Rapport Annuel, sept engagements relatifs au climat et aux progrès ESG ont été pris publiquement lors de l'Assemblée Générale des actionnaires 2021. Parallèlement aux engagements de neutralité carbone, AXA a décidé d'intégrer des critères ESG dans sa politique de rémunération. Ainsi, d'ici 2023, 30 % des objectifs seront liés à des critères ESG dans les entités disposant d'un régime d'intéressement. AXA recommande d'y intégrer les critères liés à la sensibilisation au changement climatique, comme le pourcentage de salariés prenant part aux formations ESG, ainsi que des critères liés à la neutralité carbone. Les entités définissent leurs propres critères en fonction de leur profil et de leurs priorités locales. En 2021, AXA France, le GIE AXA, AXA Investment Managers et AXA Partners SAS ont intégré des critères liés à la formation sur le climat dans leur accord d'intéressement. AXA France et AXA Investment Managers ont également intégré des critères pour la réduction des émissions carbone.

Performance des politiques de responsabilité employeur et gestion des risques sociaux

Rendre compte de ses performances extra-financières permet à AXA de suivre et d'évaluer de quelle manière ses pratiques et politiques de ressources humaines atténuent les risques sociaux potentiels. Les trois principaux risques identifiés dans le cadre de la responsabilité employeur sont ainsi surveillés au moyen d'indicateurs clés et d'objectifs chiffrés. En 2021, les résultats ont démontré l'impact positif des politiques de ressources humaines afin de limiter ces risques.

■ Favoriser un environnement de travail sûr

Ce risque couvre les atteintes potentielles à la santé et à la sécurité des collaborateurs, y compris l'indemnisation des travailleurs et les risques émergents.

La prévention du risque est réalisée grâce :

- à l'investissement d'AXA dans le programme « *Healthy You* », et sa politique de prévention des risques. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie est stable comparé à 2020 et a diminué par rapport à 2019 (de 3,3 % en 2019 et 2,8 % en 2020 à 3,0 % en 2021) ;
- à la présence de nombreux médecins du travail au sein des entités AXA ;
- à la forte hausse de l'engagement des salariés avec un score eNPS de 36, au plus haut depuis le lancement de cet indicateur ;
- à l'enquête « *Pulse* », permettant à AXA de mesurer le bien-être des salariés et leur lien avec l'entreprise *via* une question dédiée ;
- au dialogue social réalisé de façon ouverte et constante sur ces sujets.

■ Renforcer l'inclusion et la diversité

Ce risque couvre les difficultés potentielles rencontrées par AXA dans le déploiement de sa politique anti-discrimination, notamment en matière d'égalité de genre, salariale et d'emploi des personnes handicapées.

La prévention du risque est réalisée grâce :

- à la mise en place d'objectifs permettant de favoriser la diversité : l'inclusion et la diversité sont considérées comme des priorités essentielles par les cadres dirigeants dans le cadre de leurs objectifs annuels. AXA s'engage ainsi en faveur de la parité femmes/hommes au niveau du réseau GLN d'ici à 2023 ;
- à l'enquête sur l'inclusion au sein d'AXA : après un lancement réussi, l'enquête sera dorénavant organisée chaque année afin de mesurer le ressenti des salariés et d'adapter les plans d'action au niveau du Groupe ainsi que des entités ;
- à l'engagement en faveur de l'égalité salariale : des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction des inégalités salariales, et à fin 2021, les femmes et les hommes du réseau GLN d'AXA sont mieux rémunérés que le marché. Dans le cadre de l'engagement d'AXA à éliminer tous les écarts de salaire non justifiés, les entités suivent chaque année la situation et la rectifient le cas échéant avec des budgets dédiés afin d'atteindre l'équité salariale totale dans toutes les zones géographiques d'ici 2023 ;
- à la création d'un environnement exempt de harcèlement : en 2021, AXA a connu une avancée significative en publiant sa politique Groupe contre le harcèlement. Cette politique, soutenue par les dirigeants d'AXA et adoptée au sein de l'ensemble des entités, décrit les principes et comportements qui guideront le Groupe et chacun de ses salariés dans leurs comportements au quotidien.

■ Soutenir le développement de carrière et la mobilité des collaborateurs

Ce risque couvre l'importance du développement des collaborateurs par les managers et les politiques ressources humaines afin de motiver et de retenir les talents tout en améliorant la mobilité interne au sein du Groupe.

La prévention du risque est réalisée grâce :

- aux efforts du Groupe en matière de formation représentant un investissement de plus de 77,5 millions d'euros en 2021. Cet investissement soutient l'engagement d'AXA à former et développer tous ses collaborateurs au moins une fois dans l'année, objectif atteint ces trois dernières années. En moyenne, un collaborateur salarié d'AXA est formé 3 jours par an ;
- à l'attention portée au développement de carrière et la mobilité interne dans le Groupe. En 2021, la mobilité interne inter et intra-entités était de 8,3 % (plus élevée par rapport à 2020) ;
- au dynamisme de la mobilité interne au même rythme qu'auparavant, malgré la pandémie, avec une ancienneté moyenne des collaborateurs se situant entre 10 et 12 ans.

Indicateurs Sociaux Groupe

Effectifs ^(a)	2021		Évolution	2020		2019	
Effectif total du personnel salarié (Contrat permanent et contrat temporaire)	110 477	emp.	- 3,6 %	114 625	emp.	120 869	emp.
Effectif du personnel salarié en contrat temporaire	4 349	emp.	+ 0,05 %	4 347	emp.	5 799	emp.
Effectif du personnel salarié en contrat permanent	106 128	emp.	- 3,8 %	110 278	emp.	115 070	emp.
■ Proportion Ensemble des Dirigeants ^(b)	1,9	%	-	2,7	%	2,8	emp.
■ Proportion Cadres et Assimilés	45,6	%	-	43,1	%	43,6	emp.
■ Proportion Ensemble des Employés	52,5	%	-	54,1	%	53,5	emp.
Part des femmes par catégorie	54,1	%	+ 1,1 pt	53,5	%	53,6	%
■ Proportion Ensemble des Dirigeants femmes	33,3	%	+ 1,5 pt	31,7	%	30,9	%
■ Proportion Cadres et Assimilés femmes	46,2	%	+ 0,6 pt	45,6	%	46,1	%
■ Proportion Ensemble des Employés femmes	61,6	%	-	60,9	%	60,9	%
ETP moyen du personnel salarié	103 985,2	etp	- 3,7 %	107 998,9	etp	110 701,9	etp
■ ETP moyen du personnel salarié non-commercial	89 269,3	etp	-	92 356,8	etp	94 558,6	etp
■ ETP moyen du personnel salarié commercial	14 715,9	etp	-	15 642,1	etp	16 143,3	etp
ETP moyen de l'effectif temporaire non salarié	13 564,5	etp	+ 40,9 %	9 623,9	etp	10 634,8	etp
■ Personnel temporaire non salarié et prestataires externes	10 763,5	etp	-	6 802,6	etp	7 594,0	etp
■ Stagiaires/apprentis	2 801,1	etp	-	2 821,3	etp	3 040,8	etp
Profil du personnel salarié							
■ Âge moyen du personnel	41,1	ans	+ 0,6 %	40,9	ans	40,5	ans
■ Ancienneté moyenne du personnel	10,6	ans	-	10,6	ans	10,3	ans
■ Nombre moyen de jours travaillés par an	226,8	jours	- 0,3 %	227,4	jours	226,7	jours
■ Proportion de personnel travaillant à temps partiel	9,4	%	-	9,5	%	9,3	%
■ Proportion de personnel en télétravail	75,5	%	-	52	%	32	%
Nombre de collaborateurs atteints d'un handicap – concerne seulement les entités opérant en France	776	emp.	-	727	emp.	760	emp.

(a) Les dénominateurs des taux et ratio de cette catégorie sont les effectifs salariés au 31 décembre de l'année de reporting.

(b) Une définition globale et cohérente de l'Ensemble des Dirigeants a été mise en place en 2021, conduisant à une réduction de la population globale des Dirigeants.

Dynamiques d'effectifs ^(a)	2021		Évolution	2020		2019	
Mouvements du personnel salarié : évolution de l'emploi (entrées versus départs)	(4 130)	emp.		(4 640)	emp.	(8 369)	emp.
Entrées	14 142	emp.	+ 22,8 %	11 516	emp.	17 199	emp.
■ Nombre de recrutements externes (ré-embauches incl.)	12 508	emp.	-	10 329	emp.	15 170	emp.
■ Nombre de contrats temporaires convertis en contrats permanents	1 517	emp.	-	1 163	emp.	1 968	emp.
■ Nombre d'entrées à l'issue d'opérations de fusion et acquisition	117	emp.	-	24	emp.	61	emp.
Départs	18 272	emp.	+ 13,1 %	16 156	emp.	25 568	emp.
■ Nombre de démissions	10 597	emp.	-	7 840	emp.	11 521	emp.
■ Nombre de licenciements économiques/collectifs	1 266	emp.	-	1 253	emp.	1 330	emp.
■ Nombre de licenciements individuels	1 611	emp.	-	1 845	emp.	2 145	emp.
■ Nombre de départs liés à la retraite/préretraite	1 474	emp.	-	1 549	emp.	1 498	emp.
■ Nombre de départs liés à un transfert d'activité	3 135	emp.	-	3 473	emp.	8 860	emp.
■ Nombre de départs liés à un autre motif	189	emp.	-	196	emp.	214	emp.
Taux de mobilité du personnel salarié	8,3	%	+ 0,6 pt	7,7	%	8,2	%
Taux de turnover du personnel salarié	14,1	%	+ 2,7 pts	11,4	%	15,0	%
■ Involontaire (licenciements)	2,7	%	-	2,8	%	3,1	%
■ Volontaire (démissions)	9,9	%	-	7,1	%	10,4	%
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	1,5	%	-	1,6	%	1,5	%

(a) Transfert d'activité : personnel salarié ayant contractuellement quitté AXA suite à un transfert ou suite à une cession d'activité à une société externe. L'employé n'est plus contractuellement lié avec le Groupe AXA.

Les dénominateurs des taux et ratio de cette catégorie sont les effectifs moyens de l'année de reporting.

Rémunération, absentéisme et formation ^(a)	2021	Évolution	2020	2019
Coûts salariaux du personnel	7 999,9	M€ - 1,8 %	8 145,6	M€ 8 151,6
■ Proportion des rémunérations fixes	80,7	% -	81,3	% 81,2
■ Proportion des rémunérations variables	19,3	% -	18,7	% 18,8
Taux d'absentéisme de l'effectif salarié	4,4	% + 0,3 pt	4,1	% 4,7
■ Taux d'absentéisme maladie	3,0	% -	2,8	% 3,3
■ Taux d'absentéisme accident du travail	0,0	% -	0,1	% 0,1
■ Taux d'absentéisme congé maternité/paternité	1,4	% -	1,2	% 1,3
Nombre de jours de formation du personnel salarié	344 195,3	jours + 2,7 %	335 268,7	jours 362 448,3
Nombre moyen de jours de formation par salarié	3,2	jours -	3,0	jours 3,2
■ Nombre moyen de jours de formation par salarié non-commercial	2,7	jours -	2,4	jours 2,7
■ Nombre moyen de jours de formation par salarié commercial	6,5	jours -	6,5	jours 6,1
Pourcentage du personnel salarié ayant reçu au moins une formation	100	% -	100	% 100
Coût total de la formation du personnel salarié	77,5	M€ + 9,4 %	70,9	M€ 91,9

(a) Concernant la définition des coûts salariaux du personnel, ceux-ci incluent la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement. Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles).

Rémunération et absentéisme : les dénominateurs des taux et ratio de cette catégorie sont les ETP salariés moyens de l'année de reporting.

Formation : Les dénominateurs des taux et ratio de cette catégorie sont les effectifs moyens de l'année de reporting.

Les coûts de formation incluent : les coûts externes, 1) le coût des formateurs extérieurs, ainsi que les coûts externes liés à l'intervention d'un fournisseur extérieur/consultant sur des projets (conseil, design), 2) le coût externe des licences pour les formations en e-learning ou les coûts unitaires liés à l'acquisition de modules e-learning, 3) les coûts logistiques ; les coûts internes tels que 1) les salaires des salariés du service « Learning & Development », 2) les coûts du Learning Management System.

4.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET INTEGRATION ESG

Comme décrit ci-dessus dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA » et la Section « Informations préliminaires concernant le Rapport Annuel – Une création de valeur durable » du présent Rapport Annuel, la protection de l'environnement – notamment les enjeux interconnectés du changement climatique et de la perte de biodiversité – est un pilier stratégique du développement durable du Groupe AXA en tant qu'assureur, investisseur et entreprise exemplaire. Cette section couvre ces trois dimensions et donne une vision plus globale sur le processus d'intégration ESG pour toutes les activités du Groupe AXA.

En 2021, les impacts d'AXA en tant qu'investisseur et en tant qu'assureur sur le changement climatique sont identifiés comme deux des principaux risques liés au développement durable, comme décrit dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques liés au développement durable ». AXA a développé des politiques et défini des indicateurs pour suivre les progrès réalisés vers la réduction des impacts négatifs.

AXA suit les lignes directrices de reporting de la démarche volontaire du « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » (TCFD) ⁸ qui portent exclusivement sur les facteurs liés au climat, ainsi qu'aux obligations d'information

⁸ <https://www.fsb-tcfd.org>.

prévues par le décret français d'application de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, ou l'une de ces mesures d'application, qui est centrée plus largement sur la prise en compte des enjeux ESG. C'est pourquoi le texte ci-dessous s'étend au-delà des facteurs purement environnementaux. En outre, ce texte donne un aperçu du « Rapport Climat/TCFD »⁹ annuel plus détaillé, qui sera publié sur le site www.axa.com au deuxième trimestre 2022.

Position d'AXA sur le changement climatique et la biodiversité

Les assureurs sont bien positionnés pour aborder les risques liés au climat. Ils disposent de données de sinistralité, ainsi que des modèles et des outils pour analyser et projeter ces données. Leur activité principale consiste à diffuser les connaissances sur les nouveaux risques et de créer les produits d'assurances et politiques d'investissements adéquats. Par ailleurs, à travers leurs investissements ils envoient les bons signaux à la communauté financière et aux entreprises dans lesquelles ils investissent.

L'Accord de Paris (COP21) définit un cadre global pour parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre en limitant ainsi la hausse de la température globale à un niveau bien inférieur à + 2 °C et en poursuivant les efforts pour limiter la hausse à + 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels au cours de ce siècle.

Dans le cadre du plan stratégique « *Driving Progress 2023* » (se référer à la Section « Informations préliminaires concernant le Rapport Annuel » et la sous-section « Orientations stratégiques » du présent Rapport Annuel), la stratégie d'AXA en matière de lutte contre le changement climatique, qui intègre la biodiversité comme une extension naturelle de ses efforts sur le climat, présente les composantes ci-dessous :

- le développement du concept de « potentiel de réchauffement » de ses investissements aligné sur une trajectoire de + 1,5 °C d'ici 2050. Cet objectif à long terme est complété, depuis décembre 2020, par un objectif intermédiaire de baisse de 20 % de l'empreinte carbone liée aux investissements entre 2019 et 2025 (intégré à « l'Indice AXA pour le Progrès ») ;
- un objectif d'investissements verts initialement annoncé à 24 milliards d'euros d'ici 2023, passé à 26 milliards d'euros au cours de l'année 2021, saisissant de nouvelles opportunités dans ce domaine (intégré à « l'Indice AXA pour le Progrès ») ;
- le lancement de la classe d'actifs *Transition Bond*, avec deux émissions de 100 millions d'euros chacune en 2019 et 2020 ;
- une sortie totale à long terme de l'industrie du charbon, soutenue par des investissements stricts et des restrictions de souscription, ainsi que sur d'autres industries à forte intensité de carbone ;
- un engagement à lutter contre la perte de biodiversité par des politiques d'investissement et de souscription ;
- un objectif de neutralité carbone et de réduction de son empreinte environnementale directe de 20 % entre 2019 et 2025 pour ses activités (intégré à « l'Indice AXA pour le Progrès »).

En outre, à l'automne 2021 :

- l'« *AXA Climate Academy* » a été lancée pour former des collaborateurs (indicateur intégré à « l'Indice AXA pour le Progrès » – se référer à la Section 4.2 « Responsabilité Employeur » du présent Rapport Annuel) ;
- le Groupe AXA renforce sa politique énergie, avec une attention particulière portée sur les nouvelles explorations pétrolières (*greenfield*), les activités non conventionnelles, et un alignement des ambitions en matière de climat et de biodiversité ;
- AXA annonce de nouveaux engagements pour la biodiversité avec une politique de lutte contre la dégradation des écosystèmes forestiers et océaniques, et un plan d'investissement de 1,5 milliard d'euros pour soutenir une gestion durable des forêts.

La réalisation des objectifs fixés par l'Accord de Paris (COP21), nécessite la transition de toute l'économie mondiale. La « *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* » (GFANZ)¹⁰ a été lancée en avril 2021, en amont de la COP26. Cette coalition mondiale des institutions financières majeures rassemble les initiatives « net zéro » issues du secteur financier, réunies autour de la campagne « *Race to Zero* » soutenue par l'ONU, afin d'accélérer la décarbonation de l'économie. En novembre 2021, ce sont ainsi plus de 450 établissements financiers, dont AXA, issus de 45 pays, représentant

⁹ Aucune information, document ou élément contenu dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA, ou disponible sur le site Internet de la Société en lien avec le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA, n'est incorporé par référence dans le présent Rapport Annuel.

¹⁰ <https://www.gfanzero.com/>

130 000 milliards de dollars américains d'actifs, qui s'engagent à financer la transformation de l'économie dans une optique « net zéro »¹¹.

De plus, AXA mobilise son expertise en tant qu'investisseur et assureur pour accélérer la transition vers une économie mondiale « net zéro », en tant que membre fondateur de la « *Net-Zero Asset Owner Alliance* » (NZAOA – se référer à la Section « Investissements – Alignement de portefeuilles d'investissement » ci-dessous)¹². AXA préside depuis février 2021 la « *Net-Zero Insurance Alliance* » (NZIA – se référer à la Section « Assurance » ci-dessous) et est signataire de la *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAMI)¹³.

Risque climatique : la question de la double matérialité

Il est désormais largement admis sur les marchés financiers que le changement climatique peut avoir un impact matériel sur une entreprise et par conséquent implique une obligation d'information. Inversement, une entreprise peut avoir un impact matériel sur le changement climatique. C'est le concept de la double matérialité. En 2021, l'impact du changement climatique sur AXA et l'impact d'AXA sur le changement climatique sont identifiés comme les principaux risques liés au développement durable – se référer à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques liés au développement durable » du présent Rapport Annuel.

Le changement climatique pourrait avoir une incidence négative sur les actifs et les activités d'investissement d'AXA ainsi que le passif de son bilan et ses activités d'assurance. Dans le cadre de la gestion interne des risques, l'évaluation des risques liés au climat est une priorité pour AXA. Elle appuie et renforce la compréhension générale d'AXA des risques climatiques et favorise en particulier le développement d'analyses de scénarios climatiques.

En effet, la gestion des risques doit être adaptée aux spécificités des risques climatiques. Dans la mesure où les risques climatiques surviennent à moyen voire très long terme, leurs trajectoires et impacts sont particulièrement incertains. De plus, les changements liés au climat vont engendrer des changements structurels avec des répercussions d'envergure sur les activités économiques et financières, non reflétées dans les données historiques. À cet égard, l'analyse de scénarios et les *stress tests* climatiques basés sur les différentes trajectoires de conditions climatiques, macroéconomiques et financières futures pourraient être des outils pertinents pour mener une évaluation prospective des vulnérabilités et opportunités potentielles liées aux risques du changement climatique.

S'il soulève encore de nombreux défis, le développement d'analyses de scénarios et de « *stress tests* » climatiques s'accélère, notamment au travers de « l'exercice pilote climatique » lancé en juin 2020 par l'ACPR¹⁴. AXA a activement contribué à cet exercice exploratoire et considère l'utilisation de l'analyse des scénarios climatiques comme une opportunité de mieux comprendre les implications à long terme du changement climatique sur ses portefeuilles d'investissement et ses activités d'assurance. Grâce à cette collaboration avec les autorités de surveillance et ses pairs du secteur financier, AXA vise à améliorer le cadre méthodologique pour mieux faire face aux risques liés au changement climatique.

Dans le cadre de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) d'AXA, les scénarios de l'ACPR ont été complétés afin de mieux refléter le profil de risque propre à AXA. Notamment les « risques physiques » liés aux assurances dommages ont été évalués grâce à des approches de modélisation (du modèle le plus simple au plus sophistiqué), ce qui permet d'adresser les trois leviers des risques de catastrophes naturelles (changements liés à l'aléa, à l'exposition et à la vulnérabilité) et d'évaluer les impacts potentiels à l'échelle mondiale (évolution des pertes annuelles moyennes modélisées) *via* des scénarios prospectifs avec une fourchette d'incertitude (écart entre les *scenarii* pessimistes et optimistes).

En partant des risques représentatifs pour le Groupe (inondations en Europe, ouragan aux États-Unis, pollution atmosphérique urbaine et maladies vectorielles en France, risques financiers liés au climat), les impacts estimés par les scénarios de l'ACPR et du rapport ORSA d'AXA sont relativement limités :

- investissements : faible impact des scénarios de marché financier en raison de l'exposition faible aux secteurs intensifs en carbone du portefeuille d'AXA (actifs du fonds général) et les premiers résultats des *stress tests* pilotes de l'ACPR ;
- assurance dommages : en raison de l'échelle mondiale des expositions d'AXA, ce qui génère une diversification naturelle et importante, l'évolution de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles tient plus aux évolutions de la

¹¹ <https://www.gfanzero.com/press/amount-of-finance-committed-to-achieving-1-5c-now-at-scale-needed-to-deliver-the-transition/>

¹² <https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/>

¹³ <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

¹⁴ De même, la Banque d'Angleterre et la « Prudential Regulation Authority » (PRA) ont procédé à l'exercice exploratoire « Climate Biennial Exploratory Scenario » (CBES) en 2021, avec comme objectif de tester la résilience des modèles économiques actuels des plus grandes banques et assureurs face aux risques financiers liés au changement climatique.

stratégie de souscription future du Groupe (évolution démographique, accroissement des richesses) qu'à l'augmentation de l'aléa en soi ;

- santé et prévoyance : « l'exercice pilote climatique » de l'ACPR a démontré que l'impact principal découle notamment d'un taux de mortalité accru lié à la dégradation de la qualité de l'air. En se basant sur le scénario de pollution urbaine du rapport ORSA, l'augmentation des sinistres pour cause de décès entre 2020 et 2050 est perçue comme très modérée.

AXA a également commencé à étudier les impacts potentiels du changement climatique sur ses investissements en tirant parti d'une méthodologie développée par *Carbon Delta MSCI* (applicable uniquement pour les actions et obligations d'entreprises, et non pour les actifs souverains) au sein de laquelle les risques et les opportunités sont associés et traduits au travers d'un indicateur « Valeur à risque du climat » (*nota bene* : le terme utilisé dans le Rapport Annuel de 2020 était « coût climat » – se référer au « Rapport Climat/TCFD » annuel et à la Section « Investissements » ci-dessous).

Au-delà de cette approche, AXA vise à éviter et atténuer ses effets négatifs sur le changement climatique en tant qu'investisseur et assureur, notamment à travers les actions suivantes :

- appliquer son cadre de gestion des risques pour identifier ses impacts potentiels sur le climat, en intégrant les critères ESG (y compris les critères climatiques) dans ses procédures liées aux activités d'assurance ainsi que sa stratégie d'investissement ;
- s'engager à aligner ses investissements et ses activités d'assurance avec l'Accord de Paris (COP21), afin de limiter le « potentiel de réchauffement » à + 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2050 ;
- mettre en œuvre des politiques pour ses investissements et ses activités d'assurance au regard de secteurs particulièrement sensibles du point de vue de l'ESG (y compris celui du climat) ;
- accroître les investissements verts et le financement de la transition ;
- proposer des solutions d'assurance aux clients qui favorisent les comportements plus respectueux de l'environnement ;
- développer l'engagement actionnarial.

Ces politiques et initiatives sont décrites dans les Sections « Investissements » et « Assurance » ci-dessous.

Investissements

DEFINITIONS ET GOUVERNANCE

AXA définit l'investissement responsable (IR) comme l'intégration de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement et les pratiques d'engagement actionnarial. L'objectif d'AXA est d'aligner ses investissements sur le programme de développement durable d'AXA, qui vise à protéger les personnes sur le long terme et à créer des sociétés plus fortes et plus durables. Ce programme est conforme à nos intérêts en tant qu'assureur et investisseur mondial.

AXA est convaincu que l'intégration ESG peut avoir un impact positif sur les performances d'investissement à long terme en offrant une meilleure compréhension des facteurs de risque. Cette conviction résulte de la recherche académique et des données de marché empiriques. En matière d'ESG, le changement climatique mérite une attention particulière. AXA poursuit activement les initiatives visant à gérer les risques et les opportunités liés au climat.

AXA a élaboré une stratégie d'IR globale couvrant les actifs pour compte propre du Groupe, et son offre en unités de compte, le cas échéant. La mise en œuvre de cette stratégie est supervisée par une gouvernance d'IR spécifique. Le Comité d'Investissement Responsable (RIC) du Groupe est présidé par le Directeur des Investissements du Groupe et composé de représentants des gestionnaires d'actifs d'AXA, du Développement Durable, de la Gestion des Risques et de la Communication. Le RIC rend compte au Comité d'Investissement Groupe, présidé par le Directeur Financier du Groupe, et les initiatives sensibles et/ou stratégiques liées à la finance climat examinées au sein du RIC sont finalement approuvées par le RISSC (se référer à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes » du présent Rapport Annuel). La politique IR d'AXA est soutenue par le centre d'expertise IR, un groupe de travail transversal composé des équipes d'investissement locales d'AXA en interaction avec le réseau de Développement Durable.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La stratégie d'Investissement Responsable d'AXA est incarnée par la Politique d'Investissement Responsable du Groupe (publiée sur le site Internet du Groupe : www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable). Les six piliers de cette politique sont les suivants :

- **intégration ESG** : AXA intègre l'analyse ESG dans les processus d'investissement, en utilisant des indicateurs clés de performance et des études qualitatives pour la plupart des actifs ;
- **alignement de portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris (COP21)** : les métriques carbone sont intégrées dans les décisions d'investissement. AXA continue à développer des mesures pour évaluer l'impact de ses investissements sur le climat, en particulier la contribution de ses investissements à l'objectif de l'Accord de Paris (COP21) de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à + 2 °C ;
- **exclusions et investissements ESG sensibles** : les restrictions sectorielles s'appliquent aux secteurs ou aux entreprises qui rencontrent des difficultés sociales, relatives aux droits humains, éthiques ou environnementales. Ces restrictions sectorielles sont publiées sur le site Internet d'AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable) et comprennent actuellement : les armes controversées, l'extraction du charbon et la production d'électricité basée sur le charbon, le pétrole et le gaz, la conversion des écosystèmes et la déforestation, les produits dérivés agricoles, et le tabac ;
- **objectif d'investissements verts et de financement de la transition** : augmenter l'allocation d'actifs verts au sein de différentes catégories d'actifs et soutenir les entreprises qui se tournent vers des modèles économiques à moindre intensité de carbone ;
- **investissement à impact** : investissements qui créent des impacts intentionnels, positifs, mesurables et durables pour la société (tant social qu'environnemental) tout en générant des rendements financiers ;
- **engagement actionnarial** : par le vote et l'engagement sur des sujets ESG ou des enjeux de développement durable.

Le Groupe AXA ainsi que ses deux entités de gestion d'actifs AXA Investment Managers et Architas, sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI) soutenus par l'ONU.

Intégration ESG

AXA intègre l'analyse des critères ESG (y compris les critères climatiques) dans les processus d'investissement et pilote la performance ESG de ses investissements. En 2021, AXA a renforcé sa méthodologie de notation ESG. Auparavant, les données de trois fournisseurs étaient combinées. AXA adopte désormais un modèle de notation ESG avec un fournisseur unique, associé à l'analyse propre d'AXA Investment Managers. Intitulée Q2, cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée. Le cadre ESG d'AXA fournit des scores ESG par classe d'actifs, des indicateurs de performance clés (tels que l'empreinte carbone) et de la recherche qualitative pour la plupart de ses actifs.

L'intégration ESG est coordonnée de manière centralisée, avec une contribution active des équipes de gestion d'actifs (gestionnaires de portefeuille, gestionnaires de fonds et analystes) qui incluent des mesures ESG dans leur analyse d'investissement sur toutes les catégories d'actifs et sur toutes les régions. Cela comprend des règles de « normes minimales » ESG basées sur les scores ESG et de controverses afin d'examiner et éventuellement d'exclure les émetteurs sous-performants des portefeuilles d'AXA. Cette analyse couvre les actifs pour compte propre d'AXA (souverains, dette *corporate*, actions, *real assets* – actifs immobiliers, dettes et actions liées aux infrastructures et prêts immobiliers commerciaux –) :

- **pour les entreprises émettrices (dette et actions)** : l'évaluation ESG met l'accent sur l'impact et la matérialité. Elle s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les lignes directrices de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail et d'autres principes et conventions internationaux qui guident les activités des entreprises dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale ;
- **pour les émetteurs souverains** : la notation ESG d'AXA repose sur des données publiques telles que la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies (par exemple, risques environnementaux, sociaux et politiques). Les critères sont adaptés aux niveaux de développement des pays ;
- **pour les *real assets* (actifs immobiliers, prêts immobiliers commerciaux, dette et actions liées aux infrastructures)** : le référentiel de notation d'AXA est basé sur des questionnaires spécifiques développés en interne et couvrant des critères tels que l'efficacité énergétique, les certificats environnementaux et l'accessibilité.

En outre, les considérations ESG ainsi que la transparence des émetteurs sont intégrées dans l'analyse du risque de crédit interne.

Enfin, l'« empreinte carbone », qui s'applique aux actions, obligations d'entreprises et dettes souveraines, complète les mesures ESG. Voir également le développement d'autres indicateurs liés au climat dans la section suivante.

Alignement Climat des portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Comme décrit dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques liés au développement durable » du présent Rapport Annuel, AXA a identifié l'impact du changement climatique sur ses investissements, ainsi que son impact en tant qu'investisseur sur le changement climatique comme deux des principaux risques liés au développement durable. Les risques liés au changement climatique comprennent habituellement ces deux facteurs principaux de risque^{15 16} qui ont un impact sur la valorisation et la rentabilité :

- **« risques de transition »** : la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait impliquer de profonds changements politiques, législatifs, technologiques et économiques afin de répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Selon la nature, la rapidité, et l'ampleur de ces changements, les risques de transition pourraient présenter différents degrés de risque financier et réputationnel pour les organisations. Les risques de transition peuvent être mesurés en termes financiers (en euros) ou purement « d'impact climatique » (augmentation de la température) ;
- les **« risques physiques »** résultant du changement climatique ces risques peuvent être liés à des événements (« aigus ») ou à des modifications à plus long terme (« chroniques ») des régimes climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, comme des dommages directs aux actifs et des impacts indirects dus à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des organisations peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et les changements de température extrême affectant les locaux des organisations, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins de transport et la sûreté des collaborateurs.

Afin de gérer ces risques, AXA fait progressivement évoluer ses portefeuilles d'investissement en intégrant des indicateurs carbonés dans ses processus internes de prise de décision. Bien qu'il existe plusieurs indicateurs, tels que le potentiel de réchauffement et l'empreinte carbone détaillés ci-dessous, une plus grande convergence est actuellement nécessaire. La contribution d'AXA au soutien de cette convergence méthodologique est développée dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA.

« VALEUR A RISQUE CLIMAT » : RISQUE CLIMAT POUR LES INVESTISSEMENTS D'AXA EN CREANCES D'ENTREPRISE

En 2021, AXA a exploité une méthodologie développée par *Carbon Delta MSCI* pour ses actions et obligations d'entreprises uniquement, en se basant sur :

- les **« risques de transition » (ou de « régulation »)** : la transition bas carbone, à la fois *via* les évolutions de marché et les évolutions réglementaires, peut impacter significativement les modèles économiques. Cela créera probablement des pertes économiques sous la forme de « coûts de régulation » pour ceux qui ne parviendront pas à s'adapter de manière adéquate. Les risques de transition pour chaque entreprise représentent ce que leur coûtera une réduction de leurs émissions de CO₂ d'ici 2030 (l'horizon de la NDC¹⁷), en fonction notamment de leur secteur d'activités et des pays où elles opèrent. Il est exprimé en proportion des revenus affectés négativement par ce coût ;
- les **« risques physiques »** : pour chaque entreprise, le coût de potentiels futurs événements climatiques extrêmes (5 risques « chroniques » – chaleur extrême, froid extrême, fortes précipitations, fortes chutes de neige, rafales de vent – et 3 risques « aigus » – inondations côtières, inondations fluviales, cyclones tropicaux) à l'horizon 2030¹⁸ est évalué (*via* les dommages aux actifs et les pertes d'exploitation), en fonction de leurs activités et de leur localisation, et combiné aux facteurs de vulnérabilité attendus. Cette évaluation est également exprimée en proportion des revenus affectés négativement par ce « coût » ;
- les **« revenus verts »** : pour chaque entreprise, les revenus que les futurs développements de technologies vertes d'ici 2030⁽⁴⁾ généreront pour l'entreprise sont évalués en utilisant des bases de données de brevets au niveau de l'entreprise pour estimer les futurs flux de revenus provenant des technologies vertes et à faible émission de carbone. Bien que ce ne soit certainement pas le seul facteur à prendre en compte pour estimer les futurs « revenus verts », une corrélation statistiquement pertinente a été établie entre les « brevets verts » et les « revenus verts ». Ce troisième indicateur clé de performance est exprimé en proportion des revenus qui sont « verts ».

¹⁵ Source : Banque centrale européenne.

¹⁶ Les entreprises peuvent également être exposées à des risques de responsabilité civile découlant d'actions en justice visant à compenser les pertes dues aux risques physiques ou de transition. Les risques liés aux litiges sur le changement climatique font partie des risques émergents surveillés et évalués par la gestion des risques du Groupe.

¹⁷ Les estimations de réduction des gaz à effet de serre des intensités carbone sont réalisées à partir des « Contributions déterminées au niveau national » (CDN) à l'horizon 2030 mais les risques et les opportunités liés à la « Valeur à risque climat » sont calculés sur 15 ans.

¹⁸ *Ibid.*

La combinaison des éléments susmentionnés se traduit par un indicateur de « Valeur à risque climat »¹⁹. Selon cette méthodologie, la perte de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles AXA investit, notamment due aux coûts de régulation et aux pertes liées aux événements climatiques extrêmes, représente un coût cumulé de 7,4 % de la valeur de marché des investissements d'AXA à fin 2020, ce qui peut être décrit comme une « Valeur à risque climat ». Ces pertes ont augmenté par rapport à l'année précédente car la méthodologie, tout comme le « potentiel de réchauffement », inclut désormais les émissions du Scope 3²⁰. Bien qu'AXA n'exploite pas actuellement cet indicateur complexe et évolutif dans ses décisions d'investissement au quotidien, cette mesure donne un aperçu des risques financiers liés au climat qui pourraient être encourus par les investisseurs si les hypothèses sous-jacentes venaient à se réaliser. Pour plus d'informations, se référer au « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA.

« RISQUES PHYSIQUES » : IMPACT DU CLIMAT SUR LES ACTIFS REAL ASSETS D'AXA

Outre la « Valeur à risque climat » pour son portefeuille d'investissement en créances d'entreprise présentée ci-dessus, AXA dispose d'un grand nombre de données relatives aux sinistres qu'il peut exploiter pour analyser les « risques physiques » sur son portefeuille de biens immobiliers). Les équipes d'Investissements et de Gestion des Risques du Groupe collaborent pour évaluer l'impact financier des inondations, des tempêtes de vent et de la grêle sur les bâtiments faisant partie des actifs immobiliers du Groupe.

L'évaluation des « risques physiques » liés à l'immobilier d'AXA utilise des modèles « CatNat » – généralement utilisés uniquement pour évaluer l'impact des catastrophes naturelles sur les clients assurés – combinant des événements stochastiques (tempêtes, inondations, grêle) et un portefeuille géolocalisé d'actifs immobiliers. Des « taux de destruction » spécifiques, qui comprennent l'emplacement, le type de bâtiment/infrastructure et les matériaux de construction, sont ensuite utilisés pour déterminer les taux de dommages potentiels et générer une perte pour chaque bâtiment/infrastructure. Selon la modélisation interne des risques, l'impact financier des « risques physiques » liés au climat sur ces actifs semble limité.

En outre, pour les obligations d'entreprises et les actions, le coût lié aux « risques physiques » est évalué en modélisant les impacts financiers attendus des événements météorologiques extrêmes sur les actifs physiques de ces entreprises. Les estimations du coût du « risque physique » tiennent compte de la vulnérabilité au risque d'interruption d'activité et des dommages sur les actifs, en fonction de l'exposition aux phénomènes météorologiques extrêmes des installations de l'entreprise.

« POTENTIEL DE RECHAUFFEMENT » (WARMING POTENTIAL) : IMPACT DES INVESTISSEMENTS D'AXA SUR LE CLIMAT

En 2021, AXA a approfondi le concept de « température d'investissement » pour développer sa connaissance de l'impact de ses investissements sur le changement climatique (impact climatique). Cette approche intitulée « potentiel de réchauffement » dans la méthodologie de *Carbon Delta MSCI*, prend en compte les aspects liés au climat des activités de chaque entreprise sous portefeuille, notamment ses émissions de CO₂ directes et indirectes, ses développements technologiques, et ses opportunités de « revenus verts ». Ceci est dérivé de l'alignement de l'intensité carbone de chaque entreprise par rapport à l'objectif sectoriel d'intensité carbone nécessaire pour atteindre l'objectif global de l'Accord de Paris (COP21). Ceci produit un indicateur du « potentiel de réchauffement » par titre et par secteur, et à terme pour les investissements d'AXA.

La modélisation liée à la TCFD montre que les investissements d'AXA (entreprises et souverains) avaient un « potentiel de réchauffement » de + 2,7 °C à fin 2020²¹. Ce chiffre est inférieur à son indice de référence de + 3,21 °C mais montre néanmoins que les investisseurs évoluent dans une économie intensive en carbone qui n'est pas alignée sur l'Accord de Paris (COP21). Un vaste effort de transition énergétique est nécessaire. Toutes les entreprises doivent évoluer, et nous pensons qu'il incombe aux investisseurs d'identifier et de soutenir des stratégies de transition pertinentes.

EMPREINTE CARBONE

Depuis 2016, AXA s'efforce de traduire les objectifs internationaux sur le climat issus de l'Accord de Paris (COP21) en objectifs d'investissement quantitatifs. Cet effort se reflète à travers son engagement au sein de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA).

En 2019, AXA a rejoint la NZAOA, une coalition d'investisseurs institutionnels (assureurs, fonds de pension, etc.), réunie sous les auspices des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle a été créée lors du sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2019. Ses membres s'engagent collectivement à faire évoluer leurs

¹⁹ Ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux publiés dans le « Rapport Climat/TCFD » de 2020. Là aussi, des changements de méthodologie sont intervenus.

²⁰ AXA dépend de la disponibilité et de la fiabilité des données. À ce titre, AXA travaille avec ses partenaires externes, comme *Carbon Delta MSCI*, afin de progressivement mieux prendre en compte le Scope 3 dans les métriques carbone.

²¹ Le « potentiel de réchauffement » à fin 2021 sera disponible dans le Rapport Climat/TCFD 2022 d'AXA.

portefeuilles d'investissement à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, via une action collective des investisseurs institutionnels pour aligner les portefeuilles sur un scénario + 1,5 °C.

C'est l'approche de l'empreinte carbone qui a été choisie par les membres de la NZAOA car les méthodes de *reporting* des émissions de CO₂, ainsi que la disponibilité des données, sont actuellement considérées comme les plus solides. Dans le cadre de sa participation à la NZAOA, AXA s'engage à publier tous les cinq ans des objectifs intermédiaires pour suivre ses progrès vers l'objectif « net zéro » d'ici 2050.

En décembre 2020, AXA a annoncé son « objectif intermédiaire », à savoir une réduction de 20 % de l'empreinte carbone des actifs pour le compte propre du Groupe entre 2019 et 2025 (réduction cumulée de 20 % pour la dette *corporate* et les actions cotées, à l'exclusion des émetteurs et entités des marchés émergents ; et les actifs immobiliers dans la mesure possible), en utilisant le protocole de fixation des objectifs à fin 2025 de la NZAOA. Suivant ce protocole :

- l'intensité carbone a été identifiée comme un outil utile pour le processus de prise de décision visant à décarboner les portefeuilles d'investissement et pour le suivi de l'avancement sur les émissions de carbone ;
- l'approche de la valeur d'entreprise (VE) est recommandée aux entreprises investies dans des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises, permettant l'attribution des émissions aux lignes pertinentes de leur bilan.

Ceci explique pourquoi l'objectif d'empreinte carbone fixé par AXA est mesuré et suivi avec un indicateur basé sur l'intensité carbone, exprimée en t.eq. CO₂/EV €million (normalisée par la valeur d'entreprise). En 2021, AXA a avancé sur l'intégration des émetteurs financiers dans les données afin de s'aligner sur le périmètre défini par les membres de la NZAOA. Selon cette méthodologie de *reporting*, l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement d'AXA (actifs du fond général) a diminué de 5,4 % entre 2019 et 2020 (passant de 69,84 t. CO₂.eq/EV €m en 2019 à 66,06 t. CO₂.eq/EV €m en 2020).

Cet objectif fait partie intégrante de « l'Indice AXA pour le Progrès » et est présenté plus en détail dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel.

Exclusions et investissements ESG sensibles

Certaines activités et produits sont jugés incompatibles avec la stratégie climat et les objectifs plus larges de la stratégie de développement durable d'AXA. Le Groupe a développé au fil du temps des politiques sectorielles qui visent à adresser ces sujets et les entités sont tenues de certifier leur conformité à ces politiques chaque année. Ces politiques s'appliquent à la fois aux investissements et aux activités de souscription (se référer à la Section « Assurance »).

Celles-ci incluent actuellement les secteurs suivants :

- le charbon ;
- le pétrole et le gaz (se référer à la Section « Exclusions liées au climat : charbon, pétrole et gaz » ci-dessous) ;
- les fabricants d'« armes controversées » interdites par les conventions internationales (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques ainsi qu'à l'uranium appauvri et la prolifération nucléaire) ;
- l'industrie du tabac, dont les produits entrent en conflit avec notre rôle en tant que l'un des plus grands assureurs santé au monde ;
- la conversion des écosystèmes et déforestation, sites naturels du patrimoine mondial (politique applicable aux activités de souscription uniquement – se référer à la Section « Biodiversité » ci-dessous) ;
- les produits financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles qui sont souvent responsables de l'inflation du prix des denrées alimentaires (politique applicable aux investissements uniquement).

Ces politiques sont publiées sur le site Internet du Groupe AXA (<https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissements#tab=investissement-responsable>).

Depuis 2007, les restrictions liées aux investissements d'AXA s'appliquent à environ 7,5 milliards d'euros d'actifs, y compris les actions cotées et les obligations d'entreprises conservées en portefeuille jusqu'à leur maturité (aucun nouvel investissement direct). L'exposition restante aux politiques en vigueur dans le portefeuille d'AXA s'élevait à moins de 400 millions d'euros à la fin 2021. Ces valeurs évolueront avec l'entrée en vigueur des politiques suivantes en 2022 : pétrole et gaz (se reporter à la sous-section « Exclusions liées au climat : charbon, pétrole et gaz » ci-dessous), conversion des écosystèmes et déforestation, sites naturels du patrimoine mondial (applicable aux activités de souscription uniquement – se reporter à la sous-section « Biodiversité » ci-dessous).

EXCLUSIONS LIEES AU CLIMAT : CHARBON, PETROLE ET GAZ

Dès le départ, AXA a adopté une approche équilibrée pour contribuer à la transition vers une économie plus durable et moins intensive en carbone. Les émissions de carbone doivent être considérablement réduites afin de limiter le risque de changement climatique, ce qui peut imposer des contraintes économiques aux entreprises des secteurs à forte intensité

carbone, laissant certains actifs « échoués » (*stranded assets*), ce qui pourrait entraîner une baisse des valorisations. Les modèles de valorisation actuels semblent ne pas toujours tenir compte de ces risques de manière adéquate.

Charbon

Le charbon est de loin la forme d'énergie la plus intensive en carbone et, à ce titre, la production d'électricité à partir de charbon est généralement considérée comme l'industrie la plus à risque en termes de *stranded assets*.

AXA a agi début mai 2015 avec un désinvestissement pionnier dans le secteur du charbon, renforcé ensuite en 2017 par des restrictions assurantielles, et a étendu celles-ci à sa nouvelle entité AXA XL en 2018. En novembre 2019, cette approche a été renforcée et complétée par une perspective à long terme ²².

AXA interdit les investissements, pour les actifs du fond général et les unités de compte (dans des mandats entièrement contrôlés) dans les sociétés suivantes :

- les sociétés de production d'électricité dont la part de charbon dans la production d'électricité (mix électrique) est supérieure à 30 % et/ou les plans de développement de nouvelles centrales à charbon dépassent 300 MW et/ou plus de 10 GW de capacité installée d'électricité à base de charbon ;
- les compagnies minières dont la part du charbon dans les revenus est supérieure à 30 % et/ou dont la production annuelle de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes et/ou qui développent de nouvelles mines de charbon ;
- certains partenaires de l'industrie du charbon, tels que des fabricants (par exemple des fournisseurs d'équipements) et des acteurs dans les infrastructures (par exemple des terminaux portuaires, ou des chemins de fer dédiés) développant de nouveaux actifs significatifs dans le domaine du charbon.

AXA s'est aussi engagé sur une stratégie de « sortie totale » à long terme, réduisant ainsi l'exposition à l'industrie du charbon thermique à zéro d'ici 2030 dans l'Union européenne et les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, comme le suggèrent les principaux scénarios climatiques (tels que le scénario *Beyond + 2 °C* de l'AIE). Cette approche est appliquée à la fois à ses investissements et à ses activités de souscription (se référer à la Section « Assurance » ci-dessous).

La base de données utilisée depuis 2017 est la *Global Coal Exit List* (GCEL) ²³.

Pétrole et gaz

Depuis 2017, AXA s'est désengagé des principaux producteurs de sables bitumineux (définis comme des entreprises tirant plus de 20 % de leurs revenus des sables bitumineux, y compris les principales compagnies de pipelines acheminant les sables bitumineux).

En 2021, AXA a renforcé sa politique « pétrole et gaz ²⁴ » motivé par deux principes :

- AXA estime qu'il est essentiel d'accélérer la transition du secteur de l'énergie vers un modèle plus durable, compatible avec les trajectoires « net zéro ». Cette transition ne peut se faire qu'en permettant aux entreprises pétrolières et gazières de mettre en œuvre des plans de transition ambitieux. Le rôle d'AXA, en tant qu'investisseur et assureur, est de concentrer son soutien aux entreprises pétrolières et gazières avec les plans de transition les plus ambitieux et les plus crédibles ;
- malgré les différences significatives entre l'investissement et l'assurance en matière de décarbonation de ses activités, AXA continue à rechercher des alignements progressifs entre ses décisions en tant que propriétaire d'actifs et en tant que souscripteur.

Pour ses investissements en compte propre, AXA a cessé d'investir dans de nouveaux projets d'exploration pétrolière (*greenfield*), à moins qu'ils ne soient menés par des entreprises dont les plans de transition sont les plus ambitieux et les plus crédibles. AXA exclut ainsi tous les nouveaux investissements directs en actions cotées et en obligations d'entreprises sur les marchés développés dans des entreprises pétrolières et gazières opérant dans les sous-secteurs amont et/ou services pétroliers et/ou aval, ainsi que dans les acteurs du secteur intermédiaire. AXA sélectionne les entreprises pétrolières et gazières intégrées, pour les investissements maintenus, sur la base d'un processus de sélection restrictif. Moins de 5 % des quelques 650 entreprises identifiées dans la *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL) de l'ONG Urgewald ²⁵ répondent aux critères d'AXA.

²² https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/7c51bab4-4266-42b6-aa8a-a6b209e6e33_2019ClimateStrategy.pdf

²³ <https://coalexit.org/>

²⁴ <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-etend-ses-exclusions-dans-les-secteurs-du-pétrole-et-du-gaz-pour-soutenir-la-transition-énergétique> ; https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/dfa080ca-e1c5-4851-8a40-5d3c19de78d_axa_energy_policy_oil_and_gas_industry_2021.pdf

²⁵ <https://urgewald.org/english>. La politique dédiée aux secteurs du pétrole et du gaz d'AXA a été lancée avant la publication de la version finale de la GOGEL de novembre 2021. Dans ce cadre, AXA s'est basé sur une version préliminaire de cette liste.

Ensuite, AXA réduit de manière significative son exposition aux investissements dans l'exploration et la production non conventionnelles de la manière suivante :

- arctique : AXA étend la portée de ses restrictions d'investissement à la région arctique (en accord avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP)). Seules les entreprises ayant des opérations norvégiennes dans la région AMAP seront maintenues, étant donné leurs normes environnementales élevées et leur empreinte carbone opérationnelle plus faible. AXA cessera de réaliser de nouveaux investissements directs dans des entreprises dont plus de 10 % de la production provient de la région AMAP ou qui produisent plus de 5 % du volume mondial de pétrole et de gaz basé sur l'AMAP ;
- sables bitumineux : en plus des restrictions déjà en place, AXA adoptera une politique plus stricte en cessant les investissements directs dans les entreprises produisant plus de 5 % du volume mondial de sables bitumineux ;
- pétrole et gaz de schiste : AXA n'investira plus directement dans les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production du pétrole et du gaz de schiste.

La principale base de données utilisée est la *Global Oil & Gas Exit List* (GOGEL) ²⁶ publiée en 2021.

Un objectif d'investissement vert et de financement de la transition

INVESTISSEMENTS VERTS

AXA s'efforce d'accompagner la transition vers une économie à faible émission de carbone en soutenant les entreprises qui s'orientent vers des modèles économiques à moindre intensité de carbone et en augmentant l'allocation d'actifs « verts » dans différentes classes d'actifs. Pour soutenir sa stratégie d'investissements verts, AXA a développé un cadre interne pour définir les investissements verts en se basant sur des labels, des certifications et des normes environnementales externes, le cas échéant. Les investissements verts sont définis comme suit : obligations vertes, dettes et actions liées aux infrastructures, investissements à impact, immobilier et prêts immobiliers commerciaux. La stratégie d'investissements verts d'AXA est développée dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA. En complément des objectifs de température et des exclusions d'investissement, les investissements verts encouragent divers secteurs à renforcer leur stratégie climat.

En novembre 2019, AXA s'est engagé à investir 24 milliards d'euros dans les investissements verts d'ici 2023. En 2021, cet objectif a été porté à 26 milliards d'euros suite à l'émission d'une obligation verte d'un milliard d'euros par AXA SA ²⁷ en avril et à un engagement d'un milliard d'euros pour intensifier ses investissements dans les énergies vertes et bas carbone ²⁸ en octobre. En décembre 2021, les investissements verts d'AXA ont atteint 22,6 milliards d'euros (*versus* 16,1 milliards d'euros à fin 2020).

OBLIGATIONS DE TRANSITION

Les obligations vertes ou climatiques sont un instrument récent mais efficace pour soutenir des projets à valeur ajoutée climatique ou environnementale. Toutefois, il est également important de soutenir les acteurs à forte intensité carbone qui s'emploient activement à décarboner leurs activités, mais qui n'ont pas encore atteint un niveau les rendant éligibles aux obligations vertes. C'est pourquoi, depuis 2019, AXA Investment Managers (AXA IM) a développé le concept d'« obligations de transition ». En novembre 2019, AXA a annoncé le lancement d'une première « obligation de transition » de 100 millions d'euros en partenariat avec Crédit Agricole CIB ²⁹. En 2020, AXA a annoncé une deuxième obligation de transition de 100 millions d'euros en partenariat avec BPCE ³⁰. Le produit sera utilisé pour financer les prêts commerciaux existants de Natixis, étant des prêts à des projets et/ou des entreprises provenant de secteurs à fort potentiel de réduction des émissions ainsi que leur contribution à une économie à faible intensité de carbone. Les détails de ces projets sont disponibles en ligne. En 2020, AXA IM a coprésidé le groupe de travail sur la finance climat de la transition de l'*International Capital Markets Association* (ICMA) qui a publié le *Climate Transition Finance Handbook*, le premier effort mondial visant à définir le concept de financement de la transition.

Investissement à impact

L'investissement à impact comprend tout investissement avec une intentionnalité claire de générer des résultats positifs et mesurables sur l'environnement et la société, tout en générant une rentabilité financière compétitive. La stratégie

²⁶ <https://gogel.org/>

²⁷ <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-a-place-avec-succes-une-emission-de-dette-subordonnee-verte-d1-milliard-deuros-a-echeance-2041>

²⁸ <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-etend-ses-exclusions-dans-les-secteurs-du-petrole-et-du-gaz-pour-soutenir-la-transition-energetique>

²⁹ <https://www.axa.com/fr/magazine/une-nouvelle-obligation-pour-accompagner-la-transition-energetique>

³⁰ <https://www.axa-im.com/media-centre/bpce-issues-e2-82-ac-100-million-of-transition-bonds-invested-by-axa-im-to-finance-natixis-assets-contributing-to-the-energy-transition>

d'investissement à impact d'AXA est établie de façon à s'aligner avec cette définition traditionnelle de l'investissement à impact. Cette approche est alignée avec les Principes Opérationnels pour le *Management* à Impact soutenus par l'*International Finance Corporation*. AXA IM est un partenaire fondateur de ces principes et un membre du Conseil Consultatif. Depuis 2013, AXA a engagé 922 millions d'euros en investissement à impact, le montant investit s'élevant à 418 millions d'euros au 30 septembre 2021. En 2021, AXA a approuvé un nouvel objectif de « Capital naturel » (se référer à la Section « Biodiversité » ci-dessous). AXA a également lancé un nouveau Fonds dédié à la Santé et à l'Inclusion (se référer à la Section 4.4 « Assurance Inclusive » du présent Rapport Annuel).

Engagement actionnarial

En tant qu'actionnaire et détenteur d'obligations, AXA a la possibilité d'engager une relation avec la direction des entreprises dans lesquelles il investit, afin de contribuer à catalyser des évolutions positives sur certains sujets (comme le changement climatique, la santé, la gouvernance, les pratiques de marché, etc.). Ces activités d'engagement sont menées soit directement par le Groupe, soit par AXA Investment Managers (AXA IM) au nom du Groupe AXA et de clients tiers. Le changement climatique est l'un des thèmes les plus importants pour lesquels AXA s'engage. Les principaux objectifs et indicateurs d'engagement climatique d'AXA sont détaillés dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA.

Pour le compte du Groupe, AXA IM mène un dialogue constructif et stimulant directement avec les entreprises dans lesquelles il investit, et au sein d'une coalition d'investisseurs, en échangeant avec des entreprises dans les secteurs clés. Dans le secteur du charbon, AXA encourage notamment la transition par le biais d'un engagement actif en tant qu'actionnaire et d'une communication client en tant qu'assureur avec les entreprises concernées afin de les inciter à élaborer et à publier un plan de sortie ou de fermeture.

En 2021, AXA IM a renforcé sa politique d'engagement actionnarial vis-à-vis des entreprises en retard sur leurs engagements climatiques ³¹. À partir de 2022, AXA IM s'engagera auprès d'une sélection d'entreprises qui n'ont pas pris d'engagements de type « net zéro » ou dont les objectifs quantifiés de réduction des émissions ne sont pas jugés suffisamment crédibles ou exigeants. Cette politique d'engagement plus énergique, sur un principe de « *three strikes and you're out* », vise à exercer une pression suffisante pour provoquer un changement en temps voulu, et elle est appliquée par AXA IM au nom de clients tiers. Des objectifs clairs sont définis pour chacune de ces sociétés, adaptés à leurs activités, et communiqués à leur direction. AXA IM s'engagera régulièrement auprès de ces sociétés pour les inciter à progresser vers ces objectifs, en utilisant des techniques d'escalade si nécessaire (par exemple, en votant contre la Direction). Si les objectifs n'ont pas été atteints au bout de trois ans, AXA IM procédera à un désinvestissement.

La politique de vote en Assemblée Générale est conduite en faveur des enjeux environnementaux, du changement climatique, des enjeux sociaux ou liés à la gouvernance, ou encore ceux concernant la publication externe sur le thème du développement durable.

Pour plus d'informations se référer au *Active Ownership and Stewardship report* annuel d'AXA IM ³².

Assurance

GOVERNANCE

L'analyse des risques et opportunités ESG liés à l'assurance bénéficie également d'une gouvernance spécifique, le Comité de Souscription Groupe (GUC), qui définit les contraintes de souscription. De la même manière que pour les investissements, les initiatives sensibles et/ou stratégiques liées au climat qui sont examinées au sein du GUC sont finalement approuvées par le RISSC (se référer à la Section 4.1 « Gouvernance développement durable et dialogue avec les parties prenantes » du présent Rapport Annuel). De plus, une équipe de gestion des risques dédiée, analyse spécifiquement les risques émergents qui sont souvent relatifs à des enjeux ESG de long terme et suit leur potentiel impact (se référer à la Section 5.8 « Autres risques matériels – Risques émergents » du présent Rapport Annuel). Le Comité des Risques Émergents du Groupe émet des recommandations pour adapter l'offre de produits et de services et les politiques de souscriptions.

AXA est signataire des principes de l'assurance durable soutenus par les Nations Unies (UN PSI).

ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE ASSURANTIEL LIE AU CLIMAT

En décembre 2020, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'accord de Paris COP21, AXA a appelé à un nouveau développement significatif pour ses activités de souscription de risques. AXA soutient activement les coalitions qui

³¹ <https://www.axa-im.com/axa-im-further-strengthens-its-climate-actions-accelerate-its-contribution-low-carbon-world>

³² <https://www.axa-im.com/who-we-are/stewardship-and-engagement>

apportent des solutions collectives aux problèmes qui nécessitent une coopération à l'échelle du secteur. C'est pourquoi AXA a publiquement soutenu la création de la *Net-Zero Insurance Alliance* (NZIA) afin d'étendre collectivement son engagement en faveur du « net zéro » dans ses activités d'assurance.

Sous la présidence d'AXA depuis février 2021, la NZIA a annoncé ses engagements lors du G20 en juillet 2021, avec pour principal engagement la transition des portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance vers des émissions de gaz à effet de serre nettes zéro d'ici 2050. Depuis son lancement, la NZIA s'appuie sur le travail que les huit membres fondateurs ont déjà entamé en tant qu'investisseurs par leur adhésion à la NZAOA (*Net-Zero Asset Owner Alliance* – se référer à la Section « Investissements – Alignement des portefeuilles en fonction du climat » ci-dessus). La NZIA a lancé un groupe de travail en septembre 2021 en collaboration avec le « *Partnership for Carbon Accounting Financials* » (PCAF) afin de développer le premier standard mondial pour mesurer et publier les émissions assurées. Il s'agit d'un véritable défi car les méthodologies et les métriques sont moins développées dans le domaine de l'assurance que pour les investissements. Les mois à venir serviront à élaborer le protocole de fixation d'objectifs d'ici janvier 2023, afin qu'AXA puisse tester différentes métriques pour fixer son objectif intermédiaire, en vue de l'objectif final de transition de son portefeuille d'assurance vers un niveau « net zéro » d'ici 2050. À fin 2021, l'Alliance a grandi et compte désormais 13 membres.

RESTRICTIONS ASSURANTIELLES

Au-delà des engagements dans les coalitions, AXA s'efforce d'intégrer les critères ESG (y compris ceux relatifs au climat) dans ses activités de souscription, en cohérence avec sa stratégie d'investissement. Au fil du temps, AXA a développé des lignes directrices sectorielles spécifiques auxquelles les entités sont tenues de se conformer chaque année. Ces lignes directrices s'appliquent à la fois aux investissements et aux activités d'assurance (se référer à la Section « Investissements » ci-dessus). Un processus de demande d'autorisation est en place pour contrôler l'application de ces directives. Les détails de ces directives sont publiés sur le site Internet du Groupe AXA.

Depuis 2017, les restrictions de souscription interdisent l'assurance Dommages et Construction des mines de charbon, des usines de charbon, des sites d'extraction de sables bitumineux et les transports connexes ou associés (*pipelines*) ainsi que le forage dans la région arctique³³. En novembre 2019, AXA avait déjà renforcé cette politique en répliquant les restrictions, conformément aux seuils développés pour ses investissements (se référer à la Section « Investissements » ci-dessus).

En 2021, AXA a révisé sa politique pétrole et gaz³⁴. AXA cessera de souscrire de nouveaux projets d'exploration pétrolière (*greenfield*), à moins qu'ils ne soient menés par des entreprises dont les plans de transition sont les plus ambitieux et les plus crédibles. La sélection par AXA de ces entreprises avec des plans de transition crédibles sera finalisée d'ici fin 2022. L'arrêt des nouveaux contrats de nouveaux projets d'exploration pétrolière (*greenfield*) entrera en vigueur avec un délai de grâce de 12 mois se terminant le 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, AXA réduit son exposition à l'exploration et à la production non conventionnelles dans ses activités à partir de 2022, comme suit :

- arctique : AXA étend le champ de ses restrictions de souscription dans l'Arctique au-delà du cercle polaire et de la zone 70°N, en accord avec le programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP). Seules les opérations norvégiennes dans la région AMAP seront maintenues, étant donné leurs normes environnementales élevées et leur empreinte carbone opérationnelle plus faible. AXA renforce les seuils applicables aux activités d'assurance dans cette région particulièrement fragile, en excluant les nouvelles couvertures de souscription pour les activités d'extraction de pétrole et de gaz menées dans la région AMAP par des entreprises tirant plus de 10 % de leur production de cette zone ou produisant plus de 5 % du volume mondial de pétrole et de gaz basé sur l'AMAP. Des exemptions pourront être accordées si les projets sont réalisés par des sociétés pétrolières et gazières ayant les plans de transition les plus ambitieux et les plus crédibles ;
- sables bitumineux : en plus des restrictions déjà en place, AXA adoptera une politique plus stricte en étendant les restrictions actuelles à toutes les branches d'activité pour les activités de souscription ;
- pétrole et gaz de schiste : AXA ne fournira plus aucune couverture d'assurance aux activités des entreprises dont plus de 30 % de la production provient du pétrole et du gaz de schiste.

La principale base de données utilisée est la *Global Oil & Gas Exit List* (GOGEL)³⁵ publiée en 2021.

³³ Définie comme des opérations situées au-dessus de 70° Nord.

³⁴ <https://www.axa.com/fr/presse/communiqués-de-presse/axa-etend-ses-exclusions-dans-les-secteurs-du-petrole-et-du-gaz-pour-soutenir-la-transition-energetique>, https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/dfa080ca-e1c5-4851-8a40-5d3c19de78d_axa_energy_policy_oil_and_gas_industry_2021.pdf

³⁵ <https://gogel.org/>

PRODUITS VERTS ET ESG

En complément des politiques d'exclusions décrites ci-dessus, le Groupe cherche à minimiser son impact sur le changement climatique en proposant des solutions d'assurance favorisant des comportements respectueux de l'environnement :

- les souscripteurs de l'entité AXA XL disposent d'une expertise et d'une capacité importante pour assurer les clients du secteur de l'énergie, notamment sur les énergies renouvelables ;
- certaines entités locales développent également des polices d'assurance automobile encourageant les véhicules à faibles émissions de CO₂, des polices d'assurance habitation encourageant l'efficacité énergétique, la couverture d'installations d'énergie renouvelable et des stratégies de gestion de sinistres respectueuses de l'environnement. Par exemple, en cas de sinistres automobiles, AXA France promeut le recours aux pièces de seconde main plutôt qu'à des pièces neuves. AXA Suisse encourage la réparation des pièces endommagées (*micro-repair*) plutôt que leur remplacement ;
- AXA Climate propose des produits d'assurance paramétrique qui aident par exemple les communautés assurées à faire face aux conséquences des catastrophes naturelles sur les cultures (notamment la sécheresse ou les inondations). Se référer également à la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel et au « Rapport Climat/TCFD » annuel.

Capitalisant sur ces pratiques existantes, AXA a commencé à développer en 2021 une stratégie « Offres vertes » plus proactive et globale pour accompagner les entités dans le déploiement d'offres ayant un impact positif sur l'environnement (notamment en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique). Ce cadre de travail sera complété avec la définition d'un objectif de « primes vertes » (applicable à ses activités Dommages entreprises, PME et particuliers) pour mesurer les progrès et promouvoir l'innovation. Le lancement est attendu au deuxième trimestre 2022.

En 2020, les entités d'AXA ont généré 1,1 milliard d'euros de revenus sur des « offres vertes ».

Se référer également au paragraphe « Biodiversité » sur l'innovation produit en lien avec des solutions basées sur la nature, et à la Section 4.4 « Assurance inclusive » du présent Rapport Annuel pour compléter le panorama des offres d'assurance ESG. Se référer également au « Rapport Climat/TCFD » annuel.

SFDR : INTEGRATION DES ENJEUX CLIMATIQUES ET ESG DANS LES PRODUITS D'ÉPARGNE

Depuis mars 2021 et l'entrée en vigueur du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ³⁶, les entités européennes du Groupe concernées doivent publier sur leurs sites Internet et dans les documents précontractuels à destination des clients, des informations sur la manière dont elles prennent en compte les risques en matière de durabilité ³⁷ et les principales incidences négatives ³⁸ dans leurs processus de décision d'investissement et/ou de conseil en investissement.

Dans ce contexte, sont fournis aux clients finaux des informations sur les investissements verts d'AXA et les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Au global, des centaines de produits d'épargne, de retraite et de protection ont été impactés par SFDR. À titre d'exemple, AXA France Vie a renforcé la transparence quant à sa prise en compte des risques en matière de durabilité sur plus de 50 produits.

Les publications des entités et des produits seront enrichies avec l'entrée en vigueur des décrets d'application de SFDR et du Règlement Taxinomie (UE).

Biodiversité

La conservation des écosystèmes contribue substantiellement à la stabilité économique et à l'atténuation du changement climatique. La perte de la biodiversité menace les « services écosystémiques » dont dépendent la société et les entreprises, ainsi que les investisseurs et assureurs qui dépendent d'une économie fonctionnelle. La prise en compte des

³⁶ Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Disclosure ou « SFDR »).

³⁷ D'après SFDR, un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

³⁸ D'après SFDR, les principales incidences négatives (« PAI ») sont les effets négatifs des décisions d'investissement ou des conseils en investissement sur les facteurs de durabilité (environnemental, social ou de gouvernance).

risques et des opportunités liés à la biodiversité est un prolongement logique des efforts déployés par AXA en faveur du climat. En effet, le changement climatique aggrave profondément la destruction des écosystèmes à travers le monde, ce qui augmente les pressions liées à la sécheresse, à l'acidification des océans, et aux catastrophes naturelles extrêmes. Ainsi, le risque identifié lié à la nature est l'impact des activités d'AXA sur la biodiversité.

Les impacts sur la biodiversité nuisent à l'intégrité d'une zone géographique, directement ou indirectement. Ils modifient fondamentalement les caractéristiques, structures et fonctions écologiques sur toute une zone, et sur le long terme, de sorte que l'habitat, ses taux de population et les espèces qui le composent ne peuvent se maintenir³⁹. Comme expliqué dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA » du présent Rapport Annuel, en 2021 AXA a identifié la biodiversité comme un des principaux risques ESG.

En 2021, afin de réduire significativement la fréquence et la gravité de ses impacts sur la biodiversité, AXA a réduit son exposition à des activités qui nuisent à la biodiversité, tout en développant des solutions positives pour la nature. La stratégie de développement durable d'AXA comporte les avancées ci-dessous.

IDENTIFICATION DES RISQUES – COMPRENDRE L'IMPACT D'AXA SUR LA BIODIVERSITE

La perte de la biodiversité et ses causes principales sont bien connues. En revanche, la quantification des impacts d'une entreprise sur la biodiversité, et les risques qu'elle encourt, restent à définir. C'est pourquoi AXA travaille avec des partenaires pour accélérer dans ce domaine. À la suite de la sortie du rapport AXA-WWF *Into the Wild*, au G7 en 2019, la *Taskforce for Nature-related Financial Disclosure* (TNFD) a été officiellement lancée en juin 2021 (se référer à la Section « Sensibilisation et engagement en matière de climat, de biodiversité et d'ESG » ci-dessous).

En 2021, AXA et trois autres organisations (BNP Paribas, Mirova et Sycomore) ont sélectionné le fournisseur externe de données *Iceberg Datalab* pour développer des métriques d'impact liées à la biodiversité. *Iceberg Datalab* a développé sa propre métrique – le *Corporate Biodiversity Footprint* – basé sur le concept du MSA (*Mean Species Abundance*), qui peut calculer la dégradation des écosystèmes due aux activités des entreprises figurant dans le portefeuille d'investissement d'AXA. *Iceberg Datalab* livre ses données par secteur. En 2021, la couverture comprenait tous les secteurs à forts enjeux, comme l'agriculture, l'électricité, les hydrocarbures, l'immobilier, et le secteur des mines et des métaux. Cela permettra à AXA d'identifier les activités et émetteurs avec le plus fort impact sur la biodiversité au sein d'un secteur ou d'un univers. En mars 2021, l'article 29 de la Loi énergie-climat (LEC) a étendu les obligations de *reporting* extra-financier à la biodiversité. Pour plus d'informations, se reporter au « Rapport Climat/TCFD » annuel.

POLITIQUES ET INITIATIVES – REDUIRE L'IMPACT D'AXA SUR LA BIODIVERSITE

AXA n'a pas attendu une quantification précise de son impact sur la biodiversité pour commencer à le réduire. Le Groupe a sorti une série d'initiatives, visant à protéger les écosystèmes, investir dans le capital naturel et des fonds à impact, avec un accent sur les forêts et les océans, les deux principaux puits de carbone.

Une nouvelle politique forêts en 2021

En octobre 2021, AXA a annoncé une nouvelle politique sur la protection des écosystèmes, la déforestation et les sites naturels protégés. Celle-ci vise à mieux prendre en compte les risques liés à la déforestation et aux aires clés pour la biodiversité, et à cesser le soutien aux entreprises ayant un impact négatif sur les écosystèmes composés de biodiversité essentielle. Réduire la déforestation protège les ressources d'eau, empêche les inondations, contrôle l'érosion des sols, et préserve les habitats, en plus de préserver des puits de carbone clés. En 2013, AXA avait cessé ses investissements dans les producteurs non durables d'huile de palme et banni l'exploitation forestière illégale de la souscription. La nouvelle politique d'AXA évalue d'autres moteurs de la déforestation, ce qui permet une approche plus complète⁴⁰.

En matière d'investissements, en tant que propriétaire d'actifs, AXA exclut des entreprises dans trois cas :

- les producteurs d'huile de palme qui n'ont pas obtenu les certifications de production « d'huile de palme durable » et/ou qui ont d'importants conflits de droits fonciers non résolus et/ou qui mènent une exploitation forestière illégale (selon les critères antérieurs à la politique publiée en octobre 2021 et qui restent en place) ;

³⁹ <https://www.globalreporting.org/standards/media/1011/gri-304-biodiversity-2016.pdf>

⁴⁰ https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com/e1251692-7°ce-478°-b9c5-e41b3c4d03a8_AXA_Deforestation_and_World_Heritage_Sites_detailed_policies_20211020.pdf

- les entreprises confrontées à des controverses « élevées » et « sévères » liées à l'utilisation des terres et à la biodiversité, tous secteurs confondus ;
- les entreprises produisant de l'huile de palme, du soja, du bétail et du bois qui sont confrontées à des controverses « importantes » sur l'utilisation des terres et la biodiversité et qui ont un impact « critique » sur la déforestation.

AXA s'engagera, en tant qu'actionnaire, individuellement si nécessaire, et si possible *via* des coalitions, dans une sélection d'entreprises du type suivant : producteurs d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois, négociants et acheteur de ces produits, et autres entreprises sur une base *ad hoc*. Une attention particulière sera portée aux controverses, aux pratiques de production et d'approvisionnement.

En matière de souscription d'assurances, AXA se concentre davantage sur les activités à risque de déforestation. AXA restreint la souscription en assurance Dommages et Construction des entreprises dans les quatre cas suivants :

- exploitation forestière illégale (selon les critères antérieurs à la politique publiée en octobre 2021, qui restent en place) ;
- les entreprises exclues par la politique d'investissement décrites ci-dessus seront référées à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe et l'activité critique pourra faire l'objet d'une exclusion de couvertures Dommages et Construction ;
- les entreprises qui opèrent dans des matières premières (huile de palme, bœuf, soja, bois) et des pays à haut risque et confrontées à des controverses de déforestation « importantes » ou « graves » seront également référées à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe dans le but d'interdire l'activité à risque pour la souscription dommages et construction ; et
- les vendeurs de soja, de viande bovine, d'huile de palme et de bois opérant dans des pays à haut risque et confrontés à des controverses de déforestation « importantes » ou « graves » seront également référés à l'équipe de Gestion des Risques du Groupe, et l'activité critique sera probablement interdite des couvertures de fret maritime.

AXA s'engage également à protéger les sites naturels classés par UNPSI-UNESCO en veillant à ne pas soutenir – par la souscription d'assurance Dommages et Construction – des entreprises de secteurs sensibles qui développent des activités incompatibles avec la préservation des écosystèmes dans ces sites vitaux.

AXA a renforcé sa politique Énergie (se référer aux Sections « Investissement » et « Assurance » ci-dessus), publiée en octobre 2021, en alignant ses ambitions climat et biodiversité. Le pétrole non conventionnel est un facteur important de la dégradation des écosystèmes. L'extraction des sables bitumineux génère une utilisation excessive d'eau et peut présenter des risques accrus de déversement des eaux usées polluées et de déforestation. L'exposition à la région arctique peut dégrader des écosystèmes critiques. La fracturation pour les gaz de schiste nécessite aussi une utilisation intensive d'eau et de produits chimiques, qui contaminent les eaux souterraines et affectent la santé des résidents et des écosystèmes. Afin de réduire l'impact sur la biodiversité des investissements et de la souscription d'activités énergétiques, AXA aligne sa définition de la région arctique sur l'*Arctic Assessment & Monitoring Programme (AMAP)*, basé sur le respect des écosystèmes critiques.

De plus, AXA s'est engagé sur un nouvel objectif « Capital Naturel » de 1,5 milliard d'euros, dédié à la reforestation. Ce chiffre se décompose en deux approches différentes : 1 milliard d'euros pour soutenir des projets de gestion forestière dans les marchés développés et 500 millions d'euros pour soutenir des solutions fondées sur la nature (*nature-based solutions*) à travers des initiatives telles que le reboisement, la restauration et la déforestation évitée, en grande partie dans les pays émergents, où le résultat de l'initiative peut faire l'objet de crédits carbone.

Afin de mieux sélectionner les projets pour les clients internes et externes de compensation d'émissions de CO₂, AXA Investment Managers a acquis *ClimateSeed*, qui met en relation des entreprises à la recherche de crédits carbone avec des développeurs de projets proposant de la compensation de carbone. Le portefeuille de *ClimateSeed* comprend 36 projets dans 24 pays totalisant une capacité agrégée de plus de quatre millions de crédits carbone vérifiés.

Un programme AXA XL sur les océans

Une autre façon de conserver la biodiversité consiste à atténuer les risques de perte grâce à des mécanismes d'assurance innovants. Avec un accent particulier sur les écosystèmes aquatiques et côtiers, également réservoirs essentiels de biodiversité, AXA XL a lancé en 2021 un « *Coastal Risk Index* », un outil innovant qui cartographie les risques d'inondations actuels et futurs résultant du changement climatique et intègre pour la première fois les bénéfiques protecteurs des écosystèmes côtiers dans des modèles de risque d'assurance.

Parallèlement à cette annonce, AXA XL a également mis en place des garanties supplémentaires pour soutenir la détection de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) en exigeant des numéros de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour tous les navires de pêche et cargos réfrigérés qu'elle assure et en ajoutant d'autres contrôles explicites de la pêche INN conformément à ses règles et directives de souscription maritime. Par le biais d'AXA Climate, AXA XL fournit déjà une capacité de gestion des risques pour la protection des coraux contre les cyclones tropicaux sur quatre sites le long du récif mésoaméricain au Mexique, au Belize, au Guatemala et au Honduras. Des recherches sont en cours pour étendre cette solution aux mangroves et identifier de nouveaux sites à protéger.

Le Fonds AXA pour la Recherche a réitéré son investissement de 1 million d'euros pour la recherche sur les modes de vie côtiers avec la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et le développement durable. Le Fonds s'associe également à l'IPBES pour soutenir la production de deux rapports sur deux ans : « *The Nexus Assessment* », qui examine les liens entre la biodiversité, le climat et l'alimentation, et « *The Transformative Change Assessment* », qui étudie les causes profondes de la perte de la biodiversité.

Sensibilisation et engagement en matière de climat, de biodiversité et d'ESG

En plus de la GFANZ, de la NZIA et de la NZAOA décrites précédemment, AXA soutient diverses initiatives liées au climat, à la biodiversité et aux facteurs ESG. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

- **TCFD** : AXA a coprésidé la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD), menée par l'industrie, lors de son lancement en décembre 2015. La TCFD a été mise en place par le Conseil de Stabilité Financière (FSB) et présidée par Michael Bloomberg et Mark Carney (ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, aujourd'hui envoyé spécial des Nations Unies pour l'action climatique). La TCFD a développé des référentiels de *reporting* des risques et des opportunités liés au changement climatique. En 2019, le FSB a approuvé la réadhésion d'AXA au sein de la TCFD, avec notamment l'ambition d'étudier la pertinence des mesures de « température d'investissement » ;
- **TNFD** : la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) a été officiellement lancée en juin 2021 ⁴¹. AXA est l'un des 34 membres, comprenant à la fois des institutions financières et des entreprises, qui développeront un cadre de référence pour identifier et atténuer les impacts, les dépendances et les risques liés à la nature. Une version bêta du cadre est prévue pour mars 2022, après quoi aura lieu une phase de test et d'amélioration jusqu'à la mi-2023, en consultation avec des partenaires clés. AXA contribue plus particulièrement à l'analyse du paysage des normes et des métriques, afin d'identifier les meilleures approches existantes. La participation d'AXA à la TNFD permet d'accéder aux meilleures pratiques en matière d'identification et d'atténuation des risques liés à la biodiversité ;
- **NZAMI** : La *Net Zero Asset Managers Initiative* rassemble un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de « net zéro » d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à + 1,5 °C, et à soutenir les investissements alignés sur l'objectif de « net zéro » d'ici 2050 ou plus tôt. Elle compte actuellement 128 signataires gérant 43 000 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion ;
- **CEO Action Group for the European Green Deal** : cette coalition, initiée par le Forum économique mondial (Davos) en 2020, s'efforce de contribuer au financement du *Green Deal* de l'Union européenne au lendemain de la crise du COVID-19. Le Directeur Général d'AXA préside ce groupe ;
- **les engagements liés à la biodiversité** soutenus par AXA incluent : *Act4Nature*, *Act4Nature International*, *Business for Nature* et *Finance for Biodiversity* ;
- **Climate Finance Leadership Initiative** : la CFLI, lancée en septembre 2018 par le Secrétaire Général des Nations Unies et présidée par Michael Bloomberg, développe notamment un référentiel d'investissements titrisés à grande échelle pour lutter contre le changement climatique ;
- **Alliance of CEO Climate Leaders** : il s'agit d'un groupe de 50 dirigeants mis en place par le Forum économique mondial (Davos) pour s'engager activement afin de créer des opportunités de marché pour lutter contre le changement climatique. Ses objectifs sont de promouvoir une action forte pour le climat y compris un engagement à réduire les émissions de carbone, à soutenir la TCFD et diverses solutions bas carbone et à promouvoir une réglementation adéquate. AXA a rejoint le groupe en 2018 ;
- **IDF** : l'« *Insurance Development Forum* » (IDF), présidé par le président du Conseil d'Administration d'AXA depuis 2018, est un partenariat public-privé mené par le secteur de l'assurance et dédié à la réduction des « *protection gaps* » dans les pays vulnérables aux impacts du changement climatique. Soutenu par les Nations unies et la Banque mondiale, il rassemble des membres du secteur public, d'organisations multilatérales, d'ONGs et de la société civile.

En 2021, IDF a entrepris de nombreuses nouvelles initiatives, avec la coopération d'AXA et de nombreuses autres équipes du secteur et organisations. Notamment pour l'accord tripartite signé en 2019 avec le ministère fédéral allemand de la « Coopération économique et du Développement » (BMZ) et le « Programme des Nations unies pour le développement » (PNUD), pour lequel une équipe de projet IDF conçoit un programme d'assurance pour près de 50 000 écoles publiques au Pérou. Un autre projet financé par l'accord tripartite se déroule au Mexique et vise à concevoir un programme qui permettra de protéger les petits exploitants agricoles les plus vulnérables. D'autres projets similaires sont en cours d'élaboration pour la ville colombienne de Medellin, le Ghana et le Nigeria. Ces programmes contribueront

⁴¹ <https://www.unepfi.org/news/themes/ecosystems/tnfd-launch/>

à protéger des millions de personnes vulnérables contre les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique.

Lors de la COP26, l'IDF a lancé un partenariat avec les ministres des finances du Groupe V20 du « *Climate Vulnerable Forum* », qui représente les 55 pays les plus vulnérables au climat. Ce partenariat ouvre la voie à la création de l'Alliance mondiale pour la modélisation des risques d'IDF, un programme d'assistance technique public-privé, qui permettra d'accroître et d'améliorer l'accès aux données et aux analyses des risques qui sont essentielles pour renforcer la résilience de ces pays. Le BMZ a engagé 11 millions d'euros pour financer ce travail essentiel. C'est également en novembre 2021, à Glasgow, qu'a été lancée « *Global Resilience Index Initiative* » (GRII) : il s'agit d'une initiative multipartenaires d'IDF pour des données de référence sur les risques liés au climat et aux aléas naturels afin d'informer et de mobiliser les investissements nécessaires, pour atteindre les objectifs de Paris en matière de résilience climatique, dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques.

Le Groupe a également signé un partenariat de trois ans avec le **WWF France**. Se référer au paragraphe « Biodiversité » ci-dessus.

AXA soutient en outre des coalitions d'investisseurs et d'assureurs dans les domaines de l'ESG, de l'Investissement Responsable et de la Responsabilité d'Entreprise : UN PRI, UN PSI (notamment en soutenant son projet pilote visant à adapter les lignes directrices de la TCFD au secteur de l'assurance), *UN Global Compact*, CDP, ORSE, EpE, *Finance for Tomorrow*.

Taxinomie de l'Union européenne

Le Règlement (UE) 2020/852 datant du 18 juin 2020, sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxinomie de l'UE »⁴²) et les règlements délégués de la Commission Européenne le complétant⁴³, fixent de nouvelles exigences déclaratives pour les entreprises assujetties à la directive européenne relative à la déclaration d'information non-financière (la « NFRD »)⁴⁴.

L'article 8.1 de la Taxinomie de l'UE précise que ces entreprises doivent publier dans leur déclaration de performance extra-financière des informations sur la manière et la mesure dans laquelle leurs activités sont associées à des activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Taxinomie de l'UE introduit les notions d'éligibilité et d'alignement :

- une activité économique est dite éligible si elle est décrite dans les actes délégués en raison de son fort potentiel contributif au moins à un des objectifs environnementaux, indépendamment du fait que cette activité remplisse les critères techniques énoncés dans ces actes délégués ;
- la seconde de ces notions est celle d'alignement, qui permet de confirmer la contribution significative de cette activité économique éligible au moins à l'un des objectifs environnementaux sur la base de critères techniques spécifiés au travers d'un règlement délégué.

L'article 8.1 de la Taxinomie de l'UE s'applique à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les objectifs environnementaux définis dans les articles 9 (a) et (b) du même règlement, (à savoir respectivement (i) l'atténuation du changement climatique et (ii) l'adaptation au changement climatique).

Les obligations de publication au titre des quatre autres objectifs environnementaux définis dans les articles 9 (c) à (f) (c'est-à-dire utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) rentreront en application le 1^{er} janvier 2023.

Cependant, l'article 10 de l'acte délégué de la Commission (EU) 2021/2178 introduit une période transitoire de 2 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} décembre 2023) pour les entreprises financières, et durant laquelle ces dernières devront publier

⁴² Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088.

⁴³ (i) Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en établissant les critères d'examen technique permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant significativement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique et pour déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux (« Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 ») et (ii) Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental, et en précisant la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation de divulgation (« Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 »).

⁴⁴ Directive (UE) 2014/95 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

entre autres informations, (i) la part d'exposition aux activités éligibles à la Taxinomie par rapport au total des actifs concernés, (ii) la part d'exposition aux activités non-éligibles ⁴⁵ à la Taxinomie par rapport au total des actifs concernés.

Cette section détaille dans quelle mesure les activités d'assurance non-vie et les investissements d'AXA peuvent être qualifiés comme pouvant contribuer significativement aux objectifs d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique, tels que définis respectivement aux articles 10 et 11 de la Taxinomie de l'UE.

En complément des informations quantitatives obligatoires qui doivent être publiées par les entreprises d'assurance pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, des données ont été fournies sur une base volontaire afin d'améliorer la compréhension générale de ces nouvelles informations. Elles consistent principalement en des valeurs monétaires, des ventilations des montants utilisés pour calculer les indicateurs et de montants d'éligibilité estimés sur la base de données fournies par un tiers.

⁴⁵ L'expression « activités économiques non-éligibles à la Taxinomie » est définie à l'article 1(6) du Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

PART DES ACTIVITES ECONOMIQUES D'ASSURANCE NON-VIE ELIGIBLES ET NON-ELIGIBLES A LA TAXINOMIE (« RATIO SOUSCRIPTION »)

<i>(En millions d'euros)</i>	Primes nettes souscrites	% (total des primes non- vie)
Activités éligibles à la Taxinomie	19 234	38,6 %
Activités non éligibles à la Taxinomie	30 612	61,4 %
TOTAL DES ACTIVITES D'ASSURANCE NON-VIE	49 846	100 %

Conformément au Règlement délégué de la Commission (EU) 2021/2139, seule la fourniture de services d'assurance et de réassurance non-vie liés à la souscription de protection contre des aléas climatiques est considérée comme pouvant contribuer à l'adaptation au changement climatique ⁴⁶.

En conséquence, seules les lignes d'activités ⁴⁷ non-vie incluant des polices d'assurance couvrant des périls climatiques sont considérées éligibles conformément à la Taxinomie de l'UE ⁴⁸. À cet égard, AXA a identifié trois lignes d'activités non-vie éligibles : (i) assurance des véhicules à moteur (autre que l'assurance responsabilité civile), (ii) assurance maritime, aérienne et de transport, et (iii) assurance incendie et autres dommages aux biens.

Dans ces lignes d'activité, les produits d'assurance incluent généralement une couverture des risques liés aux périls climatiques. Bien que certains de leurs produits puissent ne pas couvrir de tels périls, il a été présumé pour la première année de déclaration que le montant total des primes nettes souscrites de ces trois lignes d'activité serait reconnu comme éligible à la Taxinomie. Les montants déclarés sont nets de réassurance.

Les produits d'autres lignes d'activité non-vie peuvent consister en la souscription de périls liés au risque climatique, mais, cette couverture n'étant pas systématique et une évaluation plus approfondie étant nécessaire, aucune éligibilité à la Taxinomie n'a été reconnue à ce stade sur les autres activités d'assurance non-vie.

Enfin, il est important de noter que l'éligibilité à la Taxinomie de l'UE n'indique pas si et, le cas échéant, dans quelle mesure les activités d'assurance non-vie contribuent de manière substantielle à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

PART DES INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIVITES ECONOMIQUES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE (« RATIO INVESTISSEMENTS »)

Le Ratio Investissements déclaré ci-dessous représente la valeur moyenne pondérée (a) des actifs investis destinés à financer, ou associés à, des activités économiques éligibles à la Taxinomie par rapport au (b) total des actifs investis pris en compte pour le calcul de ce Ratio Investissements (« actifs couverts »).

Les actifs couverts sont le total des actifs investis au bilan, diminué des actifs qui sont exclus du calcul du Ratio Investissements. Cela signifie que les actifs couverts sont tous les actifs investis au bilan, à l'exclusion des expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux, conformément à l'article 7.1 du Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission.

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant investissements	% (total des investissements)
Actifs couverts	420 345	65 %

⁴⁶ Une liste non exhaustive des périls liés au climat est disponible dans l'appendice A, annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission.

⁴⁷ Le terme « ligne d'activité » est défini à l'annexe I, Section A, du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Directive Solvabilité II).

⁴⁸ La Section 10.1 de l'annexe 2 du Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission limite les activités économiques éligibles à la Taxinomie aux services d'assurance non-vie suivants : (a) assurance de frais médicaux ; (b) assurance de protection du revenu ; (c) assurance contre les accidents du travail ; (d) assurance responsabilité civile automobile ; (e) autres assurances automobiles ; (f) assurance maritime, aérienne et de transport ; (g) assurance incendie et autres dommages aux biens ; (h) assistance.

Expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux	225 669	35 %
---	---------	------

Les actifs couverts comprennent les investissements dans les placements immobiliers, les actions, les obligations (à l'exclusion des expositions souveraines), les fonds d'investissement non-consolidés, les produits dérivés, les prêts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs adossés à des contrats, dont les risques financiers sont supportés par les assurés, sont également inclus dans le dénominateur des informations éligibles à la Taxinomie.

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant	% des Actifs Couverts
Produits dérivés	(2 698)	- 1 %
Expositions aux entreprises non-soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE	116 677	28 %
Expositions aux entreprises soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE	55 964	13 %
Immobilier de placement	33 921	8 %
Prêts hypothécaires	29 582	7 %
Autres prêts	6 715	2 %
Autres expositions détenues directement dont l'éligibilité à la Taxinomie n'a pu être déterminée	26 147	6 %
Autres expositions à travers des fonds d'investissement dont l'éligibilité à la Taxinomie n'a pu être déterminée	126 149	30 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 889	7 %
TOTAL DES ACTIFS COUVERTS PAR LE RATIO INVESTISSEMENTS (« ACTIFS COUVERTS »)	420 345	100 %

Conformément à la liste des activités économiques éligibles à la Taxinomie de l'UE, l'immobilier de placement et les prêts hypothécaires, détenus de manière directe et indirecte, ont été entièrement reconnus comme éligibles à la Taxinomie sur la base d'informations réelles. En l'absence de données réelles sur les instruments de dette et de capitaux propres, la part des expositions aux activités non éligibles à la taxinomie d'investissement est réputée nulle.

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant
Exposition aux activités éligibles à la Taxinomie sur la base d'informations réelles (immobilier de placement et prêts hypothécaires)	63 503
Actifs couverts	420 345
RATIO INVESTISSEMENTS (EN % DES ACTIFS COUVERTS)	15 %

Un montant complémentaire d'actifs investis destinés à financer ou à être associés à des activités éligibles à la Taxinomie a pu être identifié sur la base d'une évaluation réalisée par un fournisseur externe de données ESG et est déclaré volontairement dans le tableau ci-dessous. Dans ce cas, l'éligibilité a été mesurée en fonction du chiffre d'affaires des contreparties.

Cette évaluation est principalement établie sur la base des informations disponibles dans les rapports publics des entreprises et utilise les données disponibles les plus récentes de leurs activités économiques, correspondant généralement aux revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il convient de noter que ces estimations ne couvrent pas la totalité de l'exposition aux entreprises soumises à la déclaration relative à la Taxinomie et qu'elles peuvent différer significativement des informations réelles, lorsqu'elles seront communiquées par les contreparties. Le Ratio Investissements est amené à évoluer au cours du temps, à mesure que les informations réelles deviennent disponibles.

En l'absence d'informations sur l'utilisation réelle des fonds pour des activités durables, les obligations vertes émises par des entreprises soumises à la déclaration relative à la Taxinomie ont été intégralement reconnues comme éligibles à la Taxinomie de l'UE et sont comprises ci-dessous dans le montant d'exposition aux entreprises soumises aux articles 19 *bis* et 29 *bis* de la directive 2013/34/UE éligibles à la Taxinomie sur la base des données fournies par un tiers. Aucune éligibilité n'a été enregistrée pour les obligations vertes émises par d'autres contreparties.

(En millions d'euros)

Montant

Exposition aux activités éligibles à la Taxinomie sur la base d'informations réelles (immobilier de placement et prêts hypothécaires)	63 503
Exposition aux entreprises soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE éligibles à la Taxinomie sur la base des données fournies par un tiers	12 682
Actifs couverts	420 345
RATIO INVESTISSEMENTS INCLUANT L'ELIGIBILITE ESTIMEE (EN % DES ACTIFS COUVERTS)	18 %

La valeur du total des actifs investis qui sont couverts par l'indicateur, mais dont l'éligibilité n'a pu être déterminée, notamment la plupart des actifs détenus *via* des fonds d'investissement, a été comptabilisée comme non éligible aux fins de la Taxinomie de l'UE.

Enfin, il est important de noter que l'éligibilité à la Taxinomie de l'UE n'indique pas si et, le cas échéant, dans quelle mesure les investissements sont associés à des activités qui contribuent de manière substantielle à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Impact des opérations sur le changement climatique

AXA, en tant qu'entreprise responsable, s'est engagé à lutter contre le changement climatique dans le cadre de ses activités. L'impact des opérations d'AXA sur le changement climatique est identifié comme l'un des principaux risques de développement durable en 2021, comme expliqué dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques de développement durable » du présent Rapport Annuel. Celles-ci peuvent avoir un impact négatif sur le climat par le biais des émissions de gaz à effet de serre provenant du chauffage et de la climatisation, des équipements informatiques et des centres de données, de la flotte automobile et des voyages d'affaires.

Pour réduire son impact et s'assurer de minimiser activement ses émissions de CO₂, AXA a mis en place un outil de *reporting* centralisé pour l'ensemble du Groupe. Ainsi, le *reporting* environnemental, effectué chaque année, permet de suivre les progrès réalisés par rapport à un ensemble d'objectifs qui sont régulièrement mis à jour pour refléter l'ambition du Groupe. Les entités sont organisées et animées avec des objectifs assignés pour chacune mais aussi par des formations régulières, des partages de bonnes pratiques et des guides.

Les résultats de cette politique sont présentés en détail dans la section suivante avec les émissions de CO₂ provenant de l'énergie, de la flotte automobile, des voyages d'affaires et du numérique (Scope 3).

OBJECTIFS DE PERFORMANCE 2019-2025

AXA continue de travailler au déploiement de son plan d'action pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2025. Avec ce nouveau cycle, AXA vise à réduire l'empreinte de ses activités sur tous les « Scopes » de ses émissions de gaz à effet de serre ⁴⁹ :

- Scope 1 : les émissions liées à la combustion de carburant sur les sites d'AXA (gaz, fioul...) ainsi que par la flotte automobile ;
- Scope 2 : les émissions provenant de l'achat d'énergie (principalement l'électricité consommée dans les bâtiments d'AXA) ;
- Scope 3 : les émissions issues des déplacements professionnels et activités informatiques.

Ces objectifs s'appuient sur l'approche promue par par l'« *initiative Science Based Targets* » (SBTi), à laquelle AXA a adhéré en 2015. Plus précisément, AXA a choisi « l'approche sectorielle de décarbonation » pour définir ses objectifs 2019-2025, visant à atteindre les objectifs des accords de Paris. AXA a soumis au SBTi un objectif de - 31 % pour le périmètre Scope 1 et 2. Ces objectifs ont été déclinés pour chaque entité d'AXA afin de les aider à piloter leurs émissions au niveau local. De plus, la réduction de l'empreinte carbone liée aux opérations internes s'intègre dans la rémunération à long terme (LTI), pour l'attribution de la participation aux bénéfices et dans les lettres d'objectifs des Directeurs Généraux des entités d'AXA – se référer aux Sections 3.2 « Rémunération et participation dans le capital des dirigeants » et 4.2 « Responsabilité Employeur » du présent Rapport Annuel.

⁴⁹ Comme défini par le « Green House Gas Protocol » : www.ghgprotocol.org.

Cet objectif s'inscrit dans un cadre plus large intégrant les nouvelles émissions liées aux activités informatiques d'AXA et qui se traduit par une réduction globale des émissions de CO₂ du Groupe de - 20 % d'ici 2025 par rapport à 2019 (Scope 1, Scope 2 et Scope 3 voyages d'affaires et activités informatiques). Dans l'objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2025, la réduction des émissions de CO₂ d'AXA fait partie de « l'Indice AXA pour le Progrès », comme expliqué dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – 2021 marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable d'AXA » du présent Rapport Annuel.

	Unité	Objectif 2025/2019
Réduction des émissions de CO ₂ d'AXA (énergie, flotte automobile, voyages d'affaires et activités bureautiques et informatiques) ^(a)	t.CO ₂ eq	- 20 %
Réduction des émissions de CO ₂ , sur les opérations principales, soumise au SBTi ^(c)	t.CO ₂ eq	- 25 %
<i>réduction des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie</i>	t.CO ₂ eq	- 35 %
<i>réduction des émissions de CO₂ liées à la flotte automobile</i>	t.CO ₂ eq	- 20 %
<i>réduction des émissions de CO₂ liées aux voyages d'affaires</i>	t.CO ₂ eq	- 18 %
Réduction de la consommation d'énergie	KWh	- 10 %
Engagement RE100 pour l'électricité renouvelable (bâtiments et centres de données AXA) ^(b)	%	100 %
Réduire les déchets non triés par ETP	kg/ETP	- 10 %
Réduire la consommation d'eau par ETP	m ³ /ETP	- 10 %
Réduire la consommation de papier de bureau et de marketing par ETP	kg/ETP	- 20 %

(a) Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier devenant moins importantes pour AXA, elles sont exclues des objectifs en matière de CO₂.

(b) Conformément à l'engagement « RE100 » d'AXA pour l'électricité. RE100 est une coalition d'entreprises qui s'engagent à acheter 100 % de leur électricité à partir de sources renouvelables.

(c) Elle se traduit par : - 25 % Scope 1 (énergie directe et carburant), - 35 % Scope 2 (électricité et autres énergies indirectes), - 18 % Scope 3 (voyages d'affaires).

Pour information, AXA ne fixe pas d'objectif pour les trajets domicile-travail des employés, AXA ayant peu d'influence sur les contraintes liées à ces déplacements (choix personnel des employés, localisation, infrastructure...).

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE 2021

Émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels ont diminué de - 30 % entre 2020 et 2021 et s'élèvent à 59 225 tonnes équivalent CO₂ (t eq CO₂) contre un objectif de 173 981 t eq CO₂ en 2021.

En 2021, 65 % des émissions de CO₂ du Groupe sont liées à la consommation d'énergie, 7 % aux déplacements professionnels (avion et train) et 29 % à la flotte de véhicules d'AXA.

ÉMISSIONS DE CO₂ « SCOPE 1 »

Les émissions Scope 1 d'AXA comprennent les émissions de CO₂ générées par le gaz et le fioul brûlés sur site, ainsi que le carburant utilisé par les flottes automobiles du Groupe. Le calcul des émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie primaire pour les bâtiments se fait en utilisant les facteurs d'émission de l'ADEME ou ceux communiqués par le fournisseur pour les énergies renouvelables comme le biogaz. Pour les émissions des flottes automobiles, un facteur d'émission par kilomètre est appliqué en fonction de l'autonomie du véhicule. Pour tenir compte des évolutions

réglementaires et des nouvelles normes WLTP ⁵⁰ (*Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure*), les véhicules acquis ou loués à partir de 2020 sont classés selon la norme WLTP.

Les émissions de CO₂ du Scope 1 se sont élevées à 23 362 t eq CO₂ en 2021, soit une diminution de - 11 % par rapport à 2020. L'objectif d'AXA pour 2021 était de 34 458 t eq CO₂ (l'objectif est de - 25 % entre 2019 et 2025). Ce résultat s'explique principalement par une baisse du chauffage due à la crise du COVID-19, mais aussi par le remplacement du gaz naturel par du biogaz pour AXA France. L'utilisation de la flotte de véhicules est également en baisse en 2021 par rapport à 2020 avec une diminution de 5 % des émissions de CO₂.

ÉMISSIONS DE CO₂ « SCOPE 2 »

Les émissions de CO₂ équivalent liées à la consommation d'électricité sont calculées sur la base de la consommation en kilowatt-heures (kWh). Si la source primaire d'électricité est connue, les facteurs d'émission de l'ADEME sont utilisés. Sinon, nous utilisons soit le facteur d'émission fourni par les fournisseurs d'électricité aussi appelé *market-based*, soit le facteur d'émission moyen pour l'électricité dans le pays aussi appelé *location-based* (source ADEME ou Agence Européenne de l'Environnement pour les pays européens).

Pour les autres énergies secondaires (réseaux de chaleur et de froid), nous utilisons les facteurs d'émission fournis par l'ADEME ou directement par le fournisseur s'il est produit à partir d'une source primaire renouvelable.

Les émissions Scope 2 s'élèvent à 31 997 t eq CO₂ en 2021, soit une diminution de - 22 % par rapport à 2020. L'objectif d'AXA pour 2021 était de 54 459 t eq CO₂ (l'objectif est de - 35 % entre 2019 et 2025). Cette diminution est principalement due à la baisse de la consommation résultant de l'utilisation réduite des bâtiments en raison de la situation COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021 et au passage à l'énergie verte de certains sites.

ÉMISSIONS DE CO₂ « SCOPE 3 »

Les émissions Scope 3 d'AXA comprennent les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels, à la consommation d'équipements numériques (ordinateurs, téléphones fixes et portables, outils de stockage, serveurs de stockage dans le cloud) et aux déplacements des employés. Cependant, l'objectif fixé par AXA sur le Scope 3 pour la période 2019-2025 ne comprend que les déplacements professionnels.

Les émissions Scope 3 voyages d'affaires d'AXA s'élèvent à 3 866 t eq CO₂ en 2021, soit une diminution de - 78 % par rapport à 2020. L'objectif pour AXA était de 84 870 t eq CO₂ pour 2021, hors effet COVID-19 (l'objectif est de - 18 % entre 2019 et 2025). La crise liée au COVID-19 est le principal moteur de cette baisse significative en 2021. De nouvelles habitudes de télétravail ont été adoptées et les déplacements interdits en raison de la situation sanitaire. Les facteurs d'émission sont ceux de l'ADEME et du *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) britannique.

AXA mesure également les émissions de carbone liées aux déplacements domicile-travail de ses collaborateurs, même si ces émissions indirectes peuvent être hors du champ de responsabilité du Groupe. En 2021, les résultats sont basés sur les réponses recueillies auprès de 30 entités et extrapolées à l'ensemble du Groupe. Il est estimé que les employés d'AXA ont parcouru un total de 775,5 millions de kilomètres, dont 47 % en transports en commun, 5 % en voitures de société, 36 % en véhicules personnels et le reste à pied ou à vélo. Les émissions Scope 3 trajets domicile-travail des employés sont estimées à 78 846 t eq CO₂ en 2021, soit une diminution de - 36 % par rapport à 2019. Les émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail des employés par ETP ont diminué de 32 % par rapport à 2019 (représentant 0,69 t eq CO₂ par ETP en 2021). Cette baisse des émissions est liée à une diminution des déplacements domicile-travail en raison du dispositif de télétravail mis en place dans la plupart des entités d'AXA se référant à la Sections 4.2 « Responsabilité Employeur » du présent Rapport Annuel.

Les émissions du Scope 3 du numérique (fabrication d'équipements et services) s'élèvent à 25 720 t eq CO₂ en 2021. Le Scope 3 du numérique d'AXA fait partie d'un programme plus large visant à piloter l'impact des activités numériques d'AXA (se référer au paragraphe « Impact environnemental lié à l'utilisation d'équipements numériques »).

Les émissions totales du Scope 3 d'AXA (voyages d'affaires, déplacements domicile-travail et équipements et services numériques) s'élèvent à 108 432 t eq CO₂ en 2021.

⁵⁰ La norme WLTP (*World harmonized Light-duty vehicles Test Procedure*) est une norme mondiale harmonisée permettant de déterminer les niveaux de polluants, les émissions de CO₂ et la consommation de carburant des voitures thermiques et hybrides, ainsi que l'autonomie des véhicules entièrement électriques.

Groupe AXA : Indicateurs environnementaux ^(a)	Unité	2021	2020	2019	Variation	Objectifs	Variation
					2021/2020	2025/2019	2021/2019
Nombre de salariés AXA exprimé en équivalent temps plein (ETP) ^(a)	ETP	114 749	117 623	121 337	- 2 %		
Surface nette interne des locaux	m ²	1 441 136	1 538 964	1 629 198	- 6 %		
Chiffre d'affaires	Million d'euros	99 931	96 723	103 532			
Émissions de CO₂							
Indicateur clé : émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie, à la flotte automobile et aux voyages d'affaires							
	t. CO ₂ eq	59 225	84 647	191 238	- 30 %	- 25 %	- 69 %
Émissions de CO ₂ par personne (énergie, flotte automobile et voyages d'affaires)	t. CO ₂ eq/ETP	0,52	0,72	1,58	- 28 %	n/a	- 67 %
Émissions de CO ₂ par chiffre d'affaires	t. CO ₂ eq/Million d'euros	0,59	0,88	1,85	- 32 %	n/a	- 68 %
Émissions de CO ₂ Scope 1 (énergie ^(b) et flotte automobile ^(d))	t. CO ₂ eq	23 362	26 292	37 889	- 11 %	- 25 %	- 38 %
Émissions de CO ₂ Scope 2 (énergie ^(c))	t. CO ₂ eq	31 997	40 894	62 765	- 22 %	- 35 %	- 49 %
Émissions de CO ₂ Scope 2 (énergie ^(c)) calcul en <i>location-based</i> ^(g)	t. CO ₂ eq	53 492	63 914	88 558	- 16 %	n/a	- 40 %
Émissions de CO ₂ Scope 3 (voyages d'affaires ^(e))	t. CO ₂ eq	3 866	17 460	90 584	- 78 %	- 18 %	- 96 %
Émissions de CO ₂ : consommation totale d'énergie ^(b+c)	t. CO ₂ eq	38 437	49 415	73 431	- 22 %	- 35 %	- 48 %
Émissions de CO ₂ : flotte automobile AXA ^(d)	t. CO ₂ eq	16 922	17 771	27 223	- 5 %	- 20 %	- 38 %
Émissions de CO ₂ : voyages d'affaires en avion et en train ^(e)	t. CO ₂ eq	3 866	17 460	90 584	- 78 %	- 18 %	- 96 %
Émissions de CO ₂ : trajets domicile/lieu de travail ^(f)	t. CO ₂ eq	78 846	86 166	123 094	- 8 %	n/a	- 36 %
Émissions de CO ₂ : trajets domicile/lieu de travail par personne ^(f)	t. CO ₂ eq/ETP	0,69	0,71	1,01	- 3 %	n/a	- 32 %

Données collectées auprès de 90 entités. Les indicateurs clés de performance (ICP) sont en gras. Les sites AXA comptant moins de 50 ETP ne sont pas inclus dans la collecte de données, mais font partie du processus d'extrapolation.

(a) En 2021, les indicateurs environnementaux ont été collectés pour 94 885 ETP travaillant sur les sites AXA (sauf indication contraire dans ces notes de bas de page), et ont ensuite été extrapolés, continent par continent, pour couvrir tous les 114 749 ETP salariés (tous types de contrats), travaillant en moyenne dans le Groupe AXA en 2021.

(b) Gaz naturel, biogaz, fioul domestique.

(c) Comprend l'électricité, la vapeur d'eau et l'eau réfrigérée.

(d) Les données relatives au parc automobile d'AXA ont été recueillies auprès d'entités représentant 94 885 ETP.

(e) Les données relatives aux déplacements professionnels ont été recueillies auprès d'entités représentant 104 150 ETP.

(f) Cette donnée n'inclut pas les voitures de fonction pour éviter le double comptage avec la flotte de véhicule AXA.

(g) Location-based : méthode de calcul basée sur le facteur d'émission moyen pour l'électricité dans les pays de consommation.

Analyse par poste de consommation

L'année 2021 a été marquée par une augmentation des régimes de travail hybrides au sein de toutes les entités AXA, résultant de la combinaison de la mise en œuvre du « *Smart Working* » et des mesures COVID-19. Cette évolution a eu un impact sur l'ensemble de nos indicateurs de consommation.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie d'AXA comprend l'énergie totale consommée par ses sites d'entreprise (chauffage, refroidissement, électricité des opérations quotidiennes) et ses centres de données au cours de l'année de référence. En 2021, le mix énergétique total se composait d'électricité (72 %), de gaz (10 %), de vapeur neutre en carbone/renouvelable (8 %), de vapeur (4 %), d'eau glacée (3 %), de biogaz (2 %) et de fioul domestique (1 %).

La consommation totale d'énergie d'AXA est de 233 927 MWh pour 2021, soit une diminution de - 10 % par rapport à 2020. Cette consommation est inférieure à l'objectif 2021 de 294 957 MWh pour cette année (l'objectif d'AXA est de - 10 % entre 2019 et 2025).

En 2021, la crise du COVID-19 a continué à réduire la consommation des bâtiments avec un taux d'occupation plus faible, même si les bâtiments ont été maintenus en chauffage et en climatisation pour une accessibilité minimale. Cependant, les résultats de 2021 proviennent également de la poursuite des efforts d'économie d'énergie sur nos sites. En 2021, 74 sites sur 222 sites de bureaux AXA (33 % contre 31 % en 2020) inclus dans le *reporting* environnemental ont reçu un certificat environnemental dans le cadre de programmes de certification de bâtiments tels que « BREEAM » (*Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology*), « LEED » (*Leadership in Energy and Environmental Design*), « HQE » (Haute Qualité Environnementale), etc.

Parallèlement à la certification des bâtiments, les entités mettent également en œuvre des mesures d'économie d'énergie dans leurs bâtiments afin de réduire leurs émissions de GES. D'un côté, la plupart des entités mettent en place un système de climatisation centralisé, abaissent le chauffage/refroidissement lorsque cela est nécessaire et en fixant des seuils de température minimum et maximum. Et d'un autre côté, ils investissent dans des équipements plus sobres comme des éclairages à faible consommation d'énergie (LED), dans du double vitrage afin de réduire les pertes d'énergie et dans de l'éclairage par détecteur de mouvement pour économiser de l'électricité et utiliser la lumière selon l'usage.

En 2021, 64 % de l'électricité consommée par AXA provenait de sources d'énergie renouvelable (hydroélectricité, vent, soleil, géothermie, biomasse), soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020 (57 %). L'objectif « RE100 » d'AXA est d'atteindre 100 % en 2025. 7 entités ont déjà atteint une électricité 100 % renouvelable.

VOYAGES D'AFFAIRES

Les déplacements professionnels mesurés en kilomètre ont diminué de - 68 % entre 2020 et 2021, passant de 88,3 millions de km en 2020 à 28,1 millions de km en 2021, principalement impactés par le contexte COVID-19 (comme expliqué dans le « *Scope 3 Déplacements professionnels* » ci-dessus). Certaines entités telles qu'AXA XL et AXA Climate ont mis en place une tarification carbone sur les déplacements professionnels.

D'autres, comme AXA Allemagne, compensent toutes les émissions de leurs voyages d'affaires en avion et en train. D'une part, pour les voyages d'affaires en train, AXA Allemagne a conclu un partenariat de compensation avec *Deutsche Bahn* pour les voyages longue distance depuis 2013 et les voyages courte distance également depuis 2019. D'autre part, pour les déplacements professionnels en avion, l'entité a initié en 2021 un partenariat avec *Lufthansa* pour compenser toutes les émissions des vols depuis 2020. AXA Allemagne est la première entreprise partenaire qui a rejoint leur programme d'entreprise « *Compensaid* »⁵¹. « *Compensaid* » est l'un des premiers prestataires à proposer une neutralisation durable du CO₂ pour tous les vols en utilisant du « *Sustainable Aviation Fuel* » (SAF, kérosène synthétique) et de la reforestation.

FLOTTE AUTOMOBILE

La flotte d'AXA est composée de véhicules commerciaux et d'entreprise. Les standards utilisés pour calculer les émissions liées à la flotte automobile évoluent en parallèle de la mise en place des standards WLTP. Les véhicules acquis ou loués à partir de 2020 sont classés selon ces nouveaux standards.

En 2021, la distance totale parcourue par la flotte de véhicules du Groupe est de 142 millions de km, en baisse de 3 % par rapport à 2020.

⁵¹ <https://www.axa.de/presse/co2-neutrale-geschaeftsfluege>

Les entités d'AXA s'efforcent de réduire l'impact de la flotte automobile. Certaines entités augmentent l'efficacité de leur flotte automobile en proposant une large gamme de véhicules à faible émission/électriques.

Ainsi, en 2021, 25,2 % des kilomètres parcourus par la flotte automobile d'AXA l'ont été par des voitures hybrides et électriques contre 23,6 % en 2020 soit une augmentation de près de 7 %.

CONSOMMATION DE PAPIER

La consommation de papier d'AXA concerne le papier de bureau (mesuré par employé) et le papier de *marketing* et de distribution (brochures, etc. mesuré par client). La consommation totale de papier d'AXA était de 61,8 kg/ETP en 2021 contre 47,7 kg/ETP en 2020, soit une augmentation de 30 %. L'objectif 2021 était de 57,6 kg/ETP (l'objectif d'AXA est de - 20 % entre 2019 et 2025). Ce résultat provient de :

- la consommation de papier de bureau par ETP : 4,8 kg/ETP en 2021 contre 9,2 kg/ETP en 2020, soit une diminution de 48 %. De nombreuses entités ont mis en place une politique d'impression qui comprend la réduction du nombre d'imprimantes et l'installation d'un système de badge pour collecter tous les documents imprimés ;
- la consommation de papier marketing et de distribution d'AXA par client : 0,07 kg/client en 2021 contre 0,04 kg/client en 2020, soit une augmentation de 64 %. Cette augmentation est principalement liée à une plus importante activité commerciale à travers le Groupe et une amélioration de la mesure de consommation du papier marketing et de distribution au Japon.

AXA s'efforce également d'augmenter le volume de papier provenant de sources recyclées ou de forêts gérées durablement. En 2021, 64 % du papier de bureau provenait de sources recyclées contre 48 % en 2020. En parallèle, 65 % du papier marketing et distribution provenait de sources recyclées en 2021 contre 80 % en 2020. Cette baisse s'explique par une moindre traçabilité de l'origine du papier.

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau d'AXA était de 3,23 m³/ETP diminuant de - 33 % par rapport à 2020. L'objectif pour 2021 était de 6,8 m³/ETP (l'objectif est de - 10 % entre 2019 et 2025). Cette réduction de la consommation d'eau reflète de meilleures initiatives de gestion de l'eau (toilettes à double chasse, fermeture automatique des robinets, aérateur de robinet, détection des fuites, etc.) par les entités et la baisse du taux d'occupation des bâtiments dans un contexte de poursuite de la crise du COVID-19.

LA GESTION DES DECHETS

AXA contribue à la réduction et au tri des déchets en vue de leur recyclage.

La quantité de déchets non triés était de 18,8 kg/ETP en 2021 diminuant de - 18 % par rapport à 2020, principalement en raison du COVID-19, des initiatives de réduction des déchets, et du développement du tri dans certaines entités. L'objectif pour 2021 était de 37 kg/ETP (l'objectif de réduction est de - 10 % entre 2019 et 2025).

La quantité totale de déchets générée par AXA était de 4 289 tonnes en 2021 contre 5 430 tonnes en 2020, soit une diminution de - 21 % et le taux de recyclage (déchets triés/déchets totaux) est de 50 % en 2021 comme en 2020.

Afin de mieux aborder leur gestion des déchets, les sites AXA installent des poubelles de tri à chaque étage et organisent des campagnes de sensibilisation au recyclage pour les employés tout au long de l'année afin de favoriser leur engagement.

Neutralité carbone et compensation

En 2021, les activités d'AXA sont devenues neutres en carbone en compensant les émissions de CO₂ de l'année 2020 (105 900 t.eq. CO₂). AXA a sélectionné un projet de restauration de forêt humide : le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie. Contribuant à la restauration de 23 000 ha de forêt humide tourbeuse dans la zone de biodiversité de Merang, le projet génère des « crédits carbone vérifiés » en reconnaissance de sa contribution à l'atténuation du changement climatique et aux services écosystémiques. L'implication et le soutien d'AXA au projet Sumatra Merang ont débuté en 2017, avec la contribution au financement de la restauration et de la conservation de cet écosystème critique dans le cadre de l'initiative « *Impact Investing* » gérée par AXA IM Alts.

Groupe AXA : indicateurs environnementaux ^(a)	Unité	2021	2020	2019	Variation 2021/2020	Objectifs 2025/2019	Variation 2021/2019
Nombre de salariés AXA exprimé en équivalent temps plein (ETP)	ETP	114 749	117 623	121 337	- 2 %	n/a	n/a
Surface nette interne des locaux	m ²	1 441 136	1 538 964	1 629 198	- 6 %	n/a	n/a
Consommation d'énergie							
Indicateur clé : consommation d'énergie ^(b)	MWh	233 927	260 992	305 500	- 10 %	- 10 %	- 23 %
Consommation d'électricité	MWh	168 312	193 113	203 335	- 13 %	n/a	- 17 %
Part de l'électricité renouvelable	%	64 %	57 %	59 %	+ 7 pts	100 %	+ 5 pts
Déplacement							
Voyages d'affaires en train et avion	Milliers de km	28 086	88 276	393 322	- 68 %	n/a	- 93 %
Flotte automobile AXA	Milliers de km	141 881	146 765	220 173	- 3 %	n/a	- 36 %
Déplacements domicile/lieu de travail (aller/retour) ^(c)	Milliers de km	775 498	683 788	976 840	13 %	n/a	- 21 %
Consommation d'eau ^(d)							
Indicateur clé : consommation d'eau par personne	m³/ETP	3,23	4,81	7,01	- 33 %	- 10 %	- 54 %
Consommation d'eau	m ³	370 300	566 155	850 506	- 35 %	n/a	- 56 %
Consommation de papier ^(e)							
Indicateur clé : papier de bureau, de marketing et de distribution par personne	kg/ETP	61,8	47,7	62,1	30 %	- 20 %	- 1 %
Consommation de papier de bureau	T	552	1 082	1 384	- 49 %	n/a	- 60 %
Consommation de papier de bureau par personne	kg/ETP	4,8	9,2	11,4	- 48 %	n/a	- 58 %
Papier de bureau recyclé et/ou garantissant une gestion durable	%	64 %	48 %	58 %	34 %	n/a	10 %
Consommation de papier marketing et distribution	T	6 538	4 528	6 153	44 %	n/a	6 %
Consommation de papier marketing et distribution par client ^(f)	kg/Client	0,07	0,04	0,06	64 %	n/a	17 %
Papier marketing et distribution recyclé et/ou garantissant une gestion durable	%	65 %	80 %	72 %	- 19 %	n/a	- 10 %
Ensemble du papier recyclé et/ou géré durablement	%	65 %	74 %	n/a	- 12 %	n/a	n/a
Déchets							
Indicateur clé : déchets non triés par personne	kg/ETP	18,8	23,1	38,3	- 18 %	- 10 %	- 51 %
Total des déchets générés	T	4 289	5 430	n/a	- 21 %	n/a	n/a
Déchets non triés ^(g)	T	2 159	2 712	4 646	- 20 %	n/a	- 54 %
Part des déchets recyclés (total des déchets triés/total des déchets)	%	50 %	50 %	n/a	- 1 %	n/a	n/a

(a) Données collectées auprès de 90 entités. Les indicateurs clés de performance (ICP) sont en gras. Les sites AXA comptant moins de 50 ETP ne sont pas inclus dans la collecte de données, mais font partie du processus d'extrapolation.

(b) Comprend l'électricité, le gaz naturel, le mazout, la vapeur, l'eau réfrigérée.

(c) Sans voiture de société pour éviter un double comptage avec la flotte de véhicules AXA

(d) Ces données ont été collectées auprès d'entités représentant 94 885 ETP.

(e) Données sur papier collectées auprès d'entités représentant 94 885 ETP.

(f) Le Groupe comptait 94,86 millions de clients en 2021.

(g) Données sur les déchets non triés collectées auprès des entités représentant 94 885 ETP.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL LIE A L'UTILISATION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES

La transformation des façons de travailler et des processus internes par la digitalisation a été accélérée par la pandémie de COVID-19 et le déploiement du « *Smart Working* » dans tout le Groupe. Cependant, la digitalisation a un impact environnemental croissant, du fait de la consommation d'énergie et de ressources naturelles, en passant par la fabrication du matériel, au fonctionnement des systèmes pour échanger et stocker les données. C'est pourquoi AXA, avec son entité dédiée AXA Group Operations, a lancé en 2020 un programme « *Digital Sustainability* » et a publié une première mesure de l'empreinte CO₂ de ses équipements et services digitaux. En 2021, le programme a été poussé plus loin pour :

- intégrer davantage de services achetés comme Google Cloud Platforms, Orange et Microsoft O365, en plus d'Amazon, Microsoft Azure et Salesforce, et mettre à jour les données 2019/2020 en conséquence ;
- conduire la transformation dans les grandes entités avec la nomination d'un *Digital Sustainability Leader* et l'évaluation de la maturité *Digital Sustainability* afin d'identifier les meilleures pratiques et les domaines d'amélioration en s'appuyant sur l'empreinte au niveau de l'entité ;
- sécuriser la contribution à la réduction de - 20 % des émissions de CO₂ d'AXA (énergie, flotte automobile et déplacements professionnels, et équipements et services informatiques).

Les plans d'action de durabilité numérique se concentrent sur :

- l'amélioration des processus du Groupe tels que l'adaptation des modèles d'architecture (pratiques de gestion des données de développement d'applications), le suivi des activités d'AXA (volumes de données, flux du réseau, consommation d'électricité...), la garantie d'une migration rapide vers le cloud et d'un démantèlement en temps voulu, l'évaluation de l'impact CO₂ potentiel des nouveaux projets ;
- la mobilisation des fournisseurs informatiques (transparence, passage d'une gestion basée sur le volume à une gestion basée sur les services, coût environnemental total de possession (CTP) par le biais d'un « Manifeste de Durabilité Numérique » et de mesures ;
- l'augmentation de la durée de vie des équipements et l'optimisation du nombre d'appareils par employé ;
- la sensibilisation des employés au changement climatique en s'appuyant sur l'« AXA *Climate Academy* » (se référer à la Section 4.2 « Responsabilité employeur » du présent Rapport Annuel) ;
- le partage de bonnes pratiques avec d'autres entreprises : Cigref, gouvernement français « Mission Numérique des grands groupes/chantier numérique et environnement », Boavizta, *The Shift Project*, *The Open Group*®.

L'empreinte numérique d'AXA était de 31 226 t eq CO₂ en 2021 en *market-based* avec une légère baisse de - 2 % par rapport à 2020 et stable par rapport à 2019, et ceci bien que la mesure ait été plus précise en 2021 avec des inventaires sur les ordinateurs plus exhaustifs et un périmètre des services achetés plus complet. Cette empreinte se divise en quatre catégories principales :

- 31 910 MWh correspondant à 1 882 t eq CO₂ en *market-based*⁵² liés à la consommation d'électricité des serveurs directement utilisés et exploités par AXA Group Operations dans ses centres de données. Cette catégorie est un sous-ensemble de l'électricité Scope 2 d'AXA (se référer au paragraphe « Émissions de CO₂ Scope 2 » ci-dessus pour les méthodes de calcul). Une diminution de - 3 % est observée sur la consommation d'électricité 2020/2021 en raison du transfert des services des centres de données d'AXA vers le *cloud*. L'achat d'électricité s'est également déplacé vers des sources moins intensives en CO₂ comme l'hydraulique, entraînant une diminution de - 24 % de l'empreinte basée sur le marché ;
- 9 939 MWh correspondant à 3 624 t eq CO₂ en *location-based*⁽¹⁾ liées à la consommation d'électricité des terminaux utilisés par les collaborateurs et prestataires impliqués dans les opérations d'AXA (ordinateurs, écrans, téléphones portables, tablettes). La méthode de calcul est basée sur les inventaires internes et les données des fabricants. La mesure inclut une partie du Scope 2 (pour la consommation dans les bâtiments AXA) ainsi qu'une partie du Scope 3 dans le cas du travail à distance. La proportion de la consommation à l'intérieur et à l'extérieur des locaux d'AXA n'a pas encore été déterminée. Une baisse de - 3 % est observée sur la consommation d'électricité 2020/2021 en raison d'un remplacement important des postes de travail de bureau par des ordinateurs portables moins énergivores ;
- 16 931 t eq CO₂ liées à la fabrication des équipements numériques qui ont été achetés par AXA. La méthode de calcul est basée sur les inventaires, les fabricants et les données publiques ainsi que sur la durée de vie moyenne des équipements (émissions Scope 3). Une augmentation de 4 % est observée principalement en raison d'un inventaire plus précis sur les ordinateurs de bureau ;

⁵² Avec la méthodologie Scope 2 définie par le Green House Gaz Protocol <https://ghgprotocol.org/>.

- 8 789 t eq CO₂ en lien avec les achats par AXA de services comme le *cloud computing* (émissions Scope 3). Les volumes de services numériques achetés ont augmenté globalement et le suivi de leur impact environnemental reste un défi et nécessite une méthodologie différente pour couvrir le périmètre suivi ici. La maturité des fournisseurs sur ce sujet est encore faible et devrait évoluer rapidement vers un suivi de la consommation d'électricité, du CO₂ en fonction du lieu et du marché, y compris les émissions dues à la fabrication des équipements et des déchets numériques, afin de permettre un suivi précis de l'impact environnemental et d'éviter toute erreur d'interprétation. Dans la mesure actuelle, une augmentation de 6 % du CO₂ *market-based* est observée en raison de l'augmentation de la consommation entre 2019 et 2021 et une diminution de - 4 % entre 2020 et 2021 qui devra être confirmée.

Indicateurs de l'empreinte environnementale d'AXA Information System ^(a)

	Unité	2021	2020	2019	2020/2021	2019/2021
Consommation d'électricité : centres de données ^(b)	MWh	31 910	32 874	32 146	- 3 %	- 1 %
Émissions Scope 2 : électricité des centres de données ^(c)	<i>Market-based –</i> T. eq. CO ₂	1 882	2 492	2 488	- 24 %	- 24 %
Consommation d'électricité : terminaux ^(d)	MWh	9 939	10 456	10 646	- 5 %	- 7 %
Émissions Scope 2 et 3 : électricité des terminaux ^(d)	<i>Location-based –</i> T. eq. CO ₂	3 624	4 099	3 350	- 12 %	8 %
Émissions Scope 3 : fabrication d'équipements informatiques achetés ^(e)	T. eq. CO ₂	16 931	16 234	16 972	4 %	0 %
Émissions Scope 3 : achats de services ^(f)	<i>Market-based –</i> T. eq. CO ₂	8 789	9 136	8 326	- 4 %	6 %
TOTAL MARKET-BASED ^(f)	MARKET-BASED – T. EQ. CO₂	31 226	31 962	31 136	- 2 %	0 %
Émissions Scope 2 : électricité des centres de données ^(c)	<i>Location-based –</i> T. eq. CO ₂	5 883	5 947	5 992	- 1 %	- 2 %
Émissions Scope 3 : achats de services ^(f)	<i>Location-based –</i> T. eq. CO ₂	11 386	11 331	9 964	0 %	14 %
TOTAL LOCATION-BASED ^(f)	LOCATION-BASED – T. EQ. CO₂	37 825	37 611	36 278	1 %	4 %

(a) Périmètre complet du Groupe AXA, sauf AXA XL & US. Nous fournissons la meilleure estimation dont nous disposons mais depuis le début du programme Digital Sustainability, nous avons amélioré la précision des données et il y a encore des améliorations à venir qui peuvent avoir un impact sur les mesures.

(b) Nous sommes en train de consolider notre empreinte numérique. La consommation d'énergie rapportée concerne nos principaux centres de données en Europe et en Asie. Jusqu'à la fin de ce programme de consolidation, la consommation énergétique de certains équipements n'est pas isolée, et le Scope 3 de ces équipements n'est pas suivi.

(c) Avec la méthodologie Scope 2 définie par le Green House Gaz Protocol <https://ghgprotocol.org/>.

(d) Le calcul repose sur l'inventaire des ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, smartphones, tablettes, moniteurs et sur des hypothèses d'utilisation. Il suppose une consommation similaire dans les bureaux d'AXA et chez les employés lorsqu'ils travaillent à domicile. Il représente 256 025 articles d'équipement informatique pour les employés d'AXA en 2021.

(e) Le calcul de la fabrication des équipements tels que les serveurs, les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les smartphones, etc. est basé sur les inventaires d'équipements, le temps de détention moyen et la fabrication des équipements publiés par les fournisseurs (ou la meilleure estimation disponible basée sur les bases de données publiques de l'ADEME (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/>) et le REN du projet The Shift (<https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2019/04/Lean-ICT-Materials-REN-2018-updated-in-April-2019.xlsx>)).

(f) *Les émissions des services achetés liées à 1/la fabrication des équipements utilisés dans les serveurs des centres de données externes et 2/les émissions liées à la consommation d'énergie de ces centres de données externes pour les données traitées pour AXA – en fonction du marché et de la localisation (facteurs d'émission de l'ADEME pour le pays ou données du fournisseur). Les sources d'émissions sont soit basées sur les informations des prestataires, soit sur les émissions déclarées via le CDP Supply Chain, soit sur des estimations/extrapolations lorsqu'aucune donnée mesurée n'est disponible, notamment sur les émissions liées à la fabrication des équipements. À ce stade, seuls les principaux fournisseurs de services font l'objet d'un suivi : Amazon, Microsoft Azure, Google Cloud Platform, Microsoft O365, Orange et Salesforce. Le calcul fournit la meilleure estimation dont nous disposons, mais en raison des diverses méthodologies et des fournisseurs qui affinent leurs calculs, il est susceptible de changer tout en devenant plus précis dans l'année à venir.*

Impact du changement climatique sur les opérations propres d'AXA

Le changement climatique peut également avoir un impact sur les opérations propres d'AXA, principalement via les risques physiques encourus par ses bâtiments, entraînant des perturbations des activités. Les risques climatiques peuvent également avoir un impact sur la santé et la sécurité des collaborateurs d'AXA. Ce risque a été identifié comme matériel dans l'évaluation des risques ESG menée en 2021, comme expliqué dans la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques de développement durable » du présent Rapport Annuel. Les informations de cette section doivent être lues conjointement avec la Section 5.7 « Risque opérationnel » du présent Rapport Annuel, car les risques physiques font partie de l'ensemble des risques opérationnels.

Des actions spécifiques sont identifiées au niveau du Groupe et au niveau local pour atténuer ces risques. Aussi, le déploiement du contrôle interne contribuera à une meilleure intégration des contrôles concernant les activités requises à l'atténuation des risques.

Les paragraphes suivants détaillent les initiatives et les politiques menées par AXA pour prévenir ces risques et assurer un niveau de préparation approprié permettant de répondre efficacement à des scénarios de crises spécifiques, y compris les risques climatiques, si les risques se matérialisent :

- une gouvernance pour la gestion des événements de crise est en place dans l'ensemble du Groupe avec des rôles et responsabilités identifiés. Un retour d'expérience est réalisé après chaque événement ;
- un tableau de bord de suivi des catastrophes naturelles, dans les zones où AXA est présent, a été créé. Son objectif est de mieux identifier les différents types de catastrophes naturelles menaçant nos opérations afin de mettre en place les mesures de protection adéquates ;
- des directives et des contrôles clairs sont mis en place au sein d'AXA afin que les entités comprennent quels sont les processus opérationnels critiques, les dépendances (internes et vis-à-vis des tiers) et les ressources associées qui doivent être maintenues tout au long d'une crise, pour assurer la continuité des opérations et atténuer l'impact sur nos clients ;
- les entités disposent de plans de redressement des processus critiques pour faire face aux effets d'événements perturbateurs tels que la perte de bâtiments, de personnes, de technologies et de tiers critiques ;
- les entités d'AXA sont dotées de plans de scénarios à haut risque pour les principaux risques auxquels elles sont exposées, tenant compte des considérations tactiques et stratégiques nécessaires pour réagir efficacement ;
- 5 guides de préparation globaux ont été élaborés et publiés, notamment sur les pandémies, les logiciels rançon, les violations de données, les troubles sociaux et les tremblements de terre. Le guide de préparation aux inondations devrait être publié en 2022. Ces guides permettent aux équipes internes de comprendre les risques liés au climat et de disposer de conseils pertinents afin d'assurer un niveau de préparation approprié pour réagir ;
- les équipes de Gestion des Incidents et des Crises des entités d'AXA sont formées régulièrement et effectuent des exercices pour s'assurer que les équipes sont bien préparées à répondre efficacement et à protéger nos employés, nos clients, nos opérations, notre conformité réglementaire, nos finances et notre réputation.

D'autres améliorations sont apportées à la sécurité et à la résilience opérationnelle :

- coordination et amélioration de la planification de crise multi-entité pour les scénarios à haut risque du Groupe : pandémie, événement catastrophique ayant un impact sur une opération critique, inondation, cyberattaques et troubles civils ;
- mise en œuvre d'un outil de gestion de l'information de crise afin d'assurer une réponse efficace, même dans un scénario où notre infrastructure de communication pourrait être touchée.

4.4 ASSURANCE INCLUSIVE

Cette section concerne la dimension de protection inclusive d'AXA. En tant qu'assureur responsable, nous avons pour objectif d'adresser les différences en matière de protection pour des communautés vulnérables, à travers des offres adaptées aux conditions locales. Notre but est (1) d'encourager l'intégration de critères et de pratiques inclusifs dans nos différentes branches d'activités, (2) de partager les meilleures pratiques, et (3) de développer une méthodologie de mesure d'impact.

S'appuyant sur la raison d'être d'AXA « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte », AXA a renforcé en 2021 son approche ESG et sa stratégie de Développement Durable, avec un pilier dédié à la protection inclusive et l'intégration d'un indicateur dédié dans « l'Indice AXA Pour le Progrès » (se référer à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA » du présent Rapport Annuel). Cet objectif sera rendu public en 2022.

En tant qu'assureur responsable, AXA a également poursuivi sa réponse solidaire à la crise du COVID-19, notamment par l'accès aux soins et aux vaccins.

Les risques liés à l'« Assurance Inclusive » et aux « Partenariats et Philanthropie » sont matériels pour AXA d'après l'évaluation des risques de durabilité menée en 2021 – se référer à la Section 4.1 « Évaluation Des Risques Liés Au Développement Durable » du présent Rapport Annuel. Les politiques, initiatives et indicateurs associés à ces risques sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Enjeux sociétaux liés à l'activité économique

En tant qu'assureur responsable, AXA s'efforce de rendre l'assurance plus accessible pour tous. L'assurance est un catalyseur majeur du développement économique et du progrès de la société. La mutualisation des risques, au cœur de l'assurance, crée un système de support mutuel et renforce le sens de la communauté. L'objectif d'AXA est d'étendre le périmètre de l'assurance en innovant afin de permettre aux populations qui sont traditionnellement moins bien protégées d'avoir accès à l'assurance, notamment avec les initiatives suivantes :

- le développement d'un nouveau programme de protection inclusive dans le cadre du nouveau plan stratégique ;
- l'engagement actif pour l'inclusion financière avec AXA Emerging Customers ;
- l'apport de solutions d'assurance et des opportunités pour les femmes, avec l'initiative « *Women in Insurance* » ;
- le développement de solutions d'assurance paramétrique pour protéger les populations vulnérables face aux effets du changement climatique, avec AXA Climate ;
- l'accès à la santé et la prévention des maladies, dans le contexte de pandémie et au-delà, à travers le développement de produits et de services dédiés ;
- l'intégration de critères ESG dans les gammes de produits avec des labels de produits dédiés comme « Assurance citoyenne ».

PROTECTION INCLUSIVE

En tant qu'assureur inclusif, le principal risque ESG identifié est l'incapacité ou la difficulté à proposer des produits d'assurance pour tous, y compris pour les communautés vulnérables, afin d'impacter positivement la société, lutter contre la pauvreté et les inégalités, notamment celles du genre (se référer à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques liés au développement durable » du présent Rapport Annuel). L'inclusion sociale et l'assurance pour tous sont des principes forts pour AXA, en particulier après une pandémie qui a aggravé les différences en termes de protection et a rendu certaines populations encore plus vulnérables qu'auparavant.

Pour atténuer ces risques, AXA a développé en 2021 un nouveau programme en matière de protection inclusive afin de proposer, avec les entités d'AXA partout dans le monde, des offres (couverture ou service d'assurance) pour mieux protéger les populations vulnérables. Un pilier essentiel de ce programme est la capacité d'AXA à répondre aux caractéristiques inhérentes aux clients et bénéficiaires potentiels telles que la situation financière, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la santé, la situation géographique ou encore leur connaissance des enjeux assurantiels, qui peuvent entraîner des différences importantes en termes de protection. Ainsi, AXA adopte une approche plus large de la protection inclusive, pertinente non seulement localement mais qui prend également en compte l'évolution des besoins des clients.

AXA définit une offre de protection inclusive comme un produit (e.g. créé ou personnalisé) ou un service adressant les besoins des populations vulnérables, afin de combler l'écart de protection. Les vulnérabilités peuvent être causées par des situations 1) structurelles ou 2) liées au statut professionnel :

- vulnérabilités structurelles : monétaires/revenus, disparités territoriales, sexe et âge, maladies chroniques, manque d'accès à la santé et à la protection ;

■ vulnérabilités liées au statut professionnel : micro-entrepreneurs, travailleurs de la *gig economy* et travailleurs migrants.

Dans ce contexte, un cadre de travail a été développé avec les entités d'AXA en 2021 avec l'objectif de définir de façon robuste les vulnérabilités à adresser, en capitalisant sur les initiatives existantes et en les étendant au sein du Groupe : notamment les solutions d'AXA Emerging Customers, d'AXA Climate, de « *Women in Insurance* », et le développement d'offres à destination des personnes exclues pour des raisons de revenu, de statut, de santé ou de genre. Ce programme de protection inclusive est transversal afin de s'attaquer aux principales vulnérabilités sur les marchés matures et émergents, couvrant à la fois les clients individuels et les entreprises, à travers toutes les lignes commerciales.

En 2021, AXA rassemble déjà un total de 10,6 millions de clients dans son nouveau programme de protection inclusive. Ce chiffre comprend le scope d'AXA Emerging Customers (9,5 millions) et d'AXA Climate, de « *Women in Insurance* » et d'offres inclusives locales.

CLIENTS EMERGENTS ET INITIATIVES POUR UNE PLUS GRANDE RESILIENCE

Grâce au développement de son offre d'assurance pour les clients émergents dans le monde, AXA lutte contre l'exclusion financière en permettant aux populations vulnérables, notamment les travailleurs indépendants, les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les travailleurs migrants, les ouvriers, les femmes et les petits exploitants agricoles d'accéder à des produits et à des services d'assurance qui les accompagnent dans leur développement économique et qui leur offrent un filet de sécurité pour ne pas retomber dans la pauvreté. Cette approche nécessite la conception de propositions accessibles, abordables et adaptées à la réalité de ces clients autrement non-desservis. Les produits et services de l'entité AXA Emerging Customers sont conçus en s'appuyant sur la technologie et impliquent une co-création avec les clients et les partenaires de distribution, notamment les opérateurs de réseaux mobiles, les banques, les institutions de microfinance, les entreprises de produits de grande consommation, et les sociétés de transfert de fonds.

En 2021, AXA Emerging Customers a protégé près de 9,5 millions de clients. Les activités commerciales couvrent plus de 15 marchés en Asie, en Afrique et en Amérique latine et en Europe. Ces chiffres représentent une croissance de 60 % par rapport à la base de 2020 qui était de 5,9 millions de clients – en excluant la base de clients de Bharti AXA General Insurance suite à la cession par AXA de sa participation dans la société en 2021 (22,3 millions de clients étaient reportés en 2020).

Comme décrit dans la Section « Protection Inclusive » ci-dessous, les données d'AXA Emerging Customers sont également consolidées dans le nouveau programme de protection inclusive.

Ces réalisations incluent une expansion géographique vers de nouveaux marchés, notamment le Brésil, la Turquie, la Colombie et la France. L'objectif de l'année a également été de se concentrer sur la protection des segments durement touchés par la crise COVID-19, notamment les travailleurs indépendants, les travailleurs migrants, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises par le biais d'assurance et de services connexes. On peut citer comme exemple, des couvertures pour les micro-emprunteurs en Égypte, en Indonésie, en Colombie et au Mexique, et des protections pour les travailleurs indépendants en Turquie, en France et au Mexique.

Un projet incubé au sein de la coalition *Business for Inclusive Growth* (B4IG), coordonné par AXA Emerging Customers, AXA Climate et L'Oréal a été lancé en 2021. *Insurance Net for Smallholders* (INES) vise à fournir un ensemble complet de protection contre les risques (assurance santé, couverture d'assurance climatique paramétrique et services à valeur ajoutée) aux petits agriculteurs/cueilleurs et à leurs familles dans le cadre des programmes d'approvisionnement solidaire de L'Oréal. En 2021, deux pilotes ont été lancés au Burkina Faso avec les fournisseurs de L'Oréal notamment OLVEA et le partenaire local d'AXA, Sonar, pour la production de beurre de karité (21 000 femmes) et en Inde avec Solvay pour le guar (2 000 agriculteurs et leurs familles).

LES FEMMES ET L'ASSURANCE

Les femmes, en particulier dans les pays émergents, sont moins bien assurées que les hommes, bien qu'elles constituent une force puissante dans l'économie. En 2014, AXA avait publié un rapport, *SheForShield*, qui a examiné les attitudes des femmes vis-à-vis de l'assurance, ainsi que leurs besoins et leurs attentes. Depuis, AXA a développé l'initiative « *Women in Insurance* » visant à accroître l'accès des femmes aux produits et services d'assurance.

Les trois principaux domaines d'action sont les suivants : les femmes en tant que clientes, en tant qu'entrepreneurs et dans les réseaux de distribution d'AXA. AXA a développé une double approche : sur les marchés matures, AXA donne aux femmes les moyens d'être financièrement indépendantes, et sur les marchés émergents, l'objectif est de donner aux femmes les moyens de « vivre mieux ».

Depuis 2016, l'initiative « *Women in Insurance* » a été étendue dans de nombreuses entités AXA pour déployer localement cette stratégie. En tant qu'assureur, nous avons deux priorités clés :

- donner aux femmes entrepreneurs les moyens de prendre des risques et de saisir des opportunités, avec des produits et services personnalisés les aidant à développer leur activité, tout en leur permettant de mieux prendre soin d'elles-mêmes et de leur famille ;
- améliorer l'accès aux solutions de soins de santé qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes en matière de santé et de prévention, mais aussi les soutenir dans le domaine scientifique.

En adaptant les produits actuels pour mieux inclure les femmes, ou en concevant des produits spécifiques pour répondre à leurs besoins, l'initiative rassemble en 2020, 25 produits dans 17 entités.

Chaque année depuis 2018, AXA est partenaire stratégique du « *Global Women's Forum* » avec pour objectif de diffuser l'expertise et l'influence d'AXA autour des meilleures pratiques, solutions et projets. Par l'intermédiaire de cette organisation, AXA publie depuis 2020, le premier baromètre de l'égalité des genres pour mettre en évidence la disparité entre la perception et la réalité sur les sujets liés au genre dans les pays du G7. À la tête du « *Women4Health Daring Circle* », AXA s'efforce de donner aux femmes une égalité d'accès à la santé et d'explorer des moyens uniques et essentiels pour améliorer leur état de santé et leur qualité de vie en façonnant un nouveau système de santé inclusif dans le monde post-COVID-19.

Depuis 2019, par l'intermédiaire du Fonds AXA pour la recherche, AXA a consacré 1 million d'euros à la recherche pour mieux comprendre et prévenir les obstacles à la santé et à l'entrepreneuriat des femmes et a financé 8 chercheurs autour de maladies spécifiquement féminines.

Entre 2020 et 2021, AXA s'est associé au cabinet d'études Ipsos pour interroger 8 000 femmes de différents milieux sociaux dans huit pays. Trois rapports ont été publiés traitant de l'impact de la crise COVID-19 sur les femmes. Le premier rapport a examiné l'effet sur les revenus, la sécurité de l'emploi et l'emploi des femmes pour comprendre l'impact économique de la crise. Le deuxième rapport s'est intéressé à la santé des femmes et à l'effet de la crise sur leur bien-être physique et mental ainsi qu'à leur approche des soins de santé. Le troisième rapport traite de la manière dont l'utilisation du numérique par les femmes a augmenté pendant la pandémie et de l'impact du numérique sur la vie des femmes – à la fois en termes de risques et d'opportunités.

ASSURANCE PARAMETRIQUE

AXA Climate est un assureur expert en climat, engagé pour accompagner ses clients dans leur démarche de transition durable. L'ensemble de l'offre d'AXA Climate s'appuie sur son expertise climatique de premier ordre, tirant pleinement parti de la technologie satellitaire. La mission d'AXA Climate est de réinventer le métier de l'assurance pour soutenir ceux qui sont engagés dans des transitions durables. Pour servir cette mission, AXA Climate a développé un ensemble complet de métiers autour du changement climatique : l'assurance paramétrique contre le risque climatique, l'alerte opérationnelle, le conseil (pour les industries, le secteur public, l'agriculture et les services financiers), et enfin la formation afin d'améliorer les compétences et engager tous les employés vers une transition durable réussie.

Dans le but de protéger les communautés vulnérables contre les effets du changement climatique, AXA Climate s'appuie sur les dernières avancées technologiques et scientifiques et fournit des solutions d'assurance paramétrique qui déclenchent automatiquement l'indemnisation, sur la base de données satellitaires et d'autres données météorologiques, quelques jours seulement après une catastrophe naturelle ou un événement climatique extrême.

Avec près de 300 clients « B to B » des secteurs privés et publics, AXA Climate fournit une protection immédiate aux communautés confrontées aux risques climatiques et permet d'anticiper les situations de précarité.

AXA Climate travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations internationales pour développer des partenariats public-privé sur les marchés émergents. Ce type de partenariat représente plus de la moitié du portefeuille. Les clients publics comptent tous les principaux pools internationaux de risques souverains qui fournissent aux gouvernements une protection contre les risques de catastrophes naturelles, notamment les cyclones tropicaux, les tremblements de terre, les inondations et la sécheresse. AXA Climate travaille également avec les gouvernements dans le secteur de l'agriculture pour protéger les agriculteurs contre les pertes d'exploitation dues aux multiples risques climatiques. AXA Climate soutient notamment le régime national d'assurance agricole en Inde, qui permet à plus de 43 millions d'agriculteurs de bénéficier d'une assurance agricole.

Enfin, AXA Climate travaille également avec le secteur public sur des projets d'assurance agricole à plus petite échelle au Pakistan, au Vietnam, à Taïwan, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Zambie, en Éthiopie et au Mozambique où plus d'un demi-million d'agriculteurs sont protégés.

Parmi les entreprises clientes d'AXA Climate, on compte également des industriels de premier plan en Europe, Asie et Amérique, des coopératives agricoles, des organisations forestières en Europe et en Amérique latine, ainsi que des sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables.

ACCES A LA SANTE ET PREVENTION

En 2021, alors que le monde entre dans sa deuxième année de pandémie COVID-19, les impacts sur la santé mentale, physique et relationnelle commencent à se faire sentir. C'est pourquoi AXA a lancé une enquête « *Pulse Health Survey* » examinant l'impact du COVID-19 sur la santé et le bien-être de la population. L'enquête, réalisée entre février et mars 2021, conjointement avec le cabinet d'études Ipsos, a couvert 14 pays et territoires en Europe (Allemagne, Belgique, France, Italie, Espagne, Suisse et Royaume-Uni), en Afrique (Maroc et Nigeria), en Asie (Chine, Hong Kong et Japon) et en Amérique (Mexique et États-Unis). Au total, 14 000 personnes ont été interrogées. Suite à cela, un rapport a été publié, intitulé « *Shock wave : long-term health effect of COVID-19* »⁵³ (« Onde de choc, les effets à long terme de la COVID-19 »), examinant les impacts de la pandémie sur l'état de santé financier, physique et mental de la population.

Cette étude a démontré que près de deux tiers de la population a eu des difficultés à se faire soigner pendant la première année de la pandémie. Pour pallier cette problématique, AXA a mis en œuvre de nombreuses initiatives commerciales dans l'ensemble du Groupe, avec des adaptations de produits et de services pour faciliter l'accès aux soins de santé pour nos clients. Dans le cadre du diagnostic COVID-19, la Chine, la Thaïlande et les Philippines ont développé des solutions technologiques de vérification des symptômes. Des extensions de services ont été développées pour s'adresser aux populations vulnérables, comme les femmes, avec des services dédiés à la prévention sanitaire, au diagnostic et au traitement du cancer en Italie et au Mexique.

AXA One Health a étendu son réseau de cliniques privées en Égypte pour offrir à la population des soins de qualité et abordables. Trois nouvelles cliniques s'ajoutent en 2021, pour un total de cinq cliniques dans le centre du Caire et ses environs depuis 2020.

Fin 2021, AXA a engagé 300 millions de dollars américains pour financer une stratégie d'investissement dans le secteur de la santé mondiale gérée par AXA Investment Managers. Cette approche de capital-investissement en accord avec la raison d'être d'AXA investira dans des produits et services conçus pour faciliter l'accès à des solutions de soins de santé à haut volume qui visent à atteindre les populations mal desservies dans les marchés émergents et matures.

INTEGRATION D'ENJEUX SOCIETAUX DANS L'OFFRE PRODUITS

En France, la demande des clients pour des produits responsables est en forte croissance. Ainsi, dès 2015, AXA France a créé le label « Assurance citoyenne », qui garantit que tous les nouveaux contrats d'assurance sont des produits à valeur ajoutée sociale/sociétale. En 2019, cette initiative a été adaptée et déployée sur les contrats d'épargne sous le label « Épargne citoyenne ». Ces deux labels sont basés sur une boîte à outils d'évaluation construite en collaboration avec un panel de parties prenantes externes et audité par un organisme tiers indépendant. Les engagements d'AXA sont communiqués à travers les quatre piliers clés du label, qui sont les suivants : « Confiance » (par exemple, des contrats simples faciles d'accès et transparents), « Prévention » (par exemple, services de prévention ou d'éducation financière pour minimiser les risques auxquels nos clients sont confrontés pour eux-mêmes, leurs biens et leur épargne), « Environnement » (par exemple, décision d'investissement basée sur l'impact environnemental, services environnementaux ou offres d'assurance dommages) et « Solidarité » (par exemple, accessibilité des produits pour les populations habituellement exclues des mécanismes d'assurance, investissements dans des entreprises qui créent des opportunités d'embauche et protègent les droits humains). En 2021, AXA France a construit de nouvelles offres autour de ces engagements et a commercialisé au total 83 produits labellisés. Depuis 2015, 8,4 millions de contrats « citoyens » ont ainsi déjà été vendus.

SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT EN MATIERE D'ECONOMIE INCLUSIVE

Tobacco Free Pledge

En 2020, les efforts d'AXA, en place depuis 2016, pour cesser ses investissements (1,8 milliard d'euros) et mettre fin aux couvertures d'assurance pour l'industrie du tabac ont été officiellement certifiés par le label « Tobacco Free Pledge ». Ce label atteste du constant engagement d'AXA dans cette lutte contre le tabac, fléau qui génère plus de 8 millions de décès par an, s'imposant comme l'une des principales causes de décès dans le monde. AXA estime que soutenir une industrie qui est la principale cause de maladies non transmissibles à long terme, notamment le cancer, les maladies cardiaques et les maladies respiratoires chroniques, n'est pas compatible avec notre rôle de principal assureur santé du monde.



⁵³ « *Shock wave : long-term health effects of COVID-19* », AXA, 2021 <https://www.axa.com/fr/presse/publications/les-effets-a-long-terme-du-covid-19-sur-la-sante>

Business For Inclusive Growth (B4IG)

Pour la troisième année consécutive, AXA continue à être fortement engagé dans la coalition « *Business for Inclusive Growth* ». Cette coalition d'entreprises privées, dirigée par l'OCDE, contribue à la lutte contre les inégalités sociales en travaillant en étroite collaboration avec les décideurs politiques pour faire progresser l'inclusion au niveau mondial et local. L'initiative a été officiellement lancée lors du sommet du G7 de 2019 dont le thème était « la lutte contre les inégalités de tous types ». Depuis, un programme de trois ans, géré par un Conseil d'Administration composé de PDG, a été mis en place couvrant le G7, l'OCDE et les pays africains. Ses principaux résultats sont :

- un engagement fondateur signé lors du lancement au siège social d'AXA sur la promotion de l'égalité des chances, l'élimination des disparités entre les sexes, la réduction des inégalités territoriales ;
- des groupes de travail dédiés réunissant des experts de l'OCDE, le monde académique dont l'objectif est de développer des projets inclusifs ;
- un incubateur international hébergé à l'OCDE avec pour objectif de construire des activités inclusives ayant des impacts sociaux et économiques réels.

En 2021, la coalition a activement poursuivi sa tâche et élargi le champ de son action. AXA fait partie des groupes de travail suivants : produits et services abordables, transition équitable, lieu de travail inclusif, et ethnicité.

À noter qu'en France, AXA est également membre de la « Coalition pour une économie inclusive » lancée en 2018 par les dirigeants de 33 grandes entreprises françaises, dont AXA, afin d'agir en faveur d'une économie plus inclusive. Cet engagement collectif est l'une des réponses du secteur privé aux vulnérabilités sociales que l'on observe plus particulièrement en France, sur trois thèmes principaux : emploi (apprentissage, insertion, formation), produits et services plus accessibles, et achats inclusifs.

Mécénat et engagement des collaborateurs

Le mécénat d'entreprise et l'engagement sont des leviers de notre stratégie de développement durable qui couvrent nos deux principaux piliers : le climat et la biodiversité d'une part et la protection inclusive d'autre part.

L'évaluation des risques ESG a révélé un risque de désalignement entre les activités philanthropiques et citoyennes d'AXA et les piliers stratégiques de développement durable du Groupe que sont le changement climatique et la protection inclusive. Les politiques détaillées ci-après sont mises en place pour limiter ce risque. Grâce au *reporting* des actions de mécénat et de bénévolat effectué par AXA, la part des activités alignées sur la stratégie de développement durable peut être contrôlée. En 2021, 78 % des 31,9 millions d'euros de dons en espèces effectués par AXA (y compris le Fonds AXA pour la Recherche) et 78 % des 45 163 d'actes de bénévolat effectués par les collaborateurs d'AXA ont été réalisés pour soutenir des causes liées au climat ou à la protection inclusive contre 87,9 % des dons en espèces et 93 % des actes de bénévolat en 2020. 2020 était cependant une année exceptionnelle du fait de la mobilisation pour lutter contre le COVID-19. Des objectifs sont actuellement en cours de définition pour ces indicateurs.

MECENAT

En 2021, AXA a poursuivi le déploiement de ses initiatives philanthropiques, autour des priorités du climat et de la protection inclusive, à travers son organe de gouvernance le Comité Mécénat.

Climat et biodiversité

Le partenariat global d'AXA avec le WWF qui a été signé en 2019, a été poursuivi en 2020 et 2021 pour répondre aux enjeux liés au climat et à la biodiversité. À travers ce programme triennal, le WWF soutient AXA dans ses efforts pour que le capital naturel soit mieux pris en compte dans toutes nos activités (voir Section 4.3 « Changement climatique et biodiversité » du présent Rapport Annuel). Par ailleurs, le volet philanthropique de ce programme contribue directement à la préservation des écosystèmes au Mexique et en Nouvelle-Calédonie. En Nouvelle-Calédonie, 3 associations locales dédiées au suivi et à l'évaluation de l'état de santé des Récifs Coralliens ont été soutenues. Au Mexique, le projet « Reforestation dans le bassin versant de Copalita » a permis de produire 30 000 pousses d'espèces locales pour la reforestation, de planter 30 hectares d'arbres locaux et de former 50 personnes des communautés locales à l'agro écologie. De nombreuses entités d'AXA ont conclu des partenariats pour avoir un impact positif sur l'environnement et lutter contre le changement climatique (ex : AXA Suisse, AXA Mexique, AXA France, etc.).

Protection Inclusive

À partir de 2020, AXA s'est associé pour 3 ans à l'UNICEF sur un programme visant à répondre à l'enjeu mondial du surpoids et de l'obésité, en travaillant sur les habitudes alimentaires de la petite enfance, aux Philippines et au Brésil. Pour toucher les enfants âgés de 0 à 5 ans, l'UNICEF agit sur leur environnement immédiat, à savoir les mères ainsi que les professionnels de la santé et de l'éducation qui les entourent. Des activités de formation, de communication et de plaidoyer auprès des autorités ont été mises en place par les équipes locales de l'UNICEF malgré la crise du COVID-19. En 2021, le programme a permis d'atteindre les résultats suivants :

- au Brésil, 208 527 personnes ont reçu des messages pour améliorer leur nutrition et celle de leurs enfants/bébés. 7 126 femmes enceintes dans quatre maternités ont reçu des informations et du matériel (par exemple, des livrets) sur l'allaitement et une alimentation saine pour les enfants. 7 604 agents de santé et enseignants ont été formés à l'allaitement maternel et à une alimentation saine pour les enfants de moins de 5 ans. Ces connaissances bénéficient indirectement à 456 240 enfants. 237 adolescents (parents/adolescents enceintes) ont été formés à une alimentation saine pour eux-mêmes et leurs enfants ;
- aux Philippines, quatre études ont été menées et partagées avec les autorités nationales afin d'alimenter le développement de la politique nationale sur l'obésité et le surpoids, et la politique d'étiquetage des emballages alimentaires. 334 636 soignants et parents ont reçu des informations sur l'allaitement, l'hygiène et l'alimentation complémentaire appropriée pour les jeunes enfants par le biais de stations de radio locales et de plateformes en ligne. 2 169 agents de santé ont été formés à une alimentation saine pour les mères, les enfants et les nourrissons, afin de soutenir les parents et de développer leurs connaissances en matière de nutrition équilibrée. 8 944 femmes enceintes et 80 264 enfants âgés de 0 à 59 mois ont bénéficié d'un suivi nutritionnel.

En 2021, AXA a renforcé son engagement dans la lutte contre le COVID-19 aux côtés de l'UNICEF pour soutenir le programme COVAX. Cette initiative vise à délivrer plus de 2 milliards de vaccins COVID-19 dans 98 pays à revenu faible ou intermédiaire. AXA a fait don de 1,5 million d'euros à l'UNICEF, ce qui permettra d'administrer 2 doses de vaccin à 457 270 personnes. Cela comprend de multiples activités : la planification et la coordination, le transport des vaccins dans les pays, la formation du personnel de santé, l'engagement communautaire, la mise en place de l'équipement de la chaîne du froid et la fourniture d'équipements de protection individuelle.

En ligne avec ses valeurs de protection et de transmission du patrimoine, AXA s'est engagé dans des actions significatives de conservation du patrimoine mondial. Depuis le printemps 2021, AXA soutient la rénovation et le réaménagement de l'Arc de Triomphe. Depuis 2019, un soutien est proposé pour la rénovation de l'appartement de Madame du Barry au Château de Versailles. Les travaux devraient s'achever en 2022. AXA a également soutenu la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019.

Les entités d'AXA, telles qu'AXA France, AXA Espagne et AXA Mexico, sont également impliquées dans des actions de philanthropie, favorisant l'accès au patrimoine et à la culture pour tous.

FONDS AXA POUR LA RECHERCHE

Le Fonds AXA pour la Recherche, initiative de mécénat scientifique d'AXA, s'engage à soutenir la science au service du progrès sociétal. Le Fonds soutient des projets de recherche de haut niveau et s'engage dans des efforts de diffusion fondés sur la science pour mieux éclairer la prise de décision.

Avec un engagement global de 250 millions d'euros depuis son lancement en 2008, le Fonds AXA pour la Recherche a financé plus de 665 projets qui explorent des solutions aux défis sociétaux mondiaux dans les domaines du climat et de l'environnement, de la santé et des risques socio-économiques. La sélection des projets de recherche est supervisée par un conseil scientifique indépendant et fondée sur l'excellence et l'innovation.

En 2021, dans le domaine du climat et de l'environnement, la Chaire AXA sur les feux sauvages et le climat de l'Université technique de Crète (Grèce) a été sélectionnée pour un financement d'un montant total d'un million d'euros sur 5 ans. Pour la première année en 2021, conformément à la priorité climat du plan stratégique « *Driving Progress 2023* », le Fonds AXA pour la Recherche a organisé les Prix AXA pour la science du climat. Les quatre chercheurs soutenus (50 000 euros chacun) travaillent respectivement à l'avancement de la compréhension de l'évolution du climat, à l'information de la prévisibilité de l'occurrence et de l'impact des événements météorologiques extrêmes et à la justice climatique. Le Fonds AXA pour la Recherche a également conclu un partenariat avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour soutenir 6 doctorants travaillant sur la science du climat dans les pays du Sud pour un montant total de 200 000 euros.

Dans le domaine de la santé, la Chaire AXA sur l'épidémiologie des maladies non transmissibles de l'Université du Cap (Afrique du Sud) a été sélectionnée pour un montant total de 1 million d'euros sur 5 ans. 10 bourses pour jeunes chercheurs travaillant dans le domaine des substances nocives (1,250 million d'euros) ont été accordées.

Sur la base de son solide réseau de recherche, Le Fonds AXA pour la Recherche a déployé des efforts de diffusion visibles en assurant une exposition médiatique continue des chercheurs soutenus. Pour mieux éclairer la prise de décision, la

publication « Construire la cyber résilience » a été publiée à l'automne 2021. Elle rassemble les perspectives des universitaires, des entreprises et des organisations sur les dynamiques changeantes du cyber-paysage, en vue de l'atténuation des risques associés. Par le biais de webinaires, de publications et d'articles avec des partenaires tels que The Conversation, les chercheurs de tous les domaines ont pu apporter plus de lumière sur des questions telles que le changement climatique, la santé mentale, les femmes dans les entreprises, l'IA explicable pour les soins de santé, la cyber sécurité et la conservation de la biodiversité.

BENEVOLAT DES COLLABORATEURS

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, AXA s'efforce de jouer un rôle positif dans la société, en construisant une culture qui encourage le bénévolat des employés pour soutenir les communautés dans lesquelles AXA opère.

« AXA Atout Cœur » est le programme international de volontariat des collaborateurs d'AXA. Dans ce cadre, les collaborateurs réalisent des activités sur des thématiques alignées sur les 2 piliers de la stratégie de développement durable du Groupe (Climat et Protection Inclusive). Depuis 2020, un comité de parrainage international a été mis en place pour ancrer encore plus fortement le programme dans les entités.

La crise du COVID-19 a eu, à nouveau en 2021, un impact significatif sur le volontariat des collaborateurs (moins de personnes sur place, restrictions sur l'organisation d'événements collectifs ou en face-à-face). Cependant, les entités d'AXA ont fait preuve de créativité, les collaborateurs sont restés mobilisés et ont donné de leur temps pour aider les patients, les personnels de santé et les personnes les plus démunies. En 2021, près de 19 000 collaborateurs (contre 23 355 en 2020) ont donné de leur temps et de leurs compétences. Les entités contributrices en 2021 représentent 99 % des ETP moyens d'AXA.

Au total en 2021, les collaborateurs d'AXA ont réalisé une grande variété d'activités (2 532 au global) et ont contribué à 45 163 actes de bénévolat (contre 35 700 en 2020). Cette augmentation souligne l'engagement accru des bénévoles. À travers le programme « AXA Atout Cœur », le Groupe cherche à promouvoir toutes les formes d'engagement des collaborateurs, notamment le mécénat de compétences. En 2021, AXA France a poursuivi le développement du programme « AXA Compétence Solidaire » : 140 collaborateurs ont été bénévoles dans des associations partenaires (contre 147 en 2020).

Les collaborateurs d'AXA ont effectué 268 480 heures de bénévolat pendant et en dehors du temps de travail (contre 228 000 heures en 2020) en faveur de projets solidaires.

Une grande majorité des heures de bénévolat sont réalisées pendant le temps de travail, 167 328 heures pour Compétence Solidaire et 41 813 heures pour les autres activités soit un total de 209 051 heures (contre 200 000 en 2020).

Au total, les salaires versés pour les heures consacrées aux missions de bénévolat pendant les heures de travail représentent l'équivalent d'un don de 7,3 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros en 2020).

Les frais généraux de gestion engagés pour soutenir les activités d'« AXA Atout Cœur » dans toutes les entités s'élèvent à 6,3 millions d'euros en 2021 (contre 23,2 millions en 2020). Des dons en nature sont également versés à des associations ou ONGs pour un montant total estimé à 1,1 million d'euros en 2021 (3,2 millions d'euros en 2020) venant s'ajouter aux 31,9 millions d'euros de dons en espèces du Groupe comprenant le Fonds AXA pour la Recherche et « AXA Atout Cœur ». AXA Tianping (Chine) a également réalisé un don en nature exceptionnel estimé à 118,4 millions d'euros en 2021 en offrant des couvertures médicales à des groupes de personnes âgées vulnérables dans les zones montagneuses du sud et dans la province de Shandong.

Les investissements pour la collectivité représentent la grande majorité, 84 % des investissements citoyens d'AXA (heures de bénévolat, dons en espèces, dons en nature), 14 % sont investis dans des dons caritatifs et 2 % pour des initiatives commerciales (contre respectivement 60 %, 38 % et 2 % en 2020).

Depuis plus de 10 ans, AXA met en avant l'engagement de ses collaborateurs durant l'« AXA Week for Good ». Lors de l'édition 2021 de l'« AXA Week for Good », 459 activités ont été organisées et un total de 11 055 bénévoles uniques ont été mobilisés à travers le Groupe. Le « Global Challenge », mené à bien par diverses entités du Groupe et consistant à collecter des déchets dans la nature, a rassemblé environ 3 500 bénévoles qui ont collecté 9 632 sacs-poubelles au total.

En novembre 2021, « AXA Atout Cœur » a fêté ses 30 ans d'existence. Chez AXA France et dans les entités françaises, 862 actions ont été organisées tout au long de l'année, dont 97 directement liées au 30^e anniversaire, et 13 045 actes de bénévolat ont été réalisés.

4.5 CONDUITE DES AFFAIRES

AXA s'engage à mener ses activités dans le respect de principes éthiques élevés. Cet engagement vise à s'assurer du respect des lois et réglementations en vigueur dans les différentes juridictions où AXA exerce ses activités ainsi qu'à

gagner la confiance de ses clients, actionnaires, collaborateurs et partenaires commerciaux. De plus, cet engagement s'étend souvent au-delà des obligations légales lorsqu'il s'agit de sujets pour lesquels AXA a de fortes convictions.

Les politiques présentées ci-dessous couvrent les risques relatifs à la conduite des affaires. Les indicateurs associés à ces risques « Conduite des affaires » sont expliqués dans les paragraphes qui suivent.

Éthique des affaires

CODE DE DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA a pour objectif d'établir des règles et des directives globales afin de garantir que les sociétés et les employés du Groupe AXA bénéficient d'une même compréhension des standards de conformité et d'éthique requis par le Groupe. Le Code couvre un large éventail de sujets, notamment des règles spécifiques concernant les conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, les délits d'initiés, la gestion des informations confidentielles... Le Code est disponible sur le site Internet du Groupe (www.axa.com/fr/presse/publications/code-deontologie-professionnelle). Mis à jour en 2019, il comprend des sujets dont l'importance s'est accrue au cours des dernières années. Il s'agit notamment de la santé et de la sécurité au travail, de la protection et de l'utilisation responsable des données clients, de la gestion des médias sociaux, de lutte contre la discrimination ainsi que du traitement équitable des clients. Le contenu et le déroulé du Code ont également été revus afin d'en rendre la consultation plus aisée et accessible.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Afin de prévenir le risque de corruption, le Groupe AXA a mis en place une politique anti-corruption Groupe qui établit les normes minimales devant être mises en œuvre par les entités du Groupe. Cette politique a été régulièrement mise à jour afin de tenir compte des nouvelles réglementations et notamment de la nouvelle loi française dite « Sapin II » n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Un responsable anti-corruption Groupe est en charge du programme global de lutte contre la corruption, et d'en contrôler sa mise en œuvre dans les entités. Ces dernières ont désigné des responsables anti-corruption pour mettre en œuvre leurs programmes locaux en conformité avec les standards d'AXA.

La certification aux standards AXA par les Directeurs Généraux des entités comprend une partie sur le dispositif de lutte contre la corruption. L'objectif du Groupe est en effet d'avoir un programme de lutte contre la corruption cohérent au sein des différentes entités avec des exigences minimales pour répondre aux standards internationaux (incluant la loi Sapin II) et de prévenir les risques de corruption. Chaque année depuis 2018, 100 % des Directeurs Généraux des entités du Groupe dans le périmètre du process de certification des Standards AXA ont certifié leur niveau de conformité sur la partie lutte contre la corruption (conformément à l'objectif de 100 %).

CONDUITE DES AFFAIRES

Les activités d'assurance, de gestion d'actifs et de banque du Groupe sont soumises à un nombre croissant d'initiatives législatives et réglementaires – au sein de l'Union européenne (Directive sur la distribution des produits d'assurance, Directive MiFID II, Règlement européen PRIIPs) mais aussi dans de nombreuses autres régions du monde – visant à renforcer la protection du client dans le secteur des services financiers. AXA a pris les mesures appropriées afin de se conformer à ces exigences pour l'ensemble des activités concernées et au niveau mondial, afin de promouvoir et mettre en œuvre une culture de protection des clients dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, AXA fait preuve d'un engagement fort dans son Code de Déontologie Professionnelle, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs et filiales dans le monde, pour traiter ses clients de manière équitable et professionnelle, notamment en encourageant la transparence ou en étant honnête et responsable lors de la promotion de produits et services.

Parmi les initiatives les plus récentes, des recommandations sur des sujets clés de la protection des clients ont été partagées en vue de renforcer une uniformisation des pratiques au sein du Groupe. L'objectif principal est de toujours prendre en compte au mieux les intérêts du client où qu'il soit. Ces recommandations constituent un support pour les entités afin d'appréhender des sujets tels que les clients vulnérables, l'information client, la digitalisation et le traitement des réclamations. Elles guident chaque entité dans la mise en œuvre de pratiques responsables basées sur la transparence, l'honnêteté et l'équité envers le client.

Le programme de revues de conformité dédiée à la protection du client, en place depuis quelques années, s'est poursuivi. Il consiste à analyser la manière dont les entités se positionnent vis-à-vis de la protection de la clientèle et les processus instaurés en la matière, notamment en ce qui concerne les informations données aux clients, les pratiques de vente ou la formation des forces de vente. Ces revues, initialement menées au sein des principales entités européennes, seront progressivement étendues aux autres entités selon une approche fondée sur le risque.

Un autre élément majeur concerne le processus déjà bien établi de gouvernance des produits (*Product Approval Process*, « PAP ») destiné à structurer la conception, l'approbation et la revue des produits. Le PAP est applicable à toutes les entités du Groupe et attache une importance particulière à la dimension client en veillant notamment à ce que le produit soit conçu à partir des besoins et attentes de ces derniers, qu'un marché cible soit défini et que des canaux de distribution appropriés soient sélectionnés. Ce processus a aussi pour but de s'assurer que tous les nouveaux produits entrant dans le champ d'application du PAP, respectent le principe de valeur et d'équité envers le client. Chaque année depuis 2018, 100 % des Directeurs Généraux des entités du Groupe dans le scope du process de certification des Standards AXA ont certifié leur niveau de conformité avec les Standards (conformément à l'objectif de 100 %), ce qui les engage, entre autres, à la conduite du PAP et tous les produits d'assurance Vie, Épargne, Santé et Dommages concernés ont été soumis au PAP d'AXA.

La volonté d'AXA est de proposer à ses clients des produits faciles à appréhender et répondant à leurs besoins et attentes, un engagement qui a été renforcé en 2021, notamment avec la mise à jour de la liste des contrôles de conformité à opérer lors de tout nouveau développement de produits. Cette étape intégrée au processus de gouvernance PAP, déjà décrit ci-dessus, vise à s'assurer que les produits proposés correspondent au mieux aux attentes des clients à qui ils s'adressent, par exemple en examinant que les caractéristiques des produits sont communiquées aux distributeurs en amont afin de garantir une bonne information des clients, ou encore que des formations sont régulièrement suivies en lien avec les produits.

En outre, les risques de conformité, en particulier les risques liés à la conduite des affaires, sont aussi évalués chaque année. Les résultats, ainsi que les mesures d'atténuation nécessaires, sont développés et communiqués à la Direction Générale. Des processus de contrôle interne ont été mis au point pour garantir l'efficacité des contrôles et couvrir les activités propres des entités et celles des réseaux de distribution propriétaires.

Utilisation responsable des données

Dans le cadre de l'évaluation de ses risques en matière de développement durable, le Groupe a mis en place diverses initiatives visant à promouvoir l'utilisation des données pour répondre aux enjeux sociétaux et à assurer la protection des données clients, *via* une stratégie de sécurité robuste.

PROTECTION DES DONNEES

AXA a été le premier groupe d'assurance à avoir adopté des règles internes d'entreprise pour la protection des données personnelles (*Binding Corporate Rules*), approuvées par les autorités européennes de protection des données, qui constituent un outil contractuel internationalement reconnu de traitement des données personnelles des clients, collaborateurs, et autres parties prenantes. Les entités ayant rejoint ces *Binding Corporate Rules* représentent 99 % du chiffre d'affaires d'AXA en 2021 (99 % également en 2020 et 79 % en 2019, taux qui s'explique par l'impact d'AXA XL dont l'intégration dans les *Binding Corporate Rules* n'était pas achevée en 2019), en ligne avec l'objectif cible de 99 %. Ces règles et la Déclaration du Groupe à propos de la confidentialité des données, incluant le fait que le Groupe AXA s'engage à ne pas vendre les données personnelles de ses clients, sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/confidentialite-donnees#tab=nos-engagements).

Le Groupe AXA a mis en œuvre le Règlement général sur la protection des données, à travers une trentaine de projets dédiés mis en place au sein du Groupe impliquant plus de 300 personnes et des entités situées dans seize pays. Le Groupe a aussi mis en œuvre des réglementations similaires récemment adoptées dans des pays hors Union européenne.

UNE STRATEGIE DE SECURITE CONÇUE POUR GARANTIR LA PROTECTION DES DONNEES

Avec la digitalisation massive de nos sociétés, le risque cyber est aujourd'hui considéré comme l'un des risques principaux auxquels les citoyens et entreprises sont confrontés.

Face à ces enjeux, en tant qu'assureur responsable, et afin de garantir sa résilience, AXA a développé une stratégie de sécurité robuste qui assure une approche holistique des risques : sécurité de l'information/cybersécurité, sécurité physique et résilience opérationnelle sont ainsi dirigées ensemble par la Direction de la Sécurité du Groupe.

Cette organisation convergente de la sécurité est renforcée par l'ambition forte de maintenir les entités les plus matures du Groupe dans le premier quartile des entreprises les plus sécurisées du secteur financier. Pour cela, le niveau de maturité de sécurité et cybersécurité de ces entités d'AXA est mesuré chaque année, notamment au regard de la norme ISO 27001. En 2021, le score global atteint 3,12 (pour un scope représentant 19 entités les plus matures du Groupe) au-delà de la moyenne de 3,00, ce qui place AXA dans le premier quartile des entreprises les plus sécurisées du secteur. Dès 2021, AXA a déployé sa nouvelle stratégie de sécurité visant à maintenir les entités les plus matures du Groupe dans

le premier quartile des entités les plus sécurisées, tout en élargissant le périmètre d'application à l'ensemble des entités du Groupe. Cette stratégie de sécurité appelée *One Security Strategy* opère une approche par les risques qui garantit une prise en compte permanente et efficace de l'évolution des risques comme des menaces.

Ce niveau de sécurité robuste est également garanti par la mobilisation des collaborateurs du Groupe, considérés comme la première ligne de défense contre les cyberattaques. Ainsi, chaque année, des formations à la sécurité (incluant la sécurité physique, la santé et la sécurité des collaborateurs, la résilience opérationnelle et la sécurité de l'information), à la protection des données personnelles et à la cybersécurité sont déployées à travers le Groupe. En 2021, ce sont bien 100 % des collaborateurs salariés et non-salariés qui ont été formés et certifiés.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE RESPONSABLE

En termes de gouvernance, AXA a mis en place en 2021 un Comité d'Intelligence Artificielle Responsable qui vise à couvrir les enjeux de l'application d'une intelligence artificielle (IA) digne de confiance au sein du Groupe. Sous la forme d'une gouvernance agile réunissant l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement de solutions d'IA, ce Comité travaille sur des outils opérationnels à destination des lignes de *business* et des fonctions du Groupe et des orientations internes sur l'IA responsable, en lien avec les dernières évolutions du cadre réglementaire sur les principes de l'Intelligence Artificielle digne de confiance.

AXA a également travaillé en étroite collaboration avec des régulateurs (Comité de Déontologie Numérique de l'EIOPA (*European Insurance and Occupational Pensions Authority*), l'initiative MAS Veritas par exemple) et des centres de recherche (Université de la Sorbonne, Université de Stanford, etc.) sur le développement de solutions et de conseils de pointe pour une gouvernance efficace de l'IA dans le secteur de l'assurance dans le respect des principes éthiques. Cette coopération contribue aux efforts durables pour mettre en œuvre de nouvelles directives internes et opérationnelles couvrant l'utilisation responsable de l'apprentissage automatique et de l'IA.

Au sein de l'association française Impact intelligence artificielle (IA), AXA dirige le Comité d'IA responsable, chargé d'analyser la perception de l'IA et le développement d'une « IA de confiance », en produisant des livres blancs sur le sujet, avec d'autres membres (partenaires industriels, cabinets de conseil et de sociétés de technologie).

En outre, AXA mène des recherches sur les principes de l'IA Responsable : des recherches fondamentales et appliquées sur les principes de l'IA responsable (équité, explicabilité, robustesse) sont menées pour étudier les solutions techniques utiles dans les différents niveaux de la chaîne de valeur de l'assurance. Ces efforts conduisent à la transformation de l'activité d'AXA en ce qui concerne le développement et l'adoption de solutions d'IA, conformément à la politique du Groupe en matière de données et d'IA responsables.

Achats responsables

Traduire la stratégie et les engagements d'AXA en matière de développement durable dans sa gestion des fournisseurs est un enjeu clé pour AXA. Les politiques et indicateurs d'achat responsable sont présentés dans le plan de vigilance d'AXA à la Section 4.6 « Plan de vigilance » du présent Rapport Annuel.

Politique fiscale

En tant que société multinationale et fournisseur de produits d'investissement et d'épargne, le Groupe AXA suit une approche responsable et transparente en matière de fiscalité. Pour plus d'informations sur la politique fiscale d'AXA, se reporter à la Section 7.3 « Informations générales – Principes directeurs de la politique fiscale du Groupe AXA » du présent Rapport Annuel. En 2021, toutes les entités du Groupe ont certifié leur conformité avec la politique fiscale et le Code d'éthique fiscal du Groupe (certification relative à l'exercice 2020). Le rapport de transparence fiscale publié en 2021 concerne 90 % de l'empreinte fiscale du Groupe (relative à 2020).

4.6 PLAN DE VIGILANCE

Le Groupe AXA s'est engagé à promouvoir et à protéger les droits humains et l'environnement dans le cadre de ses activités et de ses opérations internes.

Pour répondre aux exigences du droit français⁵⁴, AXA a (i) adopté un plan de vigilance (le « plan de vigilance ») qui décrit l'établissement et la mise en œuvre par AXA de mesures visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes envers les droits humains ainsi que les incidences défavorables sur l'environnement résultant des activités d'AXA, et (ii) préparé

⁵⁴ Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et article L.225-102-4 du Code de commerce.

un compte-rendu de la mise en œuvre de ce plan au cours de l'année 2021, lequel est présenté ci-après. Dans la présente section, la définition de « droits humains » inclut les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes.

Le plan de vigilance renforce un dispositif interne préexistant qui comprenait déjà un certain nombre d'outils et de procédures mis en place au sein du Groupe.

Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance porte sur les activités de la Société et sur celles des sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par la Société au sens du II de l'article L.233-16 du Code de commerce, y compris les activités intra-groupe et opérations internes effectuées au sein du Groupe AXA, et sur les activités des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Compte tenu de la diversité de l'activité des filiales, des sous-traitants et fournisseurs, le plan de vigilance énonce les principes directeurs et politiques AXA qui leur sont destinés afin qu'ils aient une vision commune des standards du Groupe AXA, notamment en matière de développement durable, de sécurité, d'alerte et de protection des données personnelles, et puissent agir en conformité. Ces mesures communes ne s'opposent pas à ce qu'AXA mène volontairement des actions supplémentaires concernant les mêmes sujets, et ne limitent pas la liberté d'action d'AXA à cet égard.

Identification et évaluation des risques concernant les droits humains et l'environnement

Afin de s'assurer que chaque risque potentiel identifié est couvert par une politique du Groupe, AXA a analysé la manière dont ses activités et opérations internes, pourraient potentiellement affecter l'environnement et chacun des droits humains.

Les travaux conduits par AXA pour établir sa cartographie des risques liés au développement durable ainsi que les principaux risques extra-financiers identifiés par le Groupe sont présentés à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Évaluation des risques liés au développement durable » du présent Rapport Annuel.

DROITS HUMAINS

Le Groupe AXA considère que ses activités et opérations internes, peuvent potentiellement avoir des impacts directs et indirects sur les droits humains de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs ainsi que des impacts indirects potentiels sur les droits humains d'autres personnes au travers des relations du Groupe avec des clients professionnels ou de ses investissements dans des sociétés, qui sont actifs dans des secteurs d'activité et/ou des pays présentant un risque accru de violation des droits humains.

En conséquence, le Groupe AXA réalise régulièrement, et *a minima* tous les trois ans, une évaluation des risques portant sur les droits humains permettant d'identifier les risques les plus pertinents à prendre en compte dans l'exercice de ses activités (aussi bien en tant qu'assureur qu'en tant qu'investisseur) et de ses opérations internes. Réalisée en 2020 avec l'aide d'un cabinet indépendant, la dernière étude a permis d'identifier des risques portant sur le droit à la libre circulation, les principes d'égalité devant la loi et de non-discrimination (en ce qui concerne les minorités), l'absence de toute forme de travail forcé ou obligatoire, le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'information et d'expression, et les principes de liberté d'association, de négociation collective. Cette évaluation (*AXA 2020 Report Human Rights Risk Assessment*) qui reprend la cartographie des risques identifiés et les mesures prises pour en limiter l'impact, est disponible sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/notre-engagement-pour-les-droits-humains). En outre, le Groupe AXA est particulièrement attentif aux risques affectant la santé et sécurité au travail de ses collaborateurs.

ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprise responsable

Les risques environnementaux sont quant à eux déjà identifiés dans la cartographie des risques du Groupe AXA ; il s'agit notamment des risques liés au changement climatique et à la biodiversité. AXA étant une compagnie d'assurance, son empreinte environnementale directe est liée essentiellement à l'utilisation de bureaux et de matériels informatiques, aux déplacements professionnels, à la consommation d'eau, d'électricité, de papier et autres produits de consommation courante et à la production de déchets. L'empreinte environnementale globale d'AXA repose donc largement sur

l’empreinte environnementale indirecte du Groupe, qui inclut ses activités d’investissement et de souscription comme indiqué ci-après.

Les processus de *reporting* et de *management* de l’empreinte environnementale directe d’AXA se focalisent sur les consommations d’énergie, d’eau et de papier, la production de déchets ainsi que sur les émissions de CO₂ afférentes. Le processus de *reporting* environnemental direct d’AXA, qui est contrôlé par un organisme tiers indépendant, lui permet (i) d’évaluer tous les ans son impact sur l’environnement et (ii) d’identifier les risques environnementaux liés à ses opérations internes. Pour plus d’informations sur l’empreinte environnementale d’AXA, se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Impact des opérations sur le changement climatique » du présent Rapport Annuel.

En tant que partenaire commercial responsable

AXA a créé des processus d’identification et d’évaluation des risques d’atteinte à l’environnement du fait de son recours à des fournisseurs et à des prestataires de services. En particulier, AXA a mis en place une évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de ses fournisseurs, identifiés grâce à une grille interne de catégorisation des risques. Cette évaluation se fait par catégorie d’achats en fonction de cinq critères :

- environnement ;
- social ;
- impact sur les produits et services ;
- chaîne d’approvisionnement des fournisseurs ; et
- intégrité commerciale.

Chaque année, les fournisseurs se situant dans les catégories d’achats présentant les niveaux de risques ESG les plus élevés sont invités à partager leurs scores EcoVadis.

En tant qu’assureur et investisseur

Le Groupe AXA cherche à prévenir ou atténuer les effets négatifs sur l’environnement pouvant résulter de ses activités d’investissement ou de souscription en identifiant, à l’aide de son cadre d’analyse, les effets potentiels indirects sur l’environnement et en intégrant les critères ESG dans ses processus opérationnels ainsi que dans sa stratégie d’investissement, comme présenté dans la partie « Protection des droits humains et de l’environnement » qui suit.

Protection des droits humains et de l’environnement

PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET CHARTE DES DROITS HUMAINS

La charte des droits humains d’AXA, disponible sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/notre-engagement-pour-les-droits-humains), vise à prévenir le risque de violation des droits humains en relation avec les activités et opérations internes, du Groupe et reflète l’engagement d’AXA en faveur des normes internationales générales et sectorielles. Le Groupe AXA s’engage à respecter les principes des droits humains internationalement reconnus tels que définis par :

- la Déclaration universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies ;
- les normes fondamentales de l’Organisation internationale du Travail (OIT) ; et
- les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme (mise en œuvre du cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies ou « Principes de Ruggie ») ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les Principes des Nations Unies pour une Assurance Responsable (PSI) ;
- les Principes des Nations Unies pour l’Investissement Responsable (PRI) ;
- la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) ; et
- les recommandations de l’OCDE et le Global Deal.

AXA s’engage également dans des coalitions avec d’autres entreprises, telles que, à l’échelle internationale, la coalition *Business for Inclusive Growth* (B4IG) depuis 2019 et, en France, le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive depuis 2018. Pour plus d’informations sur les engagements d’AXA dans les coalitions pour une économie plus inclusive, se référer à la Section 4.4 « Assurance inclusive – Enjeux sociétaux liés à l’activité économique – Sensibilisation

et engagement en matière d'économie inclusive – *Business For Inclusive Growth* (B4IG) » du présent Rapport Annuel. La charte des droits humains d'AXA décrit les engagements du Groupe dans la conduite de ses activités en tant qu'employeur et partenaire commercial responsable, mais aussi en tant qu'assureur et investisseur, ainsi que la manière dont la protection des droits humains est mise en œuvre au cœur de ses activités et opérations internes.

Protection des droits humains des collaborateurs

AXA s'engage à protéger les droits humains de ses collaborateurs, et notamment les principes de liberté d'association, le droit à des conditions de travail justes et favorables et la non-discrimination à travers :

- la promotion des 10 principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies, dont les principes 1 et 2 sont relatifs aux droits humains et les principes 3 à 6 aux normes du droit du travail, ainsi que l'encouragement des signalements relatifs à de potentielles ou réelles atteintes graves aux droits humains ;
- la fixation d'objectifs et d'initiatives ambitieux en matière d'inclusion et de diversité. Pour plus de détails concernant l'inclusion et la diversité au sein d'AXA, se référer à la Section 4.2 « Responsabilité employeur – Accélération des progrès d'AXA sur l'inclusion et la diversité » du présent Rapport Annuel ; et
- le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, disponible sur le site Internet du Groupe, (www.axa.com/fr/newsroom/publications/code-deontologie-professionnelle), à partir duquel les dirigeants doivent certifier la conformité de leur activité chaque année.

Protection de la sûreté, de la santé et de la sécurité des collaborateurs

Concernant la santé de ses collaborateurs, le Groupe AXA a lancé en novembre 2020 un programme mondial visant à améliorer la santé et le bien-être de ses collaborateurs, programme qui a été étendu en 2021. Pour plus d'informations sur ce programme mondial de santé et de bien-être, se référer à la Section 4.2 « Responsabilité employeur – Se positionner en champion de la santé et du bien-être des employés – De nouveaux services ajoutés à l'offre de santé globale "*Healthy You*" » du présent Rapport Annuel.

En outre, le Groupe AXA a franchi une étape supplémentaire dans la lutte contre les problèmes de santé mentale. Veuillez vous référer à la Section 4.2 « Responsabilité employeur – Se positionner en champion de la santé et du bien-être des employés – S'attaquer au tabou de la santé mentale » du présent Rapport Annuel pour plus d'informations sur les initiatives concernant la santé mentale.

Le Groupe AXA a également mis en place des directives de sûreté, santé et sécurité auxquelles toutes les entités du Groupe doivent certifier leur conformité afin de protéger les collaborateurs contre les risques intentionnels, sanitaires ou accidentels liés à leur activité professionnelle. Ces directives définissent :

- les processus d'identification des risques, selon les spécificités de l'environnement et de l'activité de chaque entité ;
- les mesures pro-actives et réactives à mettre en œuvre selon les risques identifiés (information, formation, mesures protectrices, procédures de gestion des incidents et des plans de crise) ; et
- une mesure de la performance, rapportée trimestriellement à l'équipe centrale du Groupe AXA.

Protection des données personnelles

AXA a été le premier groupe d'assurance à avoir adopté des règles internes d'entreprise pour la protection des données personnelles (*Binding Corporate Rules*), approuvées par les autorités européennes de protection des données. Pour plus de détails concernant la protection des données personnelles par le Groupe AXA, se référer à la Section 4.5 « Conduite des affaires – Utilisation responsable des données – Protection des données » du présent Rapport Annuel.

Intégration des droits humains dans le processus commercial

En sa qualité d'assureur, AXA s'efforce d'intégrer les critères ESG (y compris ceux relatifs aux droits humains) dans ses processus d'assurance ainsi que dans sa stratégie d'investissement, conformément à l'engagement d'AXA en faveur des Principes pour une Assurance Responsable des Nations Unies et des Principes de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Ses engagements se retrouvent dans les politiques internes et initiatives menées par le Groupe, notamment les processus et politiques de développement de produits ainsi que les lignes directrices de souscription. Ces dernières signalent l'exclusion parmi les activités d'assurance du Groupe de certains secteurs ou pratiques sensibles sur un plan social ou environnemental (pouvant être directement ou indirectement liées aux droits humains) et présentant des risques accrus, comme les industries d'armes controversées. Les restrictions assurantielles sont détaillées dans la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Assurance – Restrictions assurantielles » du présent Rapport Annuel.

AXA s'efforce de défendre les droits de ses clients tout en prévenant ou atténuant les impacts négatifs sur les droits humains qui pourraient résulter de la fourniture de produits et de services d'assurance à ses clients professionnels, et ce notamment, en :

- assurant un traitement équitable de tous les clients ;
- proposant des produits adaptés et conçus en adéquation avec les besoins et attentes de ses clients ;
- créant des produits et des services en adéquation avec les besoins des populations vulnérables, afin de réduire les disparités en matière de protection et de donner aux personnes assurées les moyens d'atteindre des résultats positifs en matière de santé et de sécurité. Par exemple, l'initiative « *Women in Insurance* », présentée dans la Section 4.4 « Assurance inclusive – Enjeux sociétaux liés à l'activité économique – Les femmes et l'assurance » du présent Rapport Annuel, vise à accroître l'accès des femmes aux produits et services d'assurance. AXA adapte également l'assurance aux besoins des clients émergents tel que décrit dans la Section 4.4 « Assurance inclusive – Enjeux sociétaux liés à l'activité économique – Clients émergents et initiatives pour une plus grande résilience » du présent Rapport Annuel ;
- intégrant les enjeux environnementaux dans les processus d'activité d'assurance du Groupe. Dans ce cadre, non seulement AXA applique les règles de souscription, comme indiqué précédemment mais propose également des solutions d'assurance qui aident les communautés à faire face aux conséquences du changement climatique. Par exemple, les produits d'assurance paramétrique aident les communautés assurées à faire face aux conséquences des catastrophes climatiques sur les cultures agricoles. Pour plus de détails sur l'offre d'assurance paramétrique, se référer à la Section 4.4 « Assurance inclusive – Enjeux sociétaux liés à l'activité économique – Assurance paramétrique » du présent Rapport Annuel ;
- renforçant sa présence digitale pour une meilleure accessibilité des produits et services ainsi qu'une simplification des interactions avec ses clients ;
- ayant des pratiques de ventes respectueuses du client en leur transmettant notamment une information transparente et adaptée ;
- traitant les sinistres de manière rapide, équitable, humaine et transparente, en veillant à ce que ces processus soient clairement expliqués et compris ;
- utilisant les données de façon responsable et sauvegardant la vie privée des clients, conformément aux Déclarations de confidentialité des données et les règles internes d'entreprise pour la protection des données personnelles (*Binding Corporate Rules*), afin d'assurer que les actions impliquant la confidentialité des données soient responsables, transparentes et éthiques ;
- octroyant aux clients les moyens d'exprimer et de résoudre tout litige qui pourrait surgir avec les sociétés du Groupe AXA, notamment par le biais de services dédiés aux réclamations ; et
- mettant en place des contrôles internes pour garantir l'efficacité des processus.

Intégration des droits humains aux investissements

AXA a activement mis en œuvre une politique globale d'investissement responsable et des politiques sectorielles (dont, par exemple, une politique sur les armes controversées) et a mis en place un cadre d'analyse en vue d'identifier les impacts indirects potentiels sur les droits humains.

L'évaluation ESG des entreprises dans lesquelles AXA a investi ou envisage d'investir, intègre les éléments suivants relatifs aux droits humains : (i) les principes fondamentaux comme ceux du Pacte Mondial des Nations Unies, de l'OIT ou encore les recommandations de l'OCDE, et (ii) la réputation et les controverses potentielles concernant ces entreprises. Cette évaluation est régulièrement mise à jour.

Pour plus de détails sur l'intégration des critères ESG dans les produits et services, se référer aux Sections 4.3 « Changement climatique et intégration ESG », 4.4 « Assurance inclusive – Enjeux sociétaux liés à l'activité économique » et 4.5 « Conduite des affaires – Éthique des affaires » du présent Rapport Annuel.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AXA

En tant qu'entreprise responsable

La politique environnementale du Groupe AXA, disponible sur son site Internet (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/gestion-empreinte-environnementale), décrit les actions clés visant à réduire les impacts environnementaux directs et indirects d'AXA.

En particulier, les objectifs environnementaux ambitieux d'AXA à horizon 2025 intègrent un volet environnemental axé notamment sur la réduction des émissions de carbone, l'un des principaux contributeurs au changement climatique. Certains des objectifs de réduction des émissions de CO₂ d'AXA pour 2019-2025 sont fondés sur l'approche promue par l'initiative *Science Based Targets*. Pour plus de détails sur la politique de réduction des émissions de CO₂ d'AXA, se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Impact des opérations sur le changement climatique » du présent Rapport Annuel.

Une partie des bâtiments occupés par AXA bénéficie d'une certification environnementale BREEAM, LEED, HQE. Pour plus de détails sur les certifications d'AXA, se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Impact des opérations sur le changement climatique – Performance environnementale 2021 – La consommation d'énergie » du présent Rapport Annuel.

En tant qu'assureur et investisseur

Le Groupe AXA cherche également à prévenir ou minimiser son impact indirect sur l'environnement en :

- proposant à ses clients des solutions d'assurance et d'investissement qui favorisent des comportements respectueux de l'environnement ;
- appliquant des politiques sectorielles conçues pour faire face aux enjeux inhérents à ses activités d'investissement et de souscription dans les secteurs particulièrement sensibles d'un point de vue ESG. Ces politiques sectorielles portent tant sur les droits humains que sur des préoccupations environnementales (telles que le pétrole et le gaz) et les produits financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles) et font l'objet d'une procédure de certification annuelle par les entités du Groupe ;
- s'engageant à aligner ses activités d'investissements et de souscription sur l'Accord de Paris, afin d'atteindre un « potentiel de réchauffement » de 1,5 °C d'ici 2050.

AXA soutient également diverses initiatives liées au changement climatique et à la protection de l'environnement, comme détaillé dans la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Sensibilisation et engagement en matière de climat, de biodiversité et d'ESG » du présent Rapport Annuel.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment pour la protection des droits humains (se référer au paragraphe « Protection des droits humains et de l'environnement – Protection des droits humains et charte des droits humains – Intégration des droits humains aux investissements » de la présente section), AXA a mis en œuvre une politique d'investissement responsable et un cadre d'analyse en vue d'identifier les impacts indirects potentiels sur l'environnement. L'évaluation ESG est utilisée afin de donner un score aux sociétés dans lesquelles AXA investit ou envisage d'investir. La liste des critères et la matrice de pondération sectorielle appliqués aux différents sous-critères ESG sont régulièrement revues afin d'assurer une meilleure compréhension des principaux enjeux pour chaque secteur. AXA applique un seuil minimum en dessous duquel les entreprises sont exclues de ses potentiels investissements. Cette évaluation est mise à jour par AXA tous les six mois.

La politique d'investissement responsable du Groupe est disponible sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable).

Pour plus d'informations sur le cadre de gouvernance, la politique, les objectifs et les résultats de l'investissement responsable d'AXA, se référer à la Section 4.3 « Changement climatique et intégration ESG – Investissements » du présent Rapport Annuel.

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte actuelle permet à toutes les parties prenantes (collaborateurs, partenaires commerciaux, etc.) de partager sans délai leurs doutes et/ou signaler toute pratique, action ou comportement qu'elles jugeraient inappropriée, illégale, ou non éthique. Les signalements peuvent être réalisés au sein de l'entité concernée, mais aussi directement adressés au Groupe *via* une boîte électronique dédiée (speak-up@axa.com), destinée à recevoir les alertes de toutes les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère, quelles que soient les parties prenantes et sans restriction.

Le Groupe AXA examine toutes les alertes reçues afin d'y apporter la réponse la plus adéquate (intervention des acteurs appropriés, déploiement d'actions correctives immédiates et/ou de mesures conservatoires, investigations, etc.). Le traitement des alertes suit un processus strict, indépendant et pouvant inclure le cas échéant les intervenants clés du plan de vigilance. L'identité de l'initiateur de l'alerte est traitée de manière confidentielle et ne peut être divulguée sans son consentement (sauf aux autorités judiciaires). AXA interdit toute mesure de représailles à l'encontre des collaborateurs ayant communiqué un signalement de bonne foi ou ayant participé à établir les faits corroborant un signalement en apportant des éléments de preuve.

En outre, il est demandé à chaque société du Groupe AXA de définir des règles internes et des politiques en matière d'alerte conformément aux lois et réglementations locales. En 2019, une campagne de communication globale (dite

« campagne *Speak-Up* ») visant à rappeler à l'ensemble des collaborateurs les procédures d'alerte en place (localement et au niveau Groupe) a été déployée. Elle s'est inscrite dans une logique de renforcement, d'homogénéisation et de simplification du processus à l'échelle du Groupe. Différents supports média ont été utilisés pour rendre la campagne plus percutante et accessible à tous : des *newsletters*, des fonds d'écran sur les ordinateurs des collaborateurs, des vidéos, des formations, des présentations présentielle aux collaborateurs, etc.

Suivi et compte-rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance

En 2021, le Groupe AXA s'est assuré de la mise en œuvre effective de l'ensemble des politiques et procédures décrites au sein du présent plan de vigilance grâce à l'implication des équipes centrales des Directions du Développement Durable, des Achats, Juridique, de la Conformité, de la Gestion des Risques et des Ressources Humaines et d'un réseau de correspondants locaux.

PROCESSUS DE REPORTING

En 2021, le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation des entités concernant le plan de vigilance. Des séances de sensibilisation ont permis de rappeler aux entités la réglementation relative au devoir de vigilance ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect des obligations légales. Ces séances ont été dispensées auprès des correspondants du réseau Achats en 2021.

Par ailleurs, il existe un processus de *reporting* à destination des entités du Groupe qui s'appuie sur des procédures et des outils de suivi préexistants et notamment sur une enquête interne conduite par la Direction du Développement Durable. Chaque année, il est demandé aux principales entités opérationnelles de conduire une évaluation interne des risques afin d'identifier les écarts avec le plan de vigilance.

À la suite de l'évaluation conduite en 2021, des écarts ont été identifiés et les entités concernées devront mettre en place des actions correctives comme :

- l'insertion de la clause de responsabilité d'entreprise telle que revue par le Groupe fin 2019 dans les contrats d'achats ;
- le renforcement du contrôle des fournisseurs relevant de catégories à forts risques ESG grâce aux évaluations EcoVadis ;
- la sensibilisation aux droits humains des collaborateurs, tels que l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap temporaire ou permanent ; et
- l'ajustement de procédures d'alerte locales afin de couvrir les droits humains et l'environnement.

LES ACHATS RESPONSABLES

Traduire la stratégie et les engagements d'AXA en matière de développement durable dans sa gestion des fournisseurs est une activité continue pour AXA. Cet alignement signifie qu'AXA intègre des considérations liées au développement durable pour sélectionner et surveiller ses fournisseurs. Cette approche s'articule autour de deux axes :

- **Acheteurs et processus responsables** : tous les collaborateurs du Groupe AXA travaillant dans un service achats, doivent signer le Code de conduite professionnelle du Groupe, mais aussi un Code d'éthique dédié et renforcé qui favorise l'équité et la neutralité, la confidentialité et la transparence des décisions du Groupe en matière d'approvisionnement. Les collaborateurs sont également formés à la stratégie de développement durable d'AXA et la politique d'AXA en matière d'Achats Responsables à travers des sessions de sensibilisation dispensées par le réseau d'Achats Responsables identifié dans nos différentes entités.
- **Fournisseurs responsables** :
 - Une grille de critères ESG a été partagée au cours du premier semestre 2021 entre les équipes Achats et intégrée dans les appels d'offres du Groupe. Les critères peuvent varier selon la catégorie d'achats ; par exemple, ils peuvent notamment porter sur la notation EcoVadis, les émissions carbone des produits et services des fournisseurs, sur leur politique d'achats responsables. Depuis janvier 2022, le nombre d'appels d'offres incluant des critères ESG est suivi par les équipes Achats.
 - AXA exige de ses fournisseurs qu'ils incluent une « clause de responsabilité d'entreprise », qui doit figurer obligatoirement dans ses contrats. Cette clause mentionne notamment le respect des principes de l'OIT (interdiction du recours au travail des enfants/travail forcé, promotion de la santé et de la sécurité des employés et de la liberté

d'expression, et non-discrimination). 96,8 % des contrats conclus ou renouvelés en 2021 comportaient cette clause de responsabilité d'entreprise (contre 96,6 % en 2020).

- AXA a mis en place une évaluation des risques extra-financiers de ses fournisseurs, identifiée grâce à une matrice interne de catégorisation des risques par catégorie d'achats (se référer à la section « Plan de vigilance – Identification et évaluation des risques concernant les Droits Humains et l'Environnement – Environnement – En tant que partenaire commercial responsable » ci-dessus). 72,5 % des fournisseurs évalués en 2021 ont finalement partagé un score EcoVadis Bronze ou supérieur (contre 67,2 % en 2020).
- Conscient de l'impact de ses activités sur les émissions carbone, le Groupe travaille à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour être en ligne avec son objectif de réduction des émissions carbone de 20 % d'ici 2025. AXA a ainsi mis en place de nouvelles méthodes d'achat durables localement, par exemple le verdissement des flottes de voitures, les achats d'énergie verte dans les bureaux et les centres de données, le déploiement de nouvelles mesures pour les achats informatiques (par exemple, en demandant à dix de ses fournisseurs stratégiques de communiquer l'empreinte carbone de leurs services et produits que consomme AXA). L'ensemble de ces bonnes pratiques appliquées localement est partagé par la communauté des Achats Responsables afin de promouvoir un déploiement plus important.

Des informations détaillées sur la politique et les standards AXA en matière d'Achats Responsables sont détaillées dans les Directives d'achats du Groupe AXA. Le document est utilisé à des fins de sélection et de gestion des fournisseurs.

Depuis 2018, AXA utilise un programme *Vendor Risk* dédié pour renforcer le contrôle opérationnel et la gestion des risques auprès des tiers. Pour plus d'information, se référer à la Section 5.7 « Risque opérationnel » du présent Rapport Annuel.

Le Groupe AXA poursuit son engagement dans la mise en œuvre de ces mêmes principes et a reçu une note « Platine » lors de sa dernière évaluation EcoVadis.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES D'AXA

Soucieux de maintenir la culture du dialogue qui lui est propre, AXA entretient régulièrement des discussions avec ses différentes parties prenantes à différents niveaux. Pour plus d'informations sur le dialogue engagé par AXA avec les parties prenantes, se référer à la Section 4.1 « Stratégie de développement durable d'AXA – Gouvernance développement durable et dialogue avec les parties prenantes » du présent Rapport Annuel.

Avec la volonté d'entretenir une communication efficace entre les collaborateurs et le *Management* ainsi qu'un dialogue social constructif, le plan de vigilance a été présenté à plusieurs reprises aux représentants des salariés. Grâce aux échanges noués avec les représentants des salariés du Groupe en France et plus particulièrement avec la Commission Sociale du Comité de Groupe France, certaines dispositions du plan de vigilance ont ainsi été placées au cœur du dialogue social.

Le Groupe AXA s'efforce de renforcer la communication de son plan de vigilance auprès de ses parties prenantes, notamment en le rendant disponible sur le site Internet d'AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/notre-engagement-pour-les-droits-humains).

4.7 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

À l'Assemblée Générale de la société AXA SA,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société AXA SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette

intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 10 personnes et se sont déroulés entre septembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 9 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 16 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions du Développement Durable, de la Gestion des Risques, de la Conformité, Fiscale, des Achats, des Services Informatiques et des Ressources Humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225- 102- 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (engagement avec les parties prenantes, risques liés au climat, biodiversité, assurance inclusive, lutte contre la corruption, conduite des affaires, politique fiscale, utilisation responsable des données, protection des données et leur sécurité, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités sur le volet social ⁵⁵, sur le volet sociétal ⁵⁶ et sur le volet environnemental ⁵⁷ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices sur le volet social ⁽¹⁾, sur le volet sociétal ⁽²⁾ et sur le volet environnemental ⁽³⁾, et couvrent entre 19 % et 46 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon
Associée

Sylvain Lambert
Associé au sein du Département Développement Durable

⁵⁵ AXA Belgium, AXA Tianping Property & Casualty Insurance Company Limited, AXA Services Egypt SAE, AXA General Insurance Egypt., AXA Life Insurance Egypt S.A.E., AXA Ireland, AXA XL aux United States, AXA Services Ltd, AXA XL en Inde, AXA Business Services India, AXA Seguros Mexico.

⁵⁶ AXA Tianping (HQ), AXA France (AXA Atout Cœur), AXA Holdings Centrales, AXA Krungthai (Life), AXA en Indonésie.

⁵⁷ AXA XL aux United States, AXA Tianping (HQ), AXA Egypt, AXA France (Les Terrasses 1,2,3, (Nanterre), Lyon, Marly Le Roi), AXA XL en Inde, AXA Business Services India, AXA Seguros Mexico, AXA Switzerland, AXA Insurance Thailand, AXA AXA Life Insurance Japan (périmètre limité), AXA UK & Ireland (périmètre limité), AXA Philippines Life (périmètre limité).

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- changement climatique et biodiversité : consommation d'énergie, distances parcourues lors de déplacements professionnels et par la flotte de véhicules, émissions de CO₂ par scope, consommation d'eau, consommation de papier de bureau et marketing, production de déchets, investissements « verts », potentiel de réchauffement et l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissements d'AXA, produits d'assurance ayant un impact positif sur l'environnement, engagements financiers liés à la reforestation, empreinte carbone du numérique ;
- responsabilité employeur : effectifs et leurs répartitions, nombre de recrutements externes, nombre de démissions, nombre de licenciements, masse salariale fixe et variable, nombre de jours de formation, taux d'absentéisme, *Employee Net Promoter Score*, collaborateurs salariés en télétravail, collaborateurs salariés ayant été formés au moins une fois dans l'année, part de femmes parmi les Cadres Dirigeants ;
- assurance inclusive : nombre de clients émergents ;
- les partenariats et le mécénat : taux d'engagement des employés, contributions financières dans le cadre d'actions de mécénat, nombre de collaborateurs ayant contribué à des actions de bénévolat, nombre d'actes de volontariat, nombre d'heures de bénévolat sur temps de travail, part des actes de volontariat réalisés en lien avec le climat ou la protection inclusive ;
- conduite des affaires : part d'entités ayant certifié les Standards AXA sur le Processus d'Approbation de Produit, pourcentage du chiffre d'affaires couvert par l'adoption des *Binding Corporate Rules* (BCR), *scoring* ISO 27001, part des collaborateurs ayant été formés et certifiés sur la protection des données et la cybersécurité, part des nouveaux contrats d'achats intégrant une clause de Responsabilité d'entreprise, part des fournisseurs ayant une bonne notation externe en termes d'ESG ;
- lutte contre la corruption : part des entités ayant certifié les Standards AXA sur la lutte anti-corruption ;
- lutte contre l'évasion fiscale : part des entités ayant certifié la conformité à la politique fiscale et au Code éthique fiscal d'AXA, taux de couverture de l'empreinte fiscale du Groupe dans le rapport de Transparence Fiscale ;
- gouvernance : nombre de panels de parties prenantes externes où AXA est présent.

Informations qualitatives (actions et résultats) sur les 18 principaux risques suivants :

- l'engagement avec les parties prenantes ;
- un environnement de travail sûr ;
- inclusion et diversité ;
- la gestion des talents/perte des salariés clés ;
- l'impact des opérations internes d'AXA sur le climat ;
- l'impact du climat sur les opérations internes d'AXA ;
- l'impact d'AXA sur le climat en tant qu'investisseur ;
- l'impact du climat sur AXA en tant qu'investisseur ;
- l'impact d'AXA sur le climat en tant qu'assureur ;
- l'impact du climat sur les activités assurantielles d'AXA ;
- la biodiversité ;
- l'assurance inclusive ;
- les partenariats et le mécénat ;
- la lutte contre la corruption ;
- la conduite des affaires ;
- les achats responsables ;
- la politique fiscale ;
- l'utilisation responsable des données, la protection des données et leur sécurité.



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Crelan

Nous contacter

SITE WEB

<https://www.axabank.be/>

E-MAIL

contact@axa.be

NOUS REJOINDRE

<https://www.axabank.be/fr/jobs>

Médias sociaux



[@AXABankBE](https://twitter.com/AXABankBE)



youtube.com/channel/UCnmpNgS6qpWhXQTC1CCpIIQ/



facebook.com/AXABankBelgie



linkedin.com/company/axa-bank-belgium
